BIBLIOTHÈQUE(S)

Revue de l'Association des Bibliothécaires de France

dossier
inégalités territoriales

focus
le Québec

88/89
JUIN 2017

Publication paraissant
depuis 1907. Éditée par
l'Association des bibliothécaires
de France

31, rue de Chabrol
75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
info@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Xavier Galaup

Comité éditorial
Sophie Agié, Gérard Briand, Philippe Colomb, Sophie Courtel, Xavier Galaup, Laurent Lemaître, Bernard Mnich, Olivia de la Panneterie, Denis Pichelin

Coordination du dossier Inégalités territoriales
Dominique Lahary

Illustrations
Les vignettes égrainées dans le dossier sont de Dominique Lahary
« CTL » : Unter

Coordination du focus sur le Québec
Philippe Colomb et Sophie Courtel

Secrétariat de rédaction
Aurélie Ayoudj

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud

Publicité
Christine Guyot
Téléphone : 06 12 31 38 54
christine.guyot5@gmail.com

Diffusion
ABIS
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31

Design éditorial
Denis Pichelin

Mise en pages
Facteur de Sens

Abonnements 2017
abis@abf.asso.fr / 01 55 33 10 30
Individuel : 35 euros
Collectivités : France 60 euros
Étranger, CEE et Dom-Tom 70 euros

Commission paritaire
n° 1119G82347 – Trimestriel
ISSN : 1632-9201
ISSN en ligne : 2270-4620
Dépôt légal : juin 2017

Impression
Calligraphy, Châteaubourg

Photos
Couverture et ouverture Focus graphicobsession

Bibliothèque(s) est composé avec les caractères Info Text, Century, Calibri, Andale Mono, Alegreya & Agenda.

ÉDITO

Après plusieurs mois de réflexion et de gestation avec le conseil national et le comité éditorial, vous tenez entre vos mains la nouvelle maquette de la revue *Bibliothèque(s)*. La partie la plus visible est la nouvelle charte graphique, qui a été remise au goût du jour et que nous avons voulue plus aérée et plus lisible.

Pour les contenus, l'année 2017 est une année de transition où vous verrez apparaître au fil des deux numéros les nouvelles rubriques comme le portrait d'un.e bibliothécaire, des pages reflétant l'action ou les activités des bibliothèques sur le terrain, des débats, et bien d'autres surprises… Vous y retrouverez toujours le traditionnel dossier et cette année deux focus sur des pays particuliers : le Québec pour ce numéro et la Colombie en fin d'année.

Nous avons aussi souhaité que l'action de toutes nos commissions soit plus présente dans la revue, d'une part avec l'actualité des dossiers portés par celles-ci et d'autre part avec des articles plus pratiques dans différentes rubriques.

J'espère que vous apprécierez ; n'hésitez pas à nous transmettre vos retours par courriel, par téléphone ou sur Agorabib.

À l'heure où j'écris ces lignes, le premier tour de l'élection présidentielle n'est pas encore passé. Depuis le mois de janvier 2017, les médias et les hommes politiques n'ont jamais autant parlé des bibliothèques et c'est une excellente chose, de la Nuit de la lecture aux prises de position des candidats à l'élection présidentielle en passant par le discours du président Hollande lors de l'inauguration de la rénovation de la BnF Richelieu. L'ABF s'est d'ailleurs saisie de l'occasion pour interpeller, en partenariat avec Bibliothèques Sans Frontières, les candidats à la présidentielle puis aux législatives. Tout cela est porté en particulier par la nouvelle commission Advocacy dont l'objectif est bien de mieux faire connaître les bibliothèques et de renforcer la place de la lecture publique dans les politiques publiques. Ceci est d'autant plus important que la réduction de la dépense publique qui fragilise en premier lieu la culture et les équipements culturels. Nous avons eu à ce propos plusieurs exemples emblématiques ces derniers mois avec des projets de fermeture ou des fermetures effectives de bibliothèques. Nous savons par ailleurs que nombre d'entre vous connaissent des situations difficiles dans leurs collectivités avec des réductions budgétaires sur les acquisitions et des réductions de postes.

L'ABF, qui je le rappelle n'est pas un syndicat et ne peut donc pas agir en tant que tel, a toujours eu des prises de position claires et fortes sur l'importance de la proximité et des moyens nécessaires pour les bibliothèques. Nous continuerons à défendre ardemment cette ligne dans les prochains mois. L'action d'Advocacy que nous allons mener sans relâche pour vous et l'étude sur l'impact sociétal et économique des bibliothèques, réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, y contribuera. Cette dernière devrait être restituée au congrès 2018.

En attendant, je vous invite à découvrir le nouveau *Bibliothèque(s)* qui traite des inégalités territoriales, sujet d'actualité qui est aussi celui de notre congrès 2017 à Paris.

PAR XAVIER GALAUP

BIBLIOTHÈQUE(S)
88
89

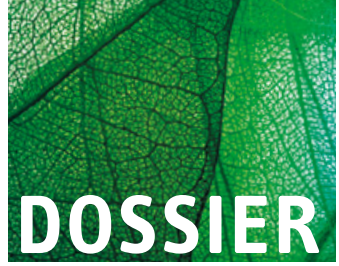

DOSSIER

INÉGALITÉS TERRITORIALES

Présentation du dossier 20
DOMINIQUE LAHARY

Les inégalités territoriales en France : « Le 22 à Asnières » toujours d'actualité 21
GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

Lacunes et inégalités territoriales 25
JOËLLE CLAUD

Repenser l'égalité d'accès aux bibliothèques..... 29
CLAUDE POISSENOT

Les publics et la fréquentation des bibliothèques aujourd'hui..... 35
PAULINE LE GOFF-JANTON

Les bibliothèques dans la politique de la ville..... 39
ÉRIC BRIAT & STÉPHAN LUDOT

Élément de cartographie des bibliothèques en quartiers prioritaires de la politique de la ville : méthodes, enseignements et limites 44
CÉCILE QUEFFÉLEC & HELGA MONDÉSIR

Les bibliothèques départementales contribuent-elles à l'égalité territoriale ?..... 49
INTERVIEW DE ANNE-MARIE BOCK, XAVIER COUTAU & XAVIER GALAUP

La Médiathèque pierresvives, un exemple d'inclusion dans un quartier 52
AGNÈS DEFRANCE

Morbihan : la proximité chemin lisant 57
LAURENT RONSIN-MÉNERAT

Ouvrir une nouvelle bibliothèque à tous les publics : des intentions à la réalité..... 59
VIVIANE EZRATTY & SOIZIC CADIO

Les contrats de territoire-lecture : un dispositif efficace pour l'égalité d'accès à la lecture et à la culture..... 64
CLAIRE MONIOT

Faire sortir la bibliothèque de ses murs : tendances et perspectives 67
AMÉLIE BARRIO

Un égal accès aux services des bibliothèques en République tchèque ?..... 70
ZUZANA HAJKOVA

Lire au Havre, la lecture et les bibliothèques 77
ÉDOUARD PHILIPPE

De quoi mutualisation est-elle le nom ? 79
PHILIPPE COLOMB

Réduire les distances culturelles : l'exemple ardéchois 80
STÉPHANE DUMAS & NELLY GODONOU-DOSSOU

Un maillage territorial à la mesure des populations..... 83
CÉLINE BERNARD, GROUPE DE TRAVAIL RÉFORME TERRITORIALE DE L'ABF

SOMMAIRE

BIBLIOMONDE

Pourquoi les bibliothécaires refusent l'ordre de Trump ? 4
ELIZABETH FLOCK
TRADUCTION DE PHILIPPE COLOMB

Bibliothèques danoises 8

ESPACES & ARCHITECTURE

Amazing Richelieu !..... 10
BERNARD MNICH

Caen – Bibliothèque Alexis-de-Tocqueville 14
OLIVIER TACHEAU

BIBLIOTHÈQUES & INCLUSION

Rendre visibles les femmes invisibles 17
RENAUD CHANTRAINE

PORTRAIT

Éric Bourdeau..... 18

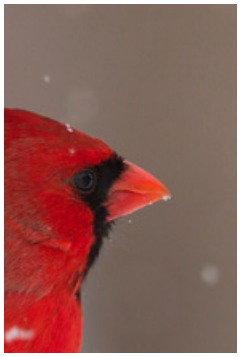

FOCUS

QUÉBEC

La politique de la lecture
et du livre du gouvernement du Québec 102
GENEVIÈVE BARIL & LINDA CLERMONT

La Déclaration des bibliothèques québécoises
Un rayonnement au-delà des frontières du Québec ...106
CHRISTIANE BARBE

À la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage,
les nouveaux arrivants et les partenaires :
un défi d'engagement envers la communauté..... 108
MAGDA ZEMMOU

Les Bibliothèques de Montréal,
lieux vecteurs d'inclusion sociale..... 111
DELPHINE GUIBOURGÉ

Terrains de jeux : le renouvellement
du rôle ludique des Bibliothèques de Montréal.....115
THIERRY ROBERT

Pretnumerique.ca :
retour d'expérience après cinq ans.....118
JEAN-FRANÇOIS CUSSON

À la bibliothèque comme à la maison 126

Une Grande Bibliothèque rafraîchie 128
CHLOÉ BARIL

Témoignage d'un français à BAnQ.....132
VINCENT VOISINOT

La Bibliothèque de l'Assemblée du Québec :
une institution de recherche aux services
des Parlementaires 136
MARTIN PELLETIER

Zoom sur les éditions du Québec.....141
NICHOLAS GIGUÈRE

La bibliothèque Gaston-Miron
Études québécoises de l'Université
Sorbonne Nouvelle..... 144
STÉPHANIE GRENIER

Le Québec des bibliothèques 146
STÉPHANE LABBÉ

BIBLIOTHÈQUES & NUMÉRIQUE

Apprendre à apprendre :
le cas du learning centre
du SCDU Lille-2..... 88
INTERVIEW DE YANN MARCHAND

La Méca, médiathèque
des Carmes : une coopérative
des savoirs..... 92
VÉRONIQUE VASSILOU

Culture numérique en valises
(clandestines) 94
BENOÎT VALLAURI

Le projet Cré@lab
de la médiathèque
de Saint-Raphaël 96
ÉLISABETH RAVOUX & ISABELLE RIPERT

Un fablab à la BmL 97
VIRGINIE ECK

De la réalité virtuelle
en bibliothèque 98
ALICE BERNARD

NOTES DE LECTURE

La littérature à quel(s) prix ?
Histoire des prix littéraires
Sylvie Ducas 149
SOPHIE AGIÉ

Nouvelles perspectives
en littérature jeunesse :
Pierre Bruno & Bernadette Poulou .. 150
SOPHIE RAT

Évaluer la bibliothèque
par les mesures d'impacts
Cécile Touitou.....151
ANNE VERNEUIL

LE DÉBAT

Introduction 152
XAVIER GALAUP

Devoir de réserve et devoir
de résistance en bibliothèque.... 152
LIONEL MAUREL

S'exprimer, s'engager…
avec réserve ? 153
DOMINIQUE LAHARY

ET AUSSI…

Soutenir l'accès au livre pour
les publics empêchés et éloignés.. 155
MARC GUILLARD & STÉPHANIE MEISSONNIER

Accueillir les enfants d'une autre
culture en bibliothèque 158
ANNE PONTÉ & MINA BOULAND

Vie de la commission RH 163
SÉBASTIEN LAGARDE

La culture à l'hôpital,
une fenêtre sur le monde 164
MYRIAM REVIAL

La nuit de la lecture 2016 166
PRÉSENTATION DE XAVIER GALAUP

Bibliothèques et développement
durable : l'ABF se penche
sur l'Agenda 2030 168
RAPHAËLLE BATS

POURQUOI LES BIBLIOTHÉCAIRES REFUSENT LES ORDRES DE TRUMP

« Les bibliothèques sont pour tout le monde ». C'est le slogan d'une série d'images créées par Rebecca McCorkindale dans les jours qui ont suivi l'annonce par le Président Donald Trump d'une interdiction de séjour provisoire pour des ressortissants des sept pays majoritairement musulmans.

Elle n'avait jamais imaginé que ses affiches en faveur de l'inclusion toucheraient au-delà d'un petit cercle de bibliothécaires. Mais lorsqu'elle s'est réveillée le jour suivant, elle avait reçu des messages de bibliothécaires du monde entier qui espéraient que les affiches soient traduites dans leur langue. Et les bibliothèques de partout aux États-Unis - en Illinois, au Minnesota, en Californie, en Virginie - avaient fait des affiches de ses images pour accompagner des mises en avant de livres sur l'Islam, sur l'empathie ou sur le vivre-ensemble.

Rebecca McCorkindal, qui est adjointe de direction et directrice artistique à la bibliothèque publique de Gretna dans le Nebraska, explique qu'elle a fait ces images parce qu'elle pense que les bibliothécaires peuvent et doivent être militants.

« Les bibliothèques sont au cœur de l'espace public, elles s'adressent à chacun et à tous les habitants, quelles que soient leurs origines » précise-t-elle. « C'est pourquoi nous sommes convaincus que les bibliothèques ne sont pas neutres. Nous défendons les droits humains ».

Et elle n'est pas la seule à l'affirmer. Depuis la prise de fonction de M. Trump il y a un peu plus de trois semaines (N.D.T. : cet article a été publié le 13 février 2017), un nombre croissant de bibliothécaires partout aux États-Unis ont commencé à afficher des positions politiques plus marquées.

Mais ce mouvement avait déjà commencé lorsque a été révélé le rôle des « intox » dans l'élection. Les bibliothécaires, parfois considérés comme une espèce préhistorique, ont rapidement été jugés comme essentiels dans la lutte contre la désinformation. Et les bibliothèques ont commencé à promouvoir les contenus validés par des chercheurs, à organiser des rencontres sur les intox et à proposer des guides pour aider les usagers à avoir une approche critique de ce qu'ils lisaient.

Après la prise de fonction du Président, les informations selon lesquelles la nouvelle administration avait très rapidement commencé à limiter la diffusion d'informations produites par certaines agences fédérales ont suscité une nouvelle inquiétude chez les bibliothécaires. Le Bureau pour la Liberté Intellectuelle de l'American Library Association (ALA) a immédiatement condamné ce qu'il considère comme une forme de censure d'État. « L'ALA s'oppose à tout usage des pouvoirs du gouvernement qui viserait à empêcher les échanges libres et ouverts d'information et de connaissances » a déclaré l'organisation. Les bibliothécaires et les scientifiques ont également, de façon préventive, entrepris de sauvegarder les informations gouvernementales en ligne qu'ils pensent menacées, notamment celles sur le climat.

Mais les marques d'opposition des bibliothécaires ont surtout commencé à augmenter partout dans le pays après la signature par M. Trump de deux *executive orders* sur l'immigration, l'un privant de fonds fédéraux les « villes sanctuaires » et l'autre interdisant de séjour les ressortissants de

> l'American Library Association s'oppose à tout usage des pouvoirs du gouvernement qui viserait à empêcher les échanges libres et ouverts d'information et de connaissances

→

PAR ELIZABETH FLOCK
(TRADUCTION ET ADAPTATION : PHILIPPE COLOMB)

LES BIBLIOTHÈQUES SONT POUR TOUT LE MONDE
LES BIBLIOTHÈQUES SONT POUR TOUT LE MONDE
LES BIBLIOTHÈQUES SONT POUR TOUT LE MONDE
LES BIBLIOTHÈQUES SONT POUR TOUT LE MONDE
Библиотеками пользуется все

sept pays majoritairement musulmans, qu'ils soient réfugiés ou voyageurs.
Les bibliothécaires que nous avons interrogés ont été choqués par ces ordres, tout particulièrement ceux travaillant dans des bibliothèques qui accueillent une population très diverse, dont des nouveaux arrivants. D'après l'Institute of Museum and Library Services, 55 % des nouveaux Américains utilisent une bibliothèque au moins une fois par semaine.
« Nous sommes une ressource essentielle pour les nouveaux arrivants dans ce pays, que ce soit pour les informations générales sur le pays, les informations juridiques, la préparation des examens et des tests, mais aussi l'heure du conte ou l'aide aux devoirs » explique Elizabeth McKinstry, de la bibliothèque publique de Dedham dans le Massachusetts. « Nous sommes au service des personnes les plus vulnérables, celles qui sont de l'autre côté de la fracture numérique ou linguistique ».
Après ces deux *executives orders*, les bibliothécaires de tout le pays ont commencé à montrer des signes de résistance. À Cambridge dans le Massachusetts, ville sanctuaire depuis 1985, la bibliothèque publique a annoncé qu'elle serait désormais un espace sanctuaire. La bibliothèque de Hennepin County dans le Minnesota, qui dessert une importante population originaire de Somalie, l'un des sept pays visés par l'interdiction de séjour, a lancé une campagne sur le thème « Tout le monde est bienvenu ici ». La bibliothèque desservant Multnomah County dans l'Oregon, a commencé à mettre en avant des livres pour enfants sur des vies de migrants et de réfugiés ; ailleurs dans l'Oregon, les bibliothécaires portent en service public des badges « Tout le monde est bienvenu ». À la bibliothèque du William Jeanes Memorial de Pennsylvanie, une poupée yéménito-américaine et musulmane nommée Sameerah a été mise au prêt. « Nous sommes heureux de l'accueillir dans notre bibliothèque » écrit sur son site la bibliothécaire Rachel Fecho, ajoutant avec ironie : « elle est libre de voyager chez tous les usagers de la bibliothèque ».
L'opposition des bibliothécaires se manifeste aussi sur les médias sociaux. Sur Twitter, le compte @LibrariesResist partage des informations [...] sur la protection de la vie privée et la surveillance, les intox et la propagande, et propose une bibliographie intitulée « Stop Trump » et un « Vocabulaire Trump » ainsi que des explications sur le concept de bibliothèque sanctuaire.
Matthew Haugen, le bibliothécaire à l'université de Columbia qui a ouvert ce compte, se souvient : « J'ai commencé à beaucoup réfléchir sur la façon dont nous pouvions, avec d'autres bibliothécaires, unir nos forces pour faire quelque chose de concret... et je me suis dit « Nous pouvons organiser des ressources documentaires, faire ce que savent faire les bibliothécaires » ». Il y a maintenant des centaines de messages marqués #librariesresist ou #librariesrespond.
Depuis l'élection, de plus en plus de bibliothécaires s'expriment en ligne pour dire que les bibliothèques ne sont pas des espaces neutres et ne l'ont jamais été. On peut citer par exemple les articles de Jessamyn West (« *Libraries are not neutral spaces, nor should they be* »), de Cory Eckert (« *Libraries are not neutral* »), ou encore de Jason Griffey : « *Stand, Fight, Resist* ».
April Hatchcock, une bibliothécaire de l'université de New York qui a longtemps milité pour que l'ALA ait une attitude moins neutre et plus militante face au Président, soutient que l'idée même d'offrir librement de l'information à tous et à toutes est déjà en soi une « idée radicale ».
Mais cet idéal se heurte au fait que les bibliothèques sont partiellement financées par le gouvernement. Bien que le financement soit généralement décidé au niveau local, les bibliothèques américaines reçoivent de l'argent de l'Institute of Museum and Library Services, une agence fédérale qui disposait en 2016 d'un budget de 237 millions de dollars. Entre autres actions, l'IMLS a soutenu le développement du haut débit en bibliothèque, qui est, aux yeux de beaucoup de bibliothécaires, un service essentiel pour les usagers.
En 2015, le Président de la Chambre des Représentants, le républicain Paul Ryan, avait proposé la disparition pure et simple de l'IMLS et après que le site « The Hill »

> “ Les gens pensent que les bibliothèques sont dépassées, pourtant, nous nous battons contre la censure depuis des décennies…
>
> Et avec tout ce qu’il se passe avec ces *executive orders*, nous ferons ce que nous pouvons pour aider ”

eut annoncé en janvier que le National Endowment for the Arts et le National Endowment for the Humanities seraient menacés par l'administration Trump, certains craignent que le financement des bibliothèques soit le prochain sur la liste.

Ces craintes ont émergé dans les jours suivants l'élection, au moment où l'ALA a publié un communiqué de presse sympathique et encourageant exprimant le souhait de travailler avec la nouvelle administration. L'ALA milite notamment pour un financement des bibliothèques par le Congrès.

Les actions en retour furent immédiates et violentes. Des centaines de bibliothécaires ont commencé à poster des messages de colère sur le site d'ALA, se sentant « trahis » par l'organisation. Ils soulignaient qu'il était évident que l'ALA essayait d'être agréable avec l'administration uniquement pour ne pas perdre les financements mais qu'en faisant cela, elle oubliait ses valeurs fondamentales. « F@ck you, ALA » a ainsi posté en ligne Hathcock, une bibliothécaire de NYU. « L'ALA se moque de la diversité, de l'inclusion et de la justice. En tout cas pas vraiment. L'ALA ne se soucie que de ses résultats ».

« C'est très difficile », souligne la présidente de l'ALA, Julie Todaro, de trouver l'équilibre entre le besoin de financement et la lutte contre les responsables politiques qui attaquent les valeurs fondamentales des bibliothécaires. « Nous allons nous battre pour nos valeurs » déclare-t-elle. « Mais nous sommes aussi une organisation non partisane, et il est important de se souvenir que nos 57 000 membres n'ont pas tous le même sentiment ».

De son côté, Haugen, qui a lancé @librariesresist, veut croire que les bibliothécaires vont largement se coaliser contre le Président Trump si l'administration menace les financements de bibliothèques institutionnelles aussi importantes que la Library of Congress ou les National Archives. Pourtant, rien n'indique que les choses se passeront ainsi. Un compte Twitter « Rogue Library of Congress » a bien été lancé, mais personne ne l'a utilisé pour le moment.

Cependant, en l'absence d'un mouvement national organisé, il paraît évident que les bibliothécaires vont continuer à montrer leur opposition localement mais publiquement, comme des actes individuels de protestation. « Tout cela va rester local », pense Elizabeth McKinstry. « C'est ce que nous pouvons faire pour rendre l'information disponible et accessible, et ce que nous pouvons faire pour orienter vers des ressources, qui aide les gens à être protégés ».

Pendant ce temps, les images de Rebecca McCorkindale continuent leur diffusion à travers le monde. Il existe à présent des versions en une douzaine de langues, dont l'espagnol et l'arabe, et treize autres traductions sont prévues. À Brantford dans l'Ontario, la bibliothèque a imprimé les images de « *Libraries Are For Everyone* » en 3D ; à Leicester en Angleterre, l'affiche est accrochée sur la grille de la bibliothèque ; et dans le Bronx, une bibliothécaire scolaire a imaginé un projet à partir de ces visuels pour ses différents groupes d'élèves.

« Les gens pensent que les bibliothèques sont dépassées » rappelle Rebecca McCorkindal. « Pourtant, nous nous battons contre la censure depuis des décennies… Et avec tout ce qu'il se passe avec ces *executive orders*, nous ferons ce que nous pouvons pour aider ».

PAR ELIZABETH FLOCK
(TRADUCTION ET ADAPTATION : PHILIPPE COLOMB)

BIBLIOTHÈQUES DANOISES

Photos de Julie Tchernookov

HOVEDBIBLIOTEK DE COPENHAGUE

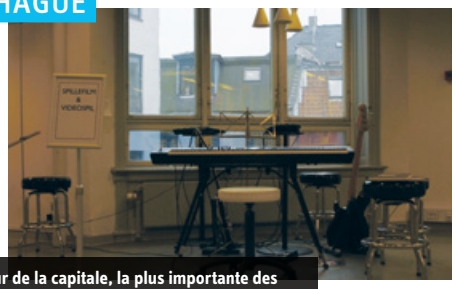

Au cœur de la capitale, la plus importante des bibliothèques du réseau, vaut plus pour les services offerts à la population (espaces dédiés aux animations, réponses en ligne aux usagers, construction de projets avec les habitants, etc.) que pour son bâtiment et ses collections.

DOKK1 D'AARHUS

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE D'AARHUS

La BU d'Aarhus (deuxième ville universitaire du pays) se trouve, depuis 1933, au cœur d'un complexe paysager. Certaines collections se trouvent dans la fameuse Book Tower datant de 1962. Cela dit, rien de l'extérieur ne laisse présager l'existence d'une bibliothèque ultramoderne, véritable lieu de vie où tout est pensé pour le confort et la détente des étudiants (vaste salle de travail, canapés relaxants, espaces de jeux, salle de yoga, cuisine, etc.).

Inaugurée en 2015, Dokk1 abrite la bibliothèque publique d'Aarhus, mais également un centre multimédia et des services aux citoyens. C'est un bâtiment futuriste, qui invite la population à réinvestir le port (jadis délaissé), afin d'y découvrir un lieu propice à l'apprentissage, à la lecture, à la flânerie, aux jeux, à la consultation d'Internet… tout en se délectant d'un bon café ou autre.

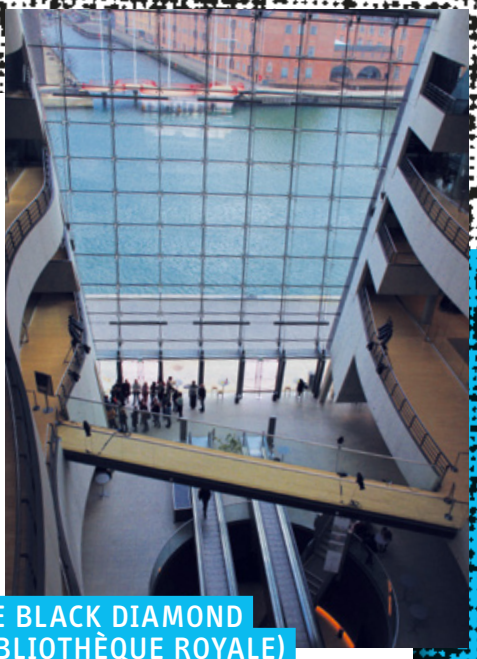

THE BLACK DIAMOND (BIBLIOTHÈQUE ROYALE) DE COPENHAGUE

Véritable bijou architectural, qualifiée de l'une des « plus belles bibliothèques du monde », le Diamant Noir est en fait une extension de la bibliothèque royale, séparée de la construction originale par une rue relativement passante. De fait, le choc est inévitable entre le nouveau et l'ancien bâtiment. Dans la structure ultramoderne vous ne trouverez pas un livre, mais un atrium haut de huit étages, des salles à foison, un auditorium, une cafétéria, un restaurant, des bornes de consultation, etc. Une coquille vide ? Non, une vitrine !

Toutes les bibliothèques danoises ont-elles un café ? En tout cas, celles visitées oui… et Herning l'affiche même sur sa devanture ! Implantée dans un ancien supermarché et inaugurée en 2014, cette magnifique bibliothèque offre l'essentiel de ses services au public (prêt, espace presse, coin enfants, espaces de repos ou de travail, etc.) au rez-de-chaussée, les collections physiques étant à 90 % reléguées à l'étage inférieur baptisé « *the deep* ».

CAFÉ BIBLIOTEK DE HERNING

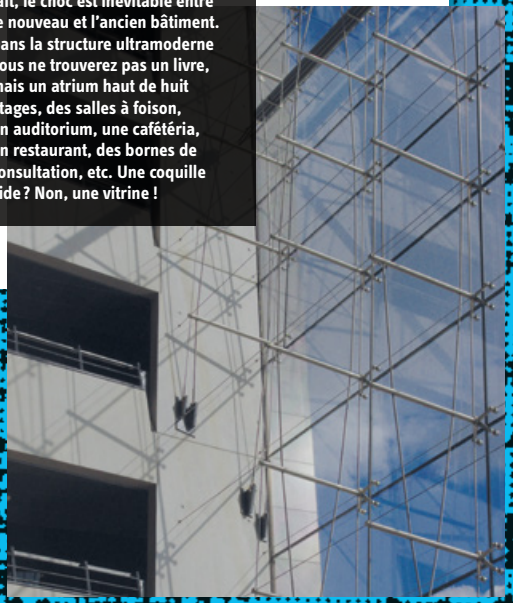

AMAZING RICHELIEU !

De 1666 à 2016, 23 architectes ont façonné l'extraordinaire quadrilatère Richelieu. De l'installation par Colbert de la Bibliothèque royale au démarrage des travaux de restauration en 2010, pilotés par les architectes Bruno Gaudin et Virginie Brégal c'est un bâtiment de 58 000 m² qui renaît.

De l'extérieur, le bâtiment austère semble ne rien dévoiler de l'exceptionnelle richesse qu'il protège et du remarquable assemblage architectural qu'il recèle. De 1666 à 2016, ce ne sont pas moins de 23 architectes qui ont façonné l'extraordinaire Quadrilatère Richelieu. De l'installation par Colbert de la Bibliothèque royale, rue Vivienne, dans deux immeubles lui appartenant au démarrage des travaux de restauration en 2010, pilotés par les architectes Bruno Gaudin et Virginie Brégal c'est à un bâtiment de 58 000 m² (47 000 m² utiles) qu'aujourd'hui le visiteur appréhende avec émerveillement et étonnement.

RICHELIEU I ET RICHELIEU II

Il s'agit d'un programme de restauration de grande envergure dont la première phase s'est achevée avec la réouverture des espaces rénovés le 15 décembre 2016 (Richelieu I) et qui sera suivie par la seconde phase dont l'échéance est prévue en 2020 (Richelieu II).
Le projet Richelieu I concrétise la volonté de faire cohabiter au sein de ce bâtiment trois institutions pour la plus grande bibliothèque d'histoire et d'histoire des arts : les départements spécialisés de la BNF (manuscrits, Arts du spectacle…), l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et l'École des Chartes.

QUELQUES CHIFFRES VERTIGINEUX :

La BNF occupe ainsi 35 000 m² pour 20 millions de documents.
L'INHA, présente sur le site depuis 1993, s'installe dans la prestigieuse salle Labrouste et met à la disposition du public plus de 1,7 million de documents soit la plus grande collection de livres et de revues en histoire de l'art et en archéologie au monde.
La bibliothèque de l'École nationale des Chartes, riche de 150 000 volumes a déménagé de la Sorbonne et occupe désormais une partie de l'aile située rue des Petits-Champs.
En 2020, la seconde phase de rénovation proposera une offre culturelle de premier ordre avec la création d'un musée dont la vocation sera de présenter une sélection des pièces emblématiques et des trésors de la BNF. Par ailleurs, cette rénovation permettra la programmation d'expositions temporaires. Enfin, l'autre salle prestigieuse du Quadrilatère Richelieu, la salle Ovale, devrait devenir un lieu ouvert à tous (libre consultation, conférences, rencontres, etc.). Sont également prévus, un café, une librairie et de nouveaux espaces dévolus aux activités pédagogiques.

UN GRAND CHANTIER MENÉ PAR L'ÉTAT

L'annonce par François Mitterrand, le 14 juillet 1988, de la construction d'une grande et moderne bibliothèque et le déménagement des collections de Richelieu dans ce nouveau bâtiment scelle aussitôt le destin du quadrilatère

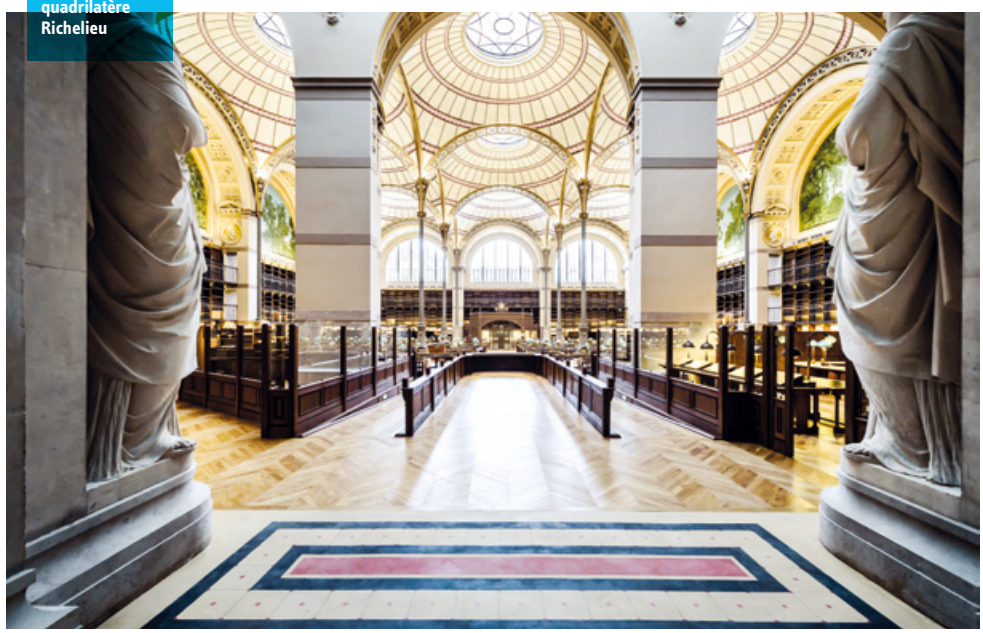

23 architectes ont façonné l'extraordinaire quadrilatère Richelieu

© Olivier Ouadah

Olivier Ouadah INHA juin 2016

Magasin central Labrouste

historique qui devient « l'ancien bâtiment de la Bibliothèque nationale ».

Le vaste programme de rénovation soutenu par les ministères de tutelle de la BNF (Culture et Éducation nationale) témoigne de la volonté de l'État en faveur de la valorisation du patrimoine. En 2006, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (Oppic), maître d'ouvrage, a été mandaté pour cette rénovation.

Un budget de 232 millions d'euros assuré conjointement par le Ministère de la Culture à hauteur de 80 % et par le Ministère de l'Enseignement supérieur à hauteur de 20 %. La BnF finançant en plus 20 millions d'euros sur fonds propres et mécénat.

Durant les travaux, le site Richelieu est resté ouvert au public, mais resserré côté rue Vivienne. D'autre part, ce chantier intervenant sur un bâtiment situé dans un espace urbain très dense, il a été nécessaire de présenter le projet aux riverains mais également essentiel de porter une attention toute particulière aux nuisances sonores, aux pollutions dues aux poussières et aux inévitables contraintes de circulation.

Les travaux se sont attachés à la mise aux normes de sécurité générale, à la création de nouvelles circulations (ascenseurs, passages), à la rénovation et au renouvellement des installations électriques et techniques. Ces interventions ont porté à la fois sur des espaces patrimoniaux classés et sur des espaces non protégés.

Difficulté supplémentaire : il s'est agi de traiter des bâtiments d'époques différentes, pas forcément liés entre eux avec des espaces discontinus sur quinze niveaux même si la façade extérieure ne laissait supposer que deux niveaux !

Des dizaines de corps de métiers ont été mobilisées dont des plombiers, des électriciens, des restaurateurs, des peintres, etc.

Pour Bruno Gaudin et Virginie Brégal, les architectes, les enjeux du projet architectural sont triples : rendre lisible le parcours dans les différents espaces, remettre aux normes de sécurité et d'accueil du public. Et enfin porter une attention toute particulière à la lumière : « Selon les espaces, la qualité de la lumière artificielle est conçue dans l'idée de consolider l'expressivité, l'équilibre et l'harmonie d'un lieu ».

LES ESPACES RÉNOVÉS

LE HALL D'ENTRÉE

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le Hall, accessible depuis la cour d'honneur, a été entièrement restauré. Situé dans le bâtiment construit en 1867 par Henri Labrouste, il avait déjà été remanié en 1960 et en 1993. L'élément nouveau et majeur de ce Hall rénové a été l'installation d'un grand et très beau lustre. Bruno Gaudin explique que ce luminaire est une référence à la vasque que Labrouste avait projeté d'installer à cet endroit précis.

LA SALLE LABROUSTE

Classée monument historique depuis 1983, cette salle de lecture réalisée entre 1861 et 1868 est le chef-d'œuvre de l'architecte Henri Labrouste. Toute la structure, les peintures (comme les verdures d'Alexandre Desgoffe, situées sur les murs latéraux et destinées à l'origine à « apaiser le lecteur »), le plancher et le mobilier ont été nettoyés en profondeur

afin de redonner à la salle sa splendeur d'origine. Pour répondre aux normes contemporaines, on a procédé à l'ajout de prises électriques et de câbles réseau au niveau des tables.
La particularité de cette salle tient à son éclairage naturel provenant de neuf coupoles revêtues de carreaux de faïence qui diffusent une lumière uniforme. Ces coupoles reposent sur des arcs en fer ajourés posés sur seize colonnes de fonte dont l'effet de légèreté incroyable vient du rapport entre le très faible diamètre de ces colonnes (30 centimètres) et leur hauteur (10 mètres). Un exploit architectural qui sera souvent copié.
C'est dans cette salle que la bibliothèque de l'INHA est désormais installée ainsi que sur trois niveaux du magasin central attenant.

> "Selon les espaces, la qualité de la lumière artificielle est conçue dans l'idée de consolider l'expressivité, l'équilibre et l'harmonie d'un lieu"

UNE RÉVOLUTION : L'OUVERTURE AU PUBLIC DU MAGASIN CENTRAL

De la salle Labrouste, on aperçoit une porte vitrée monumentale de près de 8 mètres de haut, soutenue par deux cariatides dues au sculpteur Joseph Perraud. Pour la première fois de son histoire, le Magasin central est accessible aux lecteurs et lectrices. Sur trois niveaux, le magasin devient salle de lecture et de travail. Bruno Gaudin a conçu une série de meubles contemporains : présentoirs, postes de consultation, places individuelles de lecture assises parfaitement intégrées au sein des rayonnages historiques, tables de trois

Jérôme Delatour – INHA décembre 2016

Ballot BnF Oppic

Salle de lecture des Arts du spectacle

à six places. Comme si ce mobilier rajouté avait toujours existé ! On peut se demander, cependant, si les sols grillagés métalliques des 3 niveaux ne risquent pas d'être trop sonores au regard du silence recherché et nécessaire dans cet espace ?

LA SALLE DE LECTURE DES MANUSCRITS DE LA BNF

Un sas vitré dû à l'architecte Bruno Gaudin permet d'admirer la salle des Manuscrits. Située au 1er étage et donnant sur la cour d'honneur, elle fut aménagée par l'architecte Jean-Louis Pascal de 1880 à 1886. Cette très belle salle avec notamment ces deux remarquables escaliers à vis, propose 80 places de consultation et permet l'accès à des documents manuscrits exceptionnels allant du Moyen Âge au XXIe siècle.

LES NOUVELLES SALLES DU DÉPARTEMENT DES ARTS DU SPECTACLE DE LA BNF

Théâtre, danse, mime, marionnettes, cirque, arts de la rue, music-hall ou cinéma, toute la mémoire du spectacle est conservée dans les magasins du site Richelieu.

La Rotonde des Arts du spectacle est un nouvel espace d'exposition ouvert au public, qui préfigure le futur musée prévu en 2020. Il propose déjà une sélection d'objets tout à fait remarquables (costumes, maquettes, peintures, etc.).

De la Rotonde, grâce à une porte vitrée, on aperçoit la Galerie Auguste Rondel (ancien magasin de la réserve des livres rares) qui conserve désormais l'essentiel des collections de ce département.

La Rotonde ouvre également sur le palier de la salle de lecture des Arts du spectacle. Entièrement redessinée et réaménagée par l'agence Gaudin, elle offre un très bel espace où l'impression de confort est soulignée par l'utilisation du bois tant pour le décor que pour le mobilier. D'une superficie de 200 m², elle propose 28 places de consultation, deux postes audiovisuels et un salon de lecture.

BIENVENUE À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES !

Le quadrilatère Richelieu accueille la bibliothèque de l'École nationale des Chartes, au 12, rue des Petits-Champs. Une porte a été percée pour créer une entrée dédiée à l'école. Elle occupe le bâtiment qui était dévolu autrefois aux magasins du département des imprimés, avant le déménagement à Tolbiac.

LA GALERIE DE VERRE

Conçue par Bruno Gaudin, la galerie relie désormais les espaces accessibles au public depuis la Rotonde des Arts du spectacle jusqu'à la salle des Manuscrits.

Elle offre au visiteur une vue inédite d'un côté sur la cour d'honneur et les façades et de l'autre côté sur les coupoles du plafond de la salle Labrouste. À noter qu'en son temps, Henri Labrouste avait installé une galerie de liaison en… bois.

RICHELIEU 2020

La rénovation totale valorisera la dimension patrimoniale du bâtiment. Mais elle permettra surtout l'émergence d'un pôle culturel fort. École, institut de recherches, bibliothèques, musée mais aussi passage parisien, jardin, galeries, café, librairie, Salle Ovale ouverte à tous…

Grâce à cette rénovation considérable, Richelieu, à la fois bibliothèque et musée, affirmera son rôle de pôle d'excellence mondial et campus pour l'histoire de l'art et du patrimoine mais aussi lieu de promenade et de découvertes.

N'oubliez pas lors de votre visite dans la salle Labrouste d'essayer d'apercevoir l'écureuil dans les verdures d'Alexandre Desgoffe… ■

Publication
RICHELIEU, QUATRE SIÈCLES D'HISTOIRE ARCHITECTURALE AU CŒUR DE PARIS
Sous la direction d'Aurélien Conraux, responsable de la mission des archives de la BnF et de Christine Mengin, conseillère scientifique à l'INHA
Coédition de la BnF et de l'INHA
24,5 x 28 cm, 280 pages, 200 illustrations – 49 €

BIBLIOTHÈQUE ALEXIS-DE-TOCQUEVILLE
INNOVATION ET LIBERTÉ

La bibliothèque Alexis-de-Tocqueville est le fruit d'une réflexion collective engagée dès 2005 par Caen la mer en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, la Région Basse-Normandie et le Département du Calvados.

Située à la proue de la presqu'île de Caen en pleine reconfiguration urbaine et dont le master plan a été confié à l'agence MVRDV, la bibliothèque Alexis-de-Tocqueville côtoie désormais le Tribunal de grande instance réalisé par BE Hauvette Paris avec Pierre Champenois (2016), le Dôme – Maison de la recherche et de l'innovation de l'agence Bruther (2015) – ainsi que l'école supérieure d'arts et médias de Caen (2009) conçue par studio Milou.

Conçue par l'Agence internationale OMA dirigée pour Rem Koolhaas, Pritzker Price 2000, la bibliothèque Alexis de Tocqueville a ouvert ses portes au public le 14 janvier 2017 au terme de quatre années de travaux. Cet équipement culturel d'envergure nationale entend offrir à l'ensemble des 260 000 habitants de la communauté urbaine de Caen, et plus particulièrement aux Caennais, un lieu où les savoirs et les idées circulent, se construisent, se discutent et se partagent ; un outil innovant et flexible qui défend, autant qu'il renforce, l'idée de démocratie et les libertés individuelles à l'heure du numérique.

UN BÂTIMENT-OUTIL

Premier équipement livré en France par OMA depuis Congrexpo Lille en 1994, cette réalisation de 12 000 m² SHON s'inscrit dans la lignée des bâtiments-outils développés par l'agence fondée par Rem Koolhaas, avec le Kunsthal de Rotterdam (1992), la Seattle Central Library (2004), ou encore la Casa da Musica de Porto (2005).

Le bâtiment en forme de croix se situe à la jonction de la ville historique et de la ville en développement. Dans un geste architectural fort, chacune des branches de la croix pointe respectivement sur l'Abbaye aux Hommes et l'Abbaye aux Dames, symboles de l'histoire de la ville, et sur le pôle gare et la presqu'île, tournés vers l'avenir.

La signature de l'équipement et son inscription dans la ville se manifestent par son revêtement de façade qui fait alterner verre transparent et verre translucide. Cette dualité entre plein et vide s'incarne dans la structure même du bâtiment car la croix est extrudée pour libérer, au cœur du bâtiment, un espace de près de 2 500 m² d'un seul tenant libre de tout cloisonnement et d'éléments porteurs. De larges baies bombées spécialement fabriquées à Padoue en Italie selon un dispositif mis en œuvre pour la première fois en France renforcent la vision à 360° sur la ville.

En rez-de-chaussée, la bibliothèque s'organise autour d'un vaste forum en lien direct avec l'environnement urbain donnant accès à un auditorium de 150 places, un restaurant de 100 couverts et un espace d'exposition de 350 m².

Ce projet architectural traduit remarquablement les enjeux des grands équipements de lecture publique et plus largement de toute institution culturelle au XXIe siècle :

- L'accessibilité d'un bâtiment ouvert à tous les publics qui propose des espaces documentaires totalement décloisonnés offrant une grande clarté et une lisibilité intuitive du lieu et des services ;
- La modularité d'un équipement ultra connecté et d'un mobilier

Espace décloisonné pour une grande clarté et une lisibilité intuitive.

Antoine Cardi

Antoine Cardi

Mobilier modulable pour de nouvelles pratiques.

mobile dessiné par OMA qui permet d'adapter le bâtiment aux usages et de reconfigurer ce dernier à volonté pour susciter ou accompagner de nouvelles pratiques ;

- La diversité des espaces et des modalités d'appropriations possibles – individuelle, collective, silencieuse, bruyante, familiale – parfaitement incarnée par les scénographies grand format imaginées par OMA à chaque fond de pôle : gradin XXL en bois, mur courbe de projection en acier perforé, mur de curiosités recouvert de cuir synthétique ou encore des boîtes de consultations en verre.
- L'autonomie des usagers et la conception des lieux permettant de faire ce que l'on veut, quand et où l'on veut, notamment pour l'emprunt et le retour des documents totalement automatisés et parfaitement couplés aux outils et aux espaces de renseignement et de médiation.

RÉINVENTER LA LECTURE PUBLIQUE

Car il ne s'agissait pas seulement d'imaginer un nouveau bâtiment, plus grand que l'ancienne bibliothèque centrale de Caen, mais d'inventer un nouveau type de bibliothèque. De fait, la nouvelle bibliothèque se situe au croisement des publics et des idées : imaginée pour toutes et tous et accessible en ligne à tout moment, elle anticipe une grande variété des attentes et un décloisonnement des usages. Par son caractère innovant et sa modularité, ce lieu propose un renouvellement des représentations, des missions et des usages au sein de la bibliothèque en faisant de l'attention, du partage et de l'audace (*care, share, dare*) les trois fondements de pratiques indexées sur le XXIe siècle.

ATTENTION

Creuset démocratique et culturel, la bibliothèque joue un rôle social majeur pour le développement de la citoyenneté et l'inclusion des publics les plus défavorisés. La mixité des publics et le développement du vivre ensemble sont un enjeu majeur pour la bibliothèque de Caen. C'est une institution qui se doit de prendre soin de tous les habitants éloignés de la culture. Par une amplitude horaire augmentée (51 heures/semaine) et une ouverture le dimanche après-midi notamment, la bibliothèque Alexis de Tocqueville s'adresse aussi à des adultes actifs qui ont perdu l'habitude ou l'envie de se rendre dans une bibliothèque publique, sinon pour accompagner leurs enfants. Acquis au tout numérique et habitués à acheter leurs lectures en librairie, ces représentants des classes moyennes ou plus aisées sont pourtant un cœur de cible visé par la bibliothèque qui entend leur proposer un lieu où ils découvriront ce qu'ils ne cherchent pas nécessairement et délieront le fil de leur curiosité personnelle de manière inédite. À ce titre, la plasticité des espaces, leur capacité à se reconfigurer à l'infini et leur organisation parfois erratique met en œuvre et matérialise le concept même de sérendipité dans les espaces, la majorité des visiteurs du lieu ne sachant pas trop ce qu'ils viennent chercher mais trouvant *in fine* quelque chose. L'écosystème repose donc à la fois sur l'attention « au lecteur » et « du lecteur ».

chiffres clés

12 700 m²
surface totale

1 760 m²
magasins

1 200 m²
forum

400 m²
café-restaurant

250 m²
salle d'exposition

200 m²
auditorium

2 600 m²
espace public

360
places assises travail

108
places assises confort

138
places assises appoint

150
places assises auditorium

14 km
de rayonnage en magasin

1 million
d'ouvrages en magasin avec les ouvrages prêtables

120 000
mètres linéaires en service public et nombre d'ouvrages + jeunesse indépendante

186
ordinateurs publics

Antoine Cardi

La conception des lieux permet de faire ce que l'on veut, quand et où l'on veut.

PARTAGE

Véritable "fabrique du sens" autour d'objets ou de thèmes renouvelés, la bibliothèque Alexis de Tocqueville développe une relation plus horizontale à ses usagers, basée sur la participation individuelle et la contribution collective. Le lecteur consommateur devient alors un acteur capable de partager ses idées et ses goûts avec l'envie de s'enrichir et d'enrichir la culture d'autrui. La bibliothèque propose un nombre important de lieux modulaires comme l'auditorium, le restaurant et sa terrasse, la salle d'exposition, les espaces de co-working, les boîtes vidéo, etc. où le travail et l'échange en configuration d'atelier sont possibles. Confortables, ces espaces sont le théâtre d'utilisations brèves ou plus longues ; leurs aménagements mobiles s'adaptant facilement à des animations ponctuelles et légères.

AUDACE

C'est une institution en mouvement : elle propose, innove et communique par ce qu'elle fait, sur ce qu'elle est. Le bâtiment conçu par OMA invite les bibliothécaires à des propositions originales et fortement connectées avec les partenaires culturels et économiques du territoire (théâtres, musées, librairies, commerces, clubs sportifs…). Il place les personnels face au public dans une relation active d'accompagnement et de dialogue, qui représente un changement de paradigme par rapport au dispositif de l'ancienne bibliothèque centrale. Sur le plan numérique, la bibliothèque s'apparente à un média qui produit ses propres contenus et développe en ligne ses propres communautés d'usage et d'intérêt via les réseaux sociaux notamment. La bibliothèque propose également des dispositifs uniques en France tels que les « feuilletoirs », écrans tactiles insérés dans les rayonnages qui valorisent et donnent accès aux collections récentes des magasins ou encore la solution de streaming audio dans tous les espaces de la bibliothèque via les smartphones des usagers.

La bibliothèque n'est plus seulement un espace où l'on conserve, expose et communique des documents, elle est devenue un lieu de rencontres et de partage autour du savoir, de la culture et de l'information organisés autour de différents espaces de rencontres et d'échanges en rez-de-chaussée. L'usager est placé au cœur de l'activité de la bibliothèque. Il en est acteur en contribuant à l'animation générale, en proposant des commentaires sur les ouvrages comme des suggestions d'activités. Il en est expert en présentant des ressources internet voire des animations spécifiques par le biais du tissu associatif. Il en est partenaire en prenant part à la construction du savoir, de la culture et de la mémoire collective, donc également dans sa diffusion, par un contact étroit avec le personnel. ■

RENDRE VISIBLES LES FEMMES INVISIBLES

QueerCode : un espace de ressources multiforme, visant à rendre visible l'implication des femmes et des lesbiennes dans l'histoire, particulièrement pendant la Résistance. Ou, comment la lutte contre l'invisibilisation se rend participative et se montre dans l'espace public.

Ce focus a été publié originellement sur le blog de la commission Légothèque et sur le blog de l'association Polychrome[1], dans un cycle d'articles rédigés par Renaud Chantraine, intitulé « Retours sur l'ALMS LGBTQ ». Le projet QueerCode a été présenté par Isabelle Sentis, bibliothécaire et historienne autant que militante féministe et LGBTQI, engagée depuis une dizaine d'années dans des projets mémoriels liés à la Seconde Guerre Mondiale.

Ce congrès, qui a eu lieu en juin 2016 à Londres, dont le sigle a été traduit en France ainsi : « Archives, bibliothèques, musées et collections spéciales lesbiennes, gais, bisexuels, trans, queer et + » ; rassemble des professionnels de différents champs culturels réfléchissant autour de la collecte, de la promotion et de la valorisation de la mémoire des LGBTQI.

1 https://polychrome-edl.fr/

Queercode est le seul projet français présenté lors de l'ALMS 2016. Lancé à l'occasion des 70 ans de la libération des camps de concentration, grâce à l'aide et la collaboration d'un réseau d'activistes et de collectifs lesbiens, féministes et LGBTQI, en France et à l'étranger, QueerCode a pour but de transmettre et de rendre visibles les femmes lesbiennes et bies, cis- et transgenres ayant pris part à la Résistance et contribué à écrire l'histoire de la Deuxième Guerre Mondiale.

Basé sur une logique participative et coopérative, et cherchant à réunir des savoirs sans les hiérarchiser, le site, qui comporte plusieurs « portes d'entrée », se présente comme un espace (de ressources) à la fois hybride et fluide, qui évolue au fil des nouveaux apports.

Si l'implication des femmes et des lesbiennes, notamment dans l'histoire de la Résistance, est devenue un objet de recherche universitaire depuis une dizaine d'années en France, Queercode permet à chacun.e d'apporter sa pierre au projet, sans devoir être ni historien.ne, ni archiviste, ni universitaire. Aussi la démarche se veut protéiforme : scientifique, artistique, d'éducation populaire.

Comprendre les mécanismes d'oppression et d'invisibilisation dans l'Histoire, des femmes et des lesbiennes, cisgenre ou transgenre, est indispensable pour l'émancipation de toutes et tous quelles que soient nos identités et nos orientations sexuelles. Rendre visible des formes plurielles de résistance contribue aussi bien à déconstruire les hiérarchies mises en place par l'hétérosexisme de nos sociétés occidentales qu'à enrichir nos imaginaires individuels et collectifs afin de résister aujourd'hui et demain, ici et ailleurs. Aussi, QueerCode se veut autant un outil de lutte féministe qu'un outil de lutte LGBTQI.

Questionner et partager l'histoire des personnes internées dans les camps nazis est d'autant plus important aujourd'hui, alors que des millions de réfugié.e.s (dont des LGBTQI) fuient à travers le monde les guerres et les dangers liés aux changements climatiques, et que des camps s'érigent aux frontières et au sein même de l'Europe.

L'équipe de QueerCode et ses partenaires déploient également dans l'espace public des stickers (qui reprennent et multiplient leur identité visuelle) afin de montrer la présence de ces ressources dans un contexte français où les résistances et leurs parcours sont particulièrement invisibilisés. Ces autocollants sont aussi fixés sur des boîtes d'archives lors de rencontres dans les lieux LGBTQI pour les mêmes raisons, mais aussi afin de visualiser ce que pourraient être ces lieux si la plupart de ces traces n'avaient pas été effacées par les régimes fascistes et totalitaires. Enfin, inspirée par la découverte à Auschwitz d'une série de plaques métalliques à aiguilles, ayant servi aux nazis à tatouer les prisonnier.e.s du camp, QueerCode propose à qui le souhaite un tatouage éphémère permettant de se sentir connecté via la peau à ces ressources et à ces femmes. Terminant son intervention, Isabelle Sentis livrait le sens de cette proposition : « Après avoir porté les tee-shirts et les badges d'Act Up Lille et Paris, avec leurs triangles roses inversés en référence au triangle rose porté par certains gays déportés, après avoir peint un triangle rose et un noir sur mon visage maquillé de sœur de la perpétuelle indulgence, je décidais de renverser l'acte barbare que sont les tatouages d'identification réalisés par les nazis sur les personnes déportées en me remémorant la pensée de Monique Wittig "Tout geste est renversement" en portant ce QR code à même la peau. »

“JE CROIS EN DES LIEUX TOUJOURS PLUS OUVERTS SUR LE MONDE…”

Une nouvelle rubrique qui donne la parole aux bibliothécaires de toutes catégories et travaillant dans tous types d’établissements. La série commence par Éric Bourdeau, président du groupe ABF Aquitaine et agent du patrimoine dans le réseau des bibliothèques de Bordeaux.

Bibliothèque(s) : Pouvez-vous décrire votre parcours professionnel et en quoi consiste votre travail aujourd’hui ?

Éric Bourdeau : J’ai un parcours quelque peu atypique. Je n’ai pas fait d’études supérieures, je n’ai même pas le bac littéraire, simplement j’ai eu l’opportunité de prendre un poste d’animateur multimédia en bibliothèque par le biais d’un contrat emploi jeune.
Et ce fut une révélation ! Je me sentais bien dans cet univers, à ma place et en mesure de donner le meilleur de moi-même pour le public. Par la suite j’ai pu être titularisé sur un poste et je suis arrivé sur la région bordelaise par mutation il y a 10 ans. Aujourd’hui j’occupe toujours un poste en lien avec le numérique, j’ai la charge de mener un programme d’animations sur un réseau de 10 bibliothèques de quartier.

Bibliothèque(s) : Pourquoi vous êtes-vous engagé à l’ABF et quelles ont été vos motivations pour prendre la responsabilité du groupe régional Aquitaine ?

É. B. Je me suis engagé au sein de l’ABF en 2008 pour intégrer la commission communication et j’ai rejoint le Conseil d’administration du groupe Aquitaine peu de temps après. Au fil de discussions, des collègues du CA m’ont subtilement suggéré qu’au vu de mon engagement, je pourrais prendre la présidence du groupe lors des prochaines élections début 2016. Et je me suis dit pourquoi pas ? C’était l’occasion d’aller encore plus loin dans mon engagement, de porter mes idées, et puis c’est une formidable opportunité pour progresser professionnellement. À travers tous ces projets menés, ces rencontres, j’emmagasine énormément d’expérience.

Bibliothèque(s) : En tant que personnel de catégorie C et président du groupe ABF Aquitaine, quelles sont les relations avec votre directeur ? Comment cette situation est-elle perçue ?

É. B. Pour être honnête, je n’ai pas encore eu l’occasion de rencontrer mon nouveau directeur et d’échanger sur la question de mon engagement à l’ABF. Il est au courant mais je n’ai pas encore eu l’occasion d’approfondir.

Bibliothèque(s) : Dans les médias professionnels, l’ABF a encore la réputation d’être réservée aux directeurs d’établissements et de ne s’adresser qu’aux cadres A, qu’en pensez-vous et que répondez-vous à ces affirmations ?

É. B. Je pense que c'est une vision partagée par beaucoup de collègues mais en tant que membre de l'ABF, je ne le ressens pas de cette manière. La preuve en est qu'en tant que personnel de catégorie C, je participe activement à la vie de l'ABF, au même titre que d'autres adhérents de catégorie B ou A. Le grade ou le statut n'a aucune incidence sur notre rôle au sein de l'association.

Bibliothèque(s) : L'engagement associatif à l'ABF, être élu, qu'est-ce que cela représente comme investissement en temps et quelles en sont les conséquences positives et négatives sur votre vie privée et professionnelle ?

É. B. Ce rôle de président prend du temps, plus que je ne l'avais imaginé initialement. En moyenne je compte 8 heures par semaine environ, avec de grosses pointes lors de mise en place de journées professionnelles par exemple. Cela a un impact non négligeable et demande de l'organisation pour réussir à tout concilier, heureusement j'ai des collègues dans le CA qui m'aident beaucoup et ne comptent pas leur temps non plus. C'est un vrai travail d'équipe et à l'ABF, du coup, les barrières sautent.

Bibliothèque(s) : Dans un contexte politique et social très difficile et instable, quel rôle jouent les bibliothèques et de fait une association comme la nôtre ?

É.B. L'ABF s'adresse à tous les bibliothécaires quel que soit leur grade ou leur statut. Elle représente la profession dans son ensemble et non pas une caste. Ces allégations de corporatisme sur l'ABF se basent sur une méconnaissance de l'association. À travers nos actions, nos prises de position nous nous efforçons de représenter l'ensemble de la profession. Bien sûr il reste des efforts à faire pour obtenir plus de pluralité dans les instances dirigeantes mais nous sommes sur la bonne voie, j'en suis la preuve vivante !
Les bibliothèques ont un rôle primordial à jouer dans notre société. C'est le premier réseau public d'accès à la culture avec 16 000 bibliothèques disséminées sur le territoire. Il est en première ligne pour garantir l'accès à la culture et au savoir pour tous. C'est véritablement essentiel dans cette période où la tentation du repli sur soi est grande, les bibliothèques sont des lieux de culture mais aussi de convivialité, d'échanges, de partage.

"l'ABF s'adresse à tous les bibliothécaires quel que soit leur grade ou leur statut. Elle représente la profession dans son ensemble et non pas une caste. Ces allégations de corporatisme sur l'ABF se basent sur une méconnaissance de l'association"

Bibliothèque(s) : Quelle est votre vision des bibliothèques dans l'avenir ? Et qu'est-ce que vous-même Éric, demanderiez aux candidats à l'élection présidentielle ?

É. B. On n'a jamais autant parlé des bibliothèques lors d'une campagne présidentielle, on reconnaît leurs qualités, on demande plus d'ouverture. Mais il faut veiller aux moyens associés surtout quand certains candidats veulent réduire le nombre de fonctionnaires ! Ici l'ABF a le devoir de veiller à ce que les bibliothécaires puissent travailler avec les moyens et dans les conditions adéquates.
Pour l'avenir des bibliothèques, il est difficile de se prononcer ! Elles ont connu tellement de changement en peu de temps. Je crois en des lieux toujours plus ouverts sur le monde les entourant, des lieux d'échange et de création où quelque part les collections ne seront plus une fin en soi mais un prétexte. Et si je pouvais être entendu des candidats à la présidentielle, sait-on jamais, je leur demanderais plus de moyens bien évidemment et une vraie reconnaissance du métier de bibliothécaire à sa juste valeur.

INÉGALITÉS TERRITORIALES

En juin 2005 ; *Livres Hebdo* publiait à l'occasion du congrès de l'ABF un dossier intitulé « Les bibliothèques sont-elles à leur place ? » et en tirait ce constat sévère : « *Les bibliothèques manquent là où justement se trouve le public à conquérir : les jeunes, les familles avec enfants, le public non diplômé et les catégories sociales défavorisées* ».

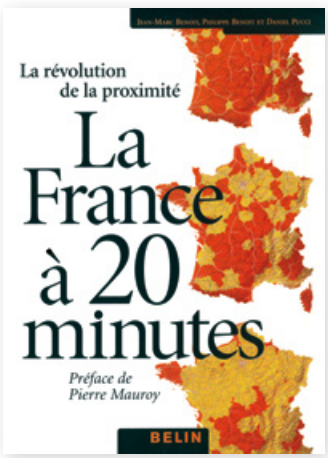

En 2002, cet ouvrage illustré de plus de 50 cartes abordait la question du temps d'accès à une série de services publics et marchands et analysait la 'nouvelle donne économique de l'espace-temps. Rien de comparable n'est paru depuis.

Douze ans plus tard, en dirions-nous autant ? La situation est sans doute contrastée, et des nuances qu'on pouvait alors apporter demeurent valables aujourd'hui. Cela ne signifie pas qu'elle est partout satisfaisante, nous en sommes bien loin.

L'égalité est, avec la continuité et la mutabilité, un des trois principes cardinaux du service public à la française : chacun doit pouvoir également en bénéficier. Aborder cette question du point de vue des territoires, ceux où les gens qui habitent, travaillent, étudient, achètent, agissent, se cultivent et se distraient, renvoie immédiatement à la conscience d'une inégalité.

On songe bien sûr aux zones régulièrement présentées comme désavantagées, voire sacrifiées, qu'il s'agisse de quartiers urbains, de zones périurbaines ou d'espaces ruraux, avec toutes les variantes qui peuvent être identifiées.

La distance du point d'où l'on part (le domicile mais aussi le lieu d'étude, de travail ou de toute autre occupation) est évidemment un critère essentiel. Mais il y a aussi la distance symbolique, sociale, culturelle, et ce n'est pas pour rien qu'on évoque souvent les publics « éloignés » de la culture, de la lecture… de la bibliothèque !

Le dossier que vous allez découvrir est complémentaire du congrès organisé à Paris par l'ABF du 15 au 17 juin sur le thème Inégalités territoriales, égalité des chances. Croisant les regards sociologiques, géographiques et bibliothéconomiques, il donne également accès à quelques expériences de terrain. Puisse cet ensemble être utile et réutilisable. Il ne suffira certainement pas de faire le tour de la question. Il souffre même une lacune de taille. La distance, quand elle est physique, ne se mesure pas en kilomètres mais en temps de trajet, quel que soit le moyen de déplacement utilisé. Mais le temps, ce sont aussi des horaires d'ouverture. Au-delà de la permanence des accès en ligne 24 heures sur 24 et 365 jours par an, le temps d'accessibilité des lieux est essentiel. La question fait régulièrement l'objet de rapports et de controverses mais aussi d'accords, d'expérimentations et d'avancées. Vous l'aurez compris : cette lacune est volontaire. Traiter de la moitié de la question de l'espace-temps, c'est déjà quelque chose[1].

L'objectif, difficile à atteindre totalement mais vers lequel il faut tendre, est sans doute moins la conquête de publics (on peut éviter cette métaphore militaire) que l'égalité des populations devant les services de lecture publique. Seul un maillage adapté peut y pourvoir, combinant attractivité et proximité et pouvant s'étendre au-delà des seuls équipements considérés comme bibliothèques.

Proximité, voilà sans doute le mot-clé à retenir de ce dossier. Puisse la bibliothèque être proche, à tous les sens du terme.

1 Sur l'autre moitié, voir notamment *Ouvrir grand la médiathèque : Faire évoluer les horaires d'ouverture*, dirigé par Françoise Muller et Marine Rigeade, ABF, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, 2014, coll. Médiathèmes.

PAR DOMINIQUE LAHARY

Évolutions

LES INÉGALITÉS TERRITORIALES EN FRANCE : « LE 22 À ASNIÈRES » TOUJOURS D'ACTUALITÉ

En 1955, l'humoriste français Fernand Raynaud présente un sketch dénonçant les inégalités territoriales. Plus de soixante ans après, et en dépit des changements dans l'organisation du territoire français, le système qui les engendre demeure-t-il ?

Il résulte du centralisme politique français une concentration des fonctions sans équivalent dans d'autres pays occidentaux

En 1955, l'humoriste français Fernand Raynaud présente un sketch intitulé « Allô New York, je voudrais le 22 à Asnières… » qui va devenir et rester très populaire pendant des décennies, même après la mort tragique de son auteur en 1973. Ce sketch ridiculise les décisions d'une administration, celle des Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT), responsable d'inégalités territoriales puisque, pour parvenir à joindre par téléphone la banlieue parisienne, il faudrait passer par New York. Ce sketch témoigne que l'État est le grand organisateur des inégalités territoriales à travers ses choix d'équipements en matière téléphonique. Mais les Français voient également dans ce sketch une illustration d'autres inégalités territoriales, par exemple dans le domaine des transports ferroviaires ou routiers.

Plus de soixante ans après le sketch de Fernand Raynaud, et en dépit des changements dans l'organisation du territoire français, le système qui engendre des inégalités territoriales demeure-t-il ? La réponse à cette question est positive. Ce système, dont il faut rappeler qu'il est l'héritage d'une longue histoire, reste à l'œuvre à travers des décisions ou des absences de décisions qu'il conviendra d'illustrer par quelques exemples.

L'HÉRITAGE D'UN SYSTÈME PRODUISANT DES INÉGALITÉS TERRITORIALES

L'histoire longue enseigne qu'en France, le centralisme politique qui s'affirme et qui imprègne les mentalités sous l'ancien régime conduit à une inégalité territoriale majeure entre Paris et la province. Ne serait-ce que par effet d'inertie, il en résulte encore aujourd'hui une considérable concentration des fonctions dans la capitale politique, concentration sans équivalent dans d'autres pays occidentaux comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ou les États-Unis. C'est au XVIIe siècle que le mot « province » commence à être utilisé au singulier. Il ne désigne pas l'addition des territoires formés par les provinces, mais un large espace transcendant celles-ci et recouvrant l'ensemble du pays à l'exclusion de la capitale. Ce vaste espace, correspondant à la majeure partie du territoire français, est traité de façon inégale car il est privé de la « radieuse présence du roi » et de son effet sur ceux qui habitent à proximité, les Parisiens. La grande inégalité territoriale est par exemple affirmée par trois personnages que nous présente Molière dans *Les précieuses ridicules* :

« Madelon : Paris est le grand bureau des merveilles, le centre du bon goût, du bel esprit, de la galanterie. »

« Mascarille : Pour moi je tiens que, hors de Paris, il n'y a pas de salut pour les honnêtes gens. »

« Cathos : C'est une vérité incontestable. »[1]

1 Poquelin, Jean-Baptiste, dit Molière : Les précieuses ridicules, scène X, 1659. Molière lui-même, masqué, jouait Mascarille.

De son côté, Montesquieu, Bordelais qui passait une partie de l'année à Paris, écrit en 1740 : « la France, où il n'y a que Paris et les provinces éloignées qui soient quelque chose, parce que Paris n'a pas encore pu les dévorer ».[2]

À la Révolution, en dépit des cahiers de doléances qui appellent à ne pas favoriser systématiquement Paris, les Jacobins l'emportent et continuent de mettre Paris à l'avant-garde politique de la France, quitte à discriminer le reste du pays, y compris en usant de moyens violents comme ceux subis par Bordeaux ou Lyon. Leur idée devient explicite dès le 14 juillet 1790, à la fête de la fédération qui honore le « berceau sacré de la révolution ». Comme l'a montré Alexis de Tocqueville, cette idée légitime à la fois le mode centralisateur de l'ancien régime et prélude à la légitimation du fonctionnement centralisé de la France mis ensuite en œuvre sous Bonaparte et Napoléon. Le pouvoir central dirige chaque département par des représentants (préfets, sous-préfets) et charge ses propres services (équipement, éducation…) d'appliquer et de mettre en œuvre ses décisions sur tout le territoire. Le centralisme atteint son apogée sous le premier Empire, moment le plus centralisé de l'histoire administrative française, marquant une très forte inégalité territoriale entre les compétences générales de Paris et les autres territoires qui ne sont que des sujets sans pouvoir de décision.

Il faut attendre la loi municipale de 1884, fruit des débats et réflexions menés tout au long du XIXe siècle, et particulièrement sous le Second Empire, pour que les communes bénéficient enfin de certaines attributions, tout en restant sous une forte tutelle préfectorale incluant par exemple l'acceptation par le préfet de l'ordre du jour des conseils municipaux. Un siècle sera encore nécessaire pour, avec la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation, réduire les inégalités territoriales de compétences.

Toutefois, le poids de l'État reste majeur. La décentralisation connaît d'abord ce que j'ai appelé ses « quinze glorieuses » (1982-1997) ; elles sont ensuite suivies de nombreuses décisions allant plutôt dans le sens d'une re-centralisation[3]. Le caractère toujours largement centralisé de la France peut d'ailleurs être mesuré par des données chiffrées. En effet, parmi les six grands pays de l'Union européenne, soit l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Pologne, l'Italie et le Royaume-Uni[4], la part du budget des dépenses de l'État dans l'ensemble des dépenses publiques varie entre 47,4 % et 79,4 %[5], le reste étant du ressort des collectivités territoriales. Or, la France compte le pourcentage le plus élevé – 79,4 % – ce qui témoigne du rôle premier de l'État dans d'éventuelles inégalités territoriales.

Or, justement, au XXIe siècle, en France, l'État demeure responsable de fortes inégalités territoriales qui se constatent lorsque les pouvoirs publics prennent et mettent en œuvre des décisions ayant pour effet de créer des discriminations entre territoires. Les inégalités tiennent à ce que l'État continue souvent d'appliquer la même logique que celle illustrée par le sketch de Fernand Raynaud. Celui qui aurait le talent de cet humoriste pourrait simplement adapter ce sketch en traitant d'autres domaines, comme la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux collectivités territoriales ou la question des équipements numériques.

INÉGALITÉS TERRITORIALES FINANCIÈRES ET RÉGLEMENTAIRES

Une incontestable inégalité territoriale est de nature financière. En effet, l'une des recettes importantes des collectivités territoriales est la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'État, devenu le premier contribuable des collectivités à la suite de diverses réformes de la fiscalité locale. Or, le montant de la DGF par habitant est variable selon la population des collectivités territoriales. L'État verse chaque année aux communes comptant 200 000 habitants ou plus[6] le montant maximum de la dotation forfaitaire par habitant. Pour les autres communes, un barème dégressif est appliqué. Ainsi, un habitant d'une commune comptant 10 000 habitants vaut un quart de moins, et un habitant d'une commune de moins de 500 habitants moitié

Les "quinze glorieuses" de la décentralisation sont ensuite suivies de nombreuses décisions allant plutôt dans le sens d'une re-centralisation

2 *Lettres familières, IV* à l'abbé Niccolini du 6 mars 1740.

3 Dumont, Gérard-François, « Favoriser une meilleure gouvernance des territoires », dans : Allain, Joël, Goldman, Philippe, Saulnier, Jean-Pierre, *De la prospective à l'action*, Bourges, Apors Éditions, 2016.

4 Avant le Brexit ; cf. Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, *Géopolitique de l'Europe : de l'Atlantique à l'Oural (après le Brexit)*, Paris, PUF, 2016.

5 Cf. *Population & Avenir*, n° 732, p. 15.

6 Au titre de ce qu'on appelle la population légale (à distinguer de la population dite « municipale », selon la loi de 2002, et qui correspond à la population statistique).

moins. Et si nous considérons non seulement la dotation forfaitaire mais l'ensemble des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales, les montants par habitant fluctuent du simple au triple[7].

Cette inégalité financière crée donc des effets de seuil à illustrer par un exemple réel. Lors d'un recensement, un maire était en train de se rendre compte que sa commune risquait de passer en dessous du seuil de 200000 habitants et de perdre en conséquence une dotation financière significative. Or, il y avait sur son territoire, à ce moment-là, un cirque dont la présence représentait, entre les employés du cirque et leurs familles, plusieurs centaines de personnes. Mais ce cirque devait cesser ses représentations avant la date du recensement et avait donc prévu de quitter la commune. Le maire en question, très astucieux, a fait voter par son Conseil municipal une subvention pour que le cirque fasse des représentations supplémentaires, probablement à perte, afin que ses employés et leurs familles soient présents le jour du recensement. Grâce à cela, la commune en question est restée au-dessus du chiffre de 200 000 habitants en population légale[8] et a conservé le montant maximum de dotation globale de fonctionnement par habitant. Cette anecdote symbolise bien les effets de seuil et les inégalités en matière de dotation globale de fonctionnement.

En considérant l'ensemble des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales, les montants par habitant fluctuent du simple au triple

Les inégalités financières en matière de DGF se trouvent complétées par le fait que les critères utilisés par l'État ne prennent en compte que le nombre d'habitants et nullement la superficie du territoire que chaque collectivité territoriale doit entretenir. Par exemple, la commune de Marseille occupe un territoire de 240,6 kilomètres carrés à entretenir et à gérer. En revanche, la commune de Lyon s'étend sur une superficie de seulement 48 kilomètres carrés. Par conséquent, certains élus marseillais regrettent la configuration de leur ensemble, alors que si l'histoire avait légué une répartition des 240,6 kilomètres carrés en cinq communes, cela aurait permis depuis longtemps la création d'une intercommunalité déclenchant davantage de dotations de l'État. De la même manière, le vaste territoire du département de l'Aveyron – 8711 kilomètres carrés – implique des coûts de gestion territoriaux élevés et supérieurs aux coûts de la gestion des 3730 kilomètres carrés du département du Tarn-et-Garonne, offert à Montauban en 1806 par Napoléon. Aussi, la dispersion des habitants de l'Aveyron qui ont besoin de contacts avec les Caisses sociales départementales provoque des effets auxquels le département doit apporter des réponses.

Outre la dotation financière principale de l'État aux territoires, une autre inégalité territoriale est due à la réglementation. Au nom de l'égalité républicaine affichée, les règles appliquées à toutes les collectivités territoriales, quel que soit leur nombre d'habitants, sont exactement les mêmes. Mais cette uniformité réglementaire est-elle une véritable égalité dans la mesure où certaines collectivités territoriales disposent de plusieurs milliers de collaborateurs pour étudier et mettre en œuvre la réglementation alors que d'autres en ont seulement quelques centaines, parfois moins de cent ? Pourtant, une ville qui compte cent collaborateurs doit examiner quotidiennement autant de règlements que le maire d'une grande commune qui compte des milliers de collaborateurs. Or, dans certains pays, la réglementation tient compte de la taille des communes, avec des systèmes de règlements simplifiés

7 Cour des comptes, octobre 2016.

8 En population municipale, désignée alors population sans doubles comptes, la commune a compté à ce recensement 197 536 habitants.

© Population & Avenir

731 : Les grandes villes, avantagées par l'État, notamment financièrement, auraient dû être moins affectées par la crise. Ce n'est pas nécessairement le cas, à commencer par la plus grande métropole française, Paris.

730 : Le monde rural est souvent considéré comme dépassé dans le contexte de la mondialisation. Pourtant, ses évolutions sont très inégales et certains territoires ruraux sont très attractifs.

pour les communes moins peuplées disposant en conséquence d'un nombre réduit de collaborateurs.

INÉGALITÉS TERRITORIALES FACE À L'IMPÉRATIF NUMÉRIQUE

Le sketch de Fernand Raynaud du « 22 à Asnières » peut être aujourd'hui réactualisé en ce qui concerne l'essor des techniques de l'information et de la communication. En effet, les possibilités d'accès à l'économie et aux services numériques sont très variables selon les territoires, certains se trouvant même en zones blanches, c'est-à-dire sans possibilité de bénéficier de la téléphonie mobile ou du Net. Face à de telles inégalités, on aurait pu imaginer une politique nationale d'aménagement du territoire qui en fasse sa priorité, d'autant que, pour les territoires, dans un monde qui fonctionne de plus sur des logiques réticulaires et non plus radiales[9], les réseaux numériques sont devenus aussi importants, voire davantage, que les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens.

Or, jusqu'à présent, l'État s'est largement défaussé de l'équipement en réseaux numériques sur les collectivités territoriales, qui sont en somme devenues les supplétives d'un État défaillant, ce qui a engendré de profondes fractures numériques. Pourtant, l'État semblerait mieux placé que n'importe quelle collectivité territoriale pour s'imposer face aux opérateurs, compte tenu du nombre d'abonnés qu'il peut représenter.

Comme le demandait implicitement le sketch de Fernand Raynaud, le service public de l'État devrait être au service de l'égalité territoriale ; or ce n'est souvent pas le cas. La culture, l'enseignement, le transport pourraient fournir de nombreux autres exemples. Mais il faut aussi se pencher sur les égalités apparentes comme celles résultant de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe[10]. *A priori*, cette loi est à tendance égalitaire, notamment sur deux points : elle contraint, dans le cas général, à une taille minimale qui réduit l'écart démographique entre les intercommunalités et elle unifie les compétences de certains niveaux d'intercommunalité. Mais une analyse plus fine interroge. En effet, la loi NOTRe conduit à créer au moins deux types d'intercommunalité : d'une part, il y a celles issues d'une réflexion préalable des élus et parfois d'actions communes déjà conduites dans le passé et, d'autre part, il faut bien le constater, des intercommunalités uniquement fondées sur des logiques dimensionnelles, donc essentiellement quantitatives, avec une faible prise en compte des réalités historiques et géographiques des territoires. Les premières sont en situation de pouvoir mettre en œuvre des projets assez rapidement, tout comme les régions non fusionnées par la loi de délimitation des régions[11]. Les secondes doivent entreprendre tout un processus d'organisation fort chronophage pour les élus et leurs collaborateurs dans un contexte d'incompréhension d'une large partie des citoyens et d'identité territoriale difficile à trouver. Or, c'est l'État qui crée ces inégalités territoriales alors qu'il faudrait prendre en compte les « convenances locales », selon la formule utilisée en 1790 lors de la délimitation des départements. Une méthode possible aurait consisté à confier les décisions non aux préfets, représentants de l'État, mais aux régions.

Quant à l'unification des compétences dans tous les territoires, elle crée également de nouvelles inégalités territoriales. Par exemple, là, l'intercommunalité peut correspondre à un bassin-versant et hériter d'un syndicat des eaux qui fonctionnait sur ce même périmètre. Ailleurs, l'inadéquation avec un bassin-versant va engendrer des coûts supplémentaires de réorganisation, d'équipements et de fonctionnement.

Ainsi, la France demeure un pays où les inégalités territoriales sont fortes sans que l'on puisse entrevoir des politiques visant à les réduire puisque les lois territoriales de ces dernières années, gouvernements de droite ou de gauche confondus, ont plutôt tendance à les accentuer. Toutefois, il convient de bien distinguer les inégalités institutionnalisées de la diversité intrinsèque des territoires. En effet, d'un point de vue géographique, chaque territoire possède un ADN différent, ne serait-ce qu'en raison des diversités spatiales particulièrement nettes dont bénéficient nos territoires et qui sont une richesse pour la France. ■

L'État crée des inégalités territoriales alors qu'il faudrait prendre en compte les "convenances locales"

9 Dumont, Gérard-François, « Territoires : un fonctionnement radial ou réticulaire ? », *Population & Avenir*, nº 723, mai-juin 2015.

10 Loi du 7 août 2015.

11 Loi du 16 janvier 2015.

Chiffres

LACUNES ET INÉGALITÉS TERRITORIALES

Si de nombreuses bibliothèques ont vu le jour durant les 40 dernières années, des territoires ruraux mais aussi urbains en sont encore dépourvus. Un rapport de l'IGB met en évidence les lacunes et inégalités territoriales en insistant sur le rôle de l'État pour garantir une égalité d'accès au service public de la lecture.

16 300

lieux de lecture, 2 700 000 m² de bibliothèques municipales construits ou rénovés avec l'aide de l'État au cours des trente dernières années : si ces chiffres traduisent une amélioration des équipements de lecture publique en France depuis les années quatre-vingts, la situation est cependant loin d'être aussi favorable qu'on pourrait le penser.

En effet, 55 % des communes, représentant plus de 11 millions de personnes soit 17 % de la population française, ne disposent encore d'aucun équipement. On constate par ailleurs une véritable inégalité de la population devant le service de la lecture, certains territoires apparaissant largement déficitaires par apport à d'autres, plus favorisés. C'est ce double constat que met en évidence un rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) publié en décembre 2015 sous la direction de Jean-Luc Gautier-Gentès, intitulé *L'équipement*

POUR ALLER PLUS LOIN

Le rapport complet est consultable à l'adresse suivante : http://tinyurl.com/rapport-IGB

TYPOLOGIE DES BIBLIOTHÈQUES ÉTABLIE PAR L'ADBDP

Typologie des bibliothèque établie par l'ADBDP*					
	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5
	Bibliothèques municipales		Relais	Antennes	
				Points lecture	Dépôts
Crédits d'acquisition tous documents	2€/habitant	1€/habitant	0,50€/habitant	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12h/semaine	8h/semaine	4h/semaine		
Personnel	1 agent catégorie 8 filière culturelle pour 5 000 habitants ou 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
Surface	0,07 m²/habitant et au minium 100 m²	0,04 m²/habitant et au minium 50 m²	25 m²		

des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales. Ce travail a été conduit avec le concours du Service du Livre et de la Lecture (SLL), les apports des conseillers pour le Livre et la Lecture (CLL) auprès des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP). Si le SLL a fourni l'essentiel des données quantitatives du rapport, les CLL et l'ADBDP ont transmis des éléments qualitatifs extrêmement éclairants sur la situation des équipements de bibliothèque dans leur territoire.

DES ZONES BLANCHES

D'après les données fournies par l'Observatoire de la Lecture Publique (OLP), sur la base de l'enquête statistique du Ministère de la Culture et de la Communication auprès des bibliothèques pour l'année 2011, 20 406 communes – sur les 36 715 que le pays compte alors – ne disposent pas d'équipement en propre : 11 180 000 habitants se trouvent privés de bibliothèque sur leur commune. Les données 2014, concernant les 58 départements partenaires de l'OLP pour la collecte des données sur les bibliothèques de leur territoire, confirment cette situation : 9 628 communes, rassemblant 7 113 000 habitants, soit 16 % de l'ensemble, sont dépourvues de bibliothèques.

DES ÉQUIPEMENTS VARIABLES EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ

Sur les 16 300 lieux de bibliothèques recensés dans l'enquête de l'OLP, 7 100 seulement sont des bibliothèques, les 9 200 autres, desservant 9 millions de personnes, sont des points d'accès au livre. La moitié des 7 100 bibliothèques relève des catégories B1 et B2, selon la typologie établie par l'ADBDP.

ÉQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE : DÉPARTEMENT DE L'AISNE (02)

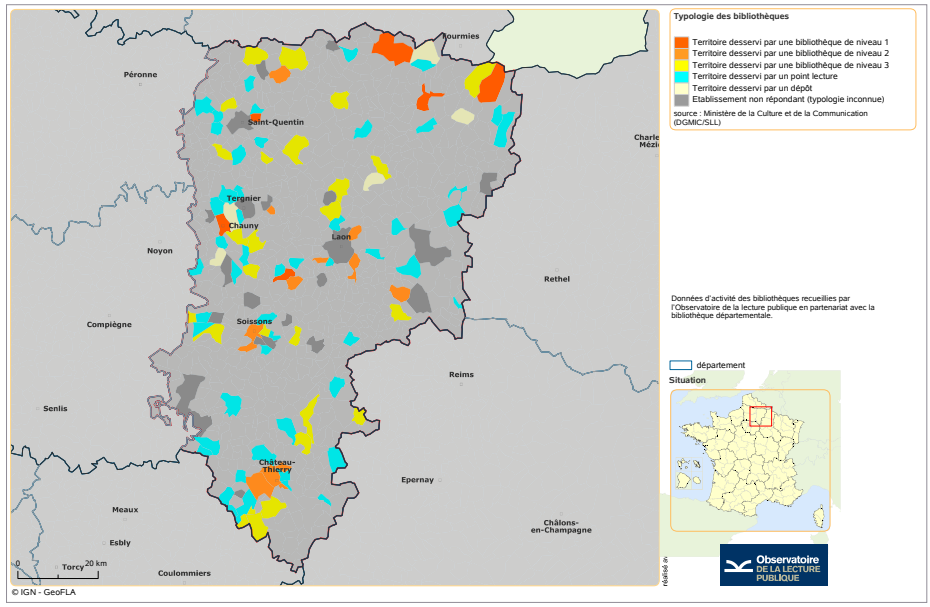

ÉQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE : DÉPARTEMENT DU MORBIHAN (56)

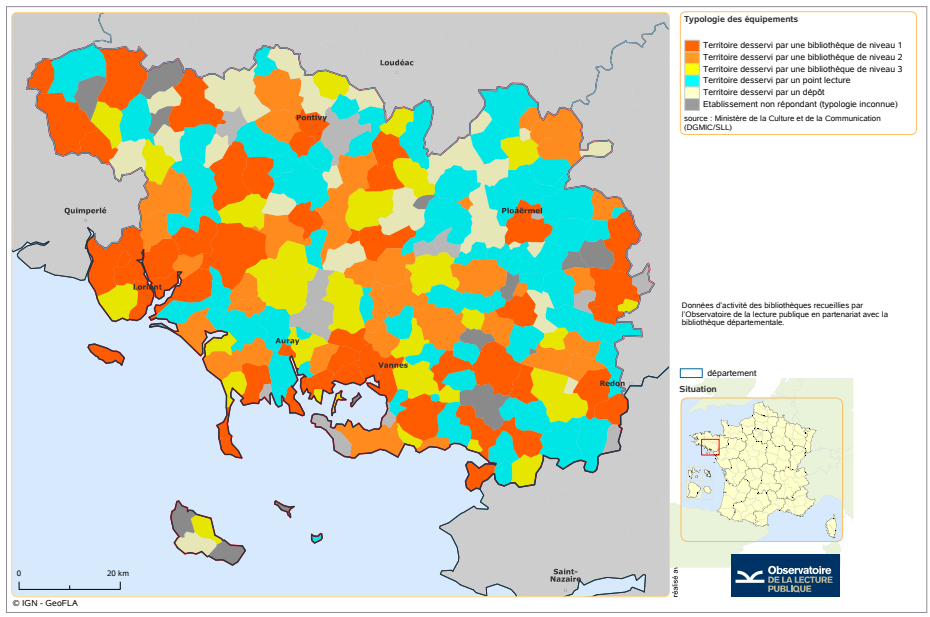

L'absence d'équipement n'est pas réservée aux petites communes

En dépit de la progression des équipements au cours des dernières décennies, nombre d'entre eux restent inadaptés : le plus souvent, soit leurs surfaces sont trop réduites par rapport à la population à desservir, soit l'organisation des espaces ne correspond pas aux attentes des usagers ou n'est pas fonctionnelle pour les personnels. Mais l'inadaptation peut aussi concerner d'autres aspects : mauvaise implantation dans la ville, espaces publics non accessibles aux personnes en situation de handicap, locaux impropres à la conservation des collections patrimoniales, bâtiments énergivores, etc. Faute de diagnostic, le nombre d'équipements concernés est difficile à préciser. Une chose est sûre : la plupart des équipements construits ou aménagés dans les années 1970 et 1980 ont beaucoup vieilli, à tous points de vue. Leur adaptation aux normes actuelles et à l'évolution des usages appelle des travaux, qui vont d'une rénovation légère des espaces actuels au transfert dans un autre bâtiment en passant par une restructuration ou une extension du bâtiment.

S'agissant des surfaces, près des deux tiers des communes ou EPCI de plus de 10 000 habitants (958) n'atteignent pas 0,07 m² par habitant, recommandés et nécessaires pour bénéficier du soutien financier de l'État dans le cadre de la dotation globale de décentralisation (DGD).

On sait par ailleurs que les bibliothèques sont des équipements de proximité et que tout trajet supérieur à 15 minutes est dissuasif pour un usage régulier. Or on constate un déficit général d'équipements de proximité, avec un réseau souvent partiel ou pas cohérent : présence d'une centrale plus ou moins satisfaisante mais absence d'annexes, là où l'éloignement du centre-ville et la taille du quartier le justifieraient dans certaines collectivités, multiplication d'annexes trop petites et abandon de la centrale dans d'autres, manque presque systématique d'un plan rationnel du réseau dans la plupart des EPCI. Avec le récent bouleversement du paysage intercommunal, la question de l'adaptation des équipements existants aux nouveaux territoires intercommunaux devrait encore accentuer le phénomène.

Quelques collectivités cumulent même les déficits, tant au niveau de la centrale que des annexes : c'est par exemple le cas de la ville de Saint-Quentin (57 271 habitants) qui dispose d'un équipement central de 1 600 m² installé dans un hôtel particulier et deux petites annexes de 53 et 78 m² ou de la communauté d'agglomération du Grand Verdun (28 818 habitants) qui bénéficie d'une centrale de 1 240 m², implantée sur 2 sites, et de 3 annexes, toutes inférieures à 70 m².

DES INÉGALITÉS CRIANTES ENTRE TERRITOIRES

Selon les départements, la part des habitants sans bibliothèque sur leur commune varie considérablement : si, d'après les données statistiques de l'OLP, elle dépasse les 30 % dans l'Aisne, la Manche ou le Doubs, elle est de moins de 10 % en Gironde, dans la Loire ou le Morbihan.

À titre d'illustration, si l'on prend en compte les surfaces totales des bibliothèques existantes sur un département, la différence est manifeste entre le Morbihan (70,89 m² pour 1 000 habitants) et l'Aisne (26,26 m² pour 1 000 habitants), ainsi qu'en témoignent les cartes fournies par l'OLP.

Le contraste existe également au niveau local : entre les départements d'une même région (le département de la Haute-Saône est moins bien pourvu que les autres départements de l'ancienne région Franche-Comté) ou même au sein d'un même département (dans le département de la Haute-Loire, la partie est, tournée vers la Loire, est mieux desservie que la partie ouest, proche du Cantal).

Fort logiquement plus une commune est petite, moins elle a de chances de disposer d'un équipement de lecture publique. C'est dans les communes de moins de 2 000 habitants que le décrochage apparaît le plus marqué.

Mais l'absence d'équipement n'est pas réservée aux petites communes : sur le territoire métropolitain, 228 communes de plus de 5 000 habitants n'offrent pas d'accès à une bibliothèque ou à un point d'accès au livre ; pire, 48 communes de plus de 10 000 habitants sont sans équipement : soit elles n'ont pas de bibliothèque du tout (c'est le cas à Schiltigheim, 31 722 habitants ou à Six-Fours-les-Plages, 35 080 habitants), soit elles ont une bibliothèque associative (comme à Croix, 21 395 habitants ou à Mont-Saint-Aignan, 19 649 habitants) soit elles disposent d'une bibliothèque de moins de 100 m², surface considérée comme très largement insuffisante pour une population de cette importance (ainsi à Villefontaine, 18 499 habitants ou à Soisy-sous-Montmorency, 17 874 habitants).

QUELS BESOINS, QUELLES PRIORITÉS ?

Peut-on chiffrer les besoins ? L'estimation est forcément grossière : si l'on ajoute aux 780 000 m² qui seraient à construire pour doter l'ensemble du territoire de bibliothèques (0,07 m² multiplié par 11 180 000 habitants sans bibliothèque), les

équipements à agrandir, restaurer, restructurer, rénover, on aboutit à un total qui tourne autour de 1 million de mètres carrés.
Quelles priorités ? Outre les communes de plus de 10 000 habitants qui devraient être toutes pourvues de bibliothèques normatives, les zones rurales et périurbaines, à commencer par les zones de revitalisation urbaine ou les centres-bourgs qui font actuellement l'objet d'un programme spécifique de la part du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, mais aussi les quartiers politiques de la ville (ils sont 1 514) peuvent être considérés comme prioritaires.
Il faut y ajouter les équipements « stratégiques », comme les bibliothèques têtes de réseau dans le cadre des EPCI ou les bibliothèques municipales classées, qui conservent toutes des collections patrimoniales significatives. La situation de ces dernières est loin d'être uniforme : si 12 d'entre elles ont bénéficié d'une construction d'un bâtiment central au cours des années 1990-2000 dans le cadre du programme BMVR,–dont certains demanderaient à être réaménagés–d'autres restent en attente d'une restructuration, d'une requalification ou d'une relocalisation. Le réseau est, pour elles aussi, trop souvent inachevé. 14 des 40 BMC restées municipales sont en dessous des 0,07 m² par habitant ; quant aux BMC intercommunales, leur situation n'est pas très différente : le transfert à l'EPCI n'a fait qu'accentuer l'insuffisance de la centrale, conçue au mieux à l'échelle de la ville, voire déjà sous-dimensionnée.

UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA LECTURE QUE L'ÉTAT SE DOIT D'ACCOMPAGNER

Un projet de construction de bibliothèque s'inscrit dans un projet global de développement de la lecture, incluant services sur place et à distance, porté par la collectivité, commune ou EPCI. Il est le résultat d'un choix politique des élus.
Mais il est du devoir de l'État, garant de l'égalité sur l'ensemble du territoire, de continuer à accompagner les collectivités à organiser le service de la lecture. Outre l'aide précieuse des statistiques de l'OLP pour appréhender un territoire lors de la phase d'étude, l'accompagnement financier constitue bien sûr un levier important pour convaincre les collectivités de construire un équipement : si les contrats territoire lecture, mis en place en 2010 par le Ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de ses 14 propositions pour le développement de la lecture, sont un dispositif utile pour engager une dynamique de mise en réseau et soutenir un projet de construction ou de requalification d'un bâtiment de bibliothèque, le concours particulier Bibliothèques de la DGD reste un outil absolument déterminant, qui vient s'ajouter aux aides financières susceptibles d'être apportées par le Département et la Région. Cet instrument budgétaire, qui a permis à la France de rattraper une partie de son retard en matière d'équipements de lecture publique durant les dernières décennies, doit absolument être préservé.
Polyvalentes, accueillant tous les médias et pratiquant plusieurs types de médiations auprès de publics divers, les bibliothèques constituent l'équipement culturel de base. Elles ont un rôle crucial à jouer pour contrer ce qui fragilise les territoires ou la société et aider au vivre ensemble. Axée sur les bâtiments, l'étude de l'IGB ne méconnaît pas pour autant qu'une bibliothèque ne se résume pas à un bâtiment et à des mètres carrés. Pour rendre les services attendus, les bibliothèques ont bien évidemment besoin de moyens, financiers et humains, et doivent proposer des prestations adaptées aux attentes de la population, sur place et à distance. Mais pour que ces prestations se déploient, encore faut-il que des bibliothèques existent et que ces bibliothèques ne soient pas exagérément réduites ou partiellement inadaptées !

Le concours particulier de la DGD, un dispositif essentiel à préserver

Démocratisation

REPENSER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES

En tant qu'instrument de la démocratisation de la culture, les bibliothèques n'ont pas véritablement atteint leur objectif. Est-ce à dire qu'il faut renoncer à s'adresser aux publics populaires ? Ce n'est pas le point de vue de l'auteur.

Penser l'égalité d'accès aux bibliothèques dépend de la manière dont celles-ci sont conçues. Quand régnait, de façon légitime et presque unanime, une vision de la culture que les bibliothèques avaient pour mission de promouvoir, la question de l'accès était souvent réduite à sa dimension technique.

Nul doute que la qualité de ce qui était offert suffirait à attirer les publics. Il s'agissait donc surtout de penser le maillage du territoire, de porter physiquement la « culture » dans les espaces pensés comme des « déserts » culturels. De la création des BCP et de la multiplication des bibliothèques de quartier au programme des « ruches », du bibliobus aux bibliothèques-relais, l'action publique locale et nationale a largement consisté (et réussi) à améliorer la desserte de tout le territoire.

Entre 1973 et 2008, la proportion d'inscrits parmi les résidents des communes a doublé passant de 7 % à 14 % selon l'enquête Pratiques culturelles des Français. C'est en partie le produit de l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de lecture publique.

Dans cette vision de la bibliothèque, la question de savoir qui sont les publics à qui on s'adresse compte moins que celle de savoir ce qu'on doit leur apporter. Le sociologue, Jean-Claude Passeron a souligné, au contraire, la nécessité de connaître la population pour la convertir à ce qu'on entend lui transmettre. La politique culturelle n'arrive pas sur une terre vierge. Comme il l'écrit : « Culturel ou religieux, le missionnaire rencontre toujours comme limite à son action d'influence la préexistence active d'autres religions ou d'autres cultures[1] ». Autrement dit, l'action en faveur de l'égalité d'accès à la culture devrait passer par une prise en compte des populations à « conquérir » au-delà de la seule amélioration de son accès. Réduire la distance géographique (« mailler le territoire » comme on dit), promouvoir la gratuité et améliorer les horaires d'ouverture sont des conditions sans doute nécessaires mais pas suffisantes. L'augmentation sensible du nombre et de la qualité des bibliothèques en France depuis les années soixante-dix ne s'est accompagnée d'aucune augmentation sensible de la propension à les fréquenter de la part des catégories populaires. Elles ont plutôt amélioré la fréquentation des classes moyennes et supérieures. Comme l'écrivait J. Vialle à partir d'une solide enquête réalisée à Marseille, « si des effets d'entraînement existent, ils profitent surtout à ceux pour qui, justement, la distance physique ne représente pas un obstacle, tant la familiarité qu'ils possèdent avec les institutions culturelles leur donne d'élan[2] ». Il est probable qu'un accroissement significatif des horaires d'ouverture comme le passage à la gratuité systématique y compris pour les adultes ne modifieraient pas fortement la situation. Cela créerait un effet d'aubaine pour les

1 J.-C. Passeron, « Figures et contestations de la culture » in J.-C. Passeron, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991, p. 308.

2 J. Vialle, *Écologie d'un espace public : les bibliothèques municipales de Marseille*, Ville de Marseille, 1994, p. 81.

Une bibliothèque tournée vers la population comme ici à Plaine Commune.

catégories déjà les plus enclines à venir dans les bibliothèques. Il reste que tout nouvel établissement parvient toutefois à capter le peu de publics populaires qui ne fréquentaient jusqu'alors pas ce type d'équipement.

Échec politique et impasse théorique, la démocratisation de la culture par les bibliothèques n'apparaît pas comme une piste prometteuse. Il convient de chercher à penser en d'autres termes la question de l'accès des catégories populaires aux bibliothèques. Pour ce faire, il s'agit d'abord de réfléchir, au-delà de la dimension culturelle légitime, à la diversité des propositions que ce service public peut formuler à l'intention de la population. Cela suppose de renoncer à la vision ancienne de la bibliothèque comme opérateur de prescription culturelle. Cette vision est désormais intenable parce qu'elle entre en contradiction directe avec la manière dont nous nous pensons désormais comme individu dans notre société contemporaine qui valorise l'autonomie personnelle[3]. Et puisque les citoyens mettent en avant « la souveraineté sur soi[4] » et que la fréquentation des bibliothèques n'est pas obligatoire, il s'agit bien de proposer de rendre service à la population et non de rendre un service public y compris contre son gré.

Dans le cadre de cette réflexion, on peut se pencher sur l'offre à destination des catégories populaires. Les classes moyennes et supérieures sont surreprésentées dans les publics des bibliothèques. Elles s'accommodent bien de ce qui leur est proposé et de la manière dont l'institution s'adresse à elles. Pour cette raison, il n'en sera pas directement question dans la suite de ce texte. De leurs côtés, les catégories populaires ne sont pas homogènes dans leur composition, dans leur situation et dans leurs aspirations. Pour cette raison, il sera d'abord question de la desserte des quartiers périphériques des grandes villes et ensuite de la manière dont les bibliothèques peuvent s'adresser à ce que C. Guilluy[5] a nommé la « France périphérique ».

QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES

La croissance des grandes villes à partir des années soixante ne s'est pas faite sans création de bibliothèques. Par le développement d'« annexes » dans ces nouveaux quartiers, il s'agissait de rendre possible la fréquentation de cette population qui ne peut massivement se rendre dans les « centrales » situées au cœur des centres historiques. Souvent, ces équipements sont bien implantés au cœur des quartiers facilitant ainsi leur accessibilité physique. Assez souvent aussi, ces lieux ont été bâtis à un moment où la bibliothèque était pensée comme une source de documents plus que comme un lieu de séjour. Cela a pour effet de se traduire par une surface assez limitée.

La population de ces quartiers est marquée par la concentration en leur sein de difficultés sociales et économiques : niveau modeste de formation, taux de chômage élevé, stigmatisation du territoire, criminalité, etc. Dans ce contexte, les bibliothèques peuvent rendre service à la population de plusieurs manières. Parce qu'elles accordent à la lecture une place majeure, elles soutiennent une vision du monde dans lequel le recul et l'analyse constituent une valeur centrale. Ce sont ces mêmes valeurs qui dominent dans le cadre scolaire. Dès lors, que ce soit pour les élèves ou pour les parents, la bibliothèque offre l'opportunité d'un soutien actif. La prise en compte de cet enjeu se traduit dans des formes multiples. Il peut s'agir de l'offre d'un fonds parascolaire, sur l'orientation ou la recherche d'emploi (comme à Croix-Rouge à Reims) mais aussi de la mise à disposition d'espaces dédiés au travail scolaire de façon permanente ou dans le cadre d'opérations ponctuelles du type « Passe ton bac ! ». La bibliothèque propose ainsi des ressources à la fraction des jeunes de ces quartiers qui misent sur les études pour améliorer leur sort.

En amont de la trajectoire scolaire, les bibliothèques peuvent également promouvoir la lecture et la familiarisation avec le livre auprès des plus jeunes. L'accueil des familles et des structures liées à la petite enfance puise tout son sens dans cet effort pour améliorer l'accès à la lecture. Plutôt que de devoir

Échec politique et impasse théorique, la démocratisation de la culture par les bibliothèques n'apparaît pas comme une piste prometteuse

3 C. Poissenot, « L'irruption de l'usager concret : du service public aux services aux publics » in *Bibliothèque(s)*, n° 53-54, 2010, p. 24-27.
URL : http://tinyurl.com/bibliotheques-claude-poissenot

4 Selon la belle formule de D. Martuccelli dans *Grammaires de l'individu* (Gallimard, 2002).

5 C. Guilluy, *La France périphérique*, Paris, Flammarion, 2014.

Condé Salon 60's. Un salon « Sixties » et des habitants qui se plongent dans cette époque à Condé-sur-Noireau.

ensuite lutter contre l'illettrisme, il n'est pas absurde de contribuer à ce qu'il ne puisse pas apparaître.

Les quartiers périphériques sont le cadre du développement de certaines formes d'expression qui leur sont propres. Parce qu'elles sont au cœur d'un écosystème dont elles ne peuvent s'abstraire, les bibliothèques sont à même de porter ces références alternatives et émergentes. Il ne s'agit pas de « démagogie » mais de la prise en compte de la population dans la réalité de ses pratiques culturelles spécifiques. Cela peut passer par l'accueil d'artistes, la mise en place d'ateliers d'initiation, la promotion de ces formes d'expression vers les autres quartiers (à l'image de la médiathèque de Moulins qui invite un groupe de rap de Clermont pour un atelier d'écriture et un concert[6], etc.).

Un autre enjeu qui touche, à leur manière, les bibliothèques de quartiers populaires consiste dans la nécessité de faire vivre ensemble des individus et des groupes différents. L'évidence de la fabrication automatique du lien social dans notre société a fait long feu et les signes qui le montrent ne manquent pas (abstentionnisme, vote extrême, sentiment d'isolement, désignation de boucs émissaires, etc.). Proposer des biais pour mettre ensemble les individus et ainsi fabriquer un lien fragile et lui donner une valeur et une visibilité, voici ce qui anime nombre d'équipements. Cela passe souvent par la mise en mouvement des corps que ce soit par la musique ou l'organisation de moments de commensalité. Le partage de la nourriture est un support ancestral de la relation sociale. Relevons l'initiative de Plaine Commune qui a mis en place des ateliers « Disco smoothies » pour des enfants et animés par des bibliothécaires. À partir de fruits récupérés chez des marchands du quartier, il s'agissait de produire des smoothies à la fois diététiques et produits d'une forme de

6 http://tinyurl.com/lamontagne-rap-clermontois

recyclage. Pour parachever cette initiative une partie de la production était distribuée dans le quartier comme l'atteste la photo si frappante reproduite page précédente.

LA « FRANCE PÉRIPHÉRIQUE »

Par-delà les polémiques associées, un des mérites des travaux de C. Guilluy réside dans la mise au jour d'un processus par lequel la pauvreté gagne les zones à l'écart des métropoles. « L'atlas des nouvelles fractures sociales[7] » avait le premier donné à voir cartographiquement les composants et la traduction de cette mutation aussi profonde que discrète. Dans son dernier livre[8], il affine le diagnostic et va jusqu'à parler de « marronnage des classes populaires » pour désigner ce mouvement d'une partie de la population

Quel visage pour la bibliothèque de cette "société populaire sédentaire" dont nous parle C. Guilluy?

de cette France périphérique qui se place en rupture par rapport aux autorités politiques, économiques et culturelles et cherche à élaborer une contre-société. Son hypothèse (disons plutôt son point de vue) est que ce monde ne se confond pas avec la vision d'un repli sur un entre-soi mais qu'il correspond plutôt à une autre façon de faire société. L'accent est mis sur le lien social à l'échelle locale à l'intérieur d'un milieu social et culturel assez homogène. Plutôt que « citoyens du monde », cette fraction de nos concitoyens se pensent et agissent comme des citoyens d'« ici », du « village ». L'observation « des vies de pauvres[9] » en milieu rural confirme cet ancrage local.

Dans ce contexte, penser la bibliothèque consiste à prendre cette réalité comme base de réflexion. Non, les citoyens de la « France périphérique » ne sont pas massivement ni même majoritairement des soutiens du multiculturalisme ! Ils apprécient les bienfaits de la mondialisation dans leurs pratiques de consommation mais ne se retrouvent pas dans le goût de la diversité. C'est seulement en partant de ce point d'entrée qu'on peut s'adresser à eux. Il sera toujours envisageable de proposer des pistes d'ouverture une fois établie une relation de confiance avec cette population mais l'urgence est à l'établissement d'une relation de confiance. À la lecture du Laëtitia d'I. Jablonka[10], on se demande comment ces deux sœurs issues d'un milieu populaire paupérisé auraient pu croiser la route de bibliothèques dans ces territoires périphériques que sont ceux de Paimbœuf, Pornic ou Machecoul ? Dès lors, quel visage pour la bibliothèque de cette « société populaire sédentaire » dont nous parle C. Guilluy ? Le premier biais par lequel peut se construire le lien avec les habitants de cette France des petites villes et des villages réside dans le souci du service. Quel est le mode de vie de la population ? Comment prendre place dans les contraintes qui sont les siennes ? Cela signifie une attention aux horaires d'ouverture à la fois en nombre d'heures et en moments choisis. Comment être au service de la population quand la bibliothèque

7 C. Guilluy, C. Noyé, *L'atlas des nouvelles fractures sociales*, Paris, Éd.. Autrement, 2006.

8 C. Guilluy, *Le crépuscule de la France d'en haut*, Paris, Flammarion, 2016.

9 A. Roche, *Des vies de pauvres : les classes populaires dans le monde rural*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

10 . Jablonka, Laëtitia, Paris, Le Seuil, 2016.

est fermée du samedi midi au mardi midi ? Les « horaires de bureaux » sont-ils ceux qui conviennent le mieux aux actifs qui ajoutent à leurs journées de travail un temps de trajet parfois élevé pour rejoindre la métropole de laquelle ils dépendent ? Pour les habitants sédentaires, le volume des horaires compte sans doute plus que le choix des tranches horaires. Dans ces conditions, on ne peut que saluer le choix de la médiathèque de l'Atelier à Condé-sur-Noireau (14) d'ouvrir ses portes dès lors que le personnel est présent soit 36 heures par semaine ce qui dépasse de loin la moyenne des bibliothèques de 19 heures observée par l'Observatoire de la lecture publique pour les équipements des communes de 4 000 à 6 000 habitants. Le choix de l'implantation paraît également décisif. La bibliothèque doit être facile d'accès et doté d'un parking. Pourquoi ne pas la placer à proximité de là où les habitants se rendent en masse dans le supermarché qui dessert la commune ou l'intercommunalité ? Le service peut aussi consister à proposer aux inscrits de remplir leur « panier » à partir du catalogue en ligne et de venir le lendemain le retirer de façon expresse (une sorte de « Book Drive »).

Une autre manière de tisser le lien avec cette population consiste à s'inscrire dans la culture qui la rassemble. Concrètement cela peut passer par la question des meilleures ventes, leur acquisition en nombre d'exemplaires suffisant ainsi que leur mise en valeur. Il s'agit de prendre part à cette culture commune quand bien même elle est façonnée par le commerce. Dans les petites communes, s'inscrire dans les pratiques des habitants peut consister à accompagner leurs pratiques de jardinage. Cela peut passer non seulement par les « grainothèques » qui se multiplient sous l'influence de cette prise de conscience grandissante mais également par des séances d'échange autour de cette activité. La petite bibliothèque de La Madeleine-Bouvet dans l'Orne[11] a organisé un « troc-jardin » lors duquel les habitants sont invités à partager des conseils, des pratiques « et même sa bonne humeur ! » comme l'explique la bibliothécaire. Dans un autre registre, la médiathèque de Condé-sur-Noireau propose tous les ans une exposition consacrée à la mémoire locale. Il s'agit de se replonger dans l'univers d'une époque. Cette année, il était question des « années soixante » où étaient présentés des documents sur la ville pendant cette période mais aussi le mode de vie de l'époque avec cette idée suggestive de reconstituer un salon avec mobilier, papier peint, poste radio. Ce faisant, la bibliothèque s'adresse bien sûr aux témoins de cette histoire mais cherche également à la faire partager à tous.

CHACUN POUR TOUS À LA BIBLIOTHÈQUE !

Une lecture étroite de notre société d'individus pourrait conduire à la conclusion selon laquelle pour que tous les citoyens aient accès à la bibliothèque, il faudrait s'adresser à eux dans leur irréductible singularité. Si l'attention à la personne est bien sûr importante, chacun de nous reste modelé par ses appartenances et son histoire sociales. Les services que la bibliothèque peut nous rendre dépendent largement du contexte dans lequel nous sommes placés. Il s'agit de le comprendre et de le traduire dans une offre à même d'améliorer la vie de nos contemporains.

Rendre service à chacun par un service public c'est déjà inscrire les citoyens dans le cadre de la collectivité. Mais la bibliothèque peut aller bien au-delà en donnant accès à des documents vers lesquels convergent l'intérêt de la population, en rassemblant des individus autour de pratiques qui leur sont chères ou en donnant vie à des références partagées par les citoyens par-delà de ce qui les sépare. Comme l'écrit F. Dubet, « il faut essayer de construire, patiemment et par le bas, quelque chose qui ressemble à une société[12] ». Et d'ajouter que les politiques « les plus efficaces », sont « celles qui passent par la construction d'un tiers commun ». Les bibliothèques (et bien sûr les bibliothèques 3e lieu) sont un formidable outil pour nouer une nouvelle relation entre les individus eux-mêmes et celles qu'ils construisent avec la collectivité. Pour cela, elles doivent veiller à réduire toutes les formes d'inégalités dans leur accès.

Rendre service à chacun par un service public c'est déjà inscrire les citoyens dans le cadre de la collectivité

11 « Un troc jardin et des astuces, dimanche à La Madeleine-Bouvet », *L'écho Républicain*, 24 septembre 2016, URL : http://tinyurl.com/lechorepublicain-troc-jardin

12 F. Dubet, *Ce qui nous unit : discriminations, égalité et reconnaissance*, Paris, Le Seuil, 2016, p. 116.

Densité

LES PUBLICS ET LA FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES AUJOURD'HUI

Forte d'un maillage territorial exceptionnel d'environ 16 000 lieux de lecture, la lecture publique est le premier réseau culturel de France. Notre pays peut en effet se prévaloir d'un réseau dense de plus de 7 000 bibliothèques et 9 000 points d'accès au livre.

L'observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale des médias et des industries culturelles) procède chaque année au recueil et à la publication des données d'activité des bibliothèques municipales. En complément de ce paysage statistique, élaboré à partir des données très riches communiquées par les bibliothécaires, le ministère de la Culture et de la Communication s'est périodiquement attaché à lancer de grandes enquêtes auprès des publics (1979, 1997, 2005) afin d'éclairer leurs pratiques et leur perception des bibliothèques.

À travers les résultats fournis par les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français du département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication, la fréquentation des bibliothèques a pu être replacée dans le contexte général de pratiques culturelles en évolution.

La dernière grande enquête de publics spécifique aux bibliothèques avait été confiée au Credoc en 2005. La publication des résultats de cette enquête avait suscité de nombreux débats, tant ils avaient alors pu sembler inattendus. Alors que le taux d'usagers inscrits dans les bibliothèques territoriales ne cessait de décroître – après un déclin sensible jusqu'en 2010, il s'est stabilisé autour de 17 % – l'enquête avait révélé une forte hausse de la fréquentation des équipements, notamment par des usagers non-inscrits. Alors qu'un quart des Français avait fréquenté une bibliothèque municipale en 1997, ils étaient ainsi plus d'un tiers à l'avoir fait en 2005.

Un peu plus d'une décennie après l'enquête de 2005, le ministère de la Culture et de la Communication a lancé une nouvelle étude sur les publics et la fréquentation des bibliothèques publiques[1]. 4 000 personnes de 15 ans et plus ont ainsi répondu à un questionnaire en ligne, 400 autres ont été interrogées par téléphone. L'échantillon téléphonique, centré sur les personnes de 60 ans et plus ainsi que sur celles habitant en milieu rural, a été conçu pour résoudre certains biais inhérents aux enquêtes en ligne et assurer la représentativité des résultats.

LA FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES : UN MOUVEMENT DE FOND

La première information apportée par cette enquête est que ses résultats prolongent les découvertes de celle de 2005 en matière de fréquentation et de trajectoire de vie, et valident pleinement la pertinence des bibliothèques au XXIe siècle.

25,7 % des répondants à l'enquête de 1997 avaient fréquenté une bibliothèque municipale au moins une fois au cours des douze derniers mois. Ils étaient 35 % en 2005. Ils sont 40 % en 2016.

La relative homologie entre les résultats de 2005 et 2016 est frappante. Depuis une dizaine d'années, la bibliothèque fait l'objet d'un usage intensif de 8 à 9 % de la population française âgée de plus de 15 ans. Un quart des Français se rendent dans leur bibliothèque municipale au moins une fois par mois, soit bien plus que le taux d'emprunteurs

1 Cette enquête a été administrée à l'automne 2016 par TMO Régions.

NOTA

La plupart des données d'activité figurant dans ce document sont extraites de la Synthèse nationale des données d'activité 2014 des bibliothèques municipales éditée en 2016 par le Ministère de la Culture et de la Communication, disponible en ligne : http://tinyurl.com/culturenquete

FRÉQUENTATION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS 2016

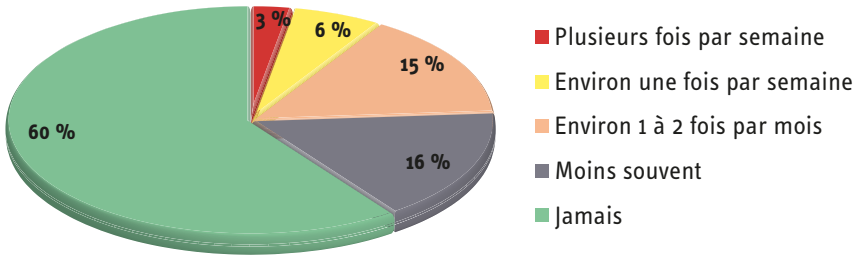

FRÉQUENTATION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS 2005

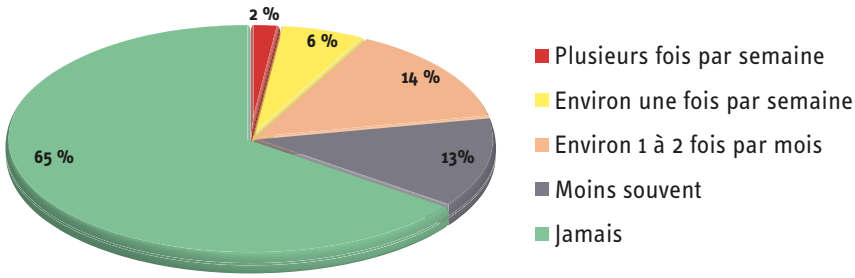

DURÉE DU DÉPLACEMENT VERS LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE HABITUELLEMENT FRÉQUENTÉE

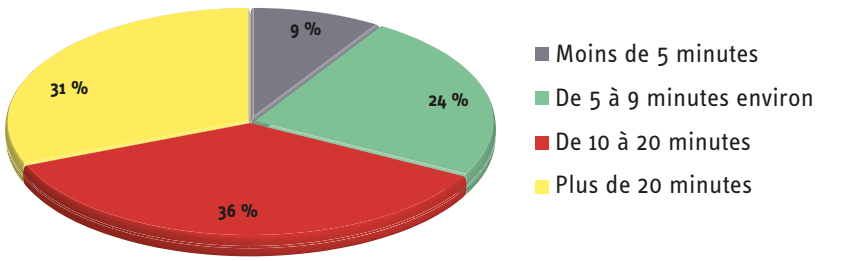

MODE DE TRANSPORT HABITUEL

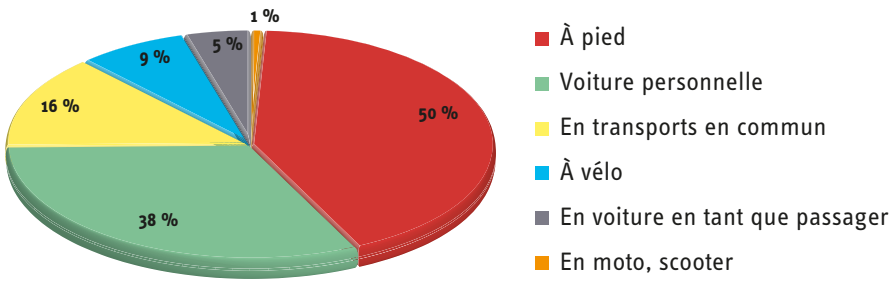

actifs, qui n'a cessé de s'éroder pour stagner aujourd'hui autour de 13 %. Alors que la question de l'impact des bibliothèques est aujourd'hui un objet de questionnement et de réflexion en France comme à l'étranger, on retiendra que 40 % des Français se sont déplacés au moins une fois dans l'année pour se rendre dans une bibliothèque municipale. Sur les 60 % des Français qui n'ont pas fait cette démarche, 7 % ont eu un contact – même minimal – avec les services d'une bibliothèque publique en consultant son site Internet. Enfin, en termes d'impact réel, le pourcentage de 40 % ne représente en réalité qu'imparfaitement la fréquentation globale des bibliothèques puisqu'il ne tient pas compte du public des enfants (moins de 15 ans), qui représente environ 40 % du public inscrit en bibliothèque[2].

Si l'on n'échappera pas à l'éternel débat sur le verre à moitié plein ou à moitié vide à la lecture de ces résultats, on peut néanmoins en retenir la bonne santé du réseau de lecture publique français : à l'heure de la numérisation de l'accès aux œuvres et à l'information, la fréquentation du lieu bibliothèque a connu une progression régulière au cours des deux dernières décennies.

UN MAILLAGE TERRITORIAL DENSE QUI FAIT DE LA LECTURE PUBLIQUE LE PREMIER RÉSEAU CULTUREL DE PROXIMITÉ

Parmi les multiples facteurs pouvant expliquer ce phénomène, deux méritent d'être particulièrement mis en lumière. Cette hausse témoigne tout d'abord de l'adaptation progressive mais constante des bibliothèques à l'évolution des attentes et des besoins de leurs publics. D'autre part, elle a été favorisée par un intense mouvement de création de bibliothèques durant la même période, dû à l'affirmation de volontés politiques conjointes des collectivités territoriales et de l'État : 2 483 équipements représentant une surface totale de 1 745 236 m^2 ont ainsi été créés entre 1995 et 2005.

89 % de la population a accès à un ou plusieurs lieux de lecture : selon les données de l'observatoire de la lecture publique, 73 % de

2 Selon la dernière synthèse de l'OLP, plus de 90 % des bibliothèques desservant des communes de plus de 2000 habitants travaillent en lien avec une ou plusieurs école(s) primaire(s), 80 % d'entre elles proposent des heures du conte, 77 % ont développé un partenariat avec un service de la petite enfance.

2483 équipements représentant une surface totale de 1 745 236 m² ont été créés entre 1995 et 2015

la population française réside dans une commune lui permettant d'accéder à une bibliothèque, 16 % à un point d'accès au livre.
L'enquête sur les publics et la fréquentation des bibliothèques rend également compte de cette proximité des équipements avec les publics qu'ils desservent. 60 % des répondants ont accès à leur bibliothèque habituelle en moins de 10 minutes et seuls 9 % mettent plus de 20 minutes à rejoindre leur bibliothèque.
Comme l'a montré un récent rapport de l'Inspection générale des bibliothèques, la situation reste contrastée d'un territoire à l'autre et des inégalités subsistent, notamment dans les petites communes, les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville[3].

3 Cf. Jean-Luc Gautier-Gentès, avec le concours de Joëlle Claud, L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales, Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques, décembre 2015 http://tinyurl.com/equipement-bibliotheques.

QUELQUES DONNÉES SUR LES PROFILS DES USAGERS

Il faudra attendre la publication complète de l'étude réalisée en 2016, en cours de finalisation, pour disposer d'une photographie complète des usagers (et des non-usagers) des bibliothèques et actualiser les données de 2005 disponibles en la matière.
Quelques données factuelles sur la composition des publics sont néanmoins disponibles. Comme en 2005, le public des BM est majoritairement composé d'actifs, bien que l'on observe une plus forte proportion de demandeurs d'emploi parmi les usagers réguliers que parmi les usagers occasionnels.
On ne sera pas surpris de voir les étudiants – qui représentaient 10,2 % de la population de 15 à 64 ans en 2013 selon l'INSEE – surreprésentés parmi les usagers, qu'ils soient occasionnels ou réguliers.
L'enquête de 2016 comporte plusieurs questions relatives à la catégorie socioprofessionnelle des répondants.
De manière générale, alors que des débats ont pu avoir lieu ces dernières années sur la fonction des bibliothèques et leurs publics, il est remarquable que la composition du public des bibliothèques soit globalement le reflet de la société française. On peut y voir là encore l'impact du travail des bibliothécaires, l'offre des bibliothèques publiques – qu'il s'agisse de l'offre de services, de collections, de l'offre culturelle, de formation, d'animation – étant susceptible de répondre aux attentes de tous.
Si l'on s'en tient aux pratiques des publics les plus réguliers, ceux qui viennent au moins une fois par mois à la bibliothèque, on constate néanmoins une surreprésentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures et une sous-représentation

FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES EN FONCTION DE LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES INDIVIDUS – ENQUÊTE 2016

	Fréquentation au moins une fois par mois	Moins souvent	Jamais
Actifs	54%	52%	48%
Demandeurs d'emploi	10%	7%	8%
Retraités	20%	22%	31%
Personnes au foyer	2%	3%	3%
Etudiants	14%	14%	9%
Total	100%	100%	100%

Composition du public des bibliothèques (CSP au sens de l'INSEE)			Population de 15 ans ou plus selon la CSP en 2013 selon l'INSEE[1]
	Fréquentation au moins une fois par mois	Moins souvent	
Agriculteurs exploitants	0 %	1 %	0,90 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5 %	3 %	3,50 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13 %	11 %	9 %
Professions intermédiaires	15 %	13 %	14,10 %
Employés	17 %	17 %	16,60 %
Ouvriers	11 %	13 %	12,90 %
Retraités	20 %	22 %	26,60 %
Autres sans activité professionnelle	20 %	19 %	16,40 %
Total	100 %	100 %	100 %

[1] http://tinyurl.com/statistiques-insee

CSP	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants	Cadre et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité	Total
Emprunt de livres (base : usagers)	61 %	55 %	69 %	61 %	53 %	45 %	51 %	51 %	54 %

Les éléments mis en exergue ici apportent un éclairage utile et actualisé sur les notions de maillage territorial, de fréquentation et de composition des publics qui sont au cœur de la thématique choisie cette année par l'ABF pour son congrès

des ouvriers et des retraités, ainsi que les enquêtes précédentes avaient également pu le montrer. Ce n'est donc pas tant la fréquentation qui est discriminante que sa régularité. L'analyse qui avait pu être formulée en 2015, selon laquelle « pour les bibliothèques et médiathèques municipales, ce n'est pas l'accès aux établissements qui se trouve différencié socialement, mais plutôt la pratique de l'emprunt[4] » demeure également valide dix ans après, mais dans un contexte où le taux d'emprunteurs a globalement baissé (de 15,8 % en 2005 à 13 % aujourd'hui).

On observera que l'emprunt de livres n'est pratiqué « que » par un peu plus de la moitié des usagers des bibliothèques, le reste des pratiques se répartissant entre lecture de livres sur place (un usager sur deux), lecture de presse sur place (un usager sur quatre) et toute une palette d'usages divers (emprunt d'autres supports que le livre, fréquentation des animations et des expositions proposées par la bibliothèque, travail sur place sur ses propres documents, etc.).

La réalisation périodique de ce type d'enquête sur les publics et la fréquentation des bibliothèques est nécessaire à la compréhension des ressorts de l'usage très divers (mais aussi parfois du non-usage) qui peut être fait aujourd'hui des équipements de lecture publique, à la connaissance des publics et à l'élaboration de politiques de lecture publique adaptées. Compte tenu de la masse et de la richesse des données recueillies dans le cadre de cette enquête, le format dévolu à cet article ne permet pas d'en rendre compte dans leur intégralité. Les quelques éléments très factuels mis en exergue ici apportent néanmoins un éclairage utile et actualisé sur les notions de maillage territorial, de fréquentation des équipements et de composition des publics qui sont au cœur de la thématique choisie cette année par l'ABF pour son congrès. ■

4 Maresca, Bruno, Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet, avec la collaboration de Christophe Evans et de Françoise Gaudet, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, 2007 (ouvrage réalisé avec le soutien de la Direction du livre et de la lecture, ministère de la Culture et de la Communication).

CTL

LES BIBLIOTHÈQUES DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE

Contrats de territoire-lecture et contrats de ville, des axes stratégiques et des outils pour renforcer la lecture publique, l'accès à la connaissance et à la culture et le lien social : état des lieux et perspectives.

Les bibliothèques sont des acteurs culturels majeurs des territoires, des acteurs de proximité en relation quotidiennes avec leurs habitants

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a profondément réformé la politique de la ville ; elle s'articule autour de cinq grandes orientations :

- l'inscription du principe fondamental de coconstruction de la politique de la ville avec les habitants des quartiers ;
- la redéfinition des quartiers prioritaires à partir du critère unique du niveau de revenus des habitants ;
- la mise en place d'un contrat de ville global à l'échelle intercommunale sur six ans ;
- le lancement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain ;
- la mobilisation renforcée du droit commun de l'État et des collectivités territoriales dans les quartiers populaires, notamment, pour ce qui concerne l'État, au travers de conventions interministérielles et pluriannuelles d'objectifs.

Parce que les bibliothèques et les médiathèques sont des acteurs culturels majeurs des territoires, parce qu'elles sont des acteurs de proximité en relation quotidienne avec leurs habitants, elles contribuent à la réalisation des objectifs assignés par le législateur à la nouvelle politique de la ville.

Alors que nous sommes, en ce début 2017, à mi-parcours de l'exécution des contrats de ville, il est donc particulièrement utile et opportun que nous esquissions un état des lieux et dressions quelques perspectives sur le rôle et la place des médiathèques et des bibliothèques dans les quartiers de la politique de la ville. En outre, depuis la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et sa mise en œuvre effective au 1er janvier 2015, de nouvelles mesures sont venues préciser et compléter ses dispositions, en particulier la promulgation de la loi nº 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, ou encore la convention interministérielle du 8 février 2017 entre le ministère de la Culture et de la Communication et celui de la ville, de la jeunesse et des sports.

Aussi, il convient de revenir, dans un premier temps, sur quelques éléments caractérisant les quartiers de la politique de la ville, avant de revenir plus en détail sur les objectifs portés par le gouvernement dans ces quartiers.

CARACTÉRISTIQUES DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les quartiers de la politique de la ville sont des territoires urbains caractérisés par un nombre minimal de 1000 habitants et un écart de développement économique, social et culturel apprécié par un critère de revenu (part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an et par habitant). Ce critère de revenu condense les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers : taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale, notamment chez les jeunes ; écarts de niveau de formation initiale ; proportion

PAR ÉRIC BRIAT
ET STÉPHAN LUDOT

plus élevée qu'ailleurs de familles monoparentales… Au nombre de 1514, les quartiers de la politique de la ville regroupent 5,3 millions d'habitants, en métropole et en outre-mer. Concentrant une majorité de la population à bas revenus, ils bénéficient d'interventions publiques destinées à réduire les écarts avec les autres quartiers des unités urbaines environnantes. Ces interventions concernent notamment l'accès à l'emploi, le soutien à la réussite éducative, le renouvellement du bâti, le désenclavement par les transports ou encore, l'accès à la culture.

Dans les quartiers de la politique de la ville, aux difficultés qui concernent le revenu, l'emploi, l'école, s'ajoutent celles du rapport à la ville (centre/périphérie) et au sentiment de relégation. La place et le rôle des bibliothèques et médiathèques sont bien sûr à déterminer en fonction de ce faisceau de difficultés. En outre, une étude de l'Observatoire nationale des zones urbaines sensibles montrait en 2013 que les difficultés face à l'écrit étaient plus de deux fois plus importantes dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers. Concernant les situations d'illettrisme chez les jeunes âgés de 18 à 29 ans scolarisés en France, cette proportion était quatre fois plus élevée pour les jeunes des zones urbaines sensibles. Un enquêté sur cinq déclarait avoir eu des difficultés dès l'apprentissage et l'étude mettait en avant une plus faible pratique de la lecture dès le plus jeune âge.

LES OBJECTIFS

Il convient de distinguer ici deux catégories d'objectifs : ceux qui découlent de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, mais aussi de la mobilisation des contrats territoire-lecture (CTL) et des contrats de ville et ceux qui constituent, ensemble, les objectifs communs du ministère chargé de la culture et celui de la ville. Dans un second temps, seront abordés de nouveaux objectifs sur lesquels les deux ministères pourront être amenés à travailler ensemble au cours de l'année 2017.

Les objectifs communs aujourd'hui

A. LA CONVENTION INTERMINISTÉRIELLE D'OBJECTIFS DU 8 FÉVRIER 2017 PRÉVOIT LE DÉVELOPPEMENT, LA PRÉSENCE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DANS LES QUARTIERS

Cette convention interministérielle d'objectifs s'appuie sur le contrat territoire-lecture, outil souple de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales, et qui permet de mettre en œuvre des projets de développement de la lecture (éducation artistique et culturelle, actions hors les murs de bibliothèques, actions en direction des jeunes publics et des publics éloignés ou empêchés), tout en favorisant la synergie entre les acteurs locaux. Ces contrats seront mobilisés au profit des quartiers prioritaires. D'ici à 2020, 20 % des contrats territoire-lecture porteront sur un territoire intégrant majoritairement des quartiers prioritaires.

Les bibliothèques doivent répondre aux attentes des habitants et s'adapter à leurs besoins, notamment en termes d'horaires d'ouverture. Le ministère de la Culture et de la Communication favorise l'adaptation et l'élargissement de l'amplitude horaire des bibliothèques publiques en modifiant en ce sens les critères d'éligibilité de ces équipements aux crédits de la dotation générale de décentralisation.

Cette politique s'inscrit en parfaite complémentarité avec l'expérimentation nationale

D'ici à 2020, 20 % des contrats territoire-lecture porteront sur un territoire intégrant majoritairement des quartiers prioritaires

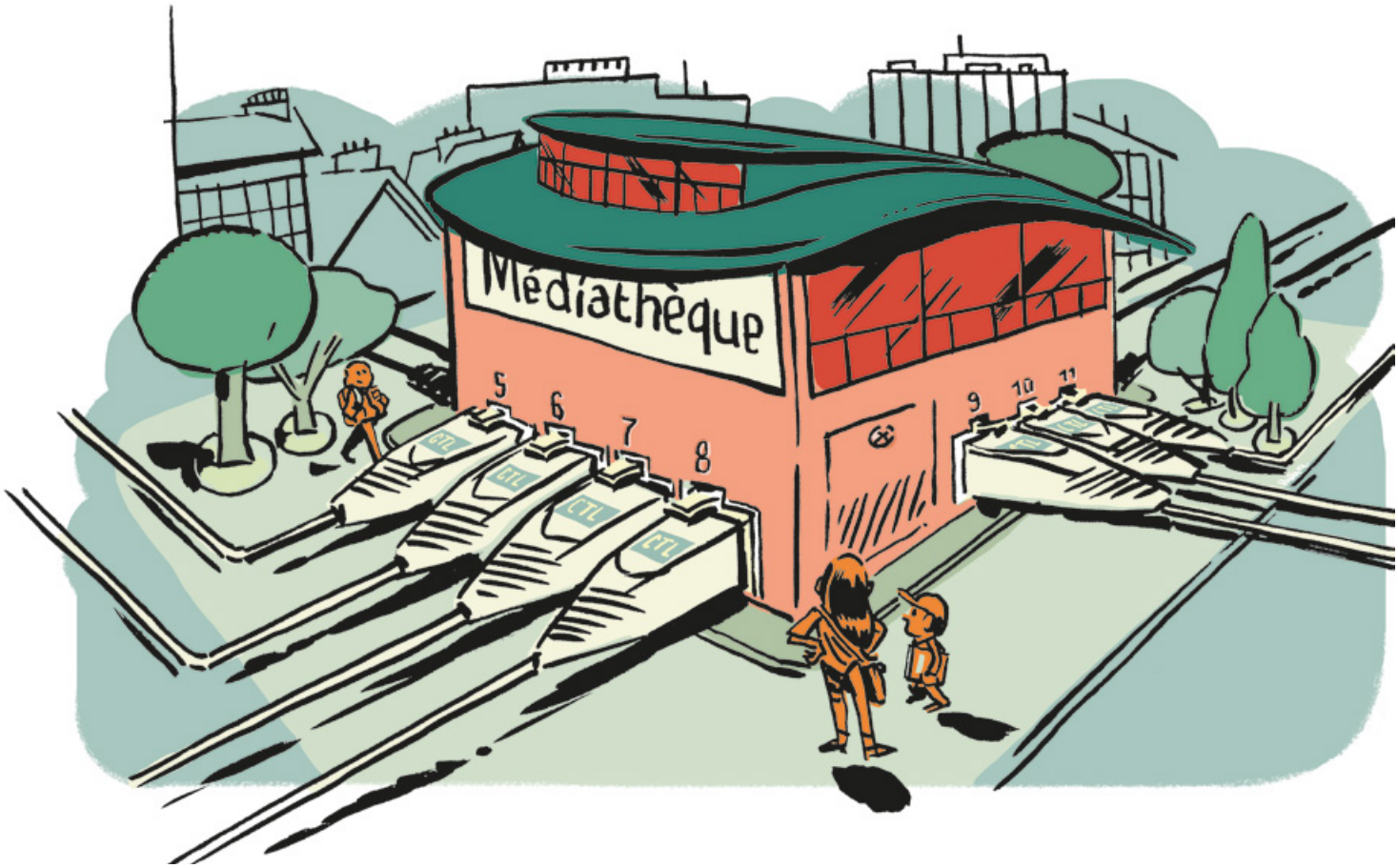

conduite en 2016 par le ministère chargé de la Ville, visant un renforcement de la présence des adultes en soirée, le week-end et pendant les vacances scolaires.

B. AMÉLIORER NOTRE CONNAISSANCE DE L'IMPLANTATION ET DE L'ACTIVITÉ DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le rapport sur l'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques[1] de décembre 2015, établi en collaboration avec le CGET établissait que :

- 97 % des quartiers de la politique de la ville sont situés dans une commune disposant d'une bibliothèque ;
- Pour 90 % d'entre eux, cette bibliothèque est située à moins de deux kilomètres.

Ce constat doit cependant être pondéré par le calcul de la distance réelle (à pied, par transports individuels ou en commun), et non plus « à vol d'oiseau », ainsi que par l'appréciation de l'offre : surfaces, services, plages d'ouverture.

Le rapport de Sylvie Robert[2] de novembre 2015 attirait en particulier l'attention sur cette question des horaires d'ouverture et sur les conséquences à en tirer, notamment en termes de programmation des investissements, de planification urbaine et d'organisation du travail.

Pour aller plus loin, le CGET s'est associé à l'étude que la Bibliothèque publique d'information, en lien avec le Service du livre et de la lecture consacré aux bibliothèques publiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'étude a pour objectif d'apporter des éléments de connaissance à propos des politiques de lecture publique dans les quartiers prioritaires, de caractériser les publics qui fréquentent les bibliothèques et médiathèques dans ces espaces et surtout de comprendre le rôle que jouent ces institutions pour les populations desservies.

C. AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES MÉDIATHÈQUES ET DES BIBLIOTHÈQUES DANS LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La construction ou la rénovation de médiathèques et de bibliothèques a déjà été prise en compte dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU), lancé en 2004. Si nous ne disposons pas de données précises sur le détail des réalisations encore en cours et qui s'achèveront en 2020, l'Agence nationale de la rénovation urbaine indiquait qu'au 31 décembre 2015 :

18 % des investissements du PNRU consacrés aux équipements sont destinés aux équipements culturels dans leur ensemble, soit environ 765 millions d'euros.

On peut raisonnablement penser qu'une large part de cette somme a été consacrée au financement de bibliothèques et de médiathèques.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et qui est en cours d'élaboration dans les territoires, prévoit également la prise en compte des investissements dans les équipements culturels de proximité, inscrites dans le règlement général de l'Anru :

« L'Agence accorde des subventions aux seules opérations de création et d'extension d'équipements publics ou collectifs de proximité, bénéficiant principalement aux

1 Jean-Luc Gautier-Gentes & Joëlle Claud, rapport nº 2015-033, *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales,* 147 p. (décembre 2015).

2 Sylvie Robert, *Rapport sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques*, 103 p. (août 2015, communiqué le 2 novembre 2015).

habitants des quartiers faisant l'objet d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, tels que les équipements scolaires, sportifs, sociaux, culturels, concourant à l'amélioration de la vie des habitants des quartiers cibles. […] À titre exceptionnel, des travaux de rénovation peuvent être financés par l'Agence. Les simples travaux de remise à niveau ne sont pas finançables. Ces équipements doivent concourir à l'attractivité et à la qualité résidentielle des quartiers concernés. »
Certes, dans les financements mobilisés par le NPNRU, priorité est donnée au logement. Dans le même temps, les projets de renouvellement urbain sont des projets urbains intégrés, et doivent concourir à l'attractivité et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il s'agit là d'une opportunité dont nous devons nous emparer pour améliorer le déploiement des médiathèques et bibliothèques dans les quartiers populaires.

Quelques pistes de travail

Sont énoncés ici quelques objectifs qui constituent davantage, à ce stade, des pistes de travail et de réflexion à conduire entre les deux ministères.

A. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le CGET est en charge du développement des maisons de service au public dans l'ensemble des territoires (MSAP). Ces maisons de service au public développent des partenariats avec les bibliothèques et les médiathèques, certaines d'entre elles sont hébergées dans leurs locaux mêmes, de manière pérenne ou dans le cadre d'un service itinérant.
80 maisons indiquent délivrer un service en lien avec une bibliothèque ou une médiathèque. Deux cas de figure sont possibles : une co-localisation du service ou une mutualisation de locaux.
La Maison de la Seyne-sur-Mer (Var), qui dessert le quartier de Berthe (classé en quartier prioritaire de la politique de la ville), se situe à proximité d'une médiathèque, permettant la constitution d'un pôle de services. La maison de Suippes (Marne) est, quant à elle, implantée au sein d'une médiathèque[3].
Si les maisons de service au public ont jusqu'ici été surtout déployées dans les territoires ruraux, et notamment dans les plus fragilisés d'entre eux, elles ont également vocation à être implantées dans les quartiers de la politique de la ville. Ces quartiers connaissent en effet, également, des déficits prononcés d'accessibilité aux services. Pour autant, leurs besoins et leurs attentes sont spécifiques. La place du numérique doit y être développée, comme c'est déjà le cas dans les maisons existantes dans les territoires ruraux.
L'articulation entre médiation culturelle, médiation numérique et médiation sociale doit également être questionnée, dans un contexte qui est marqué désormais par la création d'une norme Afnor de la médiation sociale, dont le CGET a également soutenu l'élaboration. C'est un chantier nouveau qui est devant nous.

B. TIRER LES CONSÉQUENCES DES NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES SUR LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La langue française est la condition du lien social, de l'insertion dans l'emploi et du vivre-ensemble. Alors qu'une agence de la langue française est en cours de préfiguration, l'article 157 de la loi nº 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit que : « Les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage et de l'amélioration de la maîtrise de la langue française ainsi que des compétences numériques font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie. Tous les services publics, les collectivités territoriales et leurs groupements, les entreprises et leurs institutions sociales, les associations et les organisations syndicales et professionnelles concourent à l'élaboration et la mise en œuvre de ces actions dans leurs domaines d'action respectifs ».
Ces dispositions sont certes de portée très générale, mais elles posent un principe désormais inscrit dans le Code du travail : celui de la reconnaissance non seulement de l'illettrisme

La mission première des bibliothèques et des médiathèques est d'œuvrer pour « favoriser l'accès la connaissance et former à un esprit critique »

3 *En bref*, nº 33, « Maisons de services au public : diversifier l'offre pour mieux satisfaire les besoins des usagers », http://tinyurl.com/cget-maison-service-public

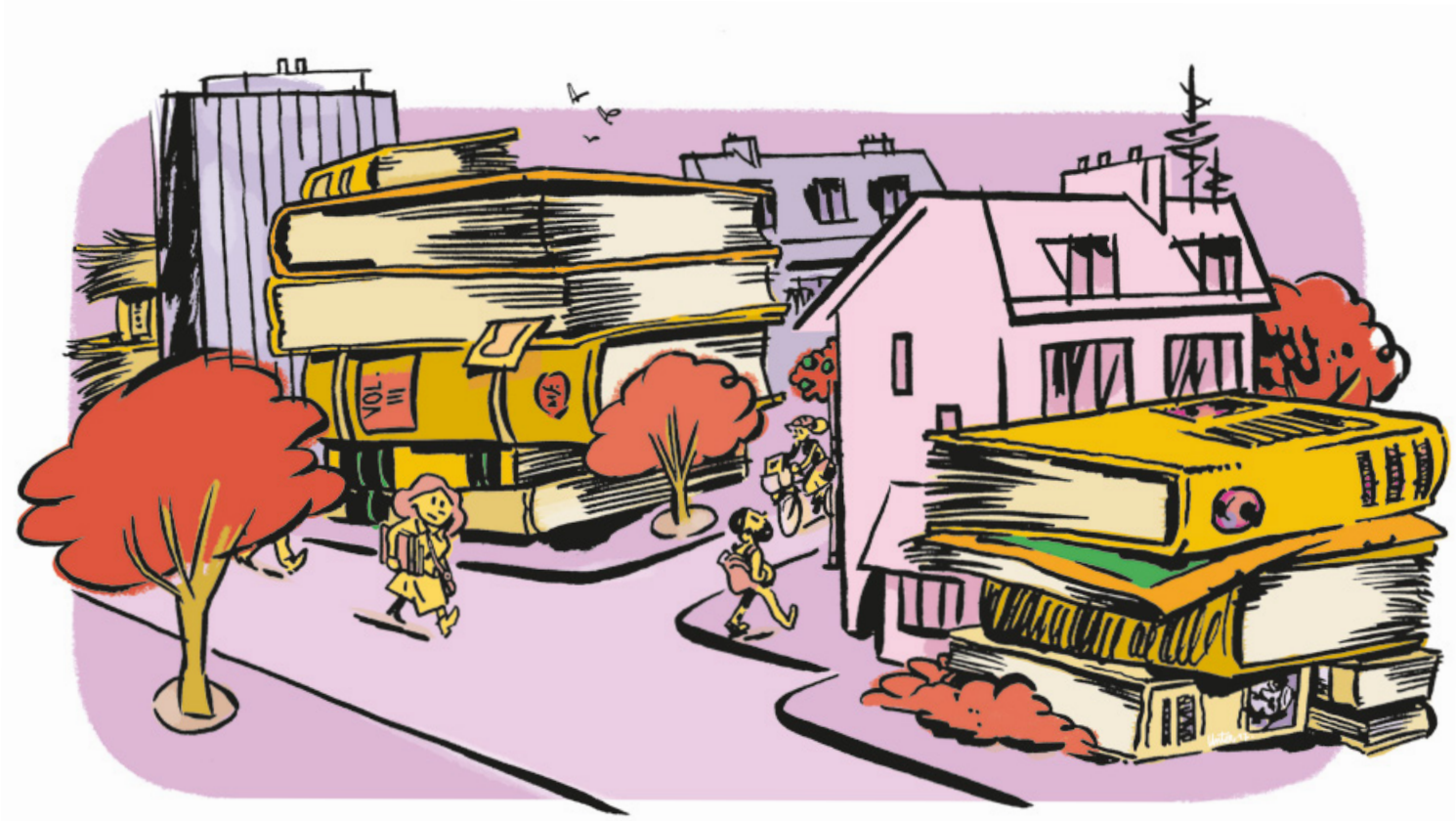

(c'était déjà le cas), mais également de la maîtrise de la langue française et de l'acquisition de compétences numériques (ici réside la nouveauté), comme relevant de la formation professionnelle tout au long de la vie.
Dans le prolongement de ces dispositions législatives, le gouvernement a souhaité créer un délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale[4]. Son rôle consistera à l'évaluation des actions menées par les différents acteurs en matière de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage du français. Il veillera à la mise en œuvre des actions décidées au niveau national et à l'échelon régional ainsi qu'à la cohérence des actions conduites par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme et la délégation générale à la langue française et aux langues de France.
En élargissant le champ de la reconnaissance, c'est une réorientation des crédits de la formation professionnelle qui est attendue, laquelle impactera l'activité de tous ceux qui proposent aujourd'hui – et c'est le cas des bibliothèques et des médiathèques – des offres de formation dans ces domaines. C'est pourquoi il est fait état du redéploiement de ces crédits, même si les conséquences opérationnelles de ces dispositions doivent être précisées dans les mois qui viennent.

C. FORMER À UN ESPRIT CRITIQUE

La mission première des bibliothèques et des médiathèques est d'œuvrer pour « favoriser l'accès la connaissance et former à un esprit critique ». Cette finalité est énoncée dans la Charte des bibliothèques en France, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.
Le CGET soutient une recherche-action sur le thème « Quelles pistes d'action pour renforcer l'esprit critique chez les jeunes des quartiers populaires en appui sur la société civile ? ». En cours de réalisation, elle est animée par Joëlle Bordet, psychosociologue.
Cette recherche-intervention, engagée sur une période de dix-huit mois vise, à partir d'un dispositif de recueil de paroles de jeunes de 16 à 25 ans et d'enquête auprès des familles, des professionnels de la jeunesse et de la société civile, à identifier et comprendre les représentations des adolescents et des jeunes concernant leur rapport à la société et à la mondialisation, comment ils s'en perçoivent comme acteurs, le rôle des réseaux sociaux, les événements et leur influence sur leur construction identitaire et leurs modes de socialisation (intégration, repli, etc.).
Elle vise également à concevoir des stratégies pour les politiques publiques et des pistes pédagogiques pour l'action, en s'appuyant sur la mobilisation de groupes locaux sur chacun des sites composés d'élus, de professionnels socio-éducatifs, de représentants de l'État en charge de la politique de la ville, de représentants de l'éducation populaire, des associations et de la société civile.
Ses résultats pourraient être utilement partagés avec vos réseaux professionnels, afin de croiser les stratégies respectives en direction de ces publics.
Il apparaît en définitive que les bibliothèques et les médiathèques sont des acteurs à part entière des quartiers prioritaires dans lesquels, ou aux côtés desquels, elles sont implantées.
Il appartient désormais aux pouvoirs publics d'appréhender plus finement leur apport à la vie de ces territoires, mais également d'améliorer la convergence des objectifs des politiques publiques dont les bibliothèques et les médiathèques sont les vecteurs, reconnus ou potentiels. ■

4 Décret nº 2017-174 du 14 février 2017 portant création d'un délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale.

BIBLIOTHÈQUE(S)
N° 88-89 – JUIN 2017

Cartographie

LES BIBLIOTHÈQUES EN QUARTIER PRIORITAIRE : MÉTHODES, ENSEIGNEMENTS ET LIMITES

Les quartiers prioritaires constituent des lieux où la présence de bibliothèques apparaît comme essentielle. Mais comment appréhender les inégalités territoriales au niveau national ?

Participer à la formation des usagers, offrir un lieu de vie, accueillir des scolaires ou des associations… De la bibliothèque de la Grand'Plage à Roubaix à celle de la Croix-Rouge à Reims et sur l'ensemble du territoire, on peut souligner l'investissement très important des professionnels des bibliothèques pour offrir des services de qualité aux habitants des quartiers prioritaires. Mais la desserte des quartiers prioritaires est-elle satisfaisante ? Constate-t-on des « zones blanches » au niveau de la desserte ? Par quels moyens estimer la présence des bibliothèques dans les quartiers prioritaires ?

POURQUOI ANALYSER LA PROXIMITÉ ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES ET LES QUARTIERS PRIORITAIRES ?

Listés par décret le 14 septembre 2015, les 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville constituent des territoires où le rôle social et éducatif des bibliothèques semble particulièrement pertinent. Le rapport 2015 de l'Observatoire national de la politique de la ville[1] fait en effet état des multiples problématiques auxquelles sont confrontés leurs habitants : difficultés d'accès à l'emploi, taux de scolarisation au-dessous de la moyenne nationale, problème de maîtrise du français… Or, les bibliothèques constituent des vecteurs structurant de politiques publiques sur ces questions comme en témoigne la convention interministérielle du 8 février 2017 entre le ministère de la Culture et de la Communication et celui de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

La proximité géographique des bibliothèques est un facteur favorisant leur accessibilité par les populations. Les dernières données sur la fréquentation des bibliothèques nous rappellent que 60 % des personnes ayant fréquenté une bibliothèque dans les douze derniers mois ont mis moins de dix minutes pour s'y rendre. La proximité des bibliothèques semble avoir un lien étroit avec leur fréquentation, et par conséquent, leur impact sur les populations qui les fréquentent. Par ailleurs, les personnes en recherche d'emploi, qui représentent d'une part 26 % des actifs de 15 à 64 ans dans les quartiers de la politique de la ville et d'autre part 28 % des personnes qui se rendent en bibliothèques plus d'une fois par semaine, font partie des populations les plus susceptibles de s'approprier très fortement les bibliothèques. Cela n'est possible que s'il existe un réseau structuré de lecture publique, proposant des lieux de vie conviviaux aux horaires d'ouverture et aux services adaptés.

La France se caractérise par un maillage dense de 16 000 établissements de lecture publique (7000 bibliothèques et 9000 points d'accès au livre selon le dernier rapport de l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture et de la Communication). Un récent rapport de l'Inspection générale des bibliothèques sur *L'équipement des communes et des groupements de communes en bibliothèques* soulignait d'ailleurs que 97 % des quartiers relevant de la

1 www.onpv.fr/zoom/rapport2015

768
bibliothèques se trouvent dans ou à proximité d'un quartier prioritaire (au sein d'un quartier de la politique de la ville ou à moins de 500 mètres)

politique de la ville se trouvaient dans une commune desservie par une bibliothèque ou un réseau de bibliothèques, et que 90 % de ceux-ci se trouvaient à moins de 2000 mètres d'une bibliothèque[2].
Ce même rapport soulignait, cependant, que ce constat ne permettait pas de faire état de la desserte de proximité, ni de la qualité de l'offre proposée aux habitants des quartiers prioritaires. Il convenait donc de poursuivre l'étude de la localisation des bibliothèques en quartier prioritaire afin d'établir un diagnostic plus ciblé.

COMMENT IDENTIFIER LES BIBLIOTHÈQUES SITUÉES EN QUARTIER PRIORITAIRE ?

Si les contours des quartiers prioritaires[3] et l'implantation des bibliothèques sur un territoire peuvent être bien connus par les professionnels qui y exercent, établir une estimation de leur présence au niveau national appelle des méthodes de repérage plus systématique.
C'est pourquoi l'Observatoire de la lecture publique et le bureau de l'observation des territoires en politique de la ville du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ont cherché, en 2015 puis en 2017, à localiser les bibliothèques situées dans ou à proximité des quartiers prioritaires. La base de données des bibliothèques comportant les adresses de celles-ci, actualisée régulièrement dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée par l'Observatoire de la lecture publique auprès des bibliothèques municipales et intercommunales, et les traitements géographiques réalisés par le CGET, permettent en effet une première identification des bibliothèques situées au sein des quartiers prioritaires ou à moins de 500 mètres[4] à vol d'oiseau de ceux-ci[5].
Sur les 10 220 bibliothèques qui ont pu être positionnées géographiquement, 768 se trouvent dans ou à proximité d'un quartier prioritaire (au sein d'un quartier de la politique de la ville ou à moins de 500 mètres).
Cette démarche d'identification ne constitue cependant pas un recensement exhaustif. La base de données de l'Observatoire de la lecture publique, si elle est enrichie tous les ans grâce au concours des départements partenaires, n'atteint pas totalement l'exhaustivité. Par ailleurs, les adresses saisies n'étant pas toujours de qualité suffisante, la localisation précise des bibliothèques n'est pas toujours possible.
Par ailleurs, l'estimation de la distance et la vision globale d'une démarche quantitative permettent avant tout de fournir un premier aperçu d'une réalité plus nuancée. Pour les bibliothèques, comme pour tout type de services, la facilité d'accès peut être plus justement estimée par le temps de trajet moyen, un indicateur complexe à établir de façon globale. Enfin, des horaires d'ouverture adaptés aux usages et aux besoins des habitants constituent également un facteur important d'accès au service.

PREMIERS ÉLÉMENTS POUR UNE CARTOGRAPHIE NATIONALE DES BIBLIOTHÈQUES PROCHES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Une fois ces limites posées, ce premier repérage permet de donner des éléments de cartographie et de caractérisation des bibliothèques situées en quartier prioritaire ou à proximité (voir tableau 1 // carte 1).

1/Une répartition géographique proche de celle des quartiers prioritaires

À l'échelle nationale, la géographie des bibliothèques situées en quartier prioritaire ou proches de ceux-ci suit, assez logiquement, celles des quartiers prioritaires eux-mêmes.

2 http://tinyurl.com/equipement-bibliotheques

3 Les contours des quartiers prioritaires sont consultables à l'adresse suivante : http://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP/

4 On peut partir du principe qu'une bibliothèque située à très forte proximité d'un quartier politique de la ville pourra être fréquentée par ses habitants, même si ce degré d'usage pourra varier très fortement selon les territoires.

5 Les adresses présentées ici correspondent à la base actualisée pour l'enquête sur les données 2016.

TABLEAU 1 // ENSEMBLE DES BIBLIOTHÈQUES SITUÉES EN QUARTIER PRIORITAIRE OU À PROXIMITÉ // SOURCE : NCC-CGET

Nombre total de bibliothèques dans ou à proximité d'un quartier prioritaire	**768**
Dont bibliothèques seules	**229**
Dont bibliothèques en réseau municipaux ou intercommunaux	**539 (dont 222 réseaux)**
Nombre de communes concernées	**488**

CARTE 1 // CARTE DES BIBLIOTHÈQUES SITUÉES EN QUARTIER PRIORITAIRE OU À PROXIMITÉ

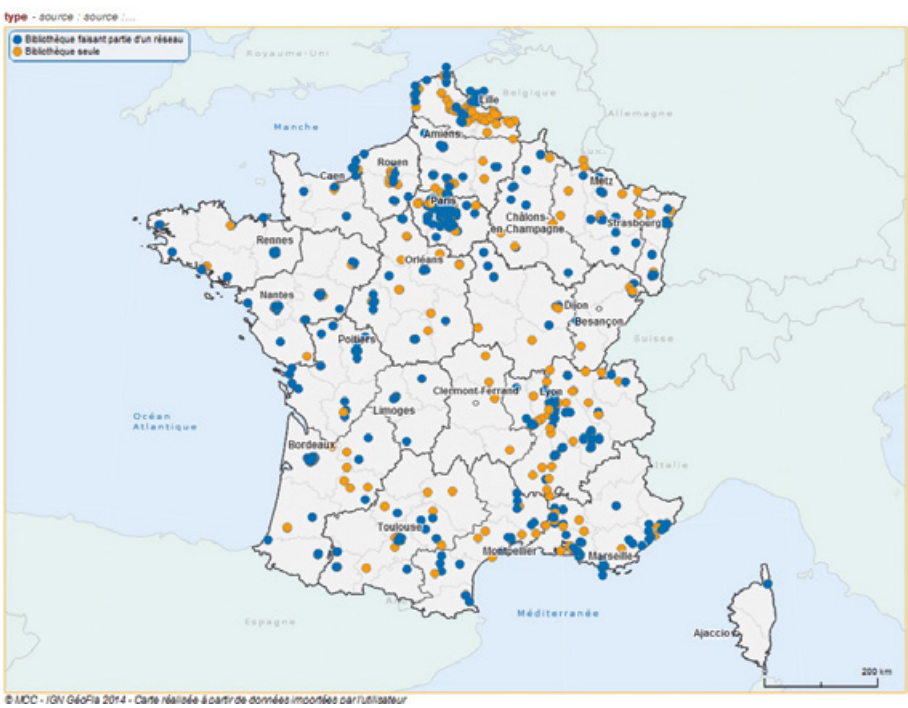

© MCC - IGN GéoFla 2014 - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Elles sont donc présentes sur l'ensemble du territoire, mais de façon plus concentrée là où la part des quartiers prioritaires est importante : dans les régions Île-de-France, Hauts-de-France et Auvergne Rhône-Alpes (tableau 2).

2/Une forte représentation des villes moyennes et grandes

On s'intéressera d'abord à la taille des 488 communes où se trouvent les bibliothèques proches des quartiers de la politique de la ville, sachant qu'on peut trouver plusieurs bibliothèques dans une même commune : voir tableau 3 // carte 2.

Les bibliothèques constituant un équipement de proximité, la majorité des communes qui en sont dotées comptent moins de 5 000 habitants. Cependant, tous les quartiers prioritaires se situent dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants et seules 6 % des communes en politique de la ville sont des communes de moins de 5 000 habitants. Les communes ayant une bibliothèque en quartier prioritaire ou à proximité sont donc en majorité des communes de plus de 20 000 habitants. Sur les 43 communes de plus de 100 000 habitants, 35 ont d'ailleurs au moins une bibliothèque en quartier prioritaire ou à proximité.

Il faut cependant noter que les bibliothèques des petites communes peuvent elles aussi être concernées par la politique de la ville : une bibliothèque située dans une petite commune peut être limitrophe d'un quartier prioritaire situé dans la commune voisine (parmi les 488 communes identifiées, 35 n'ont pas de quartier prioritaire sur leur territoire propre).

3/Des communes de moins de 20 000 habitants moins bien desservies

347 communes comprenant sur leur territoire un ou plusieurs quartiers prioritaires ne comptent pas de bibliothèques situées

Les communes ayant une bibliothèque en quartier prioritaire sont en majorité des communes de plus de 20 000 habitants

au sein de ces quartiers ou à proximité. Ces communes se répartissent comme montré dans le tableau 4.

Les grandes et moyennes villes (plus de 20 000 habitants) sont proportionnellement mieux équipées que la tranche des communes de 5 000 à 20 000 habitants. En effet, ces communes sont moins fréquemment dotées de bibliothèques de quartier et ne comptent généralement qu'un seul lieu de lecture sur leur territoire : le maillage de proximité est moins resserré.

Cette première approche fait état d'une très grande diversité entre les bibliothèques identifiées : malgré les caractéristiques communes aux quartiers de la politique de la ville et les missions qu'exercent les bibliothèques de lecture publique en général, la façon d'appréhender le territoire n'est sans doute pas la même dans une commune de 5 000 habitants dotée d'un unique équipement que dans un réseau d'une dizaine de bibliothèques situées dans une ville de plus de 100 000 habitants.

BIBLIOTHÈQUES EN RÉSEAUX : COMMENT ASSURER LA MEILLEURE DESSERTE POSSIBLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES ?

L'implantation et la structuration des réseaux de bibliothèques constituent un paramètre important lors de l'étude de la desserte territoriale à un niveau infracommunal. Concevoir

TABLEAU 2 // RÉPARTITION DES BIBLIOTHÈQUES EN QUARTIER PRIORITAIRE PAR RÉGION // SOURCE : NCC-CGET

Régions	Nombre de bibliothèques en QP	Part du total
Auvergne Rhône Alpes	99	12,90 %
Bourgogne France Comté	20	2,60 %
Bretagne	17	2,20 %
Centre	28	3,70 %
Corse	2	0,30 %
Grand Est	56	7,30 %
Hauts-de-France	116	15,1 %
Île-de-France	197	25,70 %
Nouvelle Aquitaine	58	7,60 %
Normandie	32	4,20 %
Occitanie	57	7,40 %
Pays de la Loire	32	4,20 %
Paca	54	7 %
Total	768	100 %

TABLEAU 3 // RÉPARTITION DES COMMUNES D'IMPLANTATION DES BIBLIOTHÈQUES EN QUARTIER PRIORITAIRE // SOURCE : NCC-CGET

Taille de la commune	Nombre de communes ayant au moins une bibliothèque proche d'un quartier prioritaire	Part parmi l'ensemble des communes ayant au moins une bibliothèque proche d'un quartier	Nombre de communes ayant au moins un lieu de lecture sur leur territoire	Part des communes ayant au moins une bibliothèque proche d'un quartier prioritaire parmi les communes ayant au moins une bibliothèque sur son territoire
Moins de 5000 habitants	29	5,90 %	14 284	0,20 %
De 5000 à 20 000 habitants	201	41,10 %	1 536	13,10 %
20 000 à 50 000 habitants	163	33,40 %	340	47,90 %
50 000 à 70 000 habitants	41	8,40 %	61	67,20 %
70 000 à 100 000 habitants	19	3,90 %	28	67,90 %
Plus de 100 000 habitants	35	7,17 %	43	81,40 %
Ensemble	488	100 %	16 292	3,00 %

CARTE 2 // COMMUNES COMPTANT AU MOINS UNE BIBLIOTHÈQUE EN QUARTIER PRIORITAIRE OU À PROXIMITÉ (PAR POPULATION ET PAR NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES RECENSÉES)

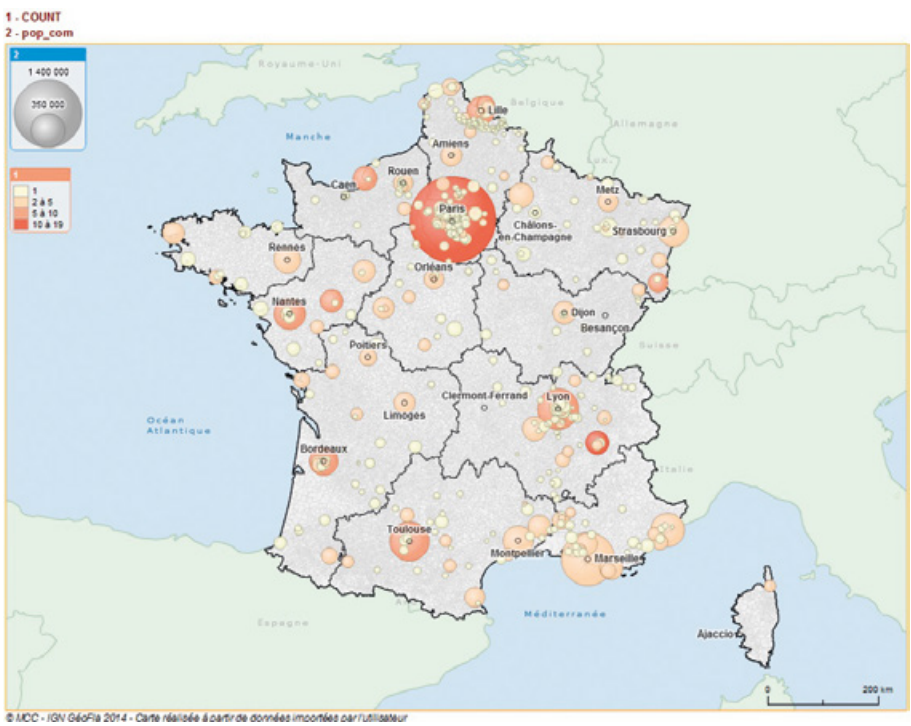

© MCC - IGN GéoFla 2014 - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

PAR CÉCILE QUEFFÉLEC
ET HELGA MONDÉSIR

Ce premier recensement constitue avant tout un préalable à une description plus approfondie des bibliothèques situées en quartier prioritaire

un réseau de bibliothèques de proximité accessibles à tous nécessite un diagnostic fin du territoire, afin d'identifier les zones où le besoin semble le plus fort.

Les 222 réseaux identifiés comptent en moyenne 2,5 bibliothèques proches d'un quartier prioritaire. En moyenne, pour un réseau, la moitié des lieux de lecture est proche d'un quartier prioritaire. Cela recouvre, de fait, des réalités très variables. En effet, certaines bibliothèques sont les seules, au sein de leur réseau, à être proche d'un quartier prioritaire (98 réseaux concernés) tandis que le réseau de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis) en compte par exemple 24.

Là encore, cette première démarche d'identification est à nuancer selon les spécificités de chaque territoire et la façon dont le réseau est vécu et qualifié par les professionnels de terrain. Au sein d'un même réseau, un équipement situé à moins de 500 mètres d'un quartier prioritaire pourra être considéré comme relevant de problématiques liées à la politique de la ville, tandis qu'un autre à une distance équivalente sera identifié comme une bibliothèque accueillant des populations plus aisées.

Cependant, même lorsque la commune ou l'EPCI compte une ou plusieurs bibliothèques en quartier prioritaire, cela ne signifie pas pour autant que l'ensemble des quartiers sont desservis par un équipement de proximité. Les actions hors les murs organisées par les bibliothèques pourront parfois constituer un mode de desserte complémentaire.

Une part importante des communes d'implantation des quartiers prioritaires compte plus de 20 000 habitants (45 %). L'une des hypothèses préalables à la mise en œuvre de ce repérage était donc que la plupart des bibliothèques concernées seraient des lieux de lecture au sein d'un réseau. Si c'est bien le cas pour les deux tiers d'entre elles, 229 bibliothèques constituent le seul équipement de lecture publique de leur collectivité de rattachement. Dans certains cas, cette concentration des moyens peut être bénéfique aux habitants des quartiers de la politique de la ville, notamment lorsque la collectivité ne compte qu'un seul quartier prioritaire. À l'inverse, dans d'autres cas, cette configuration induit une desserte sous-dimensionnée au regard des besoins. 68 de ces bibliothèques dépendent en effet de collectivités de plus de 20 000 habitants.

CONCLUSION

Ce premier recensement constitue avant tout un préalable à une description plus approfondie des bibliothèques situées en quartier prioritaire. En effet, ces premières données obtenues grâce à des traitements géographiques se doivent d'être affinées et confrontées avec les retours du terrain et la géographie urbaine telle qu'elle est vécue par les professionnels des bibliothèques, mais aussi les habitants des quartiers prioritaires, usagers comme non usagers.

La localisation d'une bibliothèque dans un quartier prioritaire pose enfin la question de l'offre qui y est proposée. Au-delà de la question du lieu, qu'en est-il de l'adaptation des services aux besoins des habitants des quartiers prioritaires (ressources d'autoformation, ateliers d'apprentissages du français, aide à la recherche d'emploi) ou de la mise en œuvre de partenariats (centres d'action sociale, missions locales, associations), qui permettent aux bibliothèques de remplir leurs missions culturelles et sociales ?

Afin de mieux qualifier l'offre des bibliothèques en quartier prioritaire et comprendre le rôle que jouent ces institutions pour les populations desservies, la Bibliothèque publique d'information, la Direction générale des médias et des industries culturelles (Ministère de la Culture et de la Communication) et le CGET ont souhaité lancer une étude sur le rôle des bibliothèques en quartier de la politique de la ville[6]. Cette étude, menée par le Crédoc, s'appuiera sur les éléments de localisation présentés ici, avec la diffusion d'un questionnaire quantitatif auprès des bibliothèques et la mise en œuvre d'une enquête qualitative auprès de cinq sites.

TABLEAU 4 // RÉPARTITION DES COMMUNES COMPRENANT DES QUARTIERS PRIORITAIRES MAIS SANS BIBLIOTHÈQUES SITUÉES DANS LEUR PROXIMITÉ IMMÉDIATE // SOURCE : NCC-CGET

Taille de la commune	Nombre de communes	Part total
Plus de 100 000 habitants	5	1,40 %
70 000 à 100 000 habitants	5	1,40 %
50 000 à 70 000 habitants	13	3,70 %
20 000 à 50 000 habitants	93	26,80 %
De 5 000 à 20 000 habitants	199	57,30 %
Moins de 5 000 habitants	32	9,20 %
Total	347	100 %

6 Cahier des charges disponible en ligne : http://tinyurl.com/bibs-quartiers-prioriteres

Entretien

LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES CONTRIBUENT-ELLES À L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ?

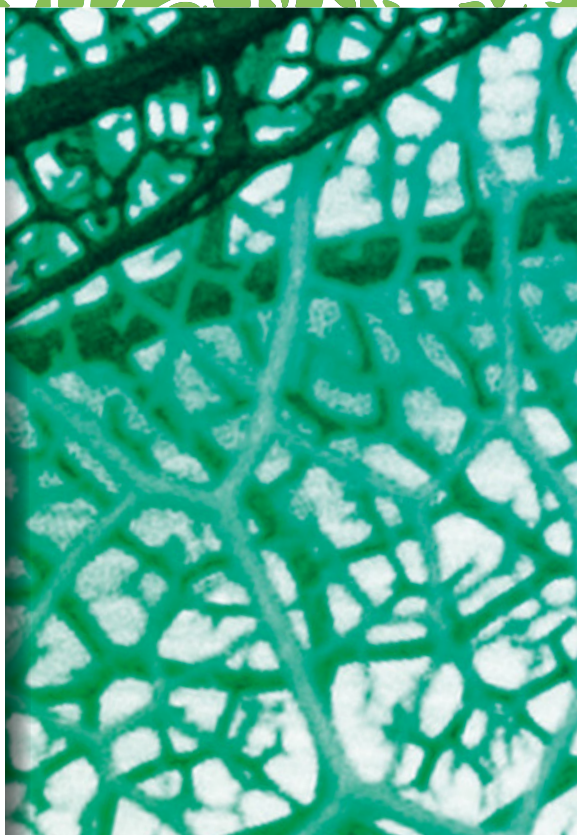

Entretien avec deux des trois coprésidents de l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP), Anne-Marie Bock, directrice de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, Xavier Coutau, directeur de la Bibliothèque départementale d'Eure-et-Loir et avec Xavier Galaup, président de l'ABF et chef de service du développement culturel, éducatif et sportif au département du Haut-Rhin.

Anne-Marie Bock

Xavier Coutau

Xavier Galaup

Bibliothèque(s). ***Le rôle du département est souvent présenté comme facteur d'équilibre territorial. En quoi l'existence et l'action des bibliothèques départementales contribuent-elles à cet équilibre ? En d'autres termes, les bibliothèques départementales contribuent-elles à une égalité de service dans le domaine de la lecture publique pour tous les habitants d'un département ?***

Xavier Galaup. C'est bien sûr la mission fondamentale des BDP que de construire avec les communes et les intercommunalités une égalité de service dans le domaine de la lecture publique. Cette mission se heurte frontalement à plusieurs obstacles qui peuvent parfois se conjuguer : une absence de volonté politique et/ou parfois des rivalités politiques dans des territoires qui empêchent la création d'équipement, la mise en réseau des équipements ou la mutualisation des moyens, un manque d'intérêt pour les bibliothèques et la lecture publique, un manque de moyens financiers des collectivités y compris le département lui-même, les questionnements des habitants sur l'intérêt d'une bibliothèque à l'ère du numérique… Au-delà de la création d'équipement ou de la structuration de réseaux de bibliothèques, la BDP œuvre pour l'égalité de service via son action dans le domaine de l'animation et du numérique. Cependant nous assistons depuis deux ou trois ans à une évolution de la manière dont certains départements pensent la BDP… Comme un service culturel qui est chargé d'irriguer les territoires et non plus comme le service d'aménagement et de mise en réseau des acteurs de la lecture publique. Cette extension du domaine de la lutte culturel confirme la stratégie des BDP qui n'ont cessé de nouer des relations avec les partenaires culturels, sociaux et éducatifs du département. Mais elle comporte l'écueil de minimiser son investissement et son action en faveur de la lecture publique… risquant d'en faire un simple service du développement culturel qui pourrait à terme se contenter de délivrer des subventions et s'éloigner de son rôle d'ingénierie au service des bibliothèques.

Bibliothèque(s). ***Quelles limites territoriales les bibliothèques départementales rencontrent-elles dans cette action ? Les zones urbaines ? Le péri-urbain ? Certaines zones rurales profondes ?***

Xavier Galaup. Pour moi, les limites sont multiples et variables au sein d'un même département. Il me semble qu'aujourd'hui la fameuse limite des 10 000 habitants est caduque tant les BDP interviennent d'une manière ou d'une autre pour toutes les tailles de communes… Mais pas de la même manière. Même les métropoles qui ont la

→→

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE LAHARY

tentation de prendre en charge leur réseau, ont parfois encore besoin de la BDP pour la formation, l'action culturelle, le numérique, etc. Les limites territoriales n'ont pas de sens tant l'action de la BDP doit s'adapter à son département et à ses enjeux d'aménagement. Le plus important c'est l'animation des réseaux à différents niveaux, du réseau documentaire irriguant les zones rurales profondes au réseau des ressources numériques accessibles à tous les habitants du département en passant par le réseau de mutualisation des outils professionnels ou des animations. L'avenir des BDP dans ce domaine est d'avoir mille visages différents en fonction des besoins et des attentes du territoire.

Bibliothèque(s). ***Quels freins voyez-vous aux efforts que peuvent déployer les départements avec leurs bibliothèques dans le domaine de l'égalité territoriale ?***

Xavier Coutau. Le premier obstacle ressort sans doute de l'acception même de la notion d'égalité territoriale sur le champ culturel. Trop souvent, l'existence d'une médiathèque importante dans le bassin de vie (chef-lieu d'arrondissement ou de canton) exonère les élus de la construction ou de l'extension d'une bibliothèque de proximité. Les habitudes de circulation domicile-travail et les voies de transport servent alors à justifier de l'inutilité d'un équipement local. Or cela contrevient avec une observation généralement faite selon laquelle seuls les lecteurs les plus volontaires fréquentent une bibliothèque distante de leur domicile. Autrement dit, considérer que l'offre puisse se concentrer dans quelques équipements structurants, c'est prendre le risque d'écarter les publics les moins mobiles mais aussi les moins familiers des lieux de culture. Ici se recouvrent égalité territoriale et égalité d'accès au service.
Plus largement, les bibliothèques départementales, sauf quand elles ont pu et su porter de véritables dispositifs d'aménagement du territoire, souffrent de ne pas peser suffisamment sur la cartographie de la lecture publique. On connaît sur un même département de grandes disparités entre des zones blanches et d'autres densément couvertes. Dans ce second cas, cela opère d'ailleurs souvent à la faveur d'une émulation locale. Il en est de ce point de vue des bibliothèques comme des centres aquatiques ou des dojos, à savoir qu'ils peuvent être aussi l'instrument d'une concurrence des territoires.

Bibliothèque(s). ***Les bibliothèques départementales ne contribuent-elles à l'égalité territoriale qu'en soutenant le développement des bibliothèques sur le terrain ou par d'autres voies également et lesquelles ?***

Xavier Coutau. Si, et heureusement au regard du constat dressé, mais elles passent le plus souvent par des structures d'appui : formations, prêt de documents ou de supports d'animation à des services de PMI, crèches, établissements scolaires de tous niveaux, maisons de retraite, établissements médicaux ou hospitaliers, associations. Le fait d'encourager le portage à domicile en est une autre forme.
Mais il faut dire surtout que le principe de l'action des BDP permet de réduire l'inégalité territoriale même quand les bibliothèques locales elles-mêmes restent modestes. En effet, et même si la réalité en est variable selon les modalités de gestion et de partage du fonds par la BDP, tous les adhérents des bibliothèques du département accèdent au même fonds. La fréquence de desserte peut varier, évidemment, mais, cette réserve mise à part, l'offre est égale pour tous, que l'on habite en zone urbaine ou secteur très rural. Cela reste la grandeur des BDP que de se situer précisément à cette place. Et le numérique la renforce en résolvant la question de la fréquence de desserte. Offrir des ressources numériques gratuites sur un portail, n'est-ce pas la plus tangible traduction d'une action tendant à l'égalité territoriale ? Mais chacun sait que cela pose d'autres questions (accès et maîtrise de l'outil) et que cela ne saurait remplacer le besoin de lieux pour dépasser la seule mise à disposition de contenus.

"Le principe de l'action des BDP permet de réduire l'inégalité territoriale même quand les bibliothèques locales elles-mêmes restent modestes"

“Le rôle de la BDP est essentiel dans ce moment de transition, fragilisant l’égalité territoriale quand elle existe, ou étant un obstacle pour l’atteindre”

Bibliothèque(s). ***En quoi la mise en œuvre des réformes territoriales et la montée en charge de l’intercommunalité modifient-elles le contexte de l’action des bibliothèques départementales dans le domaine de l’égalité territoriale ?***

Anne-Marie Bock. La réforme territoriale transforme en profondeur le rôle que pouvaient avoir jusqu’ici les bibliothèques départementales, spécifiquement dans leur rôle d’observatoire et d’accompagnement des territoires. De fait, leur connaissance et leurs liens à leurs réseaux, construits dans la durée, confèrent aux acteurs des BDP une position particulière. Leur connaissance fine du réseau de bénévoles est souvent très individualisée, la relation quotidienne avec les équipes, l’accompagnement opérationnel de tous les instants (livraisons, visite-conseil, écoute, re-médiations locales) permet à la fois une proximité inégalée, tout en nourrissant une capacité au diagnostic d’échelle intercommunale.

La taille accrue des intercommunalités (de grosses équipes, souvent plusieurs centaines d’agents) investit la relation de la BDP au territoire d’une valeur nouvelle et irremplaçable. Les BDP ont toujours agi à des échelles variables : de la grande proximité opérationnelle dans les points-lecture, à un rôle d’ensemblier local des intercommunalités avant la réforme.

Le changement des périmètres intercommunaux peut donc constituer dans bien des cas une forme de distanciation et les effets suivants amènent les BDP à développer des points de vigilance nouveaux : des réseaux actifs dans leur ancien périmètre, peuvent être dilués, perdre en visibilité, voire en moyen dans les contours d’une intercommunalité étendue. La mutualisation de moyens peut dans certains cas être synonyme de perte de proximité, qui questionne la notion même de maillage territorial. Ainsi, une médiathèque située à plusieurs dizaines de kilomètres d’une limite du nouvel EPCI est investie d’un rôle qu’elle ne pourra pas jouer d’équipement structurant pour l’ensemble du territoire. Le moment présent de la mise en œuvre de la réforme, dans sa temporalité, peut impacter des projets en cours, retardés ou remis en cause, une perte de repère, certes momentanée, mais potentiellement démotivante pour les bibliothécaires. Le rôle de la BDP est essentiel dans ce moment de transition, fragilisant l’égalité territoriale quand elle existe, ou étant un obstacle pour l’atteindre.

Concrètement, la BDP agit et se repositionne sur plusieurs champs :

- La transmission de la mémoire des réseaux, anciens périmètres ;
- l’écoute, l’accompagnement et une forme de sécurisation des professionnels et bénévoles ;
- un rôle d’ensemblier à plus grande échelle, dans un mode managérial plus offensif en interne : le lien avec les élus départementaux, à tous les niveaux (centrale et territoire) est incontournable et à intensifier ;
- une capacité accrue à travailler en transversalité sur les territoires, mais aussi au sein de nos collectivités ;
- des compétences professionnelles accrues en matière d’animation de réunion ;
- des capacités à s’inscrire dans des démarches de type « Schéma d’accessibilité des services au public » ;
- l’enjeu des outils de pilotage, de la cartographie est énorme.

La palette des services des BDP n’a jamais été aussi étendue. La question de l’accès aux ressources numériques des BDP est un défi supplémentaire, tant la fracture numérique est un des premiers marqueurs des inégalités territoriales, en plus des problématiques d’accessibilités plus « classiques » (lieux adaptés, et surtout horaires d’ouverture). Il faut tenir bon et franchir cette étape, en équipe, avec nos élus, nos partenaires et… nos populations !

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE LAHARY

Montpellier

LA MÉDIATHÈQUE PIERRESVIVES, UN EXEMPLE D'INCLUSION DANS UN QUARTIER

Construite dans un quartier populaire de Montpellier, cet établissement hybride, voulu par le Conseil général de l'Hérault et conçu par la Médiathèque départementale, a fait de l'accessibilité des publics l'un des principes fédérateurs de son projet de service. En cinq ans, elle a su trouver son public mais reste en constante expérimentation.

Médiathèque de consultation, implantée dans un quartier populaire de la Métropole de Montpellier et dépendant de la Médiathèque départementale de prêt de l'Hérault, la Médiathèque pierresvives[1] a tout d'un OVNI dans le panorama des bibliothèques françaises ! Ses spécificités ont présidé à l'élaboration du projet de service et de la construction d'une offre résolument « sociétale ».

L'idée de créer un lieu largement ouvert au grand public au sein de la Médiathèque départementale de l'Hérault s'est imposée lorsque, dans les années 2003-2004, le Conseil général a décidé de reloger la BDP en se lançant dans un ambitieux projet de construction. Un bâtiment qui accueillerait deux directions aux compétences obligatoires, la médiathèque départementale et les archives départementales ainsi qu'un organisme associé Hérault sport. Le projet « d'arbre couché de la connaissance », signé par Zaha Hadid a été retenu. Ce geste architectural fort visant aussi à valoriser des services alliant culture et mémoire, culture « savante » et culture « populaire » a été l'élément déclenchant d'une réflexion commune aux deux directions, dont l'éducation populaire et la citoyenneté en ont été le moteur. Le choix initial du nom en est aussi une illustration évidente « pierresvives, la cité des savoirs et du sport pour tous », les « pierres vives » faisant référence à Rabelais et son Tiers Livre[2].

Déchargés des prêts et retours des collections, les bibliothécaires se concentrent sur un accompagnement au quotidien des usagers où leur disponibilité et leur écoute sont inhérentes à leur temps de service public

1 http://tinyurl.com/pierresvives

2 « Les beaux bâtisseurs de pierres mortes ne sont pas écrits dans mon livre de vie. Je ne bâtis que pierres vives, ce sont les hommes » ; Extrait du Tiers Livre de Rabelais.

Ouverte en septembre 2012, la Médiathèque pierresvives s'est inscrite, dès son ouverture, dans une dynamique originale : un espace médiathèque ouvert au grand public au sein d'une médiathèque départementale, situé sur le territoire géographique d'une métropole et implanté au sein d'un quartier populaire.
Les enjeux reposaient donc sur deux objectifs prioritaires :

- Faire de cette médiathèque « expérimentale » un lieu ressources pour les bibliothèques, les médiathèques du réseau départemental et ses partenaires.
- Conquérir de nouveaux publics de proximité par une offre innovante s'inscrivant en complémentarité des médiathèques de quartier de la métropole de Montpellier.

UN LIEU RESSOURCES

La volonté de proposer aux bibliothèques du réseau départemental un lieu d'expérimentation est fortement liée à la mission de formation des BDP : dispenser des formations mais aussi permettre de partager des retours d'expériences et proposer des expérimentations, qu'elles portent sur les ressources en elles-mêmes ou sur l'utilisation qu'en font les usagers. C'est bien cette relation directe à l'usager qui, dans notre projet, est centrale. La médiathèque pierresvives est, à ce titre, un observatoire de publics (quartier, urbain et péri-urbain). C'est une plus-value pour la Médiathèque départementale qui lui permet ainsi de proposer à son réseau des actions innovantes déjà « testées » à pierresvives.
Il faut également souligner que, dès les années 2000-2001, la Médiathèque départementale se tournait résolument vers les publics pour construire son projet de service en créant un service dédié à la médiation dont les missions de prévention de l'illettrisme et de lutte contre les inégalités culturelles ont été au centre de son activité. À l'époque, ce furent cinq bibliothécaires qui entreprirent des actions et créèrent des dispositifs en direction de la petite enfance et des collégiens. Rapidement, le service s'est enrichi d'autres collègues et les publics cibles se sont élargis aux personnes hospitalisées, détenues, en situation de handicap et socialement défavorisées.
Ce service a développé de nombreuses actions hors les murs dont certaines ont parfois été limitées par l'absence d'un lieu bibliothèque pour mieux être suivies dans la continuité. La Médiathèque pierresvives s'est alors affirmée comme une opportunité pour travailler en direct avec les usagers.

LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX PUBLICS

En amont de l'ouverture de cette Médiathèque pierresvives et du recrutement de son équipe dédiée c'est donc le service des Médiations qui a travaillé à la préfiguration, avec ses partenaires historiques (agences sociales, relais assistantes maternelles, documentalistes de collèges, centres hospitaliers, maisons d'arrêt, associations) mais aussi dans le cadre d'actions hors les murs sur le futur territoire de pierresvives.
La convention de partenariat portant sur la lecture publique signée entre l'Agglomération de Montpellier (désormais Métropole) et le Conseil général a permis de travailler en bonne entente entre les deux collectivités, dans le souci de ne pas entrer en concurrence mais de proposer une offre complémentaire. C'est ainsi que l'idée d'une médiathèque de consultation s'est rapidement imposée et que la réflexion sur les usages et l'accueil des publics a présidé à l'élaboration du projet de service.
Quatre catégories de publics ont été identifiées :

- Un public de proximité composé des habitants du quartier Paillade : 25 000 personnes dont une grande part de cette population est en situation de précarité sociale et deux bidonvilles occupés par une population Rom.
- Un public urbain et périurbain : la métropole de Montpellier dont un certain nombre de communes font également partie du réseau départemental de lecture publique[3].
- Les professionnels : les réseaux respectifs des Archives départementales et de la Médiathèque départementale, compétences obligatoires des Conseils départementaux.
- Des étrangers, tourisme international lié à l'architecture remarquable de Zaha Hadid.

Un public cosmopolite ayant des demandes et des attentes multiples.

LE PROJET DE SERVICE

Les deux premières années ont été consacrées à l'ouverture de cette médiathèque, à l'organisation de son fonctionnement, tant en interne que dans le service public, à la construction de son offre culturelle et à son attractivité.
L'équipe « dédiée » est constituée de 16 personnes[4] et a été recrutée entre 2010 et 2012,

© Médiathèque pierresvives

Atelier d'alphabétisation, espace parentalité.

3 Montpellier Méditerranée Métropole compte 31 communes et 427 541 habitants (source INSEE, 1er janvier 2011).
4 Voir la fiche d'identité en fin d'article.

hormis deux collègues qui étaient déjà en poste à la Médiathèque départementale et qui ont souhaité intégrer cette nouvelle équipe.
En 2014, au bénéfice d'une réorganisation de la direction, les services de la Médiathèque pierresvives et celui des Médiations ont été regroupés dans un seul et même service dont les missions principales en direction des publics, tellement proches, expliquent et motivent ce choix.
Cette réorganisation, arrivant après deux années d'ouverture, a permis à l'équipe, dans son nouveau périmètre, de réfléchir aux missions, de réinterroger les dispositifs et de se projeter dans une évolution, propice à l'élaboration d'un nouveau projet de service.
Travaillés dans le cadre de petits groupes, souvent sur le mode participatif et interactif, les grands axes de ce projet ont vite émergé :

- L'animation.
- Les publics adultes.
- Les publics spécifiques.
- Les partenariats.
- L'accueil de groupes.

L'OFFRE CULTURELLE

C'est donc résolument cette question des publics, au centre de notre réflexion qui traverse notre activité et préside à l'offre culturelle de la Médiathèque pierresvives, tant dans ses actions de médiations que d'animations.
Les ressources : partant du principe que notre établissement est une médiathèque de consultation, les choix de certains types de collections s'imposent :

- BD, mangas, textes, courts, documentaires, vidéo, musique.
- Une forte présence du numérique : ordinateurs, cabines d'autoformation, espace jeux vidéo.

Le rôle des bibliothécaires : déchargés des prêts et retours des collections, ils se concentrent sur un accompagnement au quotidien des usagers où leur disponibilité et leur écoute sont inhérentes à leur temps de service public.
Les ateliers en direction des jeunes : la fréquentation du public jeunesse est très forte et se compose de très jeunes enfants et de fratries, d'adolescents, souvent en groupes, de lycéens et d'étudiants venant travailler sur place[5].
Cette fréquentation massive du public jeunesse représente un challenge pour la médiathèque, un enjeu également.
Comment répondre aux attentes multiples (ou non) de ces usagers qui, bien souvent, viennent pour le lieu, pour être ensemble ? La médiathèque, dans les quartiers, étant souvent le supplétif de la cage d'escalier.
Là encore, nous nous sommes résolument positionnés comme un lieu laboratoire dans lequel nous expérimentons divers types de propositions allant de l'aide aux devoirs aux ateliers philo, en passant par l'animation d'un blog.
Souhaitant mettre en évidence cette problématique de l'accueil des adolescents en bibliothèque et de son rôle dans sa construction personnelle et son épanouissement, la direction a intégré cet axe de travail dans son nouveau schéma de lecture publique, en faisant ainsi une priorité à l'échelon départemental.
Les dispositifs de médiation à destination des publics prioritaires représentent la moitié de l'activité : alphabétisation, initiation au numérique, accompagnement à la scolarisation, lecture aux tout-petits…
Des projets fédérateurs et une constante : croisant l'axe des publics à celui du rôle social de la bibliothèque, notre projet de service se traduit également par le montage de projets transversaux permettant aux bibliothécaires de mettre leurs compétences en commun pour élaborer une offre singulière où l'usager profite de la médiathèque dans toute sa pluralité et où la médiathèque se nourrit de la richesse et de la diversité de ses publics.
Ainsi depuis l'ouverture, plusieurs projets ont

5 L'on compte, en proximité : 22 écoles maternelles et primaires, 5 collèges (ZEP), 2 lycées (1 technique et 1 généraliste) et l'École d'architecture.

ZOOM

T'en penses quoi, battle d'idées : « Tu participes à un débat sur un thème choisi par les participants. L'atelier est animé par Lise Vorgy. En fin de séance, on te propose d'être enregistré, pour être diffusé sur Radio Campus et sur le site internet de la médiathèque. »

Les blogueurs de pierresvives : « Rejoins l'équipe des blogueurs de Pierresvives et viens réaliser des mini-films, écrire des articles, apprendre à faire fonctionner un blog. Ensemble nous présenterons tes coups de cœur livres, jeux vidéo, films et musique. »

ZOOM

Les lectures Arpentage : Il s'agit, en un après-midi, de se partager en groupe la lecture d'un ouvrage réputé « difficile » dans le champ des sciences humaines (histoire, philosophie, sociologie, psychologie…). Par cette appropriation collective, le but est de « décomplexer » face aux ouvrages « complexes » et d'en rendre la lecture accessible à tous.

Une programmation culturelle avec des axes forts, induits par l'identité du bâtiment mais aussi par celle de la Médiathèque pierresvives : un lieu d'apprentissage tout au long de la vie, largement ouvert sur la cité et la dimension d'éducation populaire fait sens

vu le jour ; nous pouvons citer en exemple :
« Collect'âges », mémoire, intergénérationnel et multiculturel : des personnes venant d'horizons divers ont témoigné de leur enfance ; il en a résulté un montage vidéo diffusé dans l'amphithéâtre de pierresvives, en présence de tous.
« Chantons le monde, des morceaux de vie et de musiques entonnés à l'oreille des bébés » (http://pierresvives.herault.fr/ressource/chantons-le-monde) : le collectage de comptines du monde recueilli durant des ateliers d'éveil sonore puis compilé dans un CD.
Par ailleurs, la parentalité s'inscrit au long cours dans notre projet de service : la petite enfance étant depuis 2001 une priorité de la Médiathèque départementale[6], elle s'est imposée à nous lors de l'ouverture de la Médiathèque pierresvives, qui nous donnait ainsi l'opportunité de disposer d'un lieu pour accueillir petits enfants, parents, assistantes maternelles et assistants familiaux.
L'installation du lieu et la constitution des collections ont été spécialement pensées, entre l'espace Jeunesse et l'espace Découverte adulte et un mobilier spécifique acquis.
Très vite des interactions se sont produites entre les accueils des bébés, les ateliers d'alphabétisation, les rencontres du Café des parents… La parentalité fait désormais l'objet d'un groupe de travail transversal entre bibliothécaires de l'unité Médiations et de l'unité Médiathèque pierresvives. Il porte plusieurs actions : Café des parents, moments parents/enfants (applis pour les petits, Éveil sonore, Cinéma jeunes parents), découverte du jeu vidéo pour les mamans du quartier.
Une programmation culturelle avec des axes forts, induits par l'identité du bâtiment mais aussi par celle de la Médiathèque pierresvives : un lieu d'apprentissage tout au long de la vie, largement ouvert sur la cité et où la dimension d'éducation populaire fait sens.
L'accueil du public handicapé est un axe prioritaire du bâtiment qui, dès son ouverture, a confié à un groupe de travail transversal le soin de réfléchir et de construire une offre soit spécifique soit adaptée à des publics porteurs de handicaps. Ce groupe est coordonné par l'une des bibliothécaires référentes « publics handicapés ». Chaque année, durant le mois de mars, mois du handicap, la programmation fait une large part à la thématique. Et toute l'année, des programmations sont traduites en langue des signes et des visites du bâtiment sont programmées.
L'identité de la Médiathèque s'affirme enfin dans ce dernier axe qu'est la liberté d'expression : l'espace Presse et Actualité s'inscrit aux côtés des trois autres[7] dans la cartographie du lieu. C'est en quelque sorte une traduction de l'identité de cette médiathèque. Celle-ci s'est fortement affirmée à la suite des attentats de Charlie Hebdo, lorsque l'équipe a voulu afficher et assumer sa solidarité en organisant un évènement inédit, une Journée contre la censure et pour la liberté d'expression, le 18 février 2015 : vider la médiathèque de ses collections et supprimer les accès internet afin de montrer ce que pourrait être une ville ou un pays privé de sa liberté d'expression.
Cette action, extrêmement forte, est le point de départ de ce fil rouge qui traverse désormais notre programmation, tant événementielle que régulière. Ainsi des dessinateurs de presse sont régulièrement invités à croquer l'actualité en direct, à la demande des usagers, à la Médiathèque pierresvives et hors les murs, pendant la Comédie du livre.
C'est aussi dans cette volonté de permettre la prise de conscience de chacun, la lecture et la compréhension de ce que nous vivons, que nous nous sommes lancés dans la création d'un jeu vidéo sur la liberté d'expression, avec la participation des usagers.

LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

Il est bien évident que nous ne pourrions pas mettre en œuvre ce projet de service,

6 Le dispositif « Des bébés et des livres » comporte plusieurs volets : sélections thématiques, formations des bibliothécaires et des personnels de petite enfance, partenariat avec la PMI, livre de naissance.

7 Voir la fiche d'identité en fin d'article.

ZOOM

Les ateliers d'alphabétisation : deux matinées par semaine, c'est une dizaine de femmes du quartier qui suivent des cours d'alphabétisation donnés par une intervenante extérieure financée, via son association, par la Médiathèque pierresvives, qui met à leur disposition le lieu et les ressources.

Depuis 2012, 55 femmes ont bénéficié de ce dispositif. Des mamans ou grands-mères qui reviennent ensuite avec leurs enfants ou petits-enfants.

Les ateliers de pré-scolarisation : initiés dans le cadre d'un partenariat avec la Cimade et le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) pour permettre la scolarisation des enfants Rom et l'apprentissage du français des jeunes parents.

Depuis novembre 2016, ce sont en moyenne une quinzaine d'enfants et de parents qui fréquentent ses ateliers, qui ont découvert la Médiathèque et qui osent y revenir soit pour accéder à internet et aux ressources en ligne, soit pour assister à des programmations jeunesse (ciné jeunesse, spectacles).

Affiche de la projection du DVD Collect'âges

© Médiathèque pierresvives

développer certaines actions et aller au-devant de certains publics sans partenaires.
Ce fut aussi un préalable à l'élaboration de l'offre de la médiathèque :
Grâce au partenariat avec le réseau des médiathèques de Montpellier, l'équipe a pu profiter d'un stage d'immersion professionnelle dans une médiathèque de quartier.
Elle a également pu profiter de la connaissance du territoire via des balades urbaines spécifiquement mises en place par i.PEICC[8].
La fréquentation et l'inclusion dans le réseau associatif du quartier ont été facilitées par le recrutement d'une bibliothécaire dédiée aux partenariats, elle-même venant de l'éducation populaire et des réseaux associatifs.
Les partenariats dans la mise en place de dispositifs de médiations : de nombreuses actions présentées tout au long de cet article ont été construites grâce à ces partenariats qui sont perçus, pour l'équipe, comme un enrichissement de sa pratique professionnelle et une opportunité de dialoguer avec d'autres acteurs de terrain.
Ces partenariats se traduisent par l'écriture d'une convention d'une durée adaptée à chaque dispositif et donnant lieu à des bilans à mi-parcours et des évaluations.

8 Association i.PEICC : i.Projet Échanges Internationaux Culture et Citoyenneté, basée dans le quartier de la Paillade. Peuple et Culture développe des démarches d'éducation populaire, favorisant l'éducation critique, l'autonomie, l'ouverture culturelle et interculturelle, la transmission des savoirs, le goût de l'expression et de l'action collective, de la créativité et du vivre ensemble.

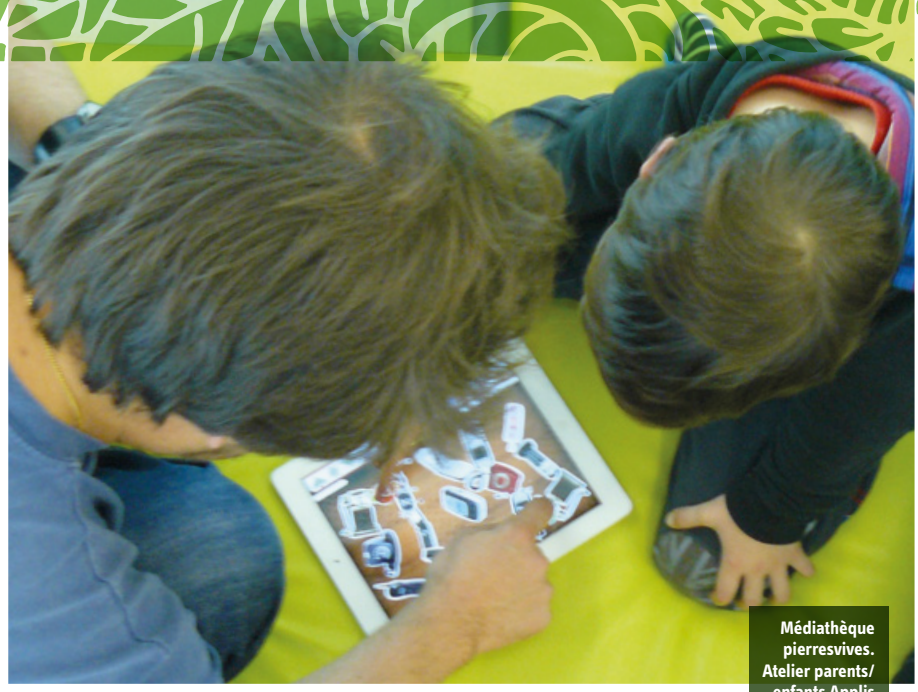

© Médiathèque pierresvives

Médiathèque pierresvives. Atelier parents/enfants Applis petits.

ET APRÈS ?

La Médiathèque pierresvives fêtera en septembre prochain ses cinq ans ; c'est encore une toute jeune demoiselle ! Et pourtant, nous avons l'impression d'avoir parcouru un long chemin vers une meilleure connaissance de nos publics, vers une capacité à dialoguer avec eux et faire que cette médiathèque assure pleinement ses missions de service public et d'ouverture sur le monde.
D'ailleurs, quelle meilleure récompense que d'entendre ces jeunes filles : « pierresvives, c'est l'emblème de la Paillade » ! (Entendu, par hasard, par un collègue ce samedi 4 mars). Satisfecit mis à part, l'équipe reste mobilisée pour continuer à faire de ce lieu une médiathèque plus inclusive et où la participation des usagers contribue à une plus grande appropriation permettant de s'y sentir légitimes. ■

FICHE D'IDENTITÉ

Superficie :
1000 m² en open space.

4 espaces : Actualité et presse, Découverte, Temps libre, Formation et vie citoyenne.

36 heures d'ouverture hebdomadaires, du mardi au samedi.

En accès gratuit.

16 bibliothécaires (4 agents sur des postes de catégorie C, 9 de catégorie B et 3 de catégorie A)

Collections :

Environ 18 500 ouvrages papier.

600 DVD (500 adultes, 100 jeunesse).

157 revues.

16 quotidiens.

40 jeux de société.

Jeux vidéo (4 consoles Nintendo, 3 écrans dédiés, 9 consoles, 3 bornes Arcade).

Ressources électroniques en ligne (20 postes informatiques).

© Médiathèque pierresvives

Médiathèque pierresvives. Atelier d'accompagnement à la parentalité. Découverte du jeu vidéo.

Morbihan
LA PROXIMITÉ CHEMIN LISANT

La lutte contre les inégalités territoriales constitue l'une des préoccupations majeures de nombre de départements qui mettent en œuvre des mécanismes de péréquation et élaborent des politiques de solidarités en direction des collectivités les plus démunies.

Fréquemment, les dispositifs adoptés viennent croiser d'autres préoccupations qui font régulièrement débat, tel le maintien des services publics de proximité ou la désertification rurale.
En Morbihan, la politique culturelle apporte son écot à cette ambition « égalitaire » à travers des programmes d'interventions qui ont pour objectif de proposer une offre culturelle de qualité sur tous les points du territoire.
Dans le domaine de la lecture publique, la notion assumée de proximité s'est déclinée à partir de deux axes principaux :

- l'implantation des services de la médiathèque départementale au cœur des territoires pour accompagner au plus près les acteurs du réseau ;
- l'instauration d'un dispositif d'aides spécifiques pour favoriser la création d'équipements de lecture publique de proximité pour tous les Morbihannais.

OPÉRER… AU CŒUR DES TERRITOIRES

L'étendue et la diversité du territoire départemental peuvent apparaître comme des obstacles « naturels » à la notion même d'action de proximité. Le Morbihan ne fait pas exception avec ses 6 800 km² pour 750 000 habitants répartis dans 253 communes au 1er janvier 2017.
Cette difficulté est vite apparue lors de la création de la Bibliothèque Centrale de Prêt en 1967. Implantée à Vannes, ville préfecture, la BCP devait desservir par bibliobus des communes distantes de plus de 100 kilomètres.
La décision de rapprocher l'action de la bibliothèque départementale au plus près des attentes et des demandes des acteurs de terrain s'est imposée très tôt. À cet effet, deux antennes seront construites à l'Ouest et au nord du département en 1972 et 1973. Elles permettent d'adapter la desserte et les services proposés en tenant compte des particularités démographiques, économiques, sociologiques existantes entre communes littorales aisées et communes rurales modestes, communes isolées et communes périurbaines…
Cette proximité s'est traduite rapidement par l'adoption d'une politique d'acquisition des collections différenciée d'une antenne à l'autre en fonction de la population à desservir (fonds musicaux, romans de terroir, bandes dessinées, collections jeunesse…) et une spécialisation des agents attachés aux spécificités des secteurs (informatisation,

© MDM 56

mise en réseau, aménagement intérieur, formation des bénévoles…).
En 2008, la création d'une troisième antenne située à l'Est a complété la présence départementale au cœur du territoire et a généré un changement radical dans l'appréhension de la desserte.
Aucune commune morbihannaise n'étant désormais située à plus de 45 minutes d'un des quatre sites départementaux, il a été décidé de supprimer totalement les bibliobus. Les équipes des bibliothèques sont alors invitées à venir sur place pour effectuer le renouvellement des documents parmi les collections départementales.
Ce voisinage avec les collègues municipaux a permis de multiplier les échanges et les relations et d'optimiser les services proposés en programmant des formations décentralisées, en rencontrant les élus plus fréquemment ou en accompagnant de manière plus présente les projets d'action culturelle.
Ancrée dans son territoire, plus réactive, possédant une meilleure connaissance des besoins particuliers ou spécifiques, chaque antenne départementale est perçue comme une tête de réseau, un partenaire régulier et un centre de ressources facilement accessible.

LA BIBLIOTHÈQUE ? C'EST À DEUX PAS D'ICI…

Bien qu'il existe des similitudes entre les actions déployées sur le terrain par chaque département pour conduire la politique de lecture publique, des différences sensibles apparaissent à travers les priorités d'intervention définies par les assemblées départementales.
C'est ainsi que la caractéristique marquante de la politique du Morbihan en matière de lecture entre 2000 et 2014 est l'instauration d'un dispositif d'aides spécifique et conséquent destiné à soutenir toutes les communes souhaitant se doter d'une médiathèque moderne et fonctionnelle.
Cette volonté de mailler le territoire d'équipements de proximité, notamment dans les communes les plus modestes, apparaît très clairement dans la modularité des taux de subvention d'aide à la création de bibliothèques. Le montant du taux est inversement proportionnel à la taille des communes : celles de plus de 10 000 habitants bénéficient d'un taux de 10 % alors que celles de moins de 1000 habitants peuvent prétendre à 50 %, celles de 1001 à 2000 habitants à 40 % et les communes de 2001 à 10 000 habitants à 20 %.
Ce dispositif a particulièrement bien fonctionné pour le cœur de cible visé par cette mesure. En effet, parmi les 212 communes morbihannaises petites et moyennes dont la population est inférieure à 3500 habitants, 96 d'entre elles ont construit ou rénové leur bibliothèque en une douzaine d'années. Pour être éligibles et disposer d'un espace suffisamment adapté, les projets devaient respecter les normes de surface édictées par l'État, soit 7 m² minimum pour 100 habitants.
Des aides complémentaires concernant les acquisitions, l'action culturelle, l'informatisation, l'équipement mobilier et l'aide à l'emploi ciblaient avantageusement ces mêmes communes pour les accompagner et les inciter à développer une offre de lecture de qualité.
Aujourd'hui, plus de 98 % des Morbihannais disposent d'un lieu de lecture dans leur commune de résidence. Certes, il subsiste encore dans les communes les plus petites des « points lecture » ou des bibliothèques relais qui n'offrent pas de services suffisants mais la grande majorité du territoire est correctement pourvue en équipement satisfaisant.
Toutes ces bibliothèques bénéficient chaque quinzaine du passage de la navette qui apporte, outre les documents réservés par les usagers via le portail départemental, des outils d'animations et du matériel de communication prêtés par la médiathèque départementale.
Il est à noter qu'un nombre significatif de municipalités a entrepris de regrouper d'autres services publics avec la bibliothèque : bureau de poste, accueil périscolaire, cantine et garderie scolaires…
Grâce à cette implantation au cœur des communes, l'accueil des enfants des écoles, notamment lors des temps d'aménagement périscolaire, et des personnes ne disposant pas de moyens de transport, est bien évidemment facilité.
L'ensemble du dispositif d'aides spécifiques en faveur de la lecture a été arrêté en 2014, après que plus de 15 millions d'euros ont été consacrés à ce programme.
C'est au final 124 communes, soit près de la moitié du nombre total, qui se sont emparées de ces dispositions pour se doter d'une médiathèque et bénéficier des aides de fonctionnement.
Le nouveau projet d'établissement de la médiathèque départementale pour les années 2016-2020 a défini trois priorités qui doivent contribuer à l'animation de tous ces équipements : encourager la mise en réseau des bibliothèques, faciliter l'usage des outils et des ressources numériques et participer à l'évolution des services proposés par les structures.
Ainsi s'ouvre une nouvelle phase du développement de la lecture qui prend appui sur un réseau dense de bibliothèques de… proximité.

© MDM56

Initier et soutenir des actions culturelles dans les médiathèques.

Accessibilité

OUVRIR UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE À TOUS LES PUBLICS : DES INTENTIONS À LA RÉALITÉ

À la veille de son deuxième anniversaire, la médiathèque Françoise-Sagan revient sur les questions qu'elle a pu se poser, avant et depuis son ouverture, pour être accessible à tous, des intentions à la réalité.

Dans un contexte de fracture sociale, économique et culturelle de plus en plus prononcé, les bibliothèques constituent, au sein du maillage territorial des institutions culturelles, un échelon privilégié dans l'accès de tous à la culture. Collections, services, action culturelle… L'offre destinée à faire venir les publics dits éloignés dans les bibliothèques est riche et diversifiée, à défaut d'être suffisamment formalisée. Les bibliothèques qui ouvrent aujourd'hui intègrent l'accessibilité non comme un objectif à atteindre mais comme une donnée constitutive de leur identité, comme c'est le cas de la médiathèque Françoise Sagan qui a ouvert ses portes en 2015 au cœur de Paris, dans le 10e arrondissement.

La médiathèque s'insère dans un arrondissement contrasté, en voie de gentrification mais Quartier Politique de la Ville, où vivent et travaillent de multiples communautés (plus de 60 langues représentées, importantes communautés tamoules ou turques…) et des populations en grande précarité (SDF, réfugiés, adolescents déscolarisés…), des catégories de publics éloignées des pratiques culturelles, auprès desquelles travaille un réseau structuré de partenaires sociaux et institutionnels.

Plusieurs caractéristiques sont susceptibles de faire obstacle à son accessibilité. Son architecture d'abord, puisqu'elle occupe un bâtiment historique rénové datant du XIXe siècle, l'ancien hôpital de la prison Saint-Lazare. L'écrin historique et l'intérieur épuré forment un contraste qui peut impressionner au premier abord, de même que sa taille, avec ses 3500 m² qui en fait l'une des plus grandes bibliothèques de la Ville de Paris. Sa situation enfin, reculée des grands axes de circulation, fait que l'on ne passe pas devant par hasard.

L'accessibilité de la médiathèque, de ses collections et de ses services, est de ce fait au cœur du projet d'établissement. Non qu'elle soit en cela un exemple particulier de réussite ou d'innovation, mais les expériences qui ont été et continuent d'être menées en ce sens offrent, deux ans après son ouverture, quelques pistes de réflexion. Insertion dans un réseau de partenaires, connaissance des publics, articulation entre dedans et dehors, entre collectif et individuel, interrogation sur les publics qui sont dans les

© RATP

L'accessibilité est au cœur du projet de la médiathèque

PAR SOIZIC CADIO
ET VIVIANE EZRATTY

Connaître ses partenaires pour connaître son public

murs de la médiathèque tout étant paradoxalement éloignés de son offre culturelle… sont quelques-unes des problématiques auxquelles la médiathèque est confrontée.

COMMENT CONNAÎTRE SES PUBLICS ? UNE PREMIÈRE APPROCHE VIA LES PARTENAIRES

Connaître ses partenaires pour connaître son public

L'équipe de la médiathèque a mis à profit la phase de préfiguration pour s'insérer dans un réseau de partenaires afin de connaître son futur public et de se faire connaître. L'Équipe de Développement Local, la mairie d'arrondissement ou les collectifs d'associations constituent des portes d'entrée essentielles à cette interconnaissance.

Il faut d'abord apprendre à parler la même langue : animateurs socioculturels, éducateurs de rue, administrateurs de centres sociaux et bibliothécaires ont des habitudes de travail mais surtout un vocabulaire différent. Il s'agit de faire comprendre ce qu'est une médiathèque en faisant tomber les idées reçues et sans faire naître de faux espoirs. On se rend compte alors que la demande n'est peut-être pas là où on l'avait d'abord imaginée. Pour ne citer qu'un exemple, au départ avait émergé la nécessité de proposer des livres en langues étrangères pour représenter la diversité du quartier. Or la rencontre avec les associations liées aux différentes communautés a montré que la réponse était peut-être davantage à trouver dans l'action culturelle, avec des animations valorisant cette diversité que dans des collections éclatées et segmentées.

La médiathèque a imaginé, en partenariat avec l'Équipe de Développement Local, des rencontres entre l'équipe et les partenaires, sur différents publics cibles : centres sociaux, éducateurs de rue travaillant avec les mineurs isolés, représentants de centres d'hébergement d'urgence, régie de quartier, etc. Elles ont permis d'élargir cette connaissance à toute l'équipe, d'identifier les principaux interlocuteurs et d'imaginer des actions communes. Ce rendez-vous est destiné à être renouvelé chaque année.

L'importance de sortir de ses murs pour se rapprocher des publics éloignés

Les bibliothécaires ont mené de nombreuses actions hors les murs durant la préfiguration via les fêtes de quartier, la journée portes ouvertes du centre social ou encore le forum des associations. La médiathèque était présente sur ces différents événements via une bibliothèque hors les murs, un stand d'information, des jeux, etc.

Nous avons également expérimenté le dispositif « *Ideas Box* », en partenariat avec Bibliothèques Sans Frontières. Cette bibliothèque mobile, composée de modules

Il faut d'abord apprendre à parler la même langue, faire comprendre ce qu'est une médiathèque en faisant tomber les idées reçues et sans faire naître de faux espoirs

remplis de contenus (livres, jeux, ordinateurs, tablettes) a permis à l'équipe d'investir deux parcs du 10e, en amont de l'ouverture, pour présenter aux publics éloignés et à tous les habitants les futurs services et ressources de la médiathèque.
Cette phase « hors les murs » a également consisté en plusieurs balades dans le quartier, avec différents partenaires, pour permettre un échange d'expériences direct et personnel, avec des anecdotes très concrètes (les meilleurs sandwichs kurdes, les lieux où se retrouvent les ados, etc.).

QUI SONT LES PUBLICS « ÉLOIGNÉS » ET LE SONT-ILS VRAIMENT ?

Poursuivre le travail hors les murs dans les murs, avec l'aide des partenaires

Ce travail préalable avec les partenaires a constitué un pont vers la médiathèque. Le premier pas vers l'extérieur est une étape indispensable pour faire franchir la porte à ce public. Il est plus compliqué de le poursuivre après ouverture, pour des raisons de disponibilité.

Un travail durable a notamment été mis en place avec plusieurs ateliers sociolinguistiques du quartier. Ces ateliers pratiques, à destination des publics allophones, sont axés sur des problématiques de la vie courante et destinés à favoriser l'autonomie de publics, alphabétisés ou non, parfois dans des situations précaires. Les participants des ASL sont souvent accompagnés par les associations dans des visites de lieux culturels, musées, théâtres ou bibliothèques. L'insertion des bibliothèques dans ce réseau est fondamentale car elle permet de présenter la bibliothèque comme un lieu accessible et intégré dans les pratiques de la vie quotidienne. Les ASL sont aussi pour les bibliothèques l'occasion de faire découvrir les collections grâce à la médiation des associations, et de travailler à partir de contenus. Nous essayons de mettre en place ce travail en articulant, hors les murs, une séance de présentation chez le partenaire, avec une visite de la médiathèque et une séance thématique à partir des collections, par exemple une présentation d'abécédaires issus du fonds patrimonial jeunesse Heure Joyeuse.

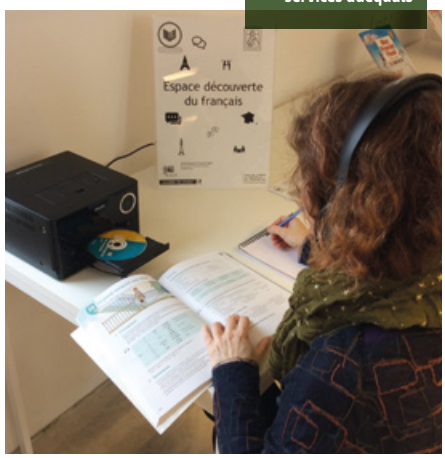

Entendre les besoins et proposer les services adéquats

Faire coexister dans un même milieu un public et une offre pour que les deux se rencontrent

L'accompagnement des partenaires dans les murs est indispensable pour toucher des publics en grande précarité. Nous travaillons avec un collectif d'associations qui s'attache à donner du sens au vivre ensemble en réunissant des habitants du 10e et des personnes en grandes difficultés à travers des activités conviviales et ludiques. Ce partenariat a permis d'organiser, dans le cadre de l'Euro 2016, un tournoi de jeux de société et de jeux vidéo autour du foot avec des habitants, des personnes d'un centre d'hébergement d'urgence et des personnes handicapées accompagnées par une Maison d'Accueil Spécialisée. Sans ce partenariat, il aurait été très compliqué de faire franchir la porte à ce public de manière individuelle.

Le public éloigné mais dans les murs

À l'ouverture de la médiathèque, nous avons pu constater que certains types de publics, traditionnellement inclus dans la définition des publics éloignés, avaient en réalité franchi la porte d'eux-mêmes.

L'équipe a été sensibilisée à la forte présence de réfugiés dans le 10e arrondissement via les rencontres avec les partenaires dont l'association Français Langue d'Accueil qui accompagne chaque année plus de 300 demandeurs d'asile dans l'apprentissage du français. Passant de la théorie à la pratique, la médiathèque a été fréquentée, dès ses premières heures, par un public de réfugiés important, principalement des hommes, jeunes et originaires d'Afghanistan. Ce public, que l'on pourrait a priori considérer comme éloigné des pratiques culturelles (barrière de la langue, conditions de vie précaires, etc.), fréquente en réalité quotidiennement les bibliothèques du Nord-Est parisien.

On peut également évoquer les adolescents. Des éducateurs de rue sont mandatés sur le quartier de la médiathèque, auprès de jeunes adolescents, entre 11 et 15 ans, parfois déscolarisés ou en marge des institutions ou des pratiques culturelles officielles. Un public a priori peu familier des bibliothèques. Or la médiathèque a ouvert sur « leur terrain », s'intégrant dans leur parcours habituel entre le collège, la maison, le terrain de jeu, le square.

Autre exemple de ces publics qui fréquentent la médiathèque quotidiennement sans forcément en connaître les ressources ou les usages, les « nounous » qui viennent en nombre, chaque jour, notamment l'hiver.

FAIRE PASSER LA PORTE DE LA MÉDIATHÈQUE, ET APRÈS ?

La fréquentation de la médiathèque par ces publics, considérés a priori comme peu familiers des bibliothèques, est en soi une victoire mais n'est pas sans poser question aux bibliothécaires dans leur pratique quotidienne du métier : comment faire cohabiter tous les publics ? Comment proposer autre chose aux publics migrants que des ordinateurs et des prises ? Comment faire comprendre aux adolescents que la bibliothèque est un lieu avec ses propres règles, et aux nounous, qu'elle offre des ressources autres qu'un espace chauffé et confortable ? Pour répondre à toutes ces questions, il est indispensable de réintroduire les partenaires dans ce rapport direct aux usagers qui oscillent entre dehors / dedans, pour que la médiathèque ne soit pas qu'une alternative au dehors.

Entendre les besoins et mettre en place les services adéquats

Face à la forte fréquentation de la médiathèque par des demandeurs d'asile, les bibliothécaires se sont trouvés confrontés à des problèmes de communication. Comment échanger quand on n'a aucune langue commune ? En 2015, nous avons organisé une rencontre avec ce public, avec l'aide d'un usager pour la traduction en farsi, dari et pachto. Nous avons ainsi pu présenter les collections et les services de la médiathèque, un lieu qu'ils connaissaient bien mais dont les ressources et les usages leur restaient inconnus. Cela nous a permis de comprendre que la principale demande concernait l'apprentissage du français. Nous avons donc mis en place des ateliers de conversation, assurés par les bibliothécaires, et des cours de français, une puis deux fois par semaine, assurés par une association.

Nous avons également mis en place une permanence d'écrivain public sans rendez-vous, ainsi que différents services assurés par des services civiques, comme l'accompagnement aux devoirs ou un service d'aide individuelle à l'apprentissage du français.

Ces actions ne sont efficaces que lorsqu'elles sont accompagnées par des ressources extérieures, par le biais d'associations, de bénévoles ou de services civiques, qui ne sont plus seulement des partenaires mais des forces intégrées au fonctionnement quotidien de la bibliothèque.

La démarche artistique

L'action culturelle nous semble également être un levier essentiel. Nous avons rapidement compris qu'il ne suffit pas de faire coexister dans un même lieu un public et une offre pour que les deux se rencontrent. Ainsi, le public adolescent défavorisé qui fréquente la médiathèque ignore les ateliers numériques qui pourraient les intéresser.

Cela a conduit à proposer des animations ciblées, avec les partenaires ad hoc. Nous avons par exemple élaboré, avec les ateliers

Dans le passage du collectif à l'individuel, la communication est cruciale

© Frichti Concept

Un écrin historique pour un intérieur épuré.

© Médiathèque Françoise-Sagan

d'écriture d'Élisabeth Bing, une série d'ateliers d'écriture à destination des publics allophones. Des projets sont en cours avec les adolescents autour de la vidéo, en partenariat avec les éducateurs de rue du quartier. Une artiste issue des arts numériques, Christina Hoffman sera en résidence tout au long de l'année à la médiathèque, et proposera des performances et des installations avec les différents publics évoqués plus haut, dont le résultat sera visible sous la forme d'une exposition en 2018. Sans rendez-vous convenu, sans lieu imposé, elle naviguera dans les différents espaces de la médiathèque, pour aller à la rencontre des publics là où ils sont et les emmener ailleurs, sans avoir d'idée préconçue du résultat.

ALLER AU-DELÀ DE L'EXPÉRIENCE PARTENARIALE POUR REPASSER DU COLLECTIF À L'INDIVIDUEL

Si les partenariats sont un maillon indispensable, les bibliothécaires ne peuvent se reposer uniquement sur eux. Le travail avec les partenaires permet une appréhension des publics sous forme collective or la bibliothèque, dans son fonctionnement quotidien, est basée sur l'échelon individuel : celui du bibliothécaire face à l'usager, quelle que soient sa langue, son origine, ses conditions de vie, ce qui l'a amené ici.

Communiquer

Dans ce passage du collectif à l'individuel, la communication est cruciale. Il s'agit d'un point sensible qui touche à la question des limites individuelles (parler anglais, être à l'aise en s'exprimant par signes, se sentir capable de dialoguer avec un groupe d'adolescents turbulents sans perdre son calme…), et c'est d'autant plus compliqué que cela touche des publics fragiles.
Cela implique de trouver des outils. Cela peut passer par des « règles de vie » (et non un « règlement »), traduites dans plusieurs langues, et mettant en avant ce qu'il est possible de faire à quel endroit plutôt qu'une liste d'interdits. Cela peut être également un formulaire d'inscription traduit dans toutes les langues, comme c'est le cas à la Ville de Paris depuis 2016. L'association Kolone travaille actuellement à l'élaboration d'un guide de présentation des bibliothèques parisiennes en « français facile » pour offrir aux publics éloignés (difficultés linguistiques, illettrisme, handicap…) une présentation simple de ce

Le travail avec les partenaires permet une appréhension des publics sous forme collective or la bibliothèque est basée sur l'échelon individuel

qu'est une bibliothèque, avec des logos, des images, un lexique, afin de rendre accessible ce lieu au plus grand nombre.

Les formations

Les bibliothécaires ont besoin de formations pour les aider à appréhender au mieux ces différents publics. La Ville de Paris propose une formation de trois jours sur la connaissance des publics de culture étrangère, qui cible une région du monde par demi-journée. L'approche est forcément schématique mais les intervenants ont une expertise du sujet qui permet un résultat à la fois synthétique, nuancé et complexe.
Les bibliothèques peuvent également compter sur leurs partenaires pour se former. Nous avons fait appel à l'association Singa, qui promeut la collaboration entre réfugiés et société d'accueil, pour avoir un aperçu de la situation politique et économique de l'Afghanistan, afin d'avoir une idée plus précise de ce qu'ont vécu les personnes que l'on côtoie au quotidien.
Cela passe également par l'autoformation avec les pairs. Avant de mettre en place les ateliers de conversation à la médiathèque, nous avons observé ce qui se faisait dans d'autres bibliothèques. Depuis la mise en place de notre Bla bla lunch, nous accueillons à notre tour des bibliothécaires qui souhaitent mettre en place des ateliers de conversation et souhaitent observer avant de se lancer.

UN TRAVAIL DE FOURMI À RENOUVELER SANS CESSE

Par définition, ce travail en direction des usagers est à renouveler sans cesse, car les bibliothécaires sont confrontés chaque jour à de nouveaux publics. C'est un renouvellement constant avec les partenaires également, car il s'agit d'un réseau mouvant et évolutif. C'est enfin un travail de fourmi, qui ne se mesure qu'à l'échelle ultra-individuelle. Comme cet usager, accompagné par les animateurs de son centre d'hébergement d'urgence pour une visite de la médiathèque avant son ouverture, et qui fait la démarche, seul, de revenir à la médiathèque avec sa fiche d'inscription froissée mais remplie, un an plus tard. ■

CTL

UN DISPOSITIF EFFICACE POUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA LECTURE ET À LA CULTURE

Les CTL sont un outil précieux pour structurer un projet culturel en bibliothèque et ouvrir le dialogue avec la DRAC, les élus et les partenaires socioculturels, avec l'avantage d'une forte légitimité suscitée par un dispositif étatique.

Instaurés en 2010, dans le cadre des quatorze propositions de Frédéric Mitterrand pour le développement du livre et de la lecture[1], les contrats territoire-lecture (CTL) reposent sur le principe du cofinancement entre l'État et les collectivités territoriales. Ils s'inscrivent dans une politique volontariste d'aménagement du territoire et portent l'idée que les bibliothèques sont des acteurs culturels de proximité au rôle essentiel.
Les CTL ont bénéficié en 2016 d'une augmentation d'un million d'euros, puis, en 2017, d'une hausse de 500 000 euros, signe de la reconnaissance et du succès du dispositif. Dans un contexte politique où la question de l'identité est souvent posée, la lecture semble perçue comme un facteur de cohésion sociale et de construction d'une culture commune. Comment les CTL renforcent-ils l'égalité d'accès à la lecture et à la culture et participent-ils à l'amélioration des services rendus aux usagers ?

DES TERRITOIRES CIBLÉS

Par leur cadre souple, les CTL s'adaptent bien à la diversité des territoires et des

1 Mitterrand Frédéric, *Présentation des propositions pour le développement de la lecture*, Département de l'information et de la communication du MCC, 30 mars 2010. www.culture.gouv.fr.

Source : DGMIC, 2015

Carte 2015 des contrats territoire-lecture.

projets. Ces contrats ont pour but d'instaurer des partenariats pérennes entre les acteurs culturels, sociaux et éducatifs d'un territoire. Ils visent à toucher les populations des territoires les plus éloignés de la lecture, tels que les zones blanches rurales, les quartiers périurbains et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les territoires privilégiés sont les intercommunalités et les départements, mais des projets communaux sont possibles. L'État soutient les collectivités pour les inciter à développer la mise en réseau des structures de lecture publique ainsi que les actions liées au livre et à la lecture et à l'éducation artistique et culturelle.
Les CTL peuvent être articulés avec d'autres dispositifs, comme les conventions de développement culturel (CDG) ou les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) afin de soutenir des projets culturels transversaux. Les CTL sont aussi fréquemment coordonnés avec le concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD), notamment dans le cadre de projets de construction de bibliothèques. Le CTL peut être mis en place avant l'aboutissement du projet de construction, pour faire connaître le futur équipement auprès des habitants et créer des synergies au sein des équipes et sur le territoire, ou accompagner les bibliothèques dans les premières années de leur existence.

FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU

Les CTL ayant pour échelon d'action privilégié les intercommunalités, la mise en réseau des structures de lecture publique est une thématique récurrente des contrats. Une politique de lecture publique intercommunale peut en effet être l'un des moyens de renforcer le sentiment d'appartenance des élus et des habitants à la même intercommunalité. L'avantage d'un réseau de lecture publique pour les usagers se traduit par un rééquilibrage de l'offre de lecture publique sur l'ensemble d'un territoire et par une offre de services culturels plus riche et plus diversifiée. Un CTL permet souvent de financer la mise en œuvre d'un programme d'action culturelle commun pour faire vivre le réseau. En Haute-Vienne, dans le réseau de Brame-Benaize, le CTL a permis la création d'une quinzaine littéraire avec une action culturelle dans tous les points lecture. Dans la communauté d'agglomération du Grand Guéret, le CTL, signé en 2015, a contribué à développer des actions de proximité par la mise en place d'animations délocalisées et un accueil des groupes scolaires dans les onze bibliothèques du territoire. Dans le Pays du Gier, le CTL a été l'occasion d'une vraie réflexion sur l'identité du réseau des médiathèques. Les usagers

« Dans un contexte économique difficile, la bibliothèque se doit, plus que jamais, par tous les moyens qu'elle met à disposition du public, de pallier toutes les formes d'inégalités sociales et culturelles »

Extrait du CTL Grand Guéret

© Médiathèque de Nexon

La Mobilivre, financée par le CTL de Nexon

Les CTL favorisent une grande liberté de programmation

ont été consultés pour décider du nom du futur réseau et le contrat a permis le financement de l'identité visuelle du réseau, réalisée par une graphiste.
Lors de la constitution d'un réseau de lecture publique, le recrutement d'un chargé de mission coordinateur permet de donner une dimension véritablement humaine au réseau et peut être financé par un CTL. Sa tâche, en général, est de structurer et d'animer un projet de lecture publique intercommunal en associant l'ensemble des acteurs concernés, d'accompagner les équipes et les élus sur l'intérêt d'un travail en réseau et de mettre en place un programme de formations continues pour le développement des compétences des équipes.

FACILITER L'ACCÈS AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES

Dans le CTL du Grand Guéret, un axe important est consacré au déploiement d'une offre numérique, avec pour objectif de proposer une offre en ligne dans le domaine de l'autoformation et de la musique. Ce service permet de compenser le faible nombre d'heures d'ouverture de certaines bibliothèques du réseau et d'utiliser les plateformes numériques comme outil d'animation auprès du public. Enfin, la volonté d'offrir des ressources numériques participe à la réduction de la fracture sociale et numérique sur un territoire très rural.
En Franche-Comté, plusieurs CTL départementaux dédiés à la question du numérique ont été signés. Le CTL se conçoit comme une aide à l'expérimentation et au démarrage et peut servir à financer un programme de formations. Dans le Doubs, le CTL a principalement servi à financer la formation de l'équipe de la BDP pour qu'elle s'approprie au mieux les ressources numériques et qu'elle propose ensuite un pack numérique au réseau des bibliothèques. L'objectif des formations prévues dans le cadre du CTL de la Haute-Saône était de former le personnel de la BDP, mais aussi les bibliothécaires du réseau en les initiant à l'usage des tablettes et des liseuses et à l'animation d'ateliers autour des ressources numériques, dans l'idée d'autonomiser les équipes et de contribuer à la qualité de la médiation auprès des publics.

DES PUBLICS PRIORITAIRES

La médiation numérique, les actions hors les murs, les actions intergénérationnelles, les partenariats avec les EHPAD, les résidences d'écrivains, les projets en direction des personnes en situation d'illettrisme ou de handicap, des seniors et des publics jeunes, sont autant d'actions qui peuvent être envisagées dans le cadre d'un CTL.
Dans la Haute-Vienne, à Nexon, le CTL, signé en 2014, est venu en appui d'un projet cohérent autour de la petite enfance. Les actions prévues dans ce cadre ont contribué à la professionnalisation des personnels et à l'amélioration de l'accueil des enfants. Grâce à un programme de formations, l'équipe de la bibliothèque a pu ensuite proposer des ateliers de sensibilisation auprès des familles et des professionnels de la petite enfance et produire des outils d'animation. Le CTL a aussi financé une caravane, baptisée la Mobilivre, qui permet de se déplacer au plus près des enfants.
Le projet du CTL de Bresse-Revermont, dans le Jura, était de poser les bases de nouveaux partenariats entre les ALSH[2], les EHPAD et la médiathèque. L'objectif était de toucher des publics identifiés comme prioritaires, de porter la médiathèque « hors-les-murs » auprès des personnes âgées en proposant des spectacles et des séances de jeux et de développer des actions intergénérationnelles. Les CTL favorisent ainsi une grande liberté de programmation et semblent produire un véritable effet levier sur les territoires.

2 Accueils de loisirs sans hébergement.

BHLM

BIBLIOTHÈQUE HORS LES MURS, QUELLE(S) DÉFINITION(S) ?

Face aux inégalités des territoires et égalité des chances en matière de lecture publique, les bibliothèques hors les murs constituent un moyen de lutte contre les lacunes territoriales en favorisant notamment l'égalité d'accès des publics empêchés.

En France, les bibliothèques hors les murs (BHLM) apparaissent dès la seconde moitié du XIXe siècle dans les hôpitaux, les écoles et les prisons, se définissant comme des lieux de lecture en dehors des murs de la bibliothèque et, plus particulièrement, de la bibliothèque publique. Leurs formes peuvent être très variables, depuis la construction d'un « tiers réseau » aux bibliothèques circulantes en passant par l'installation de bibliothèques éphémères ou encore le portage de livres à domicile afin de créer du lien social. Elles puisent leur origine dans la volonté de favoriser l'accès aux publics éloignés des réseaux de bibliothèques et de faire tomber les « murs sociologiques » pour en démocratiser l'accès.

Sous l'expression BHLM se cache une grande diversité : bibliothèque mobile, nomade, itinérante, ambulante, bibliothèque de rue, de plage, de parc, boîte à livres, *Ideas Box*…

Les BHLM regroupent ainsi l'ensemble des actions menées dans l'espace public ou dans des bâtiments autres que des bibliothèques, par des professionnels et/ou militants, à destination de publics dits « empêchés », qu'ils soient en situation de handicap, de dépendance, en milieu hospitalier, sous-main de justice ou encore éloignés du livre et de la lecture. Les BHLM ont fait l'objet d'une étude approfondie, en 2004, réalisée par Claudie Tabet[1], non remise à jour depuis.

POUR QUOI FAIRE ?

Sous l'expression BHLM se cache une grande diversité : bibliothèque mobile, nomade, itinérante, ambulante, bibliothèque de rue, de plage, de parc, boîte à livres, Ideas Box (médiathèque en kit proposée par Bibliothèques sans frontières) etc. Ces dénominations sont aussi multiples que les missions qui leur sont dévolues. Les BHLM proposent en priorité des animations en lien avec le livre et la lecture en dehors des murs des bibliothèques à destination des publics empêchés mais également toutes sortes de « bibliothérapies » comme la prévention de l'illettrisme et de l'illectronisme, la participation à des ateliers de lecture, d'écriture, des séances de lecture à voix haute, ou encore la prescription de livres pour soigner les maux. Enfin, les bibliothèques hors les murs présentent l'avantage de pouvoir briser plus facilement les codes d'usage des bibliothèques publiques et d'investir l'espace public au service de la promotion de la lecture et des bibliothèques en tant que telles.

1 Tabet, Claudie, 2004. *La bibliothèque « hors les murs »*. Paris, France : Éd du Cercle de la librairie, DL 2004. ISBN 978-2-7654-0893-2.

Dans cette optique, les bibliothèques hors les murs offrent des dispositifs rendant plus accessible le lieu bibliothèque, pour aller à la rencontre des publics qui n'y viennent pas, et travailler en partenariat avec d'autres acteurs de son environnement local. En effet, le hors-les-murs nécessite la mise en œuvre de partenariats avec le tissu associatif local pour proposer des médiations adaptées aux publics prioritaires, accompagner le positionnement du bibliothécaire vers l'extérieur et favoriser l'arrivée de ces nouveaux publics dans les bibliothèques.

Les médiations ont surtout pour objectif d'accompagner les publics pour qui la lecture ne va pas de soi, par manque de transmission, par l'absence de livres à la maison ou tout simplement par manque d'intérêt naturel pour le livre. Elles doivent offrir aux publics cibles la possibilité de découvrir le plaisir de lire et inciter les usagers à se saisir de la lecture comme d'un véritable loisir.

DES ACTEURS TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Les acteurs qui prennent part aux BHLM sont issus d'univers très différents. De nombreux réseaux, institutionnels, associatifs ou encore issus de la société civile, se sont constitués en parallèle et cohabitent sur l'ensemble du territoire. Les acteurs institutionnels majeurs dans ce domaine sont les bibliothèques centrales de prêt (BCP), créées en 1945, devenues des bibliothèques départementales de prêt (BDP) en 1982 ainsi que les réseaux de bibliobus urbains dès 1956.

Les principaux acteurs associatifs sont le mouvement ATD Quart-Monde dès 1968 avec la première mise en œuvre d'une bibliothèque de rue[2] à Noisy-le-Grand, rejoint en 2007 par l'ONG Bibliothèques sans frontières (BSF) via le développement des Ideas Box dans les camps de réfugiés puis en France. Ces acteurs sont tous deux des militants de l'éradication de la misère et de la grande pauvreté via les bibliothèques et l'éducation.

Tous les acteurs s'accordent pour donner de l'importance aux bibliothèques dans les actions de promotion du livre et de la lecture. Pour autant, ils reconnaissent également que les barrières symboliques pour entrer dans une bibliothèque persistent encore auprès de certains publics. De même, la bibliothèque en tant qu'institution éprouve toujours des difficultés à toucher certains publics cibles tels que les populations éloignées du livre et de la lecture.

QUEL BILAN ?

L'enquête menée auprès des acteurs des BHLM montre la nécessité de démocratiser l'accès au livre et à la lecture par tous les moyens possibles, en ayant recours aux médiations les plus originales pour y parvenir. Pourtant, la principale difficulté des BHLM repose sur l'absence d'indicateurs d'évaluation de ces actions. Seul le déploiement des Ideas Box a fait l'objet d'un rapport, réalisé par Pascal Sanz[2], alors qu'il est difficile

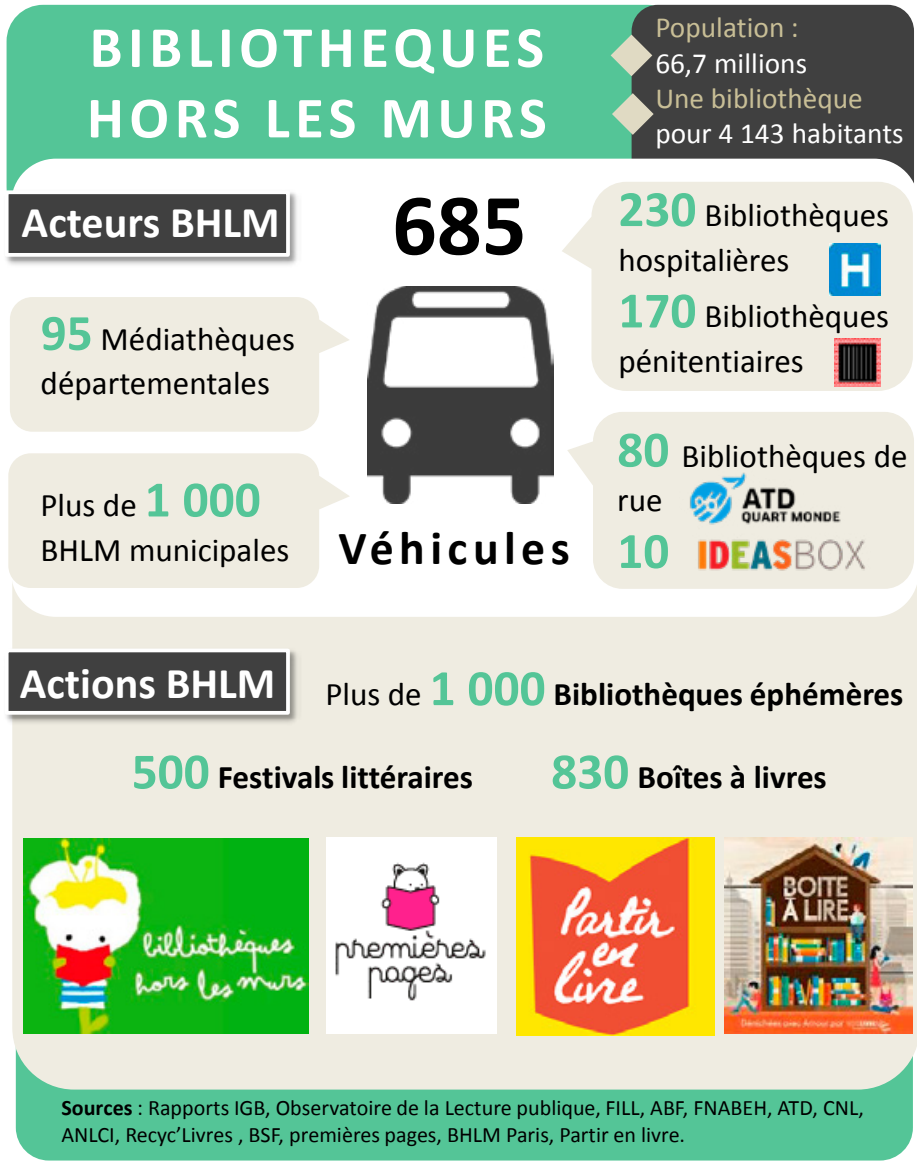

Chronologie des BHLM de 1931 à nos jours.

2 Aubinais, Marie, 2010. *Les bibliothèques de rue : « quand est-ce que vous ouvrez dehors ? »* Paris, France : Éd. Quart Monde. ISBN 978-2-227-48229-6

L'enquête menée auprès des acteurs des BHLM montre la nécessité de démocratiser l'accès au livre et à la lecture par tous les moyens possibles, en ayant recours aux médiations les plus originales pour y parvenir

d'obtenir des chiffres fiables sur ces actions.
À l'heure actuelle, deux tendances se dessinent : d'un côté, les actions de médiation tournées vers la « bibliothérapie » pour soigner les maux par les mots et d'un autre, les actions tournées vers la médiatisation à destination du grand public comme en témoigne la multiplication de Festivals et Prix littéraires, de boîtes à livres, ou encore la première édition de la Nuit de la lecture organisée par le ministère de la Culture et de la Communication, le 14 janvier dernier.
Pour autant, l'articulation entre les actions hors et dans les murs se heurte à un certain nombre de freins, dus au positionnement du bibliothécaire, à la peur de la perte de cœur de métier et à la baisse de moyens. Pour les bibliothèques, le hors-les-murs interroge notamment l'avenir des bibliobus et autres médiathèques mobiles, les compétences nécessaires des équipes et plus globalement pousse à réinventer le modèle global à travers la redéfinition de la politique de services.

PERSPECTIVES

Les projets que ces acteurs nourrissent sont encore à définir ou redéfinir. La majorité d'entre eux porte l'ambition de répondre aux besoins des citoyens et d'incarner la bibliothèque du XXIe siècle. De plus, les BHLM bénéficient d'une médiatisation importante leur permettant de relayer leurs actions hors de la presse professionnelle et de toucher le grand public.
À l'avenir, il serait important de créer des liens pour constituer de véritables réseaux locaux de bibliothèques hors les murs. En effet, bon nombre d'actions ne peuvent être menées à terme ou être étendues faute de moyens humains et financiers pour la mise en œuvre. Les associations et acteurs institutionnels ont tout intérêt à travailler ensemble pour confronter leurs méthodes de travail et médiations pour aborder les publics cibles.
De plus en plus, le hors-les-murs constitue un plaidoyer en faveur des bibliothèques, un projet d'advocacy pour faire valoir les missions et actions des bibliothécaires aussi bien hors que dans les murs, notamment à travers l'occupation de l'espace médiatique et public, présentant une image plus dynamique et moderne de la bibliothèque et des bibliothécaires et reflétant la vision d'une bibliothèque envisagée comme un bien commun et levier d'une dynamique sociale, ancrée sur les besoins des citoyens.
Les BHLM restent un thème transversal pour toutes les bibliothèques, aussi bien territoriales qu'universitaires, publiques et privées, pour permettre une action forte et efficace sur l'ensemble du territoire. Il serait donc intéressant de développer ces actions en bibliothèques universitaires, absentes des discours hors les murs en dehors des bibliothèques numériques. ■

Les chiffres-clés des BHLM 2016

1931 • **1er prototype de bibliobus en France**, commandité par l'ABF, présenté lors du Congrès de la lecture publique à Alger.

1933 • **1re bibliothèque circulante** en France dans l'Aisne par Victorine Vérine, bibliothécaire départementale.

1934 • Création du « tiers-réseau » confessionnel **Culture et Bibliothèques pour tous (CBPT).**

1945 • Création de **8 Bibliothèques centrales de prêt** (BCP) avec bibliobus. **1res bibliothèques de comités d'entreprises** (BCE).

1947 • Création de **bibliothèques hospitalières** et **bibliothèques pénitentiaires**.

1956 • **1er bibliobus urbain** à **Grenoble** suivi de **Tours.**

1968 • **1re bibliothèque de rue** de l'association **ATD Quart-Monde** en région parisienne.

1982 • **Constructions de BDP** et apparition de **médiabus, musibus et artobus**.

2000 • Création des **Bibliothèques hors les murs** (BHLM) de Paris.

2013 • Création de l'***Ideas Box*** par l'ONG **Bibliothèques sans frontières.**

UN ÉGAL ACCÈS AUX SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ?

Le réseau des bibliothèques en République tchèque est le plus dense du monde avec une bibliothèque pour 1971 habitants. Afin d'assurer un accès libre et adapté à tous, les bibliothèques développent divers projets qui permettent de faire face aux différents obstacles que peuvent rencontrer les usagers.

Dans le courant de l'été 2016, le New York Times a publié un article intitulé *Why Libraries Are Everywhere in the Czech Republic*[1], aussitôt cité par la majorité des médias tchèques.

L'article affirme entre autres : « There are libraries everywhere you look in the country — it has the densest library network in the world, according to a survey conducted for the Bill and Melinda Gates Foundation. There are more libraries than grammar schools. In fact, there is one library for every 1,971 Czech citizens, the survey found — four times as many, relative to population, as the average European country, and 10 times as many as the United States, which has one for every 19,583 people »[2].

Ces chiffres correspondent-ils toutefois à la réalité ? Le citoyen tchèque trouvera-t-il partout une bibliothèque agréable et accueillante, ouverte à tous ? Une étude plus approfondie permet de nuancer la réalité.

1 http://tinyurl.com/nytimes-czech

Bibliothèque communale de Rapotín

© Knihovna Rapotín

LES LOCAUX DES BIBLIOTHÈQUES TCHÈQUES SONT-ILS TOUS MODERNES, ACCESSIBLES ET CONVIVIAUX ?

Un sondage d'envergure, lancé en 2016 par l'Association des bibliothécaires et des documentalistes de République tchèque (SKIP) en collaboration avec la Bibliothèque nationale de République tchèque (NK ČR)[3], a permis de répondre précisément à cette question. Le but du sondage était de connaître la situation actuelle des dispositions spatiales aussi bien que techniques des bibliothèques tchèques et de révéler ce qui empêche leur développement surtout dans le sens de leur transformation en centres culturels, éducatifs et communautaires. Les résultats du sondage ont été mis à la disposition du Ministère de la Culture de République tchèque (MK ČR) et des gestionnaires des bibliothèques ; ces données peuvent servir de base aux propositions de programmes de soutien financier à la construction et à l'équipement des bibliothèques, par exemple. Plus de 2000 bibliothèques de dimensions différentes ont

2 « Il y a des bibliothèques partout où l'on regarde – le pays possède le réseau de bibliothèques le plus dense au monde, selon l'étude réalisée pour la Fondation Bill et Melinda Gates. Le nombre de bibliothèques dépasse celui des écoles primaires. En effet, il y a une bibliothèque pour 1971 citoyens tchèques, ce qui est quatre fois plus que la moyenne européenne et dix fois plus que la moyenne aux États Unis, où il y a une bibliothèque pour 19 583 citoyens. »

3 Pour plus d'informations : http://tinyurl.com/prostorovho et http://tinyurl.com/odborne

PAR ZUZANA HAJKOVA

Le citoyen tchèque trouvera-t-il partout une bibliothèque agréable et accueillante, ouverte à tous ? Une étude plus approfondie permet de nuancer la réalité

© Knihovna Boršov

Bibliothèque communale de Boršov

participé au sondage : ainsi, les établissements situés dans des communes de plus de 3 000 habitants ont été représentés presque à 100 %. Il s'agit donc d'un ensemble de données représentatif, décrivant d'une façon détaillée et réaliste la situation actuelle :

- Un quart seulement des bibliothèques interrogées considèrent leurs locaux suffisants par rapport à leurs diverses activités. Font défaut : les espaces dédiés aux enfants, à l'étude, au repos et à l'organisation des ateliers créatifs. Cependant 574 bibliothèques prévoient à court terme une rénovation, une extension ou un réaménagement des locaux.
- Un tiers des bibliothèques (35 %, soit 675 établissements) n'ont réalisé aucun investissement significatif ni aucun réaménagement des locaux dans les 20 dernières années.
- Seulement 20 % des bâtiments des bibliothèques publiques centrales et de leurs antennes ont été conçus et construits dans le but d'abriter une bibliothèque.
- 52 % des bibliothèques ne disposent pas d'accès adaptés aux personnes handicapées : la situation la plus défavorable a été constatée dans les bibliothèques des plus petites communes de moins de 1 000 habitants (61 %).
- 42 % des bibliothèques n'assurent pas l'accès aux personnes handicapées dans l'ensemble de leurs locaux : sont concernées avant tout les bibliothèques des plus petites communes (moins de 1 000 habitants) et les bibliothèques des villes de 20 000 à 40 000 habitants (49 %).
- 50 % des bibliothèques ne disposent pas de places de parking et seulement 12 % des bibliothèques ont des places de parking réservées aux handicapés.

Il s'ensuit du sondage cité ci-dessus que les bibliothèques en République tchèque peuvent être divisées en trois groupes. Le premier correspond aux établissements bénéficiant des investissements réalisés par la municipalité, qui se transforment en centres d'information, d'éducation et de culture modernes. Le deuxième groupe regroupe les bibliothèques dans lesquelles la mairie entretient les services de prêt traditionnels, légèrement modernisés. Le troisième groupe est représenté par les bibliothèques où le temps s'est arrêté il y a 20 ou 30 ans. Pour ces dernières, il revient aux communes et à leurs habitants de décider de l'avenir de leur bibliothèque. Cette situation concerne avant tout les plus petites bibliothèques situées dans les communes de moins de 1 000 habitants. Les meilleures bibliothèques de cette dernière catégorie font annuellement l'objet du prix Bibliothèque de l'année, attribué par le ministère de la Culture.

© Knihovna města Hradec Králové

Audiothèque spécialisée pour personnes malvoyantes, Bibliothèque de Hradec Králové.

© Knihovna města Hradec Králové

Une activité avec des malvoyants.

Plan tactile de la bibliothèque.

KNIHOVNA JIŘÍHO MAHENA

Brno - http://www.kjm.cz/

La Bibliothèque Jiří Mahen à Brno est une des plus importantes bibliothèques publiques, elle se trouve dans la deuxième ville de République tchèque. Dans son bâtiment central ainsi que dans ses 31 antennes, elle propose une large gamme de services : emprunt de livres, de périodiques, de livres électroniques, de jouets, de supports didactiques spécialisés et de liseuses. Elle s'engage dans le domaine de l'éducation, organise le club des seniors et abrite le café littéraire Café Mahen.

La SKIP accorde une attention exceptionnelle à la problématique de l'égalité d'accès aux services offerts par les bibliothèques

LA BIBLIOTHÈQUE MODERNE ET CONVIVIALE EST-ELLE OUVERTE À TOUS, SANS DIFFÉRENCE ?

Une bibliothèque appartenant à l'un des deux premiers groupes mentionnés ci-dessus, disposant de locaux convenables et conviviaux, offrant des services modernes, est-elle réellement ouverte à tous les groupes de population sans aucune différence ? La SKIP accorde une attention exceptionnelle à la problématique de l'égalité d'accès aux services offerts par les bibliothèques. Depuis 2014, les groupes d'experts au sein de la SKIP élaborent des standards et des méthodologies relatifs à l'accueil des personnes aux besoins spécifiques, publiés au fur et à mesure par les soins de la Bibliothèque nationale avec le soutien financier du ministère de la Culture. Parallèlement, des formations relatives à cette problématique sont organisées à l'intention des bibliothécaires au niveau régional, pour permettre à un maximum de bibliothécaires d'en bénéficier.

La première des publications (parue en 2014) est intitulée « Un égal accès. Le standard Handicap Friendly : méthodes d'accueil des personnes handicapées dans les bibliothèques »[4]. Les standards et les méthodologies concernent surtout les services offerts aux malvoyants, aux malentendants, aux personnes souffrant de handicaps physiques et mentaux. La SKIP accorde également le label « Handicap Friendly » aux bibliothèques satisfaisant au standard de l'accès sans barrières. Le label (matérialisé par un logo sur le site web de la bibliothèque et dans ses locaux) est attribué sur la base de la recommandation d'une commission spécialisée suite à une vérification sur place. Jusqu'à présent, trois établissements ont obtenu le label, un quatrième établissement doit encore réaliser des modifications selon les recommandations de la commission. Tous les labels déjà attribués concernent l'accueil des malvoyants. Mais, récemment certaines bibliothèques ont présenté des demandes concernant la labellisation en matière de services destinés aux malentendants.

En 2016, une deuxième publication a vu le jour : « *Un égal accès. La bibliothèque adaptée aux seniors : méthodes d'accueil*

4 http://tinyurl.com/Rovny

© Knihovna města Hradec Králové

© Knihovna města Hradec Králové

Logo « Bibliothèque sans barrières ».

des seniors dans les bibliothèques »[5]. La publication a été préparée par la section 60+ de la SKIP en collaboration avec des spécialistes en gérontopsychologie et en gérontologie. Elle contient des centaines d'exemples de bonnes pratiques de bibliothèques et se veut avant tout une source d'inspiration et un dossier méthodologique. La publication a connu un retentissement exceptionnel également en dehors du domaine des bibliothèques, notamment auprès des institutions culturelles telles que les musées et les galeries d'art. La création d'une labélisation analogue à celle concernant le handicap n'est pas prévue pour le moment.

Une autre publication est en préparation, consacrée à un égal accès des immigrés et des minorités ethniques et linguistiques aux services de bibliothèque (publication prévue en 2018). Elle devrait être suivie d'une publication au sujet de l'accueil des personnes menacées d'exclusion sociale (publication prévue en 2020).

5 http://tinyurl.com/dokumentypdf

Lire et parler en langue des signes.

©Knihovna Jiřího Mahena Brno

Quelques chiffres : en République tchèque, les migrants représentent à peu près 4 %[6] de la population, il y a quatorze minorités officiellement reconnues et 1 484 personnes se sont vues attribuer l'asile en 2016. La majorité des migrants sont des personnes d'une langue et d'une culture relativement proches des nôtres (Ukrainiens, Slovaques)[7], pour cette raison la cohabitation ne devrait pas poser de problèmes significatifs. Malgré cela, les sujets tels que la menace de la migration et du terrorisme islamiste ou la culture tchèque en danger agitent la sphère politique tchèque. Du point de vue de la majorité des bibliothèques il ne s'agit pas d'un domaine prioritaire. Cependant certaines d'entre elles ont déjà intégré dans leur offre des services interculturels. Selon le sondage de 2014, 6 % des bibliothèques proposent de manière ciblée des services orientés en direction des migrants et des minorités ethniques. De manière accessoire, ce type de services est proposé par moins d'un tiers des établissements. Majoritairement ces services sont orientés en direction des groupes ethniques sans spécification, éventuellement aux bénéficiaires Roms, Slovaques et Vietnamiens.

Les exemples intéressants de bonnes pratiques sont les cours gratuits d'apprentissage de langue tchèque, les heures du conte bilingue pour les enfants ou la semaine des activités interculturelles. Certaines antennes de la Bibliothèque de la ville d'Ostrava se

6 https://www.czso.cz/

7 http://tinyurl.com/prosinec2016

KRAJSKÁ VĚDECKÁ KNIHOVNA LIBEREC

www.kvkli.cz

Bibliothèque régionale de Liberec a été construite en 1997 à l'endroit d'une ancienne synagogue juive détruite par les Allemands sous l'Occupation. Le nouveau bâtiment a été appelé La maison de la réconciliation. Ce bâtiment moderne, incluant un oratoire juif, est un centre d'information, d'éducation, de culture et de rencontre pour la ville de Liberec ainsi que pour l'ensemble de la région.

Emprunt de jouets et de supports didactiques.

©Knihovna Jiřího Mahena Brno

Le but est de faire des bibliothèques un espace public partagé par tous sans différence de langue, de religion ou de capacité. Un espace ouvert et sûr en même temps, adapté aux besoins et aux demandes de tous les utilisateurs

trouvent dans des localités caractérisées par une haute concentration d'habitants socialement défavorisés, essentiellement d'origine Rom. Ainsi ces bibliothèques se focalisent sur l'accueil des membres de la minorité Rom notamment à travers des projets de longue durée dont les programmes et les événements sont destinés avant tout aux enfants et aux jeunes de 6 à 15 ans, aux mères en congé de maternité et à la famille dans son ensemble.

Voici à titre d'exemple concret les actions menées par une des bibliothèques tchèques dans le domaine de l'égalité d'accès des utilisateurs aux bibliothèques.

La bibliothèque de la ville de Hradec Králové (90 000 habitants) est une bibliothèque publique dotée d'un fonds universel, avec une histoire longue de plus de 120 ans. L'objectif de l'établissement est d'être sans barrières pour le public le plus large possible. Son site web propose une rubrique intitulée « Sans barrières »[8]. Son bâtiment principal et ses deux grandes antennes sont entièrement adaptés aux personnes souffrant de handicaps physiques. La bibliothèque permet un accès à distance à ses bases de données et propose le prêt de livres électroniques.

Depuis 1990, la bibliothèque possède une audiothèque spécialisée pour personnes malvoyantes. Il s'agit d'une filiale de la Bibliothèque et imprimerie pour malvoyants

8 www.knihovnahk.cz/bez-barier

©Knihovna Jiřího Mahena Brno

Une activité avec des personnes aux déficiences mentales.

© Městská knihovna Tábor

Jeux de société avec les seniors.

Karel Emanuel Macan (Prague), qui lui fournit des enregistrements. À part l'emprunt de livres en braille et de livres audio de tous genres, les usagers ont également la possibilité d'y emprunter des supports spécialisés et des jeux sensoriels.

La bibliothèque compte aussi parmi ses employés un bibliothécaire malvoyant qui organise des formations et des débats destinés aux intéressés voyants aussi bien qu'aux non-voyants.

Les locaux de la bibliothèque sont entièrement équipés de dispositifs sonores et de bandes de guidage, et les usagers peuvent s'y orienter grâce à un plan tactile. Les efforts déployés par la bibliothèque ont été récompensés en 2016 par l'attribution du label Standard Handicap Friendly.

La bibliothèque propose aussi des services aux personnes ayant des déficiences auditives. Sur son site web se trouvent des vidéos en langue des signes. Dans les locaux du bâtiment principal, une boucle auditive est installée, et certains employés de la bibliothèque possèdent les bases de la langue des signes, la bibliothèque est en mesure d'assurer la traduction de certains événements en cette langue.

Une des antennes dispose d'un espace de jeux destiné aux enfants ayant des besoins spécifiques, y compris les autistes. Il s'agit d'un assortiment de jouets et de supports didactiques permettant de développer la dextérité, l'expression verbale, la motricité, la créativité ou la réflexion logique.

La bibliothèque cherche à être conviviale également pour les seniors et prépare pour eux différentes activités et loisirs, dont des cours d'entraînement de la mémoire, très populaires, et une université du troisième âge virtuelle. De plus, la bibliothèque soutient la diffusion des informations relatives à toutes les structures et institutions offrant des services aux seniors.

Les chiffres ainsi que les exemples de bonnes pratiques évoqués ci-dessus témoignent

© Městská knihovna Tábor

Après-midi réservé aux enfants et à leurs grands-parents.

© Městská knihovna Tábor

Cours de formation à l'utilisation de l'ordinateur.

MĚSTSKÁ KNIHOVNA SOBĚSLAV

www.knihovnasobeslav.cz/

Depuis 2010, la bibliothèque municipale de Soběslav siège dans un château gothique reconstruit, doté d'une façade vitrée abritant l'escalier et l'ascenseur. La bibliothèque remplit le rôle d'un centre communautaire et d'information pour la ville et sa région. Des débats, des rencontres avec des écrivains, des ateliers créatifs mais aussi des mariages y sont organisés.

de la situation actuelle des bibliothèques tchèques. Le réseau des bibliothèques est réellement très dense : presque chaque commune possède sa propre bibliothèque. Il est cependant nécessaire que certaines d'entre elles se transforment de simples points de prêt en centres éducatifs, culturels, communautaires et créatifs vivants, ouverts à tous. Si de nombreux établissements ont déjà atteint cet objectif, le processus de transformation n'est pas facile et se heurte à de multiples obstacles. Cette réalité se reflète dans la Conception du développement des bibliothèques de République tchèque 2017-2020, une stratégie de base adoptée par le gouvernement tchèque. Selon ce document, l'objectif à atteindre d'ici 2020 est le suivant : « Ensemble, nous concevons les bibliothèques comme une offre de services et de sources d'information et comme un espace ouvert consacré à l'éducation, à la culture et au développement personnel. »[9] Le but est donc de faire des bibliothèques un espace public partagé par tous sans différence de langue, de religion ou de capacité. Un espace ouvert et sûr en même temps, adapté aux besoins et aux demandes de tous les utilisateurs. ■

9 http://tinyurl.com/Koncepce

Vision

LIRE AU HAVRE, LA LECTURE ET LES BIBLIOTHÈQUES

Sous mon impulsion, la Ville du Havre a choisi de développer une politique en faveur de la lecture, et non pas une simple politique des bibliothèques : sans minimiser leur rôle structurant, les bibliothèques ne constituent qu'un instrument parmi d'autres pour mener à bien cette politique.

Le Havre est une ville dont bien des indicateurs culturels, sociaux ou économiques sont moins bons que la moyenne nationale : passé ce constat, une politique culturelle ne peut pas se contenter de valoriser le théâtre de Bertolt Brecht, mais bien plus crucial était d'entreprendre une politique du livre et de la lecture ambitieuse, pour susciter la découverte, favoriser l'apprentissage, la réussite scolaire et professionnelle, mais aussi tout simplement pour le plaisir de lire.

L'horizon de cette politique publique ne se limite pas aux bibliothèques et à leurs lecteurs, elle cherche à s'adresser à un public beaucoup plus large : ceux qui aiment lire, déjà, mais aussi ceux qui ne savent pas encore qu'ils vont aimer lire. En d'autres termes, si une bibliothèque est un endroit ou des gens viennent parce qu'il y a des livres à lire, le but cette fois est de mettre des livres là où des gens viennent.

Les relais lecture installés, par exemple, dans des centres sociaux ou des maisons de quartier, sont directement porteurs de cette philosophie générale. On y trouve 3 à 5 000 références, qui bénéficient d'une remise à jour environ tous les six mois. Sept relais lecture ont été créés depuis 2012, soit un à deux par an, et le huitième est en préparation.

Dessiner un tel maillage du territoire communal ne constitue pas un plan de rattrapage en

→→

© E. Houri

Dessiner un tel maillage du territoire communal ne constitue pas un plan de rattrapage en faveur des quartiers, car ceux-ci disposent déjà par ailleurs de bibliothèques

faveur des quartiers, car ceux-ci disposent déjà par ailleurs de bibliothèques. Le but est de s'adresser à une autre population, celle qui ne franchit pas la porte des bibliothèques. Un relais lecture a ainsi été ouvert à 800 mètres d'une bibliothèque, et on constate qu'il reçoit des visiteurs qui ne fréquentent pas habituellement cette dernière.

L'un de ces relais s'est ouvert dans un quartier très difficile. À l'occasion de l'inauguration, j'y ai été pris à partie par des acteurs sociaux qui demandaient pourquoi on y investissait dans la culture quand il y aurait tant à faire dans le domaine social. Si ce point de vue peut être entendu, on peut aussi estimer que c'est précisément dans un quartier comme celui-là qu'il faut investir en faveur de la lecture.

Autre action qui met le livre au cœur des lieux que la population fréquente, les « livres nomades » irriguent 70 présentoirs répartis dans des commerces, des salles d'attente : si la majorité des livres mis à disposition sont issus des collections municipales, un tiers d'entre eux sont donnés par les Havrais, qui alimentent le dispositif.

« Domicilivres », quant à lui, est un dispositif qui s'adresse à des personnes en situation d'isolement identifiées par le Comité Communal d'Aide Sociale, en raison de leur âge ou de leur état de santé. Des jeunes recrutés en service civique vont leur rendre visite, discutent et tentent de saisir leurs goûts et centres d'intérêts. Ils reviennent avec une sélection de livres puis, lors de nouvelles visites, en discutent avec ces personnes. Ce service, qui va plus loin que le classique portage à domicile, fonctionne vraiment très bien.

Ces actions ont été suivies par la création d'une nouvelle bibliothèque de centre-ville dans l'espace Oscar-Niemeyer : l'engagement pris au moment des élections municipales qu'elle ouvrirait le dimanche a été mené à bien, malgré les réticences. Le dimanche est aujourd'hui le deuxième jour de la semaine le plus fréquenté.

C'est une belle bibliothèque dotée de nombreux espaces aux ambiances différenciées, allant des salles de travail aux salons musique et cinéma, et le succès est au rendez-vous. Quand elle a ouvert au public, j'ai dit à l'équipe des bibliothécaires que je ne donnais pas de contrainte d'objectifs. Je n'ai pas fait de pression sur les chiffres, cela m'était égal de savoir ce qu'ils allaient être. J'ai seulement insisté sur les services au public et leur qualité. Mais on m'a quand même fourni des chiffres et il se trouve qu'ils sont très bons : les inscriptions et les prêts ont beaucoup augmenté, ils n'ont rien à voir avec ce qu'ils étaient précédemment. Pour autant, cette grande bibliothèque n'a pas porté préjudice aux autres bibliothèques du réseau qui n'ont pas connu de baisse de fréquentation.

Cette politique en faveur du livre justifie également un travail avec les libraires locaux ; lors de chaque grand événement, on crée des rendez-vous autour du livre ou une librairie éphémère. C'est le cas par exemple sur le village de la Transat Jacques-Vabre.

Un festival littéraire, « Le goût des autres », a été créé, qui se déroule en janvier. L'idée qui a présidé à sa création est que la littérature procure certes un plaisir individuel mais n'a de sens que si elle a à voir avec l'altérité. Les participants à cette manifestation se réunissent dans de petites salles ou il règne une formidable ambiance. Le but n'est pas de réunir de grandes foules, mais qu'il se passe quelque chose entre les gens.

Voilà quelques aspects de cette politique que nous avons développée depuis 2012. Elle a été remarquée et nous en sommes assez contents. Nous l'avons appelée « Lire au Havre », tout simplement. Son appréhension par le personnel municipal a connu plusieurs phases. Quand j'ai dit que nous allions faire une grande politique de la lecture il y a eu d'abord chez certains du scepticisme, ce qui est compréhensible. Il y a eu ensuite une crispation sur l'ouverture de la bibliothèque Oscar-Niemeyer le dimanche. Mais j'avais été élu avec cet engagement, et il a été tenu.

Une autre crispation a vu le jour quand ont été créés les relais lecture, car on a demandé à des animateurs de gérer une salle dotée de 3 000 livres. Je ne regrette pas les échanges qui se sont produits entre agents de la ville qui auparavant ne se parlaient pas.

Nous étions peut-être en retard, au Havre, pour avoir accompli tous ces progrès, mais ce dont je suis sûr, c'est qu'il y a encore beaucoup de place pour une politique de la lecture. Je vois parfois des bibliothécaires qui sont inquiets. Mais pour les lecteurs, les temps n'ont jamais été aussi bons. Le modèle économique du livre est peut-être bousculé, encore que moins que celui de la musique, mais les œuvres peuvent être diffusées comme jamais.

C'est dans ce contexte que nous développons les bibliothèques pour ce qu'elles sont, c'est à dire un des outils possibles au service du développement de la lecture.

Si une bibliothèque est un endroit ou des gens viennent parce qu'il y a des livres à lire, le but cette fois est de mettre des livres là où des gens viennent

Lecture

DE QUOI MUTUALISATION EST-ELLE LE NOM ?

***Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau*, sous la direction de Jérôme Pouchol, « Boîte à outils » n° 38, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2016.**

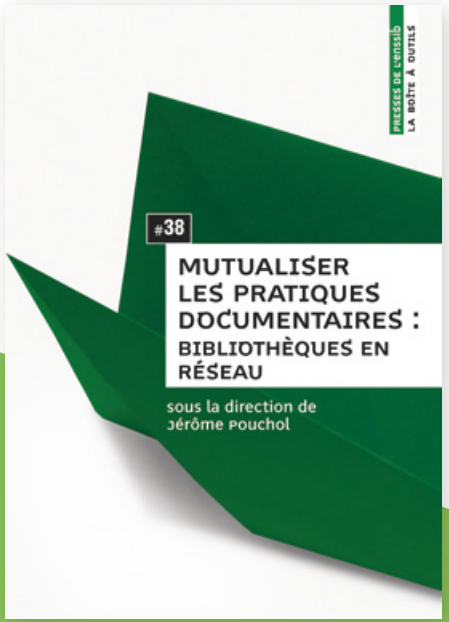

« De quoi Mutualisation est-elle le nom ? » : c'est la question qu'on a envie de se poser en refermant ce nouveau titre de la série « *Boîte à outils* » des Presses de l'Enssib. Ce petit ouvrage semble, en effet, un peu déroger à l'approche très pragmatique et concrète de la collection pour s'aventurer sur un terrain un peu abstrait. Dans son « mode d'emploi » introductif, Jérôme Pouchol tente une définition qui montre bien la généralité du propos : « La mutualisation est un processus de mise en commun, entre une pluralité d'acteurs et d'organisations, de ressources matérielles ou immatérielles, dans le but de produire une valeur collective ajoutée, dont chacune des parties pourra s'*emparer pour ses propres fins* ». L'organisation de l'ouvrage en trois grands axes permet cependant de revenir à des considérations plus pratiques : la première partie s'attache à présenter des expériences de mutualisation entre établissements documentaires, la deuxième s'intéresse plus à la production de contenus et enfin la dernière partie interroge les possibilités de mutualisation entre acteurs différents réunis autour d'un projet spécifique.

Les expériences ici rapportées sont généralement très riches d'enseignement. La mutualisation des acquisitions du réseau des médiathèques de Plaine Commune ou le développement documentaire dans le réseau des médiathèques départementales du Puy-de-Dôme retiennent particulièrement l'attention dans la première partie, notamment par leurs soucis de mobilisation des personnels et des besoins des usagers. Comme plusieurs auteurs le soulignent dans les différentes contributions, la mutualisation se fonde sur la confiance réciproque et cette dernière demande du temps, de la bienveillance et une attention toute particulière à la qualité de la communication. À ce titre, la petite « trousse mutualiste » que proposent Muriel Coulon et Isabelle Martin, si elle peut paraître un peu abstraite par certains aspects, n'en fournit pas moins un cadre théorique extrêmement intéressant et met des mots sur des pratiques dont la valeur passe trop souvent inaperçue.

La deuxième partie est la plus technique en ce qu'elle présente des outils de mutualisation de contenus : pour la veille documentaire ou le service de question-réponse « *Eurêkoi – Il suffit de demander* », mais aussi pour des métadonnées (projet IdRef) ou des enrichissements du catalogue avec Babelthèque. Ces présentations synthétiques de projets bien documentés par ailleurs insistent de façon intéressante sur les dynamiques collectives et rappellent certains points de vigilance essentiels.

Intitulée « Mutualiser en communauté d'acteurs », la dernière partie de l'ouvrage insiste plus encore sur les enjeux de la gestion en mode projet qu'implique nécessairement la mutualisation. En développant au sujet du réseau Must la notion d'« intelligence collective », Stéphane Chevalier apporte sans doute l'une des contributions les plus pertinentes de cet ouvrage. Cette notion permet de mettre en perspective les autres projets décrits dans cette partie, notamment la mutualisation des pratiques pédagogiques en milieu universitaire, le projet Dris et, plus encore, la passionnante expérience de la BDP78 de mise en réseau d'acteurs sociaux très variés mais tous présents sur un même territoire.

Au fond, on voit donc bien que « mutualisation » est ici le nom de toute une série de mutations et de nouvelles pratiques professionnelles. Ce petit ouvrage extrêmement stimulant semble ainsi proposer une sorte d'instantané sur les profonds changements qui bouleversent les professions documentaires depuis le tournant du millénaire. Résolument optimiste, insistant sur le nécessaire respect de chacun des acteurs impliqués, ce titre intéressera tous ceux et toutes celles qui s'attachent à la fois à donner du sens à leurs pratiques professionnelles et à offrir des services de toujours meilleure qualité. ■

PAR PHILIPPE COLOMB

Éloignement
RÉDUIRE LES DISTANCES CULTURELLES : L'EXEMPLE ARDÉCHOIS

Désenclaver pour réduire les inégalités d'accès aux services des bibliothèques et à la culture est une préoccupation récurrente, notamment en milieu rural où la distance peut être à la fois géographique, mais aussi sociologique. Comment tenter de les atténuer avec les outils à notre disposition ?

Le département de l'Ardèche est un territoire contrasté. La vallée du Rhône, riche et peuplée, est connue pour sa proximité avec des villes plus importantes comme Lyon au nord, Valence ou Montélimar plus au sud. Mais très rapidement les routes deviennent tortueuses pour aller soit vers la montagne ardéchoise, soit vers un paysage de garrigue qui n'a rien à envier à la Provence. C'est dans cette aire géographique de 5 500 km² que vivent un peu plus de 320 000 habitants sur 339 communes. L'Ardèche est, de plus, le seul département français à ne pas être traversé par une autoroute et à ne pas avoir de trains de voyageurs. Il y est d'ailleurs coutume de dire que le temps de voyage ne se compte pas en kilomètres, mais en virages. La Bibliothèque départementale évolue, dans ce contexte, depuis plus de 30 ans. Elle amène la culture au plus près de l'habitant en territoire rural, les attentes et les droits culturels étant les même partout. Il faut donc trouver des solutions et en trois décennies, les méthodes ont évolué.

APPORTER LA CULTURE AU PLUS PROCHE DES HABITANTS

En effet, dans les années 1980 à 2000, le but des politiques de lecture publique mises en place était clairement de mailler de manière très dense le département et de le desservir très régulièrement et efficacement. Nelly Vingtdeux, alors directrice de la Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Ardèche, qui deviendra par la suite la Bibliothèque Départementale de Prêt, déclarait à ce propos : « Il faut encourager la création de bibliothèques dans tous les villages. […] Et l'argument qui consiste à douter de l'intérêt culturel porté par les populations de ces zones rurales est battu en brèche par les plus récentes enquêtes qui démontrent de façon éclatante que la demande en matière de livre est exactement la même en site urbain qu'en région rurale. »[1]
La démocratisation de la radio puis de la télévision a permis une vraie instantanéité des attentes. Des fonds de livres sont donc déposés dans plus des deux tiers des communes ardéchoises avec trois passages de bibliobus par an qui permettent une rotation des documents assez rapide.
Mais ce début de réduction des inégalités d'accès à la culture ne pr end pas en compte la totalité des publics. Et force est de constater que la pyramide des âges n'est pas en faveur d'un rajeunissement de population. En 1997, il y a tout juste 20 ans, la BDP commence à ouvrir des relais Culture Bleue afin de donner accès à la culture à un public souvent oublié par les politiques culturelles : les personnes âgées en EHPAD. Des points lecture sont installés au cœur même des établissements. La BDP fournit alors des livres en gros caractères, des CD, des DVD, des jeux et des mallettes d'animation à destination des animateurs. À ce jour, Culture Bleue dessert 69 des 86 EHPAD du département (soit 80%).

DÉSENCLAVER EN S'ADAPTANT À LA VITESSE

À la fin des années 2000, les attentes des bibliothèques évoluent : il faut pouvoir demander, réserver et voir arriver les livres plus rapidement pour satisfaire les demandes des usagers. Le désenclavement va donc passer par la vitesse de réponses aux attentes. Les personnes vivant dans des villes importantes ont accès rapidement aux ressources culturelles qu'elles souhaitent. Il faut faire

Les Sentiers du doc, organisé chaque année à l'occasion du Mois du film documentaire, est un exemple parlant de manifestation culturelle délocalisée dans les bibliothèques du territoire.

1 Article paru dans *Eurobibliobus 93*, édité par l'Association des Bibliothécaires Français.

© Creative Commons Paul Bence

Le site Internet de la Bibliothèque départementale de l'Ardèche est lancé en juillet 2013. Véritable ouverture vers le grand public et les bibliothécaires salariés et bénévoles du réseau, il compte aujourd'hui plus de 4000 visiteurs uniques par mois.

de même en milieu rural. Deux outils sont alors mis en place en Ardèche : une navette de réservation qui apporte les documents attendus entre deux passages de bibliobus et la mise en place d'un extranet qui permet une consultation du catalogue complet de la BDP et la réservation des documents proposés.

Il faut aller plus loin et s'adapter aux réalités de l'époque. Les habitudes évoluent, la vitesse prend de l'ampleur que ce soit en termes de déplacement comme en termes de transmission de l'information. En 2010, est voté à l'unanimité le premier Plan de lecture publique sous l'impulsion de Françoise Lhuillier, alors directrice et de Nelly Godonou-Dossou, actuellement à la tête de la Bibliothèque départementale de l'Ardèche. Ce plan court de 2011 à 2017. La plus-value de cette orientation est la mise en réseau des bibliothèques du territoire et l'augmentation de la desserte musique et vidéo. Les documents circulent mieux sur l'ensemble du territoire, et notamment plus rapidement au sein même des réseaux intercommunaux qui se créent. De plus, la création de discothèques et de vidéothèques un peu partout sur le département permet aussi de répondre de manière satisfaisante aux attentes des usagers sur ces médias très actuels. Leur accès gratuit et large ouvre de nouvelles potentialités d'usage pour chaque habitant et l'intercommunalité concernée.

En moins de dix ans, les réservations connaissent une augmentation de plus de 288%. La mise en place du site Internet en 2013 offre des possibilités complémentaires à l'usager : consultation du catalogue, mise en avant de l'actualité et des évènements forts du réseau de lecture publique, conseils d'emprunts, relais d'informations culturelles…

LE TEMPS DU TOUT, TOUT DE SUITE

De nos jours, la vitesse de réaction ne suffit plus. Les Français, grâce à Internet et aux nouvelles technologies, ont pris l'habitude d'avoir quasi immédiatement ce qu'ils désirent, que ce soit une information, un livre, de la musique ou encore un film. Le désenclavement, d'abord géographique doit aujourd'hui être également technologique. Il faut adapter nos métiers et nos façons d'exercer pour répondre au mieux aux attentes du public.

Depuis quelques années l'Ardèche s'est associée à la Drôme pour créer un syndicat mixte, nommé ADN[2], afin de réduire drastiquement la fracture numérique sur les deux départements. Pour commencer, il faut faciliter l'accès à Internet sur tout le territoire en haut et très haut débit. L'objectif : 97%

2 Ardèche Drôme Numérique.

des populations connectées en fibre d'ici 2025. Pour y parvenir : 480 millions d'euros d'investissement, ce qui en fait l'un des plus gros projets de France. Et les zones (encore) blanches, traitées en priorité, bénéficient dès aujourd'hui d'offres de connexion par satellite subventionnées. Cette volonté politique affichée a facilité les choix faits en matière de numérique à la Bibliothèque départementale. Suite au maillage du territoire en matière de bibliothèques et après la diffusion très large des collections physiques, nous en étions venus à la question des usages du numérique.

Le choix de la première ressource mise à disposition a été naturellement la presse en ligne. En effet, le rythme de rotation des magazines en bibliobus n'est pas satisfaisant. Les titres mettent trop de temps à tourner sur le réseau, notamment lorsqu'ils traitent de l'actualité. Il fallait donc remédier à ce manquement en proposant un service où l'usager pouvait retrouver les titres qu'ils souhaitaient lire le jour même de leur sortie en kiosque. D'autant que l'accès à un lieu où trouver de la presse papier est une gageure dans certaines zones géographiques.

Les livres numériques furent, quant à eux, mis en place, *via* le projet PNB[3], en 2015. La Bibliothèque départementale de l'Ardèche a été la première BDP à intégrer cette dynamique et la seconde à lancer le service avec plus de 720 titres. Aujourd'hui ce sont près de 1 400 ouvrages qui sont proposés à l'usager ardéchois. Malgré les polémiques et les défauts connus de l'offre, la Bibliothèque départementale a choisi d'opter pour l'expérimentation de cette proposition plutôt que pour l'attente d'une autre solution plus aboutie, n'excluant pas la possibilité de faire évoluer sa proposition à l'usager. Les aspects les plus prisés par ce dernier sont l'accès aux titres les plus récents, la possibilité d'emprunt d'un même titre simultanément, la lecture hors connexion et la richesse du catalogue proposé.

Le printemps 2017 a vu le lancement d'une offre de musique en ligne diversifiée. Musiques indépendantes, classique, jazz, etc. mais également webradios et outils d'apprentissage encyclopédique. Pour donner davantage vie à la musique en bibliothèque, la Bibliothèque départementale a choisi de proposer ce nouveau service non seulement au réseau de lecture publique, mais également aux acteurs musicaux du territoire : conservatoires et écoles de musique, scènes de musiques actuelles, principaux lieux culturels et associations de musique amateur. Car le désenclavement culturel passe aussi par l'association avec d'autres acteurs.

Le succès de ces offres numériques sur le territoire ne se dément pas et la demande est en constante augmentation. Il faut pourtant savoir accompagner les bibliothèques et leurs lecteurs dans l'usage de ces nouvelles technologies. Formations, médiations, réponses aux questionnements, dépannages et accompagnement sont nécessaires pour que cela fonctionne.

Mais au-delà de l'accès aux documents, comment rendre la culture pleinement vivante ? Car pour parcourir des distances toutes relatives, c'est parfois une organisation aux allures d'expédition, déjà un évènement en soi. Le problème du déplacement en Ardèche se retrouve lors d'organisations d'événements à résonance départementale. C'est en s'appuyant de nouveau sur le réseau Internet dense du département que la Bibliothèque départementale diffuse en direct les rencontres organisées par le Département. Tout un chacun, et non plus simplement les Ardéchois pour l'occasion, pouvait profiter en temps réel des conférences d'Erik Orsenna, Emmanuelle Loyer et plus récemment de Boualem Sansal, ou de la rencontre avec les booktubeurs les plus influents du moment. La technologie permet de voir ou revoir ces interventions.

Combinant la captation vidéo et les ressources numériques, la Bibliothèque départementale peut maintenant aller plus loin dans l'instantanéité tant attendue : outre le *streaming*, le téléchargement des livres des auteurs invités est possible afin de pouvoir profiter au mieux de ces évènements.

La Bibliothèque départementale de l'Ardèche espère pouvoir aller encore plus loin pour faciliter l'accès à la culture en intégrant, dans un futur proche, l'interactivité avec les habitants et les partenaires. Donner la possibilité d'intervenir et de poser des questions en temps réel lors d'un événement culturel pour le grand public ou lors de formations pour les bibliothécaires du réseau serait un pas de plus vers ce désenclavement qui l'occupe depuis trois décennies. ■

© Bibliothèque départementale de l'Ardèche

En mai 2013, la Bibliothèque départementale de l'Ardèche accueillait David Vann. Il suivait Douglas Kennedy et précèdera Maylis de Kerangal, Erik Orsenna ou encore Boualem Sansal, dont l'intervention a été vue plus de 1800 fois à ce jour. ©Bibliothèque départementale de l'Ardèche

3 Prêt Numérique en Bibliothèque.

Réforme

UN MAILLAGE TERRITORIAL À LA MESURE DES POPULATIONS

Le groupe de travail Réforme territoriale de l'ABF comprend plus de 20 membres appartenant à la majorité des groupes régionaux. Depuis février 2017, il met à la disposition des professionnels des bibliothèques, mais aussi des élus et cadres dirigeants territoriaux des fiches portant sur les implications de la réforme territoriale, essentiellement dans le domaine de la coopération intercommunale.

Ces outils de référence sont publiés sur le blog de l'ABF dédié à la réforme territoriale[1].

La neuvième de ces fiches, qui a été publiée en mars 2017, porte sur une question qui est au cœur du présent dossier. C'est pourquoi elle est reproduite ici.

L'ÉCHELLE DU BON MAILLAGE

Même à l'heure des ressources numériques et des accès à distance, le public réclame en matière de lecture publique le maintien de lieux, et entend même pouvoir y passer plus de temps, en campagne comme à la ville.

Dans la construction d'un réseau de bibliothèques, c'est donc tout d'abord la question de la densité du maillage qui doit être considérée, c'est-à-dire qu'il convient de se préoccuper des distances entre chaque équipement. Penser un réseau de lecture publique relève ainsi d'une politique d'aménagement du territoire.

1 www.reformeterritoriale.abf.asso.fr

Comme l'a souligné à deux reprises l'Inspection générale des bibliothèques[2], « toutes les études concordent : autour de 80 % des usagers des bibliothèques ont mis au plus un quart d'heure à s'y rendre ; il s'agit donc de la durée de trajet au-delà de laquelle la population juge cette durée dissuasive. »

Il est essentiel d'estimer ce maillage non en distance kilométrique mais en temps d'accès. C'est la notion d'isochronie utilisée pour mesurer l'accessibilité spatiale des services publics comme des services marchands, le critère temps étant le même quel que soit le territoire (rural ou urbain) et le mode de déplacement utilisé.

On peut ajouter qu'il s'agit du temps qu'on a mis pour se rendre à la bibliothèque à partir de l'endroit où on se trouvait précédemment, qui peut être le domicile, le lieu de travail et d'étude ou tout autre lieu où l'on s'est rendu spécifiquement.

OFFRIR À CHAQUE HABITANT UN ACCÈS À UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE À MOINS DE 15 MINUTES, TELLE EST DONC L'ÉCHELLE D'UN BON MAILLAGE TERRITORIAL.

Mais il faut ajouter un élément supplémentaire : la distance peut n'être pas seulement physique mais symbolique. Des populations peuvent ne jamais se rendre en tout cas volontiers et régulièrement dans des lieux même distants de moins de 15 minutes où

2 Inspection générale des bibliothèques, *Rapport n° 2013-007 à madame la ministre de la Culture et de la Communication : Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement*, p. 75, en ligne : http://tinyurl.com/bibs-communes ; et *Rapport […] n° 2015-033 : L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, p 55, en ligne : http://tinyurl.com/BDP-indispensables

elles ne se sentent pas à l'aise. C'est pourquoi la présence des bibliothèques dans certains quartiers doit être envisagée en tenant compte de ce phénomène, afin d'assurer à tous les habitants un accès réel aux services.

MAILLER, OUI, MAIS COMMENT ?

Dans les faits, nombre de réseaux se construisent sur la base de l'existant, que ce soit en termes d'équipements ou de la volonté de telle ou telle commune de participer. Des critères d'intégration peuvent aussi conditionner l'entrée d'une bibliothèque d'une commune dans un réseau de lecture publique : classification ADBDP[3] présence de personnel salarié, etc.

Si cette approche pragmatique par l'existant et/ou sur la base du volontariat et de critères minimum permet d'enclencher la construction d'un réseau, il n'en reste pas moins qu'elle induit un certain nombre de risques :

- risque d'un « maillage à trous » dans lequel certains points du territoire ne sont pas irrigués ;
- risque de déséquilibres entre des secteurs bien pourvus en équipements suffisamment dimensionnés pour offrir l'ensemble des services d'une bibliothèque, et d'autres moins bien lotis.

Face à ces risques, il peut être envisagé une planification de l'évolution du réseau, qui permettra d'aller au-delà de l'existant si, après analyse, cet existant ne répond pas suffisamment aux besoins. L'objectif est alors de structurer le réseau en organisant une présence harmonieuse des équipements sur le territoire et en s'assurant d'un dimensionnement pertinent des bibliothèques en fonction de leurs missions.

Pour effectuer cette analyse et envisager un ou plusieurs scenarii d'évolution, deux outils sont particulièrement utiles : la carte isochrone et le diagnostic territorial.

- La carte isochrone permet de visualiser sur une carte toutes les zones géographiques que l'on peut atteindre depuis un point précis dans un laps de temps déterminé. C'est donc elle qui permet de s'assurer que le maillage existant ou envisagé ne laisse aucun habitant à plus de 15 minutes d'un équipement.
- Le diagnostic territorial permet de faire apparaître les caractéristiques, atouts, faiblesses et potentialités du territoire. Le réseau de lecture publique s'ancre dans ce territoire et par conséquent doit tenir compte entre autres des caractéristiques de la population et de l'activité économique, des autres équipements présents et notamment des structures culturelles. Le diagnostic territorial permet donc de décider du niveau pertinent pour chacun des équipements.

L'objectif est de structurer le réseau en organisant une présence harmonieuse des équipements sur le territoire et en s'assurant d'un dimensionnement pertinent des bibliothèques en fonction de leurs missions

15 minutes

COMPLÉMENTARITÉ ENTRE ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ ET ÉQUIPEMENTS RAYONNANTS

Des niveaux différents de bibliothèques pour des missions différentes mais complémentaires, telle est la condition d'un maillage territorial pertinent.

On distingue deux types d'équipements

- La bibliothèque à rayonnement large, qui comme son nom l'indique est destinée à attirer un public dépassant plus ou moins largement les limites de la commune sur laquelle l'équipement est implanté. Pourvu de personnels qualifiés, c'est un équipement structurant pour le territoire et présentant tous les services attendus aujourd'hui d'une bibliothèque (horaires

3 En ligne : http://tinyurl.com/typologie-ADBDP

d'ouverture élargis, espaces suffisamment vastes et accueillants, accès à une offre documentaire multi-supports, proposant des activités culturelles variées, etc.).

- La bibliothèque de proximité, destinée à rendre un service plus local. Elle doit elle aussi pouvoir accueillir l'usager dans de bonnes conditions de confort et lui offrir un premier accès à la culture, à l'information et aux loisirs. Éventuellement gérée avec le soutien d'une équipe de bénévoles qualifiés, elle est moins largement ouverte et n'offre pas nécessairement tous les services. Mais s'adossant au réseau, elle en montre tous les possibles afin que l'usager ait d'une façon ou d'une autre accès à l'ensemble des ressources.

De la complémentarité sans concurrence

Avant une mise en réseau et selon le type de bibliothèque dans lequel on se trouve, la crainte est de « se faire manger » (bibliothèques de proximité) ou d'être « dépouillé de ses collections » (bibliothèques à rayonnement large).

La réalité est tout autre : bibliothèques à rayonnement large et bibliothèques de proximité sont complémentaires, et c'est précisément sur cette complémentarité que repose l'enrichissement de l'offre faite aux usagers dans le cadre d'un réseau de lecture publique.

QUELQUES EXEMPLES :

- Les collections : davantage encyclopédiques pour les bibliothèques à rayonnement large, moins étendues pour les bibliothèques de proximité qui peuvent néanmoins proposer des fonds spécialisés en fonction de spécificités locales.
  Pour optimiser cette complémentarité des collections, la mise en place d'une circulation des documents sur le réseau est un atout majeur (voir fiche nº 3 La circulation des documents au sein d'un réseau de lecture publique).
- Les horaires : plus étendus mais moins ciblés pour les bibliothèques à rayonnement large, moins étendus pour les bibliothèques de proximité mais bien adaptés aux habitudes locales d'une population plus restreinte.
- L'action culturelle : l'action culturelle à l'échelle d'un réseau n'exclut pas le maintien d'une action culturelle locale, chacune étant susceptible de renforcer l'autre, à condition que les programmes aient été envisagés dans la complémentarité.
- Les équipes : à l'échelle d'un réseau, la diversité et l'hétérogénéité des équipes sont une opportunité d'élargissement du champ des compétences disponibles. L'enrichissement de l'offre faite au public passe aussi par la confiance entre les personnels et les échanges qu'ils peuvent avoir entre eux, quel que soit le type de bibliothèque dans lequel ils se trouvent. Une mission de coordination pour fédérer ces équipes est dans ce contexte un atout pour s'assurer de la complémentarité effective des équipements (cf. fiche *Types de fonctionnement de réseaux*).
- Les publics enfin : certains ne fréquenteront jamais qu'un équipement de proximité. Il s'agit en particulier des enfants jusqu'au collège (à moins que celui-ci soit à proximité d'une bibliothèque à rayonnement large), d'une partie de la fréquentation familiale, d'adultes peu mobiles ou encore de personnes peu à l'aise dans un vaste équipement. D'autres en revanche soit ne se reconnaissent pas dans un équipement trop petit une offre à sa mesure, soit font flèche de tout bois en fréquentant plusieurs bibliothèques. C'est donc ensemble que les bibliothèques satisfont un plus large public.
- Un « maillage à trous », ce n'est donc pas une moindre commodité offerte à un public qui de toutes les façons peut toujours se déplacer, c'est un public qui ne sera pas touché.

POUR UN MAILLAGE PLUS FIN ENCORE, DES POINTS D'ACCÈS AU RÉSEAU

75% des Français accèdent aux principaux services de la vie courante en moins de sept minutes[4]. Envisager une couverture très fine du territoire est possible aussi en matière de lecture publique.
Il s'agit alors d'assurer à la population un accès plus ou moins élaboré au réseau des bibliothèques et à ses collections, par un système de points-relais ou de bibliothèque mobile, conçu éventuellement en partenariat

4 « L'accès aux services, une question de densité des territoires », *Insee Première* nº 1579, 6 janvier 2016, voir en ligne : http://tinyurl.com/stats-bibs

(bibliothèques départementales, structures régionales pour le livre, etc.).

Le point-relais :
Ancré à la mairie ou dans tout autre lieu actif sur la commune, le point-relais dans sa forme minimale permet à chaque habitant de bénéficier d'une aide pour l'accès aux ressources documentaires du réseau.
Outre un simple accès à internet et donc au catalogue en ligne du réseau des bibliothèques, il offre à l'usager l'assistance d'une personne ressource formée à l'utilisation du portail et à la recherche documentaire. Les documents demandés peuvent alors être acheminés dans la bibliothèque la plus proche, voire au point-relais selon les possibilités logistiques. La personne ressource est également capable de donner tous les renseignements utiles sur le fonctionnement du réseau. À mi-chemin entre ce service minimum et la bibliothèque de proximité, d'autres formules se développent, en lien avec des lieux de vie collective, d'autres services publics ou encore des lieux ressource ou de passage. Selon la taille des communes, leur caractère urbain, péri-urbain ou rural, les possibilités ne manquent pas de s'adosser à l'existant pour proposer aux habitants collections, horaires et services réduits mais adaptés : crèches, écoles, agences postales, épiceries, etc. peuvent ainsi être mises à contribution pour n'oublier personne dans une offre fine d'accès aux ressources du réseau, comme le montre l'exemple des Espaces lecture de la ville de Rennes[5] ou les relais lecture du Havre[6].
Les maisons de services au public enfin[7] peuvent être une opportunité supplémentaire pour renforcer le maillage. Expérimentées depuis 2006, elles peuvent en effet intégrer à la palette des services proposés un point d'accès aux livres et autres supports, avec un petit stock tournant et la possibilité de réserver sur le réseau.

La bibliothèque mobile :
Les bibliothèques font preuve d'imagination et peuvent diffuser leurs collections par des systèmes plus ou moins légers, de sorte qu'un échantillon plus ou moins large de ressources peut alors venir servir les habitants au plus proche de chez eux. On peut citer : malle proposant une sélection de livres ou un mélange de livres et de ressources numériques (le Kit@lire, bibliothèque numérique nomade mise à disposition par le Centre du livre et de la lecture de l'ex-région Poitou-Charentes) ; médiabus proposant des documents multi-supports dans chaque commune ne disposant pas de bibliothèque (ainsi sur le réseau de la communauté d'agglomération de La Rochelle).

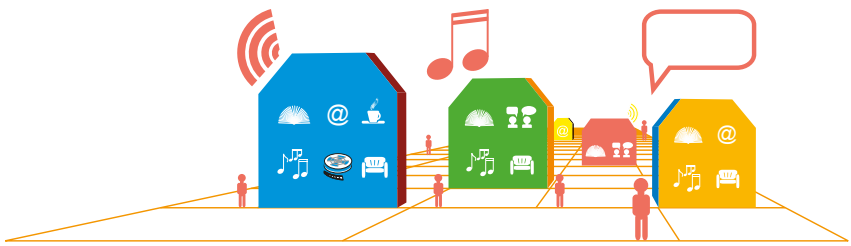

LA MISE EN RÉSEAU, CONDITION D'UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS

Dans une société devenue mobile, le calibrage des services se calcule selon la présence attendue sur un territoire, les aires de mobilité pouvant différer selon les individus jusqu'au sein d'un même foyer.
C'est pourquoi une bibliothèque de proximité n'a pas vocation à attirer l'ensemble de la population résidant alentour : ce n'est pas son rôle.
En revanche, chaque bibliothèque, par la mise en réseau, peut tendre à proposer les mêmes services, en tout cas les mêmes collections. C'est ce que permet la mise en réseau.
Les réseaux départementaux organisés par les bibliothèques départementales permettaient déjà de faire bénéficier des bibliothèques de proximité de ressources documentaires complémentaires.
L'intercommunalité et la fusion de communes permettent de développer un nouveau type de solidarité territoriale en faisant circuler les collections et d'autres services. ■

Dans une société devenue mobile, le calibrage des services se calcule selon la présence attendue sur un territoire, les aires de mobilité pouvant différer selon les individus jusqu'au sein d'un même foyer

5 En ligne : http://tinyurl.com/point-lecture-ville
6 En ligne : http://tinyurl.com/plan-livre-Havre
7 Les MSAP sont de la compétence des EPCI. Définies à l'article 100 de la loi nº 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, elles « ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain » et « peuvent rassembler des services publics relevant de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public. »

NOUVEAU

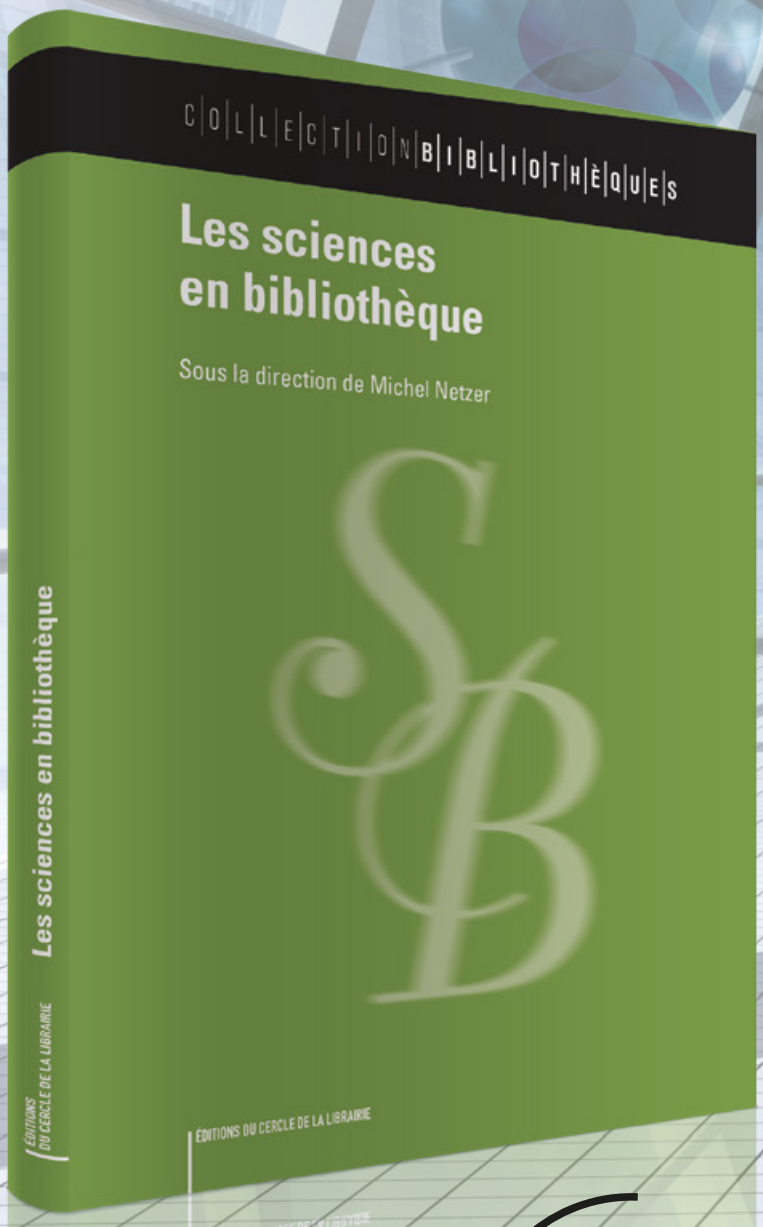

LES SCIENCES EN BIBLIOTHÈQUE

Sous la direction de Michel Netzer

ENRICHIR VOS FONDS SCIENTIFIQUES ET EN FAVORISER L'ACCÈS

À l'heure où les enjeux éthiques suscitent un grand intérêt, les bibliothèques jouent un rôle essentiel pour faciliter l'accès aux documents scientifiques et techniques. Renouveler ou étoffer un fonds de sciences, en faciliter l'accès par des animations et les étendre à travers des partenariats est possible, même avec peu de moyens. Ce nouvel ouvrage le démontre en présentant des exemples, allant des plus ambitieux aux plus modestes. Écrit par un collectif de 27 auteurs, ce manuel présente le panorama de l'édition scientifique imprimée, audiovisuelle et numérique - y-compris celui de la vulgarisation destinée aux adultes et à la jeunesse. On y trouve des modèles de politiques d'acquisition ainsi que de bonnes pratiques en organisation et valorisation des fonds. Sont aussi abordés : les multiples facettes de la médiation, les divers acteurs de la culture scientifique, les formes de diffusion ainsi que l'édition universitaire et professionnelle en sciences et l'accès des chercheurs à l'information scientifique et technique... Sa structure en trois parties avec des encadrés - dont un chapitre sur la « révolution des données » (données massives) et ses conséquences pour les bibliothèques - sa liste des sigles et acronymes et sa bibliographie générale, font de ce livre une référence indispensable, facile à consulter. Il intéressera tous les professionnels de la lecture publique.

COMMANDEZ-LE VITE.

Consulter Télécharger

Dans la « Collection Bibliothèques » - 304 pages
- Version papier : 42€ TTC / 39,81€ HT
- Version consultable : 29,40€ TTC / 27,87€ HT
- Version téléchargeable (epub ou PDF) : 31,50€ TTC / 29,86€ HT

N°ISBN : 978-2-7654-1525-1

9 782765 415251

Éditions du Cercle de la Librairie

www.electrelaboutique.com

© Agence Massai - Shutterstock

APPRENDRE À APPRENDRE : LE CAS DU LEARNING CENTRE DU SCDU LILLE-2

Pour donner à comprendre les Learning centres, j'ai préféré donner la parole à l'initiateur d'un projet abouti, plutôt que de faire une synthèse forcément réductrice. Yann Marchand, Directeur du SCDU Lille-2, s'est ainsi prêté au jeu des questions-réponses.

Pouvez-vous rappeler le contexte qui a présidé à la naissance des Learning centre ?

Yann Marchand : Sans évoquer dans le détail les modèles de learning centres, quelques constantes sont observables : transition entre des lieux centrés sur la constitution de collections et leur traitement à des espaces centrés sur les publics et leurs usages, impact du numérique et de la dématérialisation des ressources, diversification des usages et mise en avant des bibliothèques « lieu de vie » et de sociabilité, évolution des pratiques pédagogiques ou encore souci d'agréger des compétences en un lieu unique (compétences documentaires, informationnelles, informatiques, linguistiques ou pédagogiques).

Pouvez-vous resituer la genèse du projet de Lille-2 ?

Y. M. : De l'archi-classique. Le SCD disposait de trois BU (médecine formation, médecine recherche et pharmacie) sur le campus CHU, à quoi s'ajoutaient deux bibliothèques associées en chirurgie dentaire et en ingénierie de la santé.
Il y avait donc un premier besoin de rationalisation immobilière, qui rejoignait le souci de l'université de créer un complexe de vie étudiante.
Ces BU avaient par ailleurs toutes été créées fin 90 et début 2000 et la « qualité » de la place de travail devait être revue : wi-fi, électrification, taille des plateaux, éclairage individuel, espaces internes, etc.
Enfin, les effectifs étaient en croissance rapide et nous ne parvenions plus à faire face de manière qualitative et satisfaisante. Le projet a été validé et intégré dans le plan Campus avec un financement de 10 M€ pour la construction et d'1,30 M€ pour le primo-équipement mobilier et informatique.
La BU Santé – learning centre a ouvert le 12 septembre 2016 dans l'extension de la faculté de médecine (PFS – pôle formation santé).

Comment définiriez-vous ce projet ?

Y. M. : Que ce soit pour les espaces ou les services, la BU a été pensée intégralement en mode collaboratif avec une multiplicité de groupes de travail. C'était essentiel pour construire les consensus et souder des équipes venant de trois BU différentes.
La BU fonctionne avec une équipe de 28 professionnels appuyés par des moniteurs et des personnels de sécurité en soirée. Elle propose 4 700 m² et 700 places assises.

Du point de vue des horaires d'ouverture ?

Y. M. : L'une des BU ouvrait en soirée jusqu'à 23 heures, l'autre le samedi. Nous avons simplement unifié le tout pour ouvrir de 8 h 30 à 23 heures en semaine et de 8 h 30 à 17 heures le samedi.
Des propositions d'extension ont été faites au doyen de médecine en 2015-2016 : ouverture jusqu'à minuit ou le dimanche.

Espaces, services, tout a été pensé sur le mode collaboratif.

© Alexandre Cañaux

Le Learning Centre s'ouvre sur les espaces de vie du PFS.

© Alexandre Cañaux

La réponse a été négative. Nous avons alors choisi de travailler différemment en répondant en 2016 avec SciencesPo Lille et les universités Lille-1 et 3 au plan Bibliothèques ouvertes. Seule BU de centre-ville à Lille, totalement neuve et ouverte au public en janvier 2017, la BU de SciencesPo sera dès avril ouverte aux étudiants des universités et des grandes écoles publiques 7 jours sur 7 de 9 heures à 22 heures et ne fermera pas pendant les vacances de Noël.

Quels sont les espaces ?

Y. M. : La BU s'ouvre sur un hall donnant sur une cafétéria, une salle de spectacle, une salle de sport, des espaces de vie ou de citoyenneté estudiantins, ainsi que des espaces pédagogiques. Ces services forment un ensemble cohérent.
Les lectures, les visites, les besoins remontés par enquête auprès des utilisateurs nous ont conduits à articuler le maintien d'une BU de Santé centrée sur le travail individuel ou en côte à côte, où le silence est fondamental avec une diversification des espaces, des usages et des postures possibles : espace « Salon », salles de pédagogies actives pensées avec les enseignants, ambiances différentes selon les zones, huit salles de travail en groupe, etc.
La question des mobiliers a été essentielle avec des partis pris forts privilégiant la qualité fonctionnelle et esthétique, des assises (chaises, fauteuils, box individuels), tandis que rayonnages et tables restaient assez basiques. Là encore, des visites et de longues heures passées dans des showrooms parisiens auront été utiles pour respecter une enveloppe de 325 euros par mètre carré.
Enfin, la signalétique a été confiée à Helmo, une agence de design incroyable basée à Montreuil.

> Que ce soit pour les espaces ou les services, la BU a été pensée intégralement en mode collaboratif

Quels sont les services ?

Y. M. : Nous avons repensé à peu près tout dans la perspective de l'ouverture : copies et impressions avec possibilité d'imprimer en wi-fi depuis n'importe quel appareil, casiers individuels équipés de prises courant et USB, salles de travail en groupe réservables en ligne, prêt de matériel (casques, ordinateurs, etc.), RFID et robot de retour, BAR (bureau d'aide à la recherche), cimaises pour des expositions, mediascapes pour le travail collaboratif, etc. Au passage nous avons rafraîchi le site Internet et introduit un outil de découverte.

Pour les horaires d'ouverture, une logique de site a prévalu à Lille.

© Alexandre Cañaux

Le bâtiment est truffé de capteurs, ainsi l'hygrométrie peut être gérée zone par zone pour prévenir l'apparition de champignons

Quels types de collections peut-on trouver ?

Y. M. : Le numérique est passé par là, pour les ouvrages, les revues ou les documents pédagogiques (mémoires ou thèses) et les mètres linéaires nécessaires ont été divisés par plus de deux. La BU propose aujourd'hui environ 30 000 documents en libre accès.

Comment voyez-vous l'évolution de ce nouvel équipement ?

Y. M. : Les évolutions ont déjà commencé et c'est finalement logique puisque la programmation avait été figée en 2013 et que le regroupement de quatre BU allait générer par définition beaucoup d'inconnues : évolution des usages, report ou non des flux, etc.

Quatre points ou espaces ont donc été traités entre novembre 2016 et mars 2017 : ajout de 62 places de travail et d'une trentaine de places de lecture supplémentaires (fauteuils, canapés) au prix de la suppression d'un poste de renseignement en mezzanine et d'une densification de la BU, refonte de l'espace dédié aux publics recherche dont l'implantation et l'équipement n'étaient pas optimaux, interventions sur la zone d'entrée afin de mieux gérer les flux et surtout la foule puisque nous avons plusieurs centaines d'étudiants massés devant l'entrée avant l'ouverture, refonte partielle du Salon avec introduction de revues d'actualité et de BD en plus des jeux de plateau et de la PlayStation.

Le SCD et les élus étudiants ont travaillé par ailleurs à l'élaboration d'une enquête de satisfaction et d'usage lancée en mars 2017, avec un objectif de dépouillement avant l'été pour d'autres ajustements dans les espaces, les services ou les collections.

D'autres enquêtes seront vraisemblablement lancées ensuite et le SCD vient de créer un poste de conservateur sur cette thématique des enquêtes et de l'expérience utilisateur (démarche UX).

Je n'aurai pas à court ou moyen terme les 2 000 m² qui manquent pour accueillir tous les étudiants donc inutile de rêver. Par contre, disposer d'une entrée autonome me semble indispensable. Cela permettrait de gérer plus facilement les publics et les horaires (par exemple le dimanche) sans avoir à « allumer » toute la faculté.

Y a-t-il des moyens nouveaux à aller chercher pour répondre aux besoins de votre public ? Si oui, lesquels et pourquoi ?

Y. M. : La création d'une entrée autonome devra être financée sur les crédits universitaires mais cela reste raisonnable. Au-delà, la seule réponse de court terme réaliste au besoin de places de travail passe par la création de salles de travail dans les différentes facultés. Les anciennes BU de ce point de vue là sont idéales. Des crédits université ou CPER pourraient être mobilisés.

Quel est le mode de pilotage et d'évaluation de l'équipement ?

Y. M. : Le bâtiment PFS est géré en PPP. Cela peut être contraignant (les devis présentés sont parfois plus qu'étonnants) mais présente aussi de gros avantages car le contractant s'est engagé sur des objectifs précis, en termes climatiques par exemple, et a pour cela truffé son bâtiment de capteurs et de dispositifs automatisés. Ainsi la régulation hygrométrique a pu être rétablie zone par zone et en une semaine lorsque des champignons ont été détectés sur certaines collections en magasin.

La BU relève du SCD mais l'intégration au sein de la faculté nous rend très sensibles aux besoins des différents doyens et nous devons rechercher la coopération et le consensus sur de nombreux dossiers : sécurité, nettoyage, publics extérieurs, horaires. Ce n'est évidemment pas une contrainte.

Nous n'avons pas nécessairement cherché à innover, simplement à proposer ce qui se fait de mieux à un moment donné

Un poste de cadre a été créé au SCDU Lille-2 sur la thématique de l'UX.

© Alexandre Cañaux

En interne, la BU est prise en charge transversalement par les différents départements (Services aux usagers, développement des collections) et missions (communication, indicateurs et statistiques, formation, services aux chercheurs, etc.) du SCD. L'instance de pilotage est ainsi l'équipe de direction.

A-t-il permis de relancer l'innovation au sein du SCD ?

Y.M. : Un nouvel équipement est toujours l'occasion d'introduire des nouveautés même si le temps long de la construction fait qu'il peut y avoir un décalage entre ce qui était innovant en phase programmation et ce qui l'est encore après ouverture. Nous n'avons pas nécessairement cherché à innover, simplement à proposer ce qui se fait de mieux à un moment donné en imaginant un ensemble assez modulable pour les adaptations futures. Nous allons d'abord reprendre un peu notre souffle, consolider ce qui a été créé avant de lancer de nouvelles réflexions.

En conclusion, en quoi ce Learning centre se distingue ou est comparable aux LC qui voient le jour dans la Région des Hauts-de-France ?

Y.M. : Seuls les projets de Dunkerque et de Lille-1 (Lilliad) sont ouverts et je croise les doigts pour que le financement de celui de Lille-3 soit pérennisé.
Les philosophies générales me semblent proches, de même que les lectures et sources d'inspiration qui ont pu guider les porteurs de projets à partir de 2008 et du rapport Jouguelet 2009.
Quelques différences cela dit : rénovation versus bâtiment neuf, bâtiment autonome incluant des espaces différenciés (cafétéria, Xperium, etc.) vs BU articulée avec d'autres services ou espaces, création d'un espace événementiel complet à Lilliad, différence de volumétrie générale (10 000 m² contre 4 700) également qui permet par exemple à Lille-1 d'offrir 50 salles de travail en groupe et une plus grande variété d'espaces, ouverture aux publics lycéens et professionnels à Lilliad versus focalisation sur les publics universitaires Santé à Lille-2.
Avec ces deux équipements, auxquels on peut ajouter les nouvelles BU de SciencesPo Lille et de Roubaix, les étudiants lillois disposent de conditions de travail finalement assez uniques. ■

LA MÉCA, MÉDIATHÈQUE DES CARMES
UNE COOPÉRATIVE DES SAVOIRS

Dans les années quatre-vingt-dix, les bibliothèques devenaient des médiathèques. Trente ans plus tard, les médiathèques mutent en intermédiathèques.

Tant et tant de discussions autour du rôle de la bibliothèque qui allait perdre son identité en s'ouvrant aux disques… Aujourd'hui, fortes de cette histoire, les bibliothèques ont comme maître-mot : s'ouvrir. Elles ont fait sauter les verrous. Comme le monde de la connaissance.
Les artistes écrivent, utilisent du son et la vidéo. Les écrivains font sauter la notion de genre. Emmanuelle Pireyre, couronnée en 2012 par le prix Médicis, pour Féerie générale (L'Olivier), a produit/écrit un récit mêlé de textos, courriels, entre le roman et le guide pratique.

ENTRE LES GENRES

C'est donc dans un monde qui ouvre ses frontières que la médiathèque se situe et bascule dans un nouveau genre : celui des intermédiathèques. C'est Dick Higgins, artiste Fluxus, qui introduit dans les années soixante la notion d'intermedia : « l'approche intermédiale, [c'est] mettre l'accent sur la dialectique entre les médias », (Dick Higgins, Statement of Intermedia, New York, 3 août 1966).
Ce territoire intermédiaire met en tension les médias. Il ne se contente pas de juxtaposer les supports, il crée un espace où l'écrit, le sonore, le visuel sont en interaction étroite au point de composer un langage commun.
Et c'est bien ce langage commun qu'il s'agit aujourd'hui de traduire en vocabulaire « thèque ». L'intermédiathèque n'a pas peur des mauvais genres. Elle efface les frontières tout en s'adaptant à son territoire. Dans un contexte de projet de rénovation urbaine, dans une ville caractérisée par une dominante de jeunes sans qualification, on entre dans la médiathèque sans s'en rendre compte et on s'attache à l'appropriation par la confrontation[1]. Entrer, côtoyer l'écrit, faire se mêler les publics à leur insu, organiser les espaces pour glisser d'un usage (jouer par exemple, comme à La Passerelle de Vitrolles) à un autre : lire, écrire, penser, faire. C'est conduire tout doucement à penser par soi-même et donc à choisir, missions fondamentales que les bibliothèques, médiathèques puis intermédiathèques portent haut les cœurs.
Entrer dans une médiathèque comme on va visiter un monument, c'est aussi une manière d'embrayer sur la confrontation. Passer, revenir et rester. À la Médiathèque des Carmes, médiathèque intercommunale du Val de Durance (Métropole Aix-Marseille Provence), les espaces ont été décloisonnés pour restituer l'ancien couvent des Carmes et transformés pour accueillir le fablab.

FAIRE, C'EST PENSER

Choisir, c'est acquérir les outils pour penser. La fabrication, numérique ou pas, est du même ordre. Je voudrais fabriquer une pièce pour réparer ma machine à laver. 1. Je la pense. 2. Je me documente. 3. Je la conçois. 4. Je la fabrique. 5. Je me trompe. 6. Je rectifie mes erreurs. 7. Je la fabrique. 8. Je documente ma fabrication pour partager mon savoir en source ouverte, afin qu'elle soit reproduite, améliorée, détournée.
C'est ainsi que la Médiathèque des Carmes a muté en MéCa (son abréviation et désormais son sigle) et affiche ouvertement sa vocation. Vocation en synthèse historique. Le couvent fut aussi un théâtre des folies bergères, puis un magasin réputé d'engins agricoles pour devenir une immense quincaillerie où les premières cocottes-minute furent vendues…
Le Mécalab est l'espace de déploiement de la science du concret[2]. L'une de ses fonctions sera l'essaimage (post butinage…) en médiathèques par le prêt de dispositifs thématiques : machine-outil, ouvrages et Bibliobox contenant les « communs de la connaissance »[3]. Matériauthèque, le fablab sera également le support de création de dispositifs dans le cadre de projets coopératifs interpôles (jeunesse, ados, etc.), avec la possibilité d'inclure l'utilisateur dans une démarche de co-design.

ENSEMBLE, C'EST MIEUX

D'une réserve destinée à conserver les ouvrages, c'est un espace de travail partagé (un co-working) qui est né. Le MéCaWork, situé au centre de l'équipement, est l'espace coopératif au sein des savoirs (faire, être, etc.), celui du *cum* (en latin : avec). Jacques Perriault a démontré l'importance de la cellule de travail humaine dans le travail à distance. Offrir une salle de travail en groupe, c'est traditionnel en bibliothèque.

1 Cf. Les travaux d'Emilia Ferreiro sur l'apprentissage de l'écrit. *Les enfants confrontés à l'écrit dans leur espace de vie apprennent plus vite à lire et écrire.*

2 Cf. *La Pensée sauvage* de Claude Lévi-Strauss.

3 Cf. *Cause commune : L'information entre bien commun et propriété*, Philippe Aigrain, Fayard. 2005

© Photographe du Pays d'Aix

L'ouvrir au télétravail pour les agents métropolitains, aux étudiants, aux travailleurs, aux créatifs et l'afficher comme telle, en l'aménageant pour qu'on puisse y boire et manger, c'est mieux.
À l'instar d'Emmanuelle Pireyre (qui adore les bibliothèques), « [...] il faut se souvenir de la méthode inspirée du petit jeu en plastique : trouver le coin où réside un espace vide, même minuscule, et commencer à faire translater le reste de la matière de la même façon qu'on creuse un tunnel pelletée après pelletée ; ainsi le trou se déplace chaque fois. On peut faire bouger énormément de choses en suivant pas à pas cette recette interminable, il suffit d'être patient, très secret, et très très très persévérant. »[4]

4 *Comment faire disparaître la Terre*, éditions du Seuil, 2006

Un espace décloisonné qui accueillera le fablab.

CULTURE NUMÉRIQUE EN VALISES (CLANDESTINES)

Depuis cinq ans, la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine mène une expérience globale et innovante de dissémination de la création numérique culturelle et du Faire Ensemble. Une offre adaptée à son réseau qui développe la créativité des territoires.

À l'origine de tout projet, il y a une idée. La création de ces outils d'animation à destination du réseau des bibliothèques du département vient de plusieurs constats :
Le besoin d'actions en faveur de la littératie numérique (et en particulier dans sa composante créative).
La montée en puissance de la culture Maker (voir encadré) et l'apprentissage par le « Faire ».
La création d'objets concrets de bricolage numérique, permettant de manipuler du numérique ET du tangible, voire de créer des outils de médiation utile en bibliothèque (comme la Bibliobox).
La découverte du MakeyMakey, outil permettant de transformer en clavier d'ordinateur n'importe quel objet conducteur, fut une occasion d'hybrider les outils d'animation traditionnels d'une Bibliothèque Départementale avec des objets éducatifs innovants et faciles d'accès.
En 2012, la première version des Valises Cultures numériques contenait des documents habituels, livres, CD, DVD, mais aussi du matériel d'animation numérique créative : MakeyMakey, Squishy circuit, Kit Arduino, Bibliobox. Ces matériels sont bien sûr accompagnés de tutoriels butinés ou créés spécifiquement. En effet, il nous est apparu pertinent de donner un sens à l'usage de ces outils en bibliothèque, et de le lier également avec les missions plus traditionnelles. Il s'agissait également d'être dans une approche compréhensible de ces outils par tous les bibliothécaires, et de faire confiance aux idées créatives des acteurs du réseau.

FORMER ET POLLINISER

En complément, des formations ont été proposées au réseau. Démonstratives au départ, ces formations ont évolué en véritables workshops, atelier de travail concret, pour créer effectivement des projets ou des prototypes. Des journées professionnelles, dont deux avec l'ABF à l'échelle de la Bretagne, furent autant d'occasions de montrer et de démontrer. Ces actions ont également favorisé l'émergence d'une communauté de BiblioMaker, indispensables ambassadeurs auprès de leurs pairs.

DES CRÉATIONS : LE DIY DU BIBLIOTHÉCAIRE

C'est ainsi que dans le cadre du Mois du multimédia, événement numérique innovant sur le Pays de Vitré, est née l'idée de créer des Machines à lire (des bornes d'écoute de lecture) par les bibliothécaires et les publics. Le principe est simple : vous touchez un livre ou un fantôme, et vous avez accès à une lecture orale, un avis de lecteur, une musique associée.
Très rapidement, l'idée de connecter un livre a conduit à des expériences de livres papier interactifs. Puis le principe s'est généralisé : machine à poème (fondée sur le livre *Contes en haïkus* d'Agnès Domergue), Machine à bisous, escalier-piano, expositions et lectures interactives, détournement de jeux vidéo… De nombreuses idées sont nées en bibliothèque ou en workshops avec les publics (Laissez un MakeyMakey à un groupe d'ados, revenez une heure après, et vous verrez !).

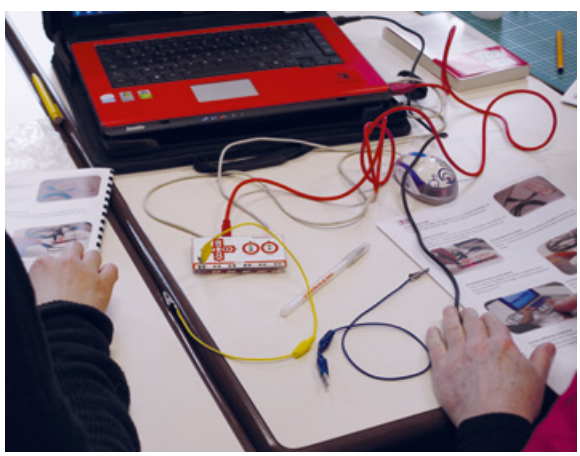

ET LA CULTURE DANS TOUT ÇA ?

L'indispensable complément de ces usages créatifs du numérique est également la mise en place d'une offre d'action culturelle, à destination des bibliothèques. Très tôt, un partenariat a été noué en lien avec le service Action Culturelle du Département (le bureau d'en face). L'association Electroni[k], porteuse à Rennes du festival Maintenant, a construit au fil des années une offre culturelle innovante et adaptée aux bibliothèques, dans une démarche créative et artistique. Les outils numériques sont une véritable opportunité de créer avec les publics, et de favoriser ainsi l'apprentissage par le « Faire ». Mouvements est ainsi aujourd'hui un parcours d'actions innovantes sur l'ensemble du Département d'Ille-et-Vilaine, à travers le réseau des bibliothèques et médiathèques (55 actions, 3 400 personnes en 2015)[1].
Ces Valises Cultures numériques ont accompagné l'évolution des pratiques et de l'offre d'outils. Elle intègre aujourd'hui d'autres outils créatifs et éducatifs, comme des robots d'initiation au code[2], des stylos 3D, d'autres "puces" électroniques créatives…

RÉSULTATS :

Le bilan général que nous pouvons tirer de cette expérience réussie :
La formation et dissémination d'une culture inclusive du « faire » et des pratiques innovantes auprès du personnel de la Médiathèque Départementale et des bibliothèques du réseau. Le projet apparaît

1 http://tinyurl.com/festi2016
2 Cf. *Bibliothèque(s)* n° 85-86

Faciliter l'innovation.

également comme précurseur auprès des autres services du Département : certains outils sont utilisés aujourd'hui dans des projets éducatifs ou sociaux et un fablab mobile va bientôt circuler dans les collèges.
La facilitation de la mise en réseau des bibliothèques par les projets d'actions culturelles, bien plus constructive que le partage d'un catalogue…
La créativité portée par un réseau et des acteurs divers, avec une affirmation de l'importance de passer d'une culture d'établissement à une culture de territoire.
La naissance de communautés et de fablab locaux, notamment plus ruraux, facilités par l'expérience.
Le développement d'actions en littératie numérique vers les publics, y compris éloignés des pratiques numériques.
Le dépassement de l'opposition traditionnelle tangible-numérique.

POURQUOI CLANDESTINES ?

Les premières Valises ont été créées de manière très agile, et sans méta-projet d'origine. Il aurait sans doute été bien long à faire comprendre et valider un tel projet dans nos contextes en 2012. Par exemple, comment faire pour participer à une action de crowdfunding sur un matériel innovant (MakeyMakey, Cubetto…) quand on est une collectivité ?
Au point de départ, c'est plutôt une intuition, une envie convaincue. Le projet global s'est construit "en marchant", au gré des retours, des rencontres, des découvertes et opportunités, parfois en dehors des circuits et horaires officiels, de manière agile et en utilisant des détournements.
Peut-être une preuve qu'avant de se piloter, l'innovation se facilite.
Comment créer un lieu créatif, participatif et numérique en bibliothèque ? Tentons cette difficile synthèse. À travers ces quatre exemples : construction, rénovation, nouveaux services (toutes les occasions sont bonnes), nous avons vu qu'il n'existe pas de recette parfaite. Toutefois certains ingrédient semblent indispensables ! Pour que la recette fonctionne, nous avons trouvé bien souvent les éléments suivants :

- Un espace dédié à l'expérimentation, identifié comme innovant sur le territoire ;
- en faire un lieu de partage horizontal de connaissances et de compétences ;
- concrètement faire soi-même : http://tinyurl.com/DIY-definition et faire ensemble dans ce tiers lieu : http://tinyurl.com/DIWO-fablabs ;
- permettre l'émergence d'une communauté (attention c'est le moment où le projet vous échappe) ;
- Favoriser l'apprentissage même en jouant ! (http://tinyurl.com/labenbib-HOMAGO) ;
- susciter des partenariats, faire converger, collaborer sur le territoire ;
- mettre à disposition des outils dans ce lieu modulable ;
- faire entrer le fablab dans la bibliothèque : http://tinyurl.com/cyrzbib-blog ;
- le cuisinier-bibliothécaire facilite et documente : http://tinyurl.com/docuwiki.

LA CULTURE MAKER

« Personnes qui hackent le hardware, les business models et des styles de vies pour découvrir des façons de rester en vie et d'être heureux même quand l'économie part à la dérive ».

La culture Maker (de l'anglais *make*, lit. « faiseur ») est une culture contemporaine, branche de la culture Do-It-Yourself (DIY : « faites-le vous-même »). Les makers sont tournés vers une utilisation de la technologie qui encourage l'invention et l'apprentissage par la pratique dans un cadre informel, communautaire et collaboratif, et partagé *via* un patrimoine informationnel commun. Cet apprentissage est avant tout motivé par l'amusement et l'accomplissement personnel.

LE PROJET CRÉ@LAB DE LA MÉDIATHÈQUE DE SAINT-RAPHAËL

Le succès remporté par ses différents ateliers d'initiation à l'usage des outils numériques a conduit la Médiathèque à étendre ces propositions et à mener une réflexion et une enquête sur les attentes du public pour concevoir différemment les espaces et les missions de la Médiathèque de demain.

La salle des Arts Numériques accueille petits et grands, passionnés ou novices des nouvelles technologies.

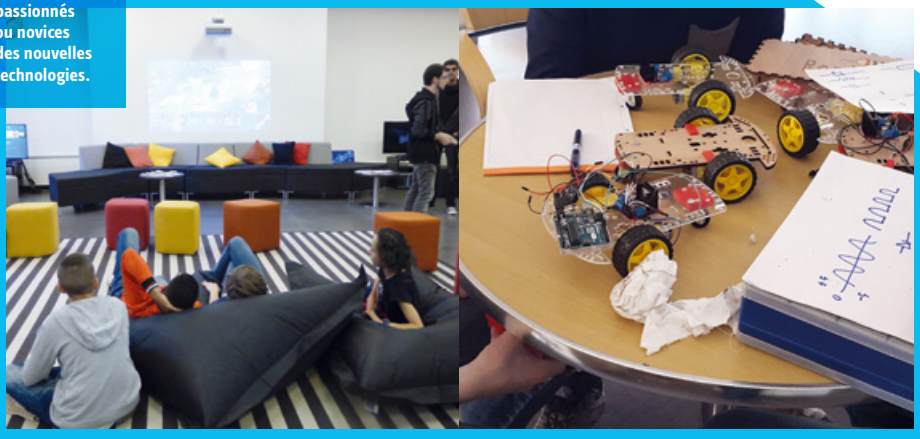

© Médiathèque de Saint-Raphaël

La médiathèque de Saint-Raphaël, dans le cadre de son nouveau projet d'établissement soutenu par Isabelle Ripert, conservateur en chef, retravaille activement ses modalités d'accueil dans un esprit « Troisième lieu ». L'ensemble de son premier étage a été complètement transformé et doté d'un équipement à la pointe de la technologie la plus récente : le Cré@lab. Sur près de 500 m², cette offre innovante a répondu aux conclusions d'un projet européen Erasmus+ : « Lecture et écriture dans un contexte de mutation numérique » porté depuis deux ans par la ville de Saint-Raphaël avec quatre pays partenaires. Elle s'est également adossée aux attentes du public exprimées dans un questionnaire d'enquête : « Aidez-nous à construire votre médiathèque de demain » qui a reçu plus de 3 500 réponses venues de tout le territoire du réseau Mediatem (Saint-Raphaël-Pays de Fayence).

Le projet a été subventionné par l'État et la Région à raison de 60 % de son coût. Le Zinc, centre de création « arts et culture numériques » a apporté son expertise pour l'aménagement du fablab et partagé son expérience d'ateliers créatifs et ludiques lors de son inauguration.

> Le Cré@lab est un "Troisième lieu", sa devise : créatif, contributif, convivial, connecté, confortable, constructif, culturel…

Espace d'entraide et d'échange gratuit et ouvert à tous, le Cré@lab favorise le partage de compétences des usagers et est dédié à la découverte des apports culturels de toutes les possibilités du numérique. Il a pour ambition de susciter la création et l'expression artistique, scientifique et technique sous toutes ses formes : image, son, création de scénario de jeu vidéo, mise en espace de récits grâce au scanner et à l'imprimante 3D du fablab.

Le public dispose de l'aide permanente de médiateurs et du soutien ponctuel et spécialisé de professeurs du Conservatoire pour l'animation d'ateliers d'initiation à la MAO et de celui des animateurs de l'Atelier d'Expression Multimédia pour l'initiation au montage des images photos et vidéo. Le Musée archéologique apporte également sa contribution sur des projets liés à l'archéologie (projet de robot sous-marin ou de drone)…

SES ÉQUIPEMENTS COMPRENNENT :

Le fablab avec un scanner 3D, une découpeuse laser, une fraiseuse numérique et 2 imprimantes 3D, des ordinateurs portables équipés de logiciels de modélisation 3D, du matériel électronique et robotique.

La salle des Arts Numériques avec 10 ordinateurs Mac équipés de logiciels de MAO, montage et retouche d'images, d'un vidéoprojecteur interactif, de 10 PC équipés pour les jeux vidéo, de consoles (PS4, Xbox, Wii U) et d'un piano numérique. L'acquisition d'un casque de réalité virtuelle est en cours, pour dessiner et créer des œuvres en 3D.

Le coin Ciné-détente avec 2 écrans TV et lecteurs Blu-ray pour le visionnage de films, l'écoute musicale.

L'accueil Infos-actualités avec un salon doté de 8 tablettes numériques pour la lecture de la presse avec notamment l'appli le Kiosk et l'accès à Internet libre.

L'espace « Lecture pour tous » équipé de matériel pour la lecture, la consultation internet et l'impression pour les non et mal voyants en partenariat avec l'association Valentin-Haüy de la ville.

La Galerie permet d'exposer les créations réalisées lors des ateliers et de proposer des expositions de mise en valeur du patrimoine contemporain ou ancien de la médiathèque.

La particularité du Cré@lab, favorisé par une situation centrale au sein d'un centre culturel pluridisciplinaire, est d'offrir des espaces modulables, de proposer des ateliers en synergie avec les structures spécialistes : Conservatoire pour la Musique, Musée pour le patrimoine, Atelier d'Expression Multimédia pour l'image et d'accueillir des partenaires locaux (lycées, structures associatives et socioculturelles : Mission locale, BIJ, Institut Médical Éducatif). La médiathèque remplit ainsi pleinement sa mission fédératrice interservice et de lien social.

PAR ÉLISABETH RAVOUX ET ISABELLE RIPERT

UN FABLAB À LA BML

Un nouveau modèle de bibliothèque pour le réseau lyonnais, avec plus de médiation et une forte identité numérique et participative, portée entre autres par un projet de fablab et son « maker ».

Architectes Gautier + Conquet

La bibliothèque Marguerite-Yourcenar, dans le 3e arrondissement de Lyon (quartier Lacassagne), proposera à son ouverture courant 2017 le 1er FabLab du réseau lyonnais.

À disposition de nombreux outils comme une imprimante 3D (Ultimaker 2 Extended), une découpeuse vinyle (Silhouette Cameo), des Arduino, des Raspberry pi, des MakeyMakey, de la réalité augmentée et de la réalité virtuelle… et un animateur spécialisé ou « maker » pour en assurer la gestion, l'animation et la médiation.

Car le projet du FabLab de Lacassagne est bien à visée pédagogique. Pas question de faire de la concurrence au FabLab de Bron (Fabrique d'Objets Libres) ou celui de Lyon (Youfactory). Nous souhaitons travailler ensemble, mais pas sur les mêmes plates-bandes que ces structures associatives ou commerciales. Le FabLab de la bibliothèque peut être considéré comme un lieu de découverte, d'initiation, un incubateur d'envies et un tremplin pour aller ensuite chercher la structure où développer son propre projet.

Pourquoi un tel projet dans la 16e bibliothèque du réseau lyonnais ? Parce qu'elle est située sur un ancien site industriel, celui de Renault Véhicules Industriels, devenu pendant quelques années une friche artistique, et aujourd'hui un campus professionnel. C'est donc, depuis des décennies, un lieu de fabrication, de création, d'inventivité et aujourd'hui de formation.

Par-delà le fait de renouer avec ce passé industriel, le projet de Lacassagne s'inscrit dans un présent et un avenir très concret. Six écoles sont dans une forte proximité de la bibliothèque, avec des classes de menuiserie, bijouterie, informatique, design, illustration, conception de jeux vidéo… Une pépinière de futurs professionnels touche-à-tout, qui pourront en parallèle de leurs cursus scolaire expérimenter de nouveaux outils et, dans le cadre de partenariats avec les écoles, travailler sur des projets à long terme.

La vocation première de ce FabLab est donc l'accès gratuit à ces nouvelles technologies, dans la continuité des missions des espaces numériques des bibliothèques. Le recrutement d'un animateur numérique spécialisé montre une volonté pour la BmL de se donner les moyens d'initier les usagers à ces nouveaux outils. Un programme d'ateliers est donc prévu pour tous les âges. Des accueils périscolaires ou de classes aux ateliers de découverte pour les adultes, en passant par des plages spéciales Ado, le FabLab de Lacassagne s'ouvrira à tous les publics. Des partenariats avec les associations du quartier permettront également de travailler sur des projets de plus longue haleine, comme un outil d'arrosage automatique pour le futur jardin partagé ou la construction de ruches connectées permettant aux abeilles de s'adapter tranquillement à la ville. La bibliothèque s'appuiera donc aussi sur le FabLab et ses projets pour s'implanter dans le quartier.

Enfin, le FabLab proposera des initiations au code, dans le but d'accompagner les usagers dès le plus jeune âge dans la compréhension de notre environnement numérique, de développer leur esprit logique voire de les orienter vers ces métiers. Au programme : des ateliers de familiarisation aux algorithmes, d'initiation à HTML 5 et au Javascript, de conception de jeu vidéo avec Scratch ou Unity. Ses ateliers d'initiation au code, en complément de l'offre de l'espace numérique, permettront aux usagers d'être plus autonomes et de se préparer à évoluer dans un avenir « codé ».

Nous vous donnons donc rendez-vous au second semestre 2017 !

PAR VIRGINIE ECK

DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE EN BIBLIOTHÈQUE ?

2016 a marqué l'avènement de l'ère de la réalité virtuelle grand public, avec la commercialisation des casques haut de gamme Oculus Rift, HTC Vive et PlayStation VR. Ce marché est en plein essor, et une quinzaine de médiathèques s'est déjà équipée. Gadget ou véritable utilité ?

La réalité virtuelle (ou RV ; en anglais, virtual reality ou VR) est une technologie permettant d'immerger une personne dans un monde artificiel créé numériquement. Il peut s'agir d'une reproduction d'un environnement réel (une ville, un musée, un spectacle), ou d'un univers totalement imaginaire. Cette immersion se fait à l'aide d'un casque de réalité virtuelle, ou visiocasque, qui place un système d'affichage 3D stéréoscopique devant les yeux. L'expérience est d'abord visuelle, mais les développements actuels permettent de faire participer les autres sens avec des accessoires adaptés (le son spatialisé pour orienter le regard, le toucher avec un retour d'effets). Pour faire simple, c'est comme si au lieu d'être devant un écran, nous étions immergés dans l'écran, à la place d'un personnage, avec la capacité de regarder tout autour de nous, et de pouvoir interagir avec cet environnement virtuel. L'immersion et l'interactivité sont bien les deux éléments qui caractérisent la réalité virtuelle. L'orientation et les déplacements se font à l'aide d'une manette, par les mouvements de la tête, ou en combinant les deux.

LES DISPOSITIFS ACTUELS ET LEUR CONTENU

Il existe plusieurs types de casques, pour tous les budgets mais avec une qualité variable. Nous n'aborderons pas tous les casques existants, mais les plus connus et utilisés.

Les casques à écran intégré, haut de gamme, à utiliser avec un ordinateur, tel que l'Oculus Rift (700 €). Conçu par un américain, il est depuis 2014 la propriété de Facebook. La version actuelle est fournie avec une caméra infrarouge qui détecte la position et l'orientation du casque. Une manette pour PC ou Xbox peut être utilisée, mais des manettes dédiées, les Oculus Touch, sont aussi disponibles pour intensifier l'expérience. Le Rift a également l'atout d'intégrer un système audio, qui fait défaut aux autres modèles.

Fruit d'un partenariat entre HTC et Valve, le Vive (900 €) est le concurrent direct du Rift. Il est fourni avec deux manettes à détection de mouvement et deux bases infrarouges qui servent à délimiter une aire de jeu, permettant de se déplacer physiquement.

Pour ces casques, un millier d'applications est disponible sur la plate-forme Steam. D'autres contenus sont proposés, sur les plateformes propres à chaque casque (Vive port, Oculus store) ainsi que sur les sites personnels de leurs créateurs. Ces casques sont ceux ayant la meilleure qualité graphique, mais nécessitent un ordinateur avec une carte graphique puissante.

Le casque à utiliser avec une console de jeu vidéo. Le PlayStation VR de Sony (400 €) est dédié à la PlayStation 4. C'est sans doute le casque le plus confortable et facile à installer du marché, même si la qualité de l'écran est un cran en dessous de la concurrence. Il faut y ajouter l'achat de la caméra PS4, impératif. Les manettes PlayStation Move, à reconnaissance de mouvement, sont facultatives, mais intensifient l'immersion dans les jeux compatibles. Le catalogue, encore peu fourni, est orienté jeu vidéo bien qu'on y trouve quelques expériences vidéo. Trois types de jeux sont disponibles : ceux jouables uniquement en RV, ceux jouables au choix avec ou sans RV, et ceux jouables sans, mais proposant un contenu bonus en RV.

Les casques nécessitant un smartphone. Le casque est composé de deux lentilles et d'un emplacement dans lequel insérer le smartphone. L'idée est d'exploiter l'écran et les capteurs d'orientation du smartphone

CC Jean-Pierre-Dalbéra

Voyager, créer, jouer, apprendre… une réalité immersive pleine de promesses !

CC Jean-Pierre-DalbÇa

pour en faire un visiocasque. C'est une entrée en matière plus accessible financièrement (le plus cher étant le smartphone qu'on y insérera), mais la qualité de l'expérience reste en deçà des casques précédents. Certains casques sont liés à un modèle de smartphone particulier. Le plus connu est le Gear VR, utilisable avec certains modèles Samsung. Nées d'un partenariat entre Samsung et la société Oculus, les applications proposées sont celles du magasin Oculus. D'autres casques sont compatibles avec tout modèle de smartphone, qu'ils soient à support rigide comme le Homido (le Frenchy), ou en carton comme le Google Cardboard (qui propose les plans pour créer le sien). Le contenu se trouve sur les marchés d'applications utilisés pour les tablettes et smartphones, et est pléthorique !

La RV sans casque. Même sans casque, il est possible de découvrir du contenu fait pour la VR. Que ce soit depuis un ordinateur via un navigateur Internet, une tablette ou un smartphone relativement récent, le niveau d'immersion est moindre mais permet une première approche. De nombreux contenus proposent en effet deux modes de visionnage : un dédié aux casques (l'image sera répartie en deux sphères), et un mode 360° pour l'usage sans casque (un affichage simple, comme lorsque l'on regarde une vidéo). L'orientation se fait en déplaçant l'appareil mobile, ou en faisant glisser l'image avec le doigt ou la souris. À titre d'exemple, citons YouTube (rechercher « 360 » ou « #360video »), Arte 360, S.E.N.S VR…

C'EST DANGEREUX ?

Ces casques sont-ils mauvais pour les yeux ? Le cerveau ? Quels sont les effets d'un usage intensif ? Beaucoup de questions se posent, encore sans réponse faute de recul d'usage et d'études en ce sens. La lumière bleue émise par cette technologie pourrait être un facteur néfaste pour la rétine en cas d'usage intensif et sur du long terme. Par mesure de précaution, les constructeurs des casques haut de gamme préconisent de ne pas les utiliser avant 12 ou 13 ans, et de faire des pauses régulièrement. Ils sont également déconseillés aux cardiaques et aux épileptiques. Les réactions des personnes sont variées ; certains ne supportent pas ces casques (migraine, nausée, trouble visuel), mais la majorité des gens s'y accommode bien. Il peut y avoir une gêne lors de la première utilisation, le temps que les yeux et l'oreille interne fassent la « mise au point », qui disparaîtra à l'usage.

LES USAGES

Les utilisations de la réalité virtuelle sont nombreuses. Le jeu vidéo et les activités RV ludiques sont les plus répandus. On peut noter un concept intéressant permettant d'utiliser la VR à plusieurs : le jeu asynchrone. The PlayRoom VR et Keep talking and nobody explodes en sont de bonnes illustrations : un joueur porte le casque, les autres regardent l'écran TV dans le premier jeu, et un manuel papier dans le second. Ne voyant pas la même chose, ils doivent pourtant coopérer, voire s'affronter.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://realitevirtuelleenbib.wordpress.com

La vidéo est également un créneau prometteur pour la RV. On y trouve de la fiction, qui est en majorité du court-métrage (Invasion!, Henry…), mais d'autres formats tendent à se développer comme la série (Invisible, Delusion), et le long-métrage. Le domaine des documentaires n'est pas en reste, avec le National Geographic, et surtout Arte pour la France. Animalier, géographique, historique, artistique, toutes sortes de contenus documentaires existe déjà. Un nouveau format journalistique émerge également, avec des reportages à 360° (CNN VR, New York Times VR). Enfin, les vidéos de divertissement sont nombreuses : compétitions sportives, spectacles (le Cirque du soleil vous installe sur scène !), etc. Dans le domaine musical, on retrouve aussi bien des clips musicaux en RV (Bohemian Rhapsody Experience, clips de Björk, Muse, U2…), que des concerts (envie d'être sur scène aux côtés de Paul McCartney ?). Quelques applications notables : Arte360 VR, Jaunt VR, Inception, Google Spotlight Stories, Within VR, YouTube.

Les secteurs professionnels tirent également parti de la RV. Les casques peuvent s'utiliser pour de la simulation dans le cadre de formations (conduite d'engin, opération chirurgicale…), ou de la présentation marketing dans l'industrie (automobile, immobilier). Dans le domaine de la santé, la réalité virtuelle profite à certains usages : travail sur les peurs (vertige, arachnophobie…) et même opération médicale ! Le CHU d'Angers a par exemple effectué avec succès une opération du cerveau sur un patient éveillé, immergé dans un casque.

La réalité virtuelle est aussi un médium intéressant pour l'art et l'art numérique. Que ce soit pour s'immerger dans un tableau (Bosch VR, The Night Cafe, Dreams of Dali), ou pour de la création artistique (Tilt brush pour la peinture à 360°, Medium pour la sculpture).

Enfin, un usage intéressant est celui de l'exploration. Elle peut être terrestre (visite de musées, de tout lieu géographique avec Google Earth VR), sous-marine (theBlu), spatiale (Space VR), ou liée au corps humain (The Body VR), avec un potentiel pédagogique certain.

DES USAGES EN BIBLIOTHÈQUE

Après les ordinateurs, tablettes et liseuses, la réalité virtuelle a déjà fait son entrée en bibliothèque. Une quinzaine de structures est déjà équipée[1], un groupe Facebook s'est ouvert (Réalité virtuelle en bibliothèque) ; d'autres organisent des événements découverte en louant du matériel. L'acquisition d'un dispositif complet a certes un coût, mais comparé au prix de location, il peut être pertinent de posséder son propre matériel. On pense évidemment à la fameuse réduction de la fracture numérique, mais proposer ce type d'expérience est aussi l'occasion de faire vivre des expériences inédites à nos publics : visite de Tchernobyl sans craindre la radioactivité, voler comme un oiseau…

Les contenus proposés relèvent de la culture au sens large, et il est toujours possible de les lier à nos collections (S.E.N.S VR est par exemple l'adaptation d'une BD). Cependant quelques aspects sont à prendre en compte. L'usage d'un casque est individuel, et peut générer de l'attente qu'il faudra gérer. Il faut aussi disposer d'un lieu adapté au casque utilisé, avec un peu d'espace (surtout avec le Vive) et une assise pouvant s'orienter à 360°. Dernier point, le plus important, est la nécessité d'un médiateur pour accompagner l'utilisateur : expliquer comment mettre le casque, guider pour utiliser l'application et surveiller par sécurité (se cogner dans un mur, s'entortiller dans un fil ou perdre l'équilibre est vite arrivé !).

La réalité virtuelle a un potentiel prometteur, mais inutile de se précipiter ; de nouveaux modèles sont en préparation, et le marché de contenus a encore besoin de mûrir. Si vous avez des opportunités, ne boudez pas ce plaisir. ■

La réalité virtuelle a un potentiel prometteur, mais inutile de se précipiter ; de nouveaux modèles sont en préparation, et le marché de contenus a encore besoin de mûrir

1 https://goo.gl/xAKKrE

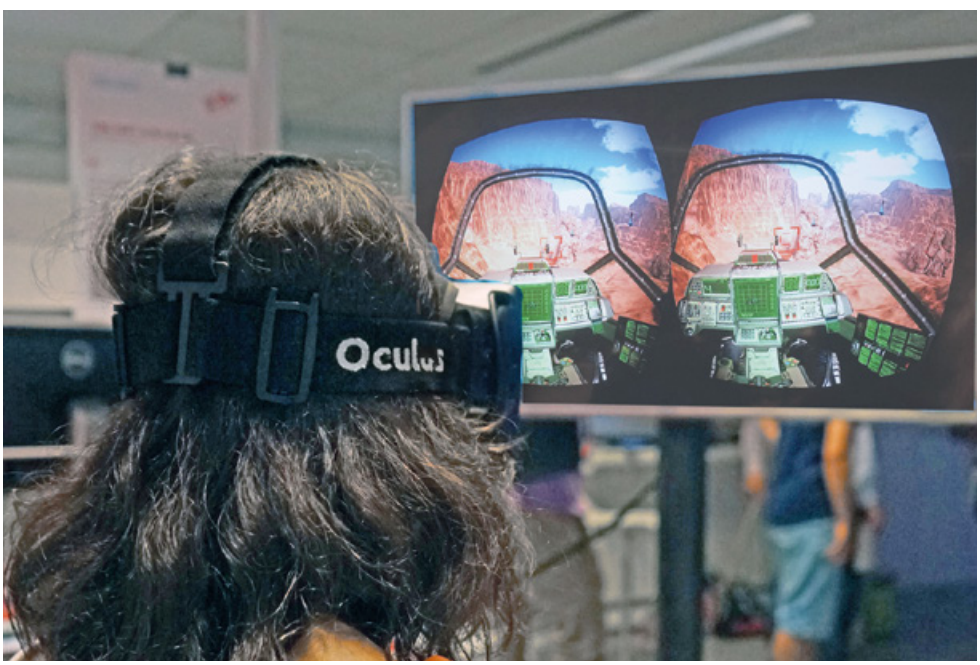

CC Jean-Pierre-Dalbéra

QUÉBEC

FOCUS

LA POLITIQUE DE LA LECTURE ET DU LIVRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La Politique de la lecture et du livre concrétise depuis près de vingt ans l'engagement du gouvernement québécois envers le livre, la lecture et les bibliothèques et affirme avec force l'importance d'en faciliter l'accès à l'ensemble des Québécois.

En 1998, le gouvernement du Québec a rendu publique la Politique de la lecture et du livre – Le temps de lire, un art de vivre, qui oriente depuis ses actions en cette matière. Adoptée à la suite du Sommet sur la lecture et le livre, présidé par le premier ministre du moment, M. Lucien Bouchard, elle concluait une démarche intensive de consultation et de concertation avec les milieux de la lecture et du livre ainsi qu'avec les différents ministères (Éducation, Famille, Immigration, Emploi et Solidarité sociale, Santé et services sociaux) et organismes gouvernementaux concernés. Elle constituait alors la solution du gouvernement du Québec pour contrer le faible niveau de littératie observé dans certains milieux et affirmait la volonté de ce dernier d'assurer à tous les Québécois un accès égal au livre, à la littérature, aux différents supports de l'écrit et, plus généralement, à la lecture.

La Politique cible la lecture comme une priorité gouvernementale, avec pour prémisse le fait que le développement culturel économique, scientifique et politique d'une société passe nécessairement par l'aptitude à la lecture de ses citoyens.

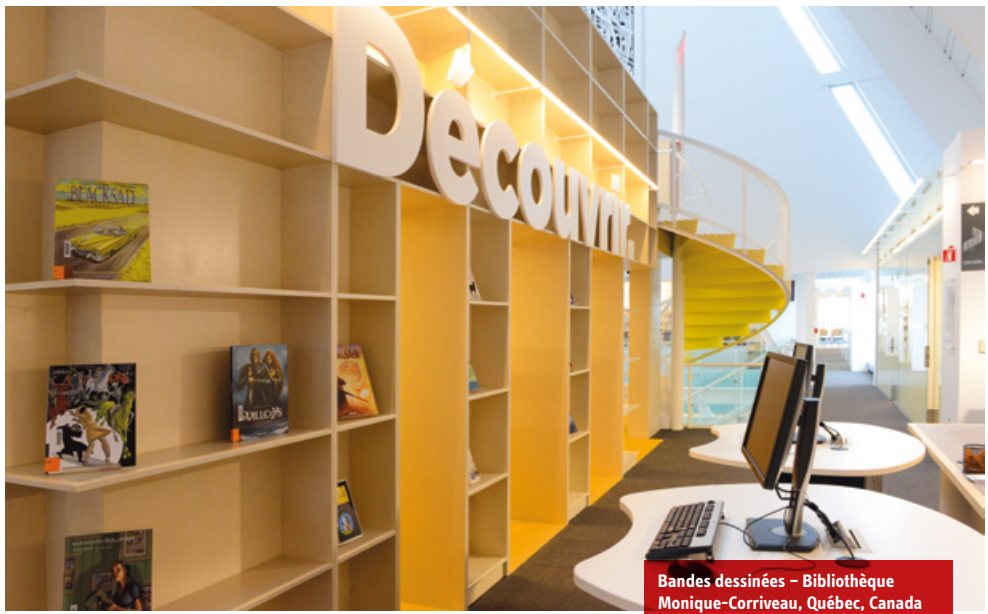

© Ville de Québec

Bandes dessinées – Bibliothèque Monique-Corriveau, Québec, Canada
La Politique du livre et de la lecture a permis de soutenir des activités d'animation et de sensibilisation à la lecture et de développer une expertise québécoise en matière d'éveil à la lecture et à l'écrit.

UN AMBITIEUX PLAN D'ACTION

La Politique vise à faire de la lecture une pratique culturelle bien ancrée dans les habitudes des Québécois et à leur faciliter l'accès aux livres et à la création québécoise, sur tout le territoire, grâce à une diversité de lieux de diffusion du livre (bibliothèques, librairies, salons du livre, etc.) et d'activités d'animation et de sensibilisation (en milieu scolaire, familial, communautaire, etc.). Elle poursuit les quatre objectifs généraux suivants :

- susciter chez les jeunes, dès la petite enfance, l'éveil à la lecture et le goût de lire;

© Ville de Saint-Eustache

Espace dédié à la lecture – Bibliothèque Guy-Bélisle, Saint-Eustache, Québec, Canada
La Politique vise à faire de la lecture une pratique culturelle bien ancrée dans les habitudes des Québécois et à leur faciliter l'accès aux livres et à la création québécoise.

- garantir aux non-lecteurs et aux personnes qui ont des difficultés de lecture, l'exercice de leurs droits fondamentaux à l'éducation et à la culture;
- favoriser le maintien et le développement des habitudes de lecture, particulièrement chez les jeunes et les lecteurs occasionnels;
- offrir aux lecteurs toute la diversité de la production écrite, notamment la production québécoise, et répondre à leurs besoins grandissants d'information et de connaissances.

Conséquemment, la Politique présente une gamme de mesures touchant les enfants, les jeunes et les adultes, en accordant une attention particulière aux personnes aux prises avec certaines limitations.

Le plan d'action élaboré conjointement avec la Politique a pris fin en 2002-2003, mais les actions et les engagements financiers du gouvernement pour le livre et la lecture se poursuivent, toujours selon les grands principes de cette politique.

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES : UN AXE D'INTERVENTION MAJEUR

Avec la Politique du livre et de la lecture, le gouvernement souhaitait intensifier son action au profit des bibliothèques publiques, un secteur dans lequel il intervient depuis 1960 en tant que partenaire des municipalités, qui en sont les premières responsables. Dans les années 1980, le Plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques avait déjà permis de donner une impulsion certaine au réseau québécois des bibliothèques publiques, jusqu'alors faiblement développé. Bien qu'aujourd'hui, le rôle de ces bibliothèques dans les communautés se soit enrichi, bien engagées qu'elles sont à poursuivre leur mission éducative et à s'ancrer comme lieux à vocation sociale, elles demeurent des leviers déterminants pour la valorisation de la lecture et l'accès à la diversité des livres.

La politique québécoise mise sur trois objectifs spécifiques :

- améliorer la fréquentation des bibliothèques et la qualité des services, grâce à l'enrichissement des collections, au perfectionnement du personnel, à l'appui prioritaire aux projets dans les municipalités mal ou non desservies et à l'accès accru aux collections spécialisées à l'échelle du Québec;
- accentuer la mise en commun des ressources entre bibliothèques, en soutenant la mise en réseau des bibliothèques publiques et en stimulant la coopération et le prêt entre bibliothèques;
- donner aux Québécois une institution d'envergure nationale, en créant la Grande Bibliothèque du Québec.

De ces objectifs ont découlé de multiples réalisations, dont une quantité considérable de projets de construction et de rénovation de bibliothèques publiques, ainsi qu'une concertation accrue entre celles-ci et les bibliothèques scolaires, considérées dans la Politique comme des lieux et des outils essentiels pour assurer la qualité des services éducatifs dans les écoles. Un soutien financier pour la mise à niveau technologique des bibliothèques publiques s'est ponctuellement ajouté aux importantes subventions pour assurer, notamment, le développement de leurs collections.

DE GRANDES RÉALISATIONS

Dans la foulée de la Politique, le Québec se dote, en 2004, d'une institution d'envergure nationale, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Combinant divers mandats – bibliothèque publique, bibliothèque nationale et archives nationales –, BAnQ a une double mission de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois. Elle connaît un succès éclatant depuis l'ouverture à Montréal de son édifice emblématique, la Grande Bibliothèque. Inaugurée en avril 2005, la Grande Bibliothèque reçoit en effet une moyenne de 2,3 millions de visites par an, ce qui la place au premier rang des lieux publics les plus fréquentés à Montréal[1].

1 « La Grande Bibliothèque, plus que jamais à la page », Quartier des spectacles Montréal, sur le site http://tinyurl.com/grande-bibliotheque, consulté le 23 mars 2017.

© Bernard Fougères

Intérieur de la Grande Bibliothèque, 2005. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Donner aux Québécois une institution d'envergure nationale a été l'une des trois priorités de la Politique québécoise de livre et de la lecture.

Formée en 2002 pour appuyer l'actualisation du plan d'action de la Politique, la Table de concertation des bibliothèques québécoises a pour sa part comme mandat d'assurer un développement cohérent du réseau québécois des bibliothèques, d'accentuer la mise en commun des ressources et d'améliorer la qualité et la performance des services du réseau québécois des bibliothèques. Les travaux de cette table ont notamment mené à la création du Catalogue des bibliothèques du Québec, à l'implantation d'un réseau national de prêt entre bibliothèques, ainsi qu'à la mise en œuvre du Service québécois de traitement documentaire (SQTD). Le SQTD est un système national novateur qui permet aux bibliothèques québécoises de signaler rapidement les documents dans leur catalogue et de les mettre en circulation au profit des usagers. Le SQTD leur offre un approvisionnement centralisé en notices et rend disponibles des éléments d'enrichissement bibliographique et des outils de travail pour soutenir le traitement documentaire et le développement de collections. Par ailleurs, c'est aussi à la Table de concertation des bibliothèques québécoises que l'on doit la Déclaration des bibliothèques québécoises.

La Politique du livre et de la lecture a permis de soutenir des activité²s d'animation et de sensibilisation à la lecture et de développer une expertise québécoise en matière d'éveil à la lecture et à l'écrit, qui trouve aujourd'hui écho dans des mesures d'appui à la littératie familiale. Elle a aussi consacré un large pan de ses actions à l'industrie québécoise du livre, en proposant des mesures de soutien aux écrivains et aux éditeurs, en favorisant, entre autres, la traduction d'œuvres littéraires québécoises, l'implantation d'un crédit d'impôt à l'édition, la production de livres adaptés et la juste rémunération des auteurs. Enfin, on retiendra une offensive majeure pour consolider et moderniser les librairies agréées québécoises, dans l'optique d'améliorer la qualité de leurs services.

UNE ACTION QUI SE POURSUIT

Le réseau des bibliothèques publiques du Québec est en constante évolution et a connu un essor notable depuis l'adoption de la Politique. À titre d'exemple, près de 97 % de la population québécoise a maintenant accès aux services d'une bibliothèque publique, en comparaison à 91 %, en 1998. Le nombre de livres a augmenté sensiblement, passant de 2,28 à 3,17 livres par habitant pour l'ensemble des bibliothèques publiques. Soulignons également que la gratuité de l'abonnement aux bibliothèques publiques soutenues par le ministère de la Culture et des Communications sera effective sur tout le territoire à compter de 2018.

À l'appui substantiel accordé au développement des collections et aux projets de construction et de rénovation de bibliothèques publiques s'est ajouté, au fil des années et suivant l'évolution du secteur, le soutien au prêt de livres numériques (qui a connu un essor remarquable notamment

PRÈS DE 97 % DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE A MAINTENANT ACCÈS AUX SERVICES D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, EN COMPARAISON À 91 % EN 1998

2 Cf p. 106

grâce à la plateforme pretnumerique.ca[3]) et aux services nationaux de prêt entre bibliothèques et de traitement documentaire.

Mis en œuvre en avril 2015, le Plan d'action sur le livre a donné une nouvelle impulsion au secteur québécois du livre et procuré un second souffle aux engagements pris par le gouvernement dans la Politique. Ce plan contient 12 mesures structurantes pour favoriser l'accès au livre, mettre en valeur l'édition québécoise et optimiser la performance des librairies agréées du Québec. Ces mesures concernent au premier chef les libraires, mais aussi les auteurs, les éditeurs et les bibliothèques publiques, lesquelles ont pu enrichir leurs collections numériques et contribuer à des projets régionaux de promotion et d'animation du livre et de la lecture.

LE PLAN D'ACTION SUR LE LIVRE A DONNÉ UNE NOUVELLE IMPULSION AU SECTEUR QUÉBÉCOIS DU LIVRE ET PROCURÉ UN SECOND SOUFFLE AUX ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GOUVERNEMENT DANS LA POLITIQUE DU LIVRE

UN CADRE DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE

L'apprentissage, le développement et le maintien des habiletés et des habitudes de lecture, de même que la promotion du livre sous toutes ses formes et dans tous les lieux sont au cœur de la Politique, dont l'adoption constitue un moment marquant de l'action du gouvernement du Québec en matière culturelle.

Rehaussement des compétences en lecture, élargissement du lectorat, modernisation des lieux de diffusion, valorisation de la production littéraire québécoise, élargissement des activités d'animation et de sensibilisation, lutte contre l'analphabétisme et l'exclusion sous toutes ses formes, voilà quelques-unes des principales aspirations de la Politique. Celle-ci demeure, encore aujourd'hui, un cadre de référence incontournable pour les décisions et les orientations destinées à faire de la lecture un axe majeur du développement culturel au Québec. ■

3 Cf p. 119.

© Ville de Brossard

Vue d'ensemble – Espace SODA – Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage Le réseau des bibliothèques publiques du Québec est en constante évolution et a connu un essor notable depuis l'adoption de la Politique.

LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES

Un rayonnement au-delà des frontières du Québec

« En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. »

DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES

La Déclaration est consultable à l'adresse suivante : http://tinyurl.com/DDBQ-pdf

Cet extrait du préambule de la Déclaration des bibliothèques québécoises fait ressortir l'importance du rôle que jouent les bibliothèques et les bibliothécaires dans la société. Ces derniers accompagnent les citoyens dans leur quête d'enrichissement des connaissances et dans leurs apprentissages, leur permettant ainsi de mieux exercer leurs droits démocratiques. Conséquemment, les bibliothèques et leur personnel contribuent à la prospérité sociale et économique des communautés qu'elles servent.

L'idée de rédiger le texte visionnaire et rassembleur qu'est la Déclaration des bibliothèques québécoises a pris naissance au sein de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, créée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec en 2002. Des représentants de douze organismes et ministères liés au milieu des bibliothèques, porte-parole de plus de 4000 bibliothèques déployées sur l'ensemble du territoire québécois, font cause commune autour de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises depuis plusieurs années. Parmi les bibliothèques représentées se trouvent des bibliothèques publiques, des bibliothèques liées aux établissements d'enseignement universitaire, collégial, secondaire ou primaire, ainsi que des bibliothèques spécialisées en milieu de travail.

C'est en 2015 que la Déclaration des bibliothèques québécoises a pris forme. Une première version a été dévoilée au Congrès des milieux documentaires, un colloque annuel auquel participent de nombreux professionnels de l'information du Québec. Une consultation publique a ensuite été lancée permettant de recueillir de précieux commentaires. La version définitive de la Déclaration a été adoptée par les membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, au printemps 2016.

DES REPRÉSENTANTS DE 12 ORGANISMES ET MINISTÈRES LIÉS AU MILIEU DES BIBLIOTHÈQUES FONT CAUSE COMMUNE POUR RÉDIGER UN TEXTE VISIONNAIRE ET RASSEMBLEUR

28 PERSONNALITÉS PUBLIQUES DE DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ ONT PRÊTÉ LEUR VOIX À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION, NOTAMMENT M. LOUIS VACHON, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DE BANQUE NATIONALE

À partir de l'automne, la Déclaration a rayonné partout au Québec. En septembre, le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. Luc Fortin, a rencontré les membres de la Table au sujet de la Déclaration. Dès lors, le ministre a résolu de déposer celle-ci à l'Assemblée nationale du Québec, une promesse qui s'est concrétisée le 19 octobre. À la suite de ce moment historique, une campagne de sensibilisation sans précédent a été mise en œuvre. Vingt-huit personnalités publiques de différents secteurs d'activité (affaires, sports, santé, arts, culture, etc.) ont prêté leur voix à la campagne, notamment M. Louis Vachon, président et chef de la direction de BAnQue nationale. Les témoignages touchants et percutants de tous ces ambassadeurs des bibliothèques sont accessibles sur le site mabibliothequejyvais.com.

Mais le rayonnement ne s'est pas arrêté aux frontières québécoises, puisque la Déclaration est en voie d'être publiée sur le site de l'UNESCO et sur celui de l'IFLA. Au cours des prochains mois, il est également prévu de faire paraître un article dans Wikipédia afin que la Déclaration soit consultée encore plus.

La diffusion à grande échelle de ce texte unificateur a permis aux citoyens et aux décideurs de soutenir publiquement la mission des bibliothèques, que celles-ci soient publiques, en milieu professionnel ou encore d'enseignement et de recherche. La promotion de ces institutions vouées à la démocratisation de la culture et du savoir a aussi mis de l'avant le personnel qui y travaille, des gens passionnés et des spécialistes au service de la population québécoise.

Ma bibliothèque, j'y vais !

La Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises remercie tous les porteurs de messages qui ont gracieusement accepté de participer à la campagne *Ma bibliothèque, j'y vais !*.

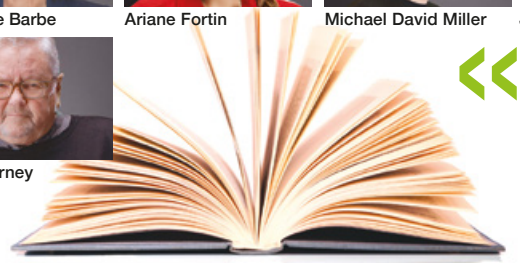

« LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES

Pour lire leurs témoignages : mabibliothequejyvais.com

BIBLIOTHÈQUE DE BROSSARD GEORGETTE-LEPAGE : UN DÉFI D'ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Brossard est l'une des villes les plus cosmopolite du Québec. Afin d'œuvrer auprès de ses nouveaux arrivants, issus de diverses cultures, la Bibliothèque Brossard Georgette-Lepage a mis en place de nombreux partenariats locaux.

En 2016, sur une population de 86 054 habitants, la Ville de Brossard comptait plus de 40 % d'immigrants, issus de 57 communautés culturelles différentes. Ces données démographiques qui ne cessent de croître, de façon exponentielle, placent Brossard à la tête des villes les plus multiculturelles du Québec. Soucieuse de mieux servir ses usagers issus de ces communautés, la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage a conclu, depuis 2014, une série de partenariats avec quelques organismes locaux œuvrant auprès des nouveaux arrivants, dans le but de mettre en œuvre une nouvelle approche de développement communautaire, participative et collaboratrice.

La bibliothèque publique occupe une place prépondérante dans l'intégration des nouveaux ressortissants à la société québécoise. En effet, en plus d'être un lieu de savoir, d'échanges, de rencontres et d'accès à l'information pour la plupart des immigrants, elle est aussi considérée comme un milieu convivial, accueillant, chaleureux, neutre, tout en étant très ouvert ; là où l'on peut briser son isolement et solliciter de l'aide sans crainte de critique négative. Plus encore, cette institution culturelle est également importante par la qualité de ses services gratuits et inclusifs, embrassant la diversité de ses communautés.

Pour renforcer son engagement envers les populations immigrantes, la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage a produit, en 2008, un rapport énonçant les grandes lignes de son projet interculturel. Celui-ci proposait des pistes d'actions concrètes en vue de développer des services aux immigrants. On y retrouve notamment la bonification de la collection multilingue existante, la création d'une collection spéciale destinée aux nouveaux arrivants leur permettant de connaître la culture de la société d'accueil et la façon de s'y intégrer de même que des visites guidées pour les étudiants en francisation.

À la lumière de ce rapport, la Direction de la bibliothèque a décidé de prendre cette vocation à cœur ; elle a donc mis sur pied un volet interculturel concret qui rejoint à la fois les attentes et les besoins des communautés culturelles et en même temps concrétise le caractère singulier de Brossard comme ville ouverte sur le monde. Ce nouveau volet comprend plusieurs services dont l'objectif est de faire découvrir la bibliothèque aux nouveaux arrivants et améliorer leur maîtrise du français. Tout d'abord, l'atelier de lecture et d'écriture, Planète livres, qui permet

Sonia Hache

Sonia Hache

aux Brossardois de toutes les origines de discuter de la culture québécoise et d'en découvrir d'autres. Ensuite, l'atelier de conversation en français qui favorise la diction en français et l'enrichissement du vocabulaire.

La Bibliothèque a aussi élaboré un programme de visites adaptées aux besoins des étudiants en francisation, en vue de leur faire découvrir les principes de base d'une bibliothèque publique, les différentes ressources et services offerts.

Dans la même foulée, une nouvelle série de conférences et d'ateliers animés par des gens issus de l'immigration, est organisée tout au long de l'année pour encourager le rapprochement interculturel et ainsi donner l'occasion aux participants de découvrir d'autres cultures et d'échanger avec des citoyens d'origines différentes des opinions dans le respect de la diversité. Par ailleurs, en matière d'aide à la réussite scolaire, la Bibliothèque a mis sur pied, à l'automne 2012, un nouveau service d'aide aux devoirs pour les enfants du primaire dont la majorité est issue de familles immigrantes allophones. Ces écoliers profitent également des heures du conte dans les langues étrangères les plus parlées à Brossard, en vue d'asseoir leur enrichissement culturel natal et susciter l'amour de la lecture chez eux.

Dans le même esprit que les programmations culturelles, les nouveaux arrivants ont à leur disposition une grande collection d'ouvrages, tels des documentaires sur le Québec, des méthodes de langues pour apprendre le français, des ouvrages de référence linguistiques (dictionnaires et grammaires) ainsi qu'une collection multilingue composée de livres en huit langues (arabe, espagnol, portugais, chinois, vietnamien, allemand, italien et russe) qui est constamment renouvelée et bonifiée par l'acquisition de nouveaux titres. Enfin, pour consolider son rôle dans l'installation des personnes immigrantes au Québec, la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage a mis en ligne une page Web, dédiée spécialement à cette clientèle, dans le but de faciliter son intégration et son établissement au sein de la société d'accueil en général et à Brossard en particulier.

Cette orientation singulière, que porte la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage aux intérêts et aux besoins des immigrants, l'a conduite à créer, en 2012, un poste de bibliothécaire agent de liaison. Le rôle de ce dernier est de nouer des liens directs avec eux, d'évaluer leurs besoins, les encourager à fréquenter la bibliothèque et créer de nouveaux services, si nécessaire. C'est ainsi qu'un programme d'animation a été mis en place et que des accords stratégiques ont été conclus avec quelques organismes communautaires et certains membres des communautés culturelles, travaillant directement avec les nouveaux arrivants ; comme la Maison internationale de la Rive-Sud, le centre Sino-Québec de la Rive-Sud, la Maison Afghane-Canadienne, la Maison de la famille de Brossard et l'Association des femmes d'ici et d'ailleurs. Ces ententes, fort appréciées par ces partenaires, permettent essentiellement de comprendre et de découvrir les attentes concrètes des différentes communautés et d'être à leur écoute en vue d'identifier les services qui répondent réellement à leurs besoins. Cette vision assure l'implication de ces membres dans la planification, le développement des services ainsi que dans l'élaboration des politiques. Elle renforce indéniablement

NOUS CONSTATONS DÉJÀ QUE DES USAGERS, ISSUS DE DIFFÉRENTES ORIGINES, COMMENCENT À FRÉQUENTER LA BIBLIOTHÈQUE GRÂCE AUX LIENS DE PROXIMITÉ ET DE CONFIANCE QUI ONT ÉTÉ BÂTIS

Sonia Hache

l'aspect inclusif de la Bibliothèque qui accueille de façon proactive les membres de toutes les communautés de la ville.

Bien que ces collaborations en soient à leurs débuts, nous constatons déjà que des usagers, issus de différentes origines, commencent de plus en plus à fréquenter la bibliothèque grâce aux liens de proximité et de confiance qui ont été bâtis par ces ententes. Ainsi, fort de cet intérêt, nous avons dernièrement ajouté un atelier, nommé Thé et tisane, pour femmes d'ici et d'ailleurs dont l'objectif est de faciliter l'intégration sociale et culturelle des femmes immigrantes dans la société québécoise. Ce titre démontre la détente, l'amitié et l'accueil qui existent lors de ces rencontres.

Subséquemment, des groupes en francisation, issus de ces organismes, sont maintenant nombreux à démontrer leur intérêt à visiter la bibliothèque afin de découvrir ses collections et d'assister aux différentes animations.

Dans le cadre de la programmation interculturelle, régulièrement élaborée, la Bibliothèque tient compte de l'importance du calendrier interculturel et de son association avec certaines communautés locales pour souligner leurs événements marquants. Par exemple, en collaboration avec le Centre Sino-Québec, nous soulignons le nouvel an chinois afin que cela soit une occasion de faire découvrir cette

Bibliotheque de Brossard

culture à l'ensemble de la population, la communauté chinoise étant l'une des plus importantes de la ville. De même qu'avec la Maison Afghane-Canadienne, la Bibliothèque célèbre le nouvel an afghan, le Norouz, pour permettre aux usagers de connaître l'histoire, la culture et les traditions de cette communauté culturelle de Brossard. La bibliothèque s'appuie aussi sur certains événements, mondialement commémorés, pour permettre l'expression de certaines communautés qui y sont associées. Ainsi, dans le cadre du mois de l'histoire des Noirs, un volet « regard sur Haïti » a été organisé par des membres de cette communauté.

Bibliotheque de Brossard

Événements pour le nouvel An chinois, en 2017

CETTE NOUVELLE DOCUMENTATION MULTILINGUE CONSTITUE UN ATOUT POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE BROSSARD GEORGETTE-LEPAGE QUI EST LA SEULE AU QUÉBEC À OFFRIR CETTE COLLECTION

Ces rapports étroits, que nous maintiendrons avec ces partenaires, gratifient occasionnellement la bibliothèque de leur donation comme cela a été dernièrement le cas avec le don, à la Bibliothèque, de livres en dari dont pourra bénéficier la communauté afghane et iranienne. Cette nouvelle documentation multilingue constitue un atout pour la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage qui est, jusqu'à maintenant, la seule au Québec à offrir cette collection.

En conclusion, il est fort intéressant de constater que le rapprochement, avec les communautés culturelles et les organismes travaillant de concert avec les immigrants, est garant du succès dans la participation de ces derniers aux activités de la bibliothèque. Ces partenariats confirment aussi l'engagement, à long terme, de la Bibliothèque à établir des programmes et des services adaptés pour cette clientèle, en vue de renforcer son intégration. En effet, quoi de mieux que ces communautés expriment elles-mêmes ce dont elles ont besoin. Le défi, maintenant, est de consolider, voire perpétuer, ces relations de part et d'autre, de tout mettre en œuvre pour que les services proposés soient toujours autant appréciés par la population immigrante que par la société d'accueil. ■

Bibliotheque de Brossard

Démonstration de danse traditionnelle d'Afghanistan, en 2016

LES BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL, LIEUX VECTEURS D'INCLUSION SOCIALE

Inclusives, connectées et animées, les Bibliothèques de Montréal ont à cœur d'offrir un milieu accessible et accueillant à tous les citoyens. En 2012, le mois d'octobre a été consacré « Mois de l'accessibilité universelle dans les Bibliothèques de Montréal » afin de mieux faire connaître les services offerts tout au long de l'année aux personnes vivant avec une limitation fonctionnelle tout en sensibilisant les citoyens aux enjeux liés à l'accessibilité universelle.

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Le Sommet de Montréal, qui s'est déroulé en 2002, constitue encore aujourd'hui l'un des faits importants de l'histoire de la démocratie municipale montréalaise. Il a permis d'établir avec les citoyens les actions prioritaires de la nouvelle ville de Montréal. Faire une place importante à l'accessibilité universelle des bâtiments et des services municipaux a été une des décisions prises alors par la municipalité, en concertation avec les citoyens. En juin 2011, la ville de Montréal s'est dotée d'une politique municipale d'accessibilité universelle, qui cible quatre axes d'intervention : l'architecture et l'urbanisme, les programmes, les services et l'emploi, les communications, ainsi que la sensibilisation et la formation.

Le Plan d'action triennal en cours vaut pour les années 2015 à 2018. Il est composé de 12 actions. Parmi celles-ci, quatre concernent particulièrement les 45 bibliothèques de quartier. Effectivement, l'Action 4 consiste à : « Favoriser la participation de tous aux activités culturelles par des services accessibles », l'Action 5 à : « Offrir des activités de loisir accessibles universellement », l'Action 6 à : « Améliorer l'accessibilité des services aux citoyens ayant une limitation fonctionnelle et soutenir la participation démocratique » et enfin l'Action 11, à : «Offrir des activités de sensibilisation et de formation en accessibilité universelle ».

LES BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal dispose d'un réseau de 45 bibliothèques réparties dans ses 19 arrondissements. Activement engagées dans les quartiers, elles ont pour mission d'offrir un accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir. Avec une collection de près de 4,2 millions de documents, des prêts annuels supérieurs à 12 millions ainsi qu'une offre de service variée s'adressant à l'ensemble de la population, le réseau des bibliothèques ne cesse de gagner en popularité. Les Bibliothèques de Montréal sont en tête de sondage quant au taux de satisfaction des Montréalais à l'égard des services municipaux. Elles représentent l'institution culturelle et sociale la plus fréquentée de la Ville, avec plus de 8,1 millions de visiteurs en 2016.

Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ), par le truchement de la Grande Bibliothèque, agit également comme bibliothèque centrale pour les Montréalais et les bibliothèques montréalaises, en vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. La Grande Bibliothèque dispense des services spécialisés aux personnes atteintes

© Pierre Bourgault

Marc-André Bernier, premier bibliothécaire sourd ayant été embauché au Québec (bibliothèque Le Prévost) afin de servir la clientèle ayant une déficience auditive.

de déficiences perceptuelles *via* le Service québécois du livre adapté (SQLA).

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL

Celle-ci se décline sous diverses formes et est articulée autour des quatre axes d'intervention de la Politique municipale. Ainsi, en plus de respecter les normes architecturales des bâtiments issues du Code de construction du Québec voire de les dépasser, la direction des bibliothèques se préoccupe grandement des services offerts, de la communication autour de ceux-ci ainsi que de la sensibilisation et de la formation de son personnel. Il est d'ailleurs possible de lire l'objectif suivant dans son plan stratégique 2016-2019 : « offrir une plus grande variété de services à des groupes de personnes ayant une limitation fonctionnelle afin de combattre l'exclusion sociale ».

Lorsqu'il intègre le réseau, chaque nouvel employé des 45 bibliothèques est aussitôt formé pendant une journée aux spécificités de l'expérience client des bibliothèques montréalaises. Chaque usager du réseau vit ainsi une expérience similaire dans les bibliothèques qu'il fréquente. La formation dispensée aux nouveaux employés afin de les doter d'outils nécessaires à cet accueil uniforme comprend une section dédiée à l'accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Le personnel en contact avec les usagers se voient donc transmettre les compétences essentielles pour accueillir et servir la clientèle ayant une limitation physique, auditive, visuelle, intellectuelle ainsi qu'aux usagers ayant un trouble du spectre de l'autisme, un trouble langage parole ou un trouble de santé mentale.

En ce qui a trait aux collections adaptées, elles sont disponibles dans les 45 bibliothèques du réseau et se répartissent ainsi : 10 300 livres en gros caractères, 6 400 livres audio, 15 100 DVD et Blu-ray pour malentendants, 800 DVD et Blu-ray pour malvoyants ainsi que 12 jeux de société adaptés aux personnes ayant une déficience visuelle. Elles sont bien sûr en constante évolution. La réservation en ligne ainsi que le retour universel des documents permet à un usager d'un des 19 arrondissements de réserver, faire venir et rapporter le document qu'il désire à la bibliothèque de son choix.

Afin de rendre disponible le prêt de documents aux personnes ayant une limitation physique, il existe également un service de livraison de documents à domicile. 29 des 45 bibliothèques montréalaises offrent le service du Biblio-courrier. Celui-ci est géré par la Direction des bibliothèques et possède sa propre collection. Les usagers abonnés à ce service utilisent le téléphone ou le courrier afin de procéder à leurs emprunts. Certains arrondissements gèrent un service équivalent, mais à même leur collection, et assurent la livraison des documents par véhicule.

Il est à noter également que les citoyens sourds et malentendants peuvent, depuis 2013, compter sur les services d'un bibliothécaire sourd à la Bibliothèque Le Prévost dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Il est le premier bibliothécaire sourd à œuvrer dans une bibliothèque publique au Québec.

LE MOIS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL

En 2012, il a été créé un comité – issu de la Table de concertation en loisir des personnes handicapées de

Montréal – dont l'objectif est encore aujourd'hui de mener des actions afin de favoriser l'accès individuel des personnes ayant un handicap à leur bibliothèque de quartier, en plus de sensibiliser et mobiliser les citoyens et le personnel des bibliothèques autour des diverses limitations fonctionnelles. Il a alors été développé un partenariat avec un organisme regroupant lui-même plus de 100 organismes membres œuvrant auprès des personnes ayant des limitations : AlterGo, dont la mission est de soutenir l'inclusion sociale des personnes ayant un trouble ou une déficience. Ses membres ont une préoccupation commune : l'accès au loisir des personnes handicapées.

De nombreuses initiatives sont issues de ce comité, la plus remarquable étant « Octobre, Mois de l'accessibilité universelle dans les Bibliothèques de Montréal » qui se démarque de par son originalité. Son objectif est simple : sensibiliser et mobiliser les organismes, les personnes ayant une limitation fonctionnelle et leurs pairs, le grand public ainsi que le personnel des bibliothèques. Une programmation riche et diversifiée est développée en partenariat avec AlterGo. Les activités programmées sont à la fois destinées aux organismes de personnes ayant une limitation fonctionnelle mais aussi à des groupes scolaires, des garderies, et bien sûr, au grand public. La programmation comporte, entre autres, des heures du conte en langue des signes québécoise, des heures du conte animées par des personnes ayant un trouble ou une déficience, des spectacles tels que la pièce interprétée par les personnes aphasiques membres du Théâtre du même nom, des ateliers artistiques pendant lesquels les participants sont privés d'un de leur membre, des démonstrations d'intervention avec des chiens guides, des projections de films, des conférences, des expositions d'œuvres réalisées par des personnes ayant une limitation fonctionnelle, des activités de zoothérapie avec chat, chien ou lapin, etc. Il est à noter que grâce au partenariat avec AlterGo, la programmation du Mois est diffusée à tous ses organismes membres, ce qui permet une plus grande fréquentation des activités par les personnes ayant une limitation. Enfin, en septembre, peu avant la tenue du Mois de l'accessibilité universelle, les gestionnaires des bibliothèques peuvent choisir d'inscrire leur personnel à une formation approfondie à l'accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle en bibliothèque. Plus de 100 personnes ont désormais suivi cette formation.

Parmi les autres initiatives issues du comité conjoint en accessibilité universelle, il est à noter la rédaction d'un guide destiné aux organismes œuvrant auprès des personnes handicapées. Celui-ci a contribué à faire connaître les services des bibliothèques tels que la possibilité d'obtenir une carte dédiée, les visites de groupe et les prêts spécifiques aux organismes en plus de faire connaître l'étendue des collections adaptées disponibles dans les Bibliothèques de Montréal. Il a été mis sur pied une seconde initiative destinée à accroitre la connaissance des services des

Ville de Montréal, service des communications – photo Pierre Bourgault

DE NOMBREUSES INITIATIVES SONT ISSUES DE CE COMITÉ, LA PLUS REMARQUABLE ÉTANT « OCTOBRE, MOIS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL », QUI SE DÉMARQUE DE PAR SON ORIGINALITÉ. SON OBJECTIF EST SIMPLE : SENSIBILISER ET MOBILISER LES ORGANISMES, LES PERSONNES AYANT UNE LIMITATION FONCTIONNELLE ET LEURS PAIRS, LE GRAND PUBLIC AINSI QUE LE PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

© Pierre Bourgault

Nathalie Racine, zoothérapeute, anime une activité autour du livre destinée aux tout-petits dans le cadre du mois de l'accessibilité universelle dans les Bibliothèques de Montréal.

bibliothèques montréalaises auprès des personnes ayant une limitation : l'événement « La grande séduction ». Celui-ci consiste à les inviter à visiter une bibliothèque lors d'une matinée pendant laquelle toutes les ressources disponibles dans le réseau leur sont présentées en détails lors de différents ateliers. Enfin, une autre initiative consiste à créer un jumelage entre un organisme et sa bibliothèque de quartier par le biais d'AlterGo qui sollicite les organismes individuellement. Le bibliothécaire de quartier peut alors mettre sur pied une activité de médiation hors les murs afin de mieux faire connaître les services de sa bibliothèque à des non-usagers pour la plupart éloignés de la lecture et ainsi créer un intérêt vers les ressources moins connues de la bibliothèques telles que les jeux, les films, la musique, etc.. Une fois ses membres séduits, l'organisme peut alors inscrire une activité en bibliothèque de façon récurrente dans sa programmation.

Ces nombreuses initiatives permettent de parvenir à une augmentation significative de la fréquentation des bibliothèques de quartier par les personnes handicapées, d'accroître la sensibilisation du personnel des bibliothèques à l'inclusion ainsi que celle du citoyen à la diversité. Les bibliothèques montréalaises inscrivent désormais des activités destinées aux organismes de personnes ayant une limitation fonctionnelle de façon régulière en plus d'être plus outillée pour les accueillir dans leurs activités en général. Grâce l'existence du comité en accessibilité universelle, de nombreuses autres initiatives sont en préparation. ■

TERRAINS DE JEUX : LE RENOUVELLEMENT DU RÔLE DU LUDIQUE DES BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL

Le 10 mars 2017 se terminait la 5e édition du festival *Montréal joue*. Ayant rejoint plus de 150 000 festivaliers depuis sa genèse, le principal festival de jeux au Canada est organisé, conçu et produit par les Bibliothèques de Montréal. La gestion de cet événement d'envergure découle de la stratégie intégrée du jeu en bibliothèque qui repense le rôle des documents, des espaces et de l'approche ludique.

Le Centre des sciences.

Cette réflexion des Bibliothèques de Montréal sur le rôle du jeu en bibliothèque s'inscrit dans un contexte plus global de l'émergence du concept de bibliothèque troisième lieu. Véritables terrains de jeux pour l'esprit, les bibliothèques modernes ont à repenser l'ensemble de leurs spécificités fonctionnelles et de leurs programmations-services pour atteindre les objectifs de ce concept phare.

C'est dans ce contexte que les Bibliothèques de Montréal ont développé une stratégie pour répondre, en premier lieu, à l'avènement des collections ludiques en bibliothèque. Émergeant de cette stratégie et d'un contexte local particulier, les Bibliothèques de Montréal ont reçu le mandat d'étudier la gestion d'un événement rassembleur autour du jeu. Cinq années plus tard, nous revenons sur l'état de la situation et sur l'impact d'un tel projet sur le renouvellement du rôle du ludique dans les Bibliothèques de Montréal.

UNE STRATÉGIE DOCUMENTAIRE

Que ce soit par l'approche du plaisir de lire, des espaces d'animation et des documents de jeux, le rôle du ludique

C'EST POUR RÉPONDRE À L'ARRIVÉE MASSIVE DE 5 000 NOUVEAUX JEUX VIDÉO DANS LE RÉSEAU QU'UNE STRATÉGIE DOCUMENTAIRE SUR LE JEU EN BIBLIOTHÈQUE FUT DÉVELOPPÉE

est intrinsèquement lié à l'histoire des bibliothèques nord-américaines. Pourtant, le développement cacophonique de cet aspect de la bibliothéconomie résulte souvent de réflexions spontanées et d'initiatives locales à échelle et qualité variable.

Ce constat était aussi vrai pour les Bibliothèques de Montréal. Au tournant du siècle, les collections de jeux vidéo et de jeux de société dans les bibliothèques étaient proposées, cataloguées et animées sans vision globale sous l'impulsion d'historicité et d'initiatives propres à chaque arrondissement.

Un moment décisif dans l'harmonisation des approches ludiques arriva en juillet 2008 suite à des émeutes dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Pour tenter de recréer le tissu social, les élus financèrent la mise en place, l'achat et l'animation d'une collection de jeux vidéo pour les bibliothèques de l'arrondissement. Deux fois par semaine, hors des heures d'ouverture de la bibliothèque, une vingtaine de consoles et d'ordinateurs étaient mis à la disposition des adolescents et des jeunes adultes du quartier. Le succès de cette initiative marqua l'imaginaire des bibliothécaires du réseau et affirma le potentiel du rôle social du jeu.

Un autre événement déclencheur arriva quatre années plus tard lors du don de 1590 jeux vidéo par trois compagnies de jeux vidéo montréalaises. Pour recevoir une partie des dons d'EA Montréal, Ubisoft Montréal et Eidos-Montreal, chaque bibliothèque devait développer une collection locale d'un minimum de 75 jeux. C'est pour répondre à l'arrivée massive de 5 000 nouveaux jeux vidéo dans le réseau qu'une stratégie documentaire sur le jeu en bibliothèque fut développée.

C'est durant l'élaboration de cette stratégie et la mise en place de formations pour l'ensemble des employés du réseau que furent développés les axes d'intervention du jeu en bibliothèque. Pour s'arrimer avec le contexte bibliothéconomique et la stratégie globale de la transformation de la bibliothèque en tiers lieu, la stratégie s'appuya sur quatre axes englobant le jeu sous toutes ses formes – jeux vidéo, jeux de société, jeux de rôle, etc.

A) Favoriser et reconnaître le rôle du jeu dans la culture d'ici et d'ailleurs. Ce constat vise particulièrement à mettre l'accent sur les produits locaux dans le contexte où la Ville de Montréal est l'hôte de la troisième plus grande industrie du jeu vidéo à travers le monde. Des partenariats locaux forts permettent de mettre en avant les créateurs d'ici.

B) Rassembler les citoyens, communautés, familles et voisins par le jeu. Pour s'intégrer dans notre vision d'un lieu vivant, les bibliothèques utilisent la fonction rassembleuse du jeu. Les bibliothèques favorisent donc le jeu multijoueur, qu'ils soient en forme de jeux de société ou de jeux vidéo multijoueurs locaux. Les interactions entre les participants sont favorisées et des mécanismes sont mis en place pour permettre les échanges intergénérationnels et interculturels.

C) Jouer et avoir du plaisir dans la bibliothèque. Les Bibliothèques de Montréal se veulent un endroit ludique – un terrain de jeux pour l'esprit. La présence et l'idéologie du jeu favorisent l'émergence de cet esprit ludique recherché dans les lieux culturels modernes. Elle impacte sur l'image des bibliothèques, d'un lieu solitaire et poussiéreux à un lieu dynamique et moderne.

D) Éduquer et utiliser le jeu pour aider au développement des compétences.

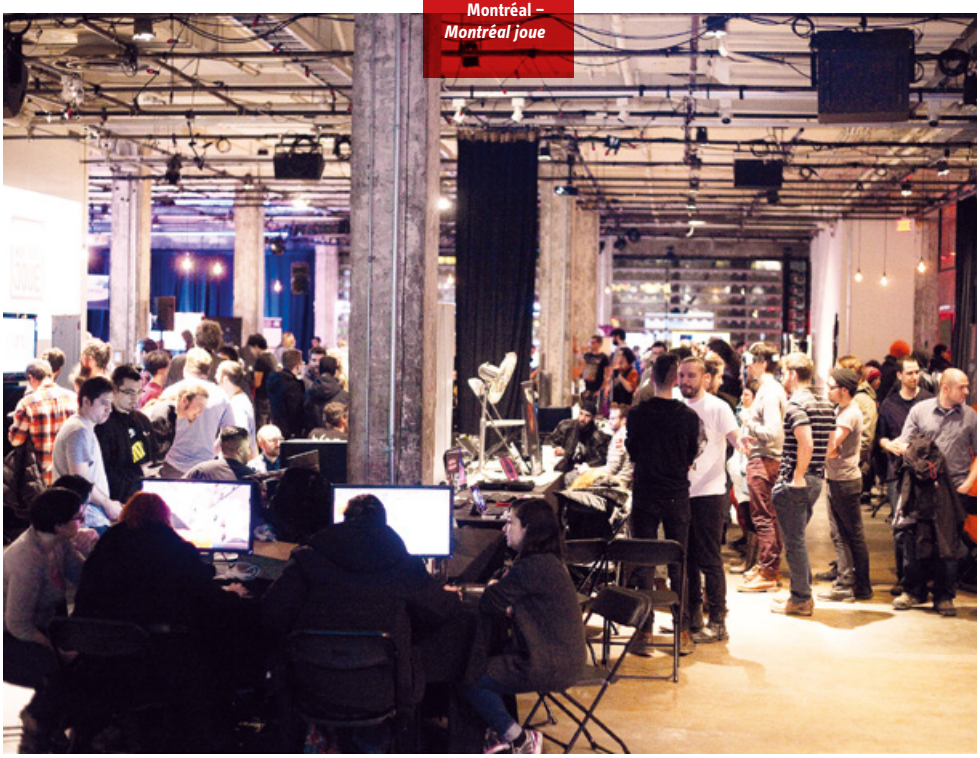

Jeux *indie* de Montréal – *Montréal joue*

Jeux de société de Montréal – *Montréal joue*

Dans la continuité de l'apprentissage alternatif et l'apprentissage par les pairs, le jeu est utilisé comme un outil d'épanouissement personnel. Les bibliothèques mettent sur place une programmation-service autour de la création de jeux et pensent de plus en plus à « ludifier » l'offre générale en bibliothèque.

Sous ces grands axes, un constat fort est sous-jacent à toute la vision du jeu en bibliothèque : le jeu est un document au même titre que les autres produits culturels en bibliothèque. Ces particularités doivent être valorisées, mais globalement, les jeux en bibliothèque doivent être encadrés avec la même approche que les tous les documents en bibliothèque.
En se basant sur une approche concertée de l'action en matière d'intégration et d'accès aux jeux dans nos bibliothèques, le comité recommanda aussi le développement d'un événement rassembleur autour de la notion du jeu. Une année plus tard, la première édition du festival *Montréal joue* était lancée.

UNE GESTION ÉVÉNEMENTIELLE

La première édition du festival *Montréal joue* a eu lieu en 2013 pour répondre à la volonté de concentrer l'offre de jeux dans les bibliothèques pendant la semaine de relâche scolaire hivernale. À l'aide d'une gestion événementielle structurée, le festival se transformera en cinq ans en un rendez-vous majeur de la relâche à Montréal pour les familles et les communautés de joueurs.
Le festival *Montréal joue* fait partie d'une offre générale des services centraux des Bibliothèques de Montréal pour soutenir les activités locales des 45 bibliothèques de la ville. Lors de sa création, le festival s'intégrait dans une approche événementielle qui rassemblait les activités en bibliothèque selon différentes thématiques : le mois de la BD, le mois de l'accessibilité, la saison de la lecture, le club d'été TD, le festival de la poésie, etc.
Par contre, dès la première édition, deux indicateurs de performance ont souligné le potentiel unique du festival *Montréal joue* : le nombre de bibliothèques et de partenaires participants. En effet, les 45 bibliothèques de Montréal, gérées indépendamment, ont toutes décidé de participer à la première édition et seize partenaires ont accepté de s'associer au projet, dont six financièrement.
Les gestionnaires ont donc décidé de soutenir cette opportunité et de mettre en place un plan de gestion de croissance pour les années subséquentes. Au cours des années, un plan annuel de gestion de l'événement fut créé pour harmoniser les actions du festival et assurer que son développement s'effectue en harmonie avec 1) la stratégie des Bibliothèques de Montréal et 2) l'approche ludique selon quatre axes, définie dans la stratégie documentaire.

LES 45 BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL, GÉRÉES INDÉPENDAMMENT, ONT TOUTES DÉCIDÉ DE PARTICIPER À LA PREMIÈRE ÉDITION DU FESTIVAL *MONTRÉAL JOUE*

LA POPULARITÉ DU FESTIVAL PERMET AUSSI LE DÉPLOIEMENT DE RASSEMBLEMENT DE JOUEURS SOUS LA FORME D'ACTIVITÉS DE JEUX. UNE DEMI-DOUZAINE DE CLUBS DE JEUX VIDÉO ET DE JEUX DE SOCIÉTÉ ONT ÉTÉ MIS SUR PIED POUR OFFRIR DES ACTIVITÉS DE JEUX À L'ANNÉE

Dès la deuxième année, les bibliothécaires responsables du festival développèrent des activités hors les murs pour faire la promotion du rôle ludique des Bibliothèques de Montréal. En s'établissant dans les lieux centraux de la ville à l'aide de partenariats porteurs, les bibliothèques se positionnent comme un acteur majeur du jeu et le lieu par excellence pour jouer à l'année. Elle permet de mettre à jour l'image de marque des Bibliothèques de Montréal via une approche ludique.
Pour favoriser l'aspect culturel du jeu vidéo de Montréal, les responsables du festival proposèrent l'activité « Jeux *indie* de Montréal » dès la troisième édition. Plus d'une cinquantaine de studios indépendants participent chaque année pour présenter leurs dernières créations à plus d'un millier de personnes. L'activité permet de mettre en valeur les créateurs d'ici et de proposer une vision différente du jeu vidéo.
L'axe rassembleur est particulièrement important depuis la première édition du festival dans la majorité des activités en bibliothèque. Pour célébrer cette approche, des bibliothécaires ont organisé « Jeux de société de Montréal » depuis la quatrième édition. Il s'agit d'un grand rassemblement offrant gratuitement des espaces pour jouer à des jeux de société à plus de 3000 personnes sur trois jours. Activité phare de la relâche, l'événement permet de rassembler les familles sous la thématique du « jouer ensemble ».
À la cinquième année, l'organisation du festival a mis sur pied une activité structurée de création de jeux dans six bibliothèques. À partir d'œuvres littéraires primées, des groupes de jeunes ont développé des jeux de société ou des jeux vidéo qui ont été évalués par des experts du monde ludique. Ce projet valorise l'axe éducatif des jeux en utilisant des compétences transversales pour associer la lecture et le jeu.
Comme le démontrent les exemples précédents, la gestion événementielle du festival *Montréal joue* se développe autour d'axes structurés. Par contre, il est difficile de résumer l'ensemble des actions pour un festival qui a attiré plus de 150000 festivaliers dans plus de 1000 activités uniques à travers 80 lieux différents avec l'aide d'une centaine de partenaires et une centaine d'exposants locaux. Les retombées d'un tel événement d'envergure se font sentir dans une foule de projets mis en place depuis son lancement.

IMPACT DE LA STRATÉGIE

Avec le succès du festival *Montréal joue*, le rôle du ludique dans les bibliothèques se décline à travers de multiples opportunités. Souvent seulement limités aux documents et à des activités ponctuelles, les partenariats fondés ont permis de voir une révolution du ludique dans les Bibliothèques de Montréal.
Le premier impact fut la mise en place d'une formation annuelle donnée aux employés des bibliothèques par des partenaires du jeu de société. Ce type de formation a un impact direct sur les collections de jeux vidéo et de jeux de société qui ont grandi respectivement de 300 % et 200 % depuis la première année du festival. De plus, une dizaine de bibliothèques ont maintenant décidé de lancer un nouveau service aux usagers : le prêt de jeux de société à domicile.
La popularité du festival permet aussi le déploiement de rassemblement de joueurs sous la forme d'activités de jeux. Une demi-douzaine de clubs de jeux vidéo et de jeux de société ont été mis sur pied pour offrir des activités de jeux à l'année. De plus, le nombre d'activités de jeux s'est multiplié par cinq depuis 2013. Des partenariats locaux issus du festival Montréal joue sont utilisés pour aider à l'animation de ces animations de jeux.
Dans cette réflexion, on assiste à une réinvention de la ludification des espaces des bibliothèques. En partenariat avec des organismes culturels, des entreprises et des universités, les Bibliothèques de Montréal cherchent à améliorer l'espace du jeu en bibliothèque. Sous cette impulsion, les nouvelles constructions de bibliothèques ont comme ligne directrice d'ouvrir avec une salle ludique, un café-jeu ou une ludothèque.
Des propositions plus innovantes comme le prêt de jeux vidéo indépendants à domicile, l'intégration de la réalité virtuelle dans les *fablab* et la ludification de l'expérience usager sont des projets en développement dans les Bibliothèques de Montréal. La structuration du rôle du ludique et le succès du festival permettent de continuer de mettre sur pied et de financer des projets innovants dans nos bibliothèques.

La stratégie ludique des Bibliothèques de Montréal a donc été développée autour des axes culturels, rassembleurs, éducatifs et plaisants du jeu. Propulsées par un contexte local favorable, les Bibliothèques de Montréal ont saisi une opportunité de développer des partenariats forts et durables avec la grappe industrielle du jeu à Montréal. La notoriété engendrée par le festival *Montréal joue* auprès des bibliothèques du réseau et des partenaires ont permis d'améliorer la programmation-service et les fonctionnalités des Bibliothèques de Montréal. ■

bibliopresto.ca

PRETNUMERIQUE.CA : RETOUR D'EXPÉRIENCE APRÈS CINQ ANS

Des éléments de cet article ont déjà paru dans un livre intitulé *L'offre de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique : un regard international*, publié par les Presses de l'Enssib, en 2015.

MISE EN CONTEXTE : LA SITUATION QUÉBÉCOISE

Le projet de plate-forme de prêt de livres numériques pour les bibliothèques publiques québécoises a vu le jour en 2010, à la suite d'un constat fort simple : il est impossible, pour une bibliothèque québécoise, d'acquérir des livres numériques québécois, et de les diffuser à ses usagers. Conscientes du rôle qu'elles jouent dans l'équilibre de la chaîne du livre au Québec, les bibliothèques publiques ont rapidement exprimé le besoin d'une interface unique entre l'ensemble des bibliothèques, des libraires et des éditeurs de livres numériques qui favoriserait le maintien et la stabilité de ce milieu en pleine mutation. L'Association des bibliothèques publiques québécoises[1], le Réseau BIBLIO du Québec[2] et Bibliothèque et Archives nationales du Québec[3] se sont donc associés pour mettre en commun leur expertise, évaluer les besoins du milieu et faire cheminer le projet.

DÉVELOPPEMENT DE LA PLATE-FORME PRETNUMERIQUE.CA

Lorsque les bibliothèques québécoises envisagèrent de se doter d'une plate-forme pour gérer des collections numériques et diffuser celles-ci auprès de leurs usagers, elles se tournèrent tout naturellement vers la compagnie De Marque[4], établie dans la ville de Québec. Le choix de De Marque s'est imposé rapidement, étant donné l'expertise acquise par l'entreprise dans la distribution et la diffusion du livre numérique, notamment avec la mise sur pied de l'Entrepôt numérique[5] en collaboration avec l'Association nationale des éditeurs de livres (l'ANEL[6]).

En partenariat avec De Marque, un comité de bibliothécaires a été monté afin de déterminer les besoins et les priorités devant mener à la création d'une plate-forme permettant le prêt de livres numériques en bibliothèque. Cette plate-forme a ainsi été conçue de façon à respecter les principes suivants :

- Accessible à toutes les bibliothèques publiques

1 L'association des bibliothèques publiques du Québec regroupe la très grande majorité des bibliothèques dites autonomes, c'est-à-dire desservant des municipalités de plus de 5 000 habitants. Site Web : www.abpq.ca

2 Les Réseaux BIBLIO, au nombre de onze, sont des organisations régionales qui desservent les municipalités de moins de 5 000 habitants. Site Web : www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/portail

3 www.banq.qc.ca

4 www.demarque.com

5 www.entrepotnumerique.com

6 www.anel.qc.ca

PAR JEAN-FRANÇOIS CUSSON

québécoises, peu importe leur budget ou leur expertise technique ;

- Respecter l'esprit de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Loi 51). Bien que le livre numérique ne soit pas assujetti à la Loi 51, il a été convenu qu'il était à l'avantage de tous les acteurs de respecter l'esprit de cette loi.
- Éviter la multiplication des plate-formes. Afin d'offrir un contenu diversifié, certaines bibliothèques doivent faire affaire avec plusieurs plate-formes ce qui multiplie les coûts et complique la vie de l'usager. Pretnumerique.ca est conçue comme une plate-forme qui peut accueillir des contenus de tous les distributeurs et éditeurs, et à laquelle tous les libraires peuvent se brancher.
- Favoriser la diffusion du livre numérique québécois et francophone. En 2011, le marché du livre numérique québécois était encore à ses débuts. La plate-forme devait aider à faire rayonner cette nouvelle offre. Toutefois, la plate-forme fut aussi conçue pour pouvoir offrir du contenu étranger (européen, canadien, américain, etc.).
- Permettre l'intégration fine dans les catalogues des bibliothèques. Dès le départ, des API ont été offerts afin de permettre une intégration fine dans les SIGB.

Bien qu'il ait été construit à partir d'exigences assez précises énoncées par les bibliothèques, le projet pretnumerique.ca n'a pas fait l'objet d'un complexe processus de rédaction de cahier des charges et d'appel d'offres. Au contraire, il a été conçu dès le départ pour évoluer en fonction d'usages et de besoins appelés à émerger progressivement, en suivant l'adoption du système par les bibliothèques et leurs usagers.

La technologie développée dans le cadre du projet appartient à De Marque, qui la commercialise désormais, au Canada comme en Europe, sous le nom Cantook Station. Plusieurs bibliothèques européennes et nord-américaines ont d'ailleurs commencé à déployer la technologie Cantook Station et à offrir le service de prêt numérique à leurs usagers, notamment Grenoble (France)[7], Edmonton (Canada)[8] ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique)[9].

AU TERME DE L'AN 1, LES BIBLIOTHÈQUES AVAIENT RÉALISÉ 120 000 PRÊTS NUMÉRIQUES, SUR UNE COLLECTION GLOBALE DE 33 000 EXEMPLAIRES

ENTENTE AVEC LE MILIEU DU LIVRE

En parallèle de ces travaux de conception et d'idéation, des discussions ont été menées avec l'ensemble des partenaires de la chaîne du livre afin de définir les paramètres et modalités destinés à encadrer l'achat et le prêt de livres numériques. Ces discussions ont eu lieu, en bonne partie, en marge des travaux de la Table de concertation interprofessionnelle du livre, pilotée par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC[10]). Au terme de ces échanges, il a été convenu de transposer, dans l'écosystème du livre numérique, les rôles et responsabilités des différents maillons de la chaîne traditionnelle.

LANCEMENT DU PROJET PILOTE.

Dès l'automne 2011, un groupe de six bibliothèques publiques se lancent dans l'aventure : les réseaux des bibliothèques des villes de Montréal et de Québec, les Réseaux BIBLIO de la Montérégie et du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, la bibliothèque de la ville de Brossard ainsi que Bibliothèque et Archives nationales du Québec. C'est cette dernière qui lance le bal, en décembre 2011, suivi rapidement, en début d'année 2012, par les cinq autres.

Au printemps 2012, le projet est présenté à l'ensemble des bibliothèques publiques québécoises lors d'une journée d'information tenue à BAnQ. Les bibliothèques publiques québécoises furent alors invitées à manifester leur intérêt pour intégrer la plate-forme et, le cas échéant, à entamer les procédures d'abonnement et d'implantation. À la fin de la première année (2012), 23 bibliothèques ou réseaux de bibliothèques avaient joint le projet et intégré la plate-forme. Ces bibliothèques desservaient environ 3,5 millions d'habitants, soit environ 43 % de la population québécoise. Le projet pilote fut un véritable succès. Au terme de l'an 1, les bibliothèques avaient réalisé 120 000 prêts numériques, sur une collection globale de 33 000 exemplaires.

DÉMARRAGE DE BIBLIOPRESTO.CA

Le 17 juillet 2012, bibliopresto.ca recevait ses lettres patentes et acquérait par la même occasion une existence légale. Bibliopresto.ca fut officiellement incorporé en tant qu'organisme à but non lucratif avec pour principal mandat d'administrer et de développer la plate-forme pretnumerique.ca. Le projet de mettre sur pied un tel organisme a émergé des travaux du comité de gestion provisoire, en marge des premières expériences du projet pilote : l'idée d'avoir une entité légalement constituée, administrée par des représentants de bibliothèques publiques et apte à signer des ententes avec différents partenaires s'est rapidement imposée, en particulier à cause de

7 http://bibook.bm-grenoble.fr
8 http://epl.cantookstation.com/home
9 www.lirtuel.be
10 www.sodec.gouv.qc.ca

la flexibilité que procurait une telle structure autonome. Il fut établi que la mission de cet organisme serait de développer des produits et services numériques appuyant la mission des bibliothèques.

RENOUVELLEMENT DES ENTENTES AVEC LE MILIEU DU LIVRE QUÉBÉCOIS

Le cadre défini du projet pilote autour de pretnumerique.ca prenait fin le 31 décembre 2012. Dès lors, il fallut se rasseoir à la table de négociation avec l'ensemble des partenaires impliqués pour convenir des conditions et modalités qui assureraient la continuation du projet.

Au terme de ces rencontres, il fut convenu que le projet continuerait sous de nouvelles conditions, la principale nouveauté étant un plafond de prêt passant de 100 à 55 prêts. Bibliopresto.ca obtint en retour la capacité de conserver une copie de sécurité de tous les titres acquis afin de se prémunir du retrait ou de la disparition de ceux-ci de leurs entrepôts respectifs.

PRINCIPALES CONDITIONS DU MODÈLE DE LICENCE UTILISÉ PAR LES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES :

- *1 licence acquise* = 1 exemplaire.
- *55 emprunts possibles* par exemplaire.
- *Prêts successifs seulement* (pas de possibilité d'emprunts simultanés sur un même exemplaire).
- *Achat aux prix grand public*, fixé par l'éditeur.
- La bibliothèque détermine la *période d'emprunt*.
- La bibliothèque peut se prévaloir d'une *copie de sécurité* advenant le défaut d'un éditeur ou d'un distributeur.

Fin 2013, 133 éditeurs, principalement québécois (quelques éditeurs francophones du reste du Canada participent aussi) avaient rendu disponibles un peu plus de 11 000 titres numériques pour l'achat et le prêt par une bibliothèque. En janvier 2015, Sogides (Groupe Livre Québecor Média), plus grand groupe d'édition québécois, rejoignit le projet au grand bonheur des bibliothèques et de leurs usagers. À partir de ce moment, la très grande majorité des titres numériques publiés au Québec devinrent accessibles aux bibliothèques québécoises.

EN MOYENNE, LE TAUX D'ACTIVITÉ SE SITUE ENTRE 10 ET 15 %. EN D'AUTRES MOTS, IL Y A TOUJOURS ENTRE 10 ET 15 % DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES QUI SONT EMPRUNTÉES, À UN MOMENT DONNÉ

OUVERTURE DE CATALOGUES NUMÉRIQUES D'ÉDITEURS ÉTRANGERS

Si l'un des objectifs premiers du projet était de permettre aux bibliothèques de rendre accessible à leurs usagers la production éditoriale québécoise, il était clair que cela n'en serait pas pour autant la limite. Ainsi, des discussions ont rapidement été entreprises avec différents distributeurs et éditeurs, afin d'élargir l'offre disponible.

Le premier résultat en ce sens vint du marché domestique : un contrat fut négocié et signé avec Diffusion Dimedia, un distributeur québécois ayant les droits, entre autres, sur le catalogue numérique du groupe La Martinière. Cet accord, intervenu en novembre 2013, respectait les conditions déjà établies avec les éditeurs québécois. Les bibliothèques purent donc commencer à élargir l'horizon de leurs collections respectives, en choisissant parmi les quelques milliers de titres de La Martinière, du Seuil et d'une douzaine d'autres éditeurs français, diffusés par Dimedia.

pretnumerique.ca :
un aperçu de l'interface utilisateur

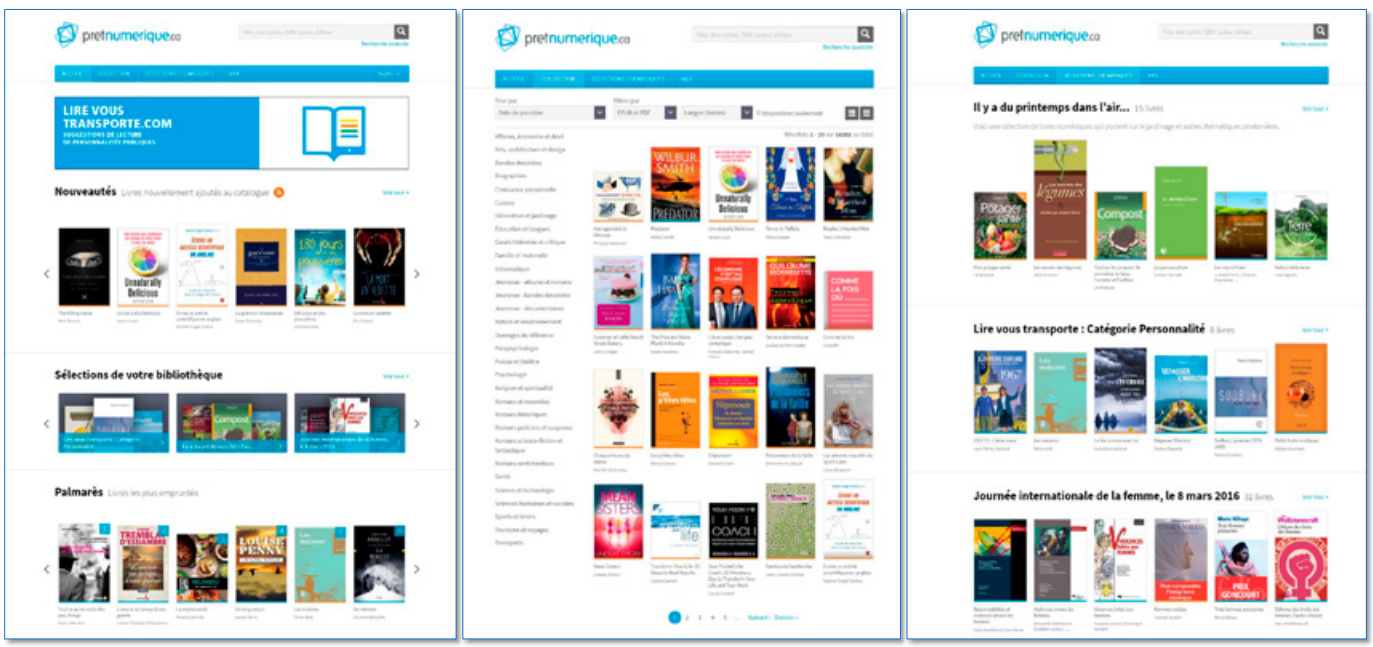

bibliopresto.ca

biblioprestо.ca

SUR LES 100 LIVRES LES PLUS POPULAIRES EN 2016, 91 ONT ÉTÉ PUBLIÉS AU QUÉBEC

Par la suite, biblioprestо.ca engagea des discussions avec d'autres groupes. Un accord intervint avec le groupe Madrigall à l'automne 2014 et permit de rendre accessible près de 7 000 titres. De même, des discussions avec les représentants des éditeurs anglophones du Canada (réunis au sein de round Canada[11]) ainsi qu'avec le libraire en ligne Feedbooks permirent de rendre accessible aux bibliothèques utilisant la plate-forme des catalogues de plusieurs dizaines de milliers de titres numériques anglophones.

Depuis, des groupes éditoriaux majeurs comme Albin Michel, Éditis, Actes Sud, l'Harmattan, etc. ont rejoint le système et offrent aussi leurs livres numériques aux bibliothèques utilisant pretnumerique.ca.

Au moment d'écrire ces lignes, l'offre de livres numériques pour les bibliothèques était composée de :

- 21 500 titres québécois et canadiens-français.
- 130 000 titres francophones publiés à l'extérieur du Canada.
- 105 000 titres anglophones.

PRETNUMERIQUE.CA : PRINCIPAUX RÉSULTATS

En mars 2017, cinq ans après le lancement du projet, le paysage du livre numérique en bibliothèque québécoise a beaucoup évolué. En voici maintenant un portrait sommaire :

- 135 bibliothèques ou réseaux de bibliothèques branchés à la plate-forme.
- 321 000 utilisateurs uniques (c'est-à-dire environ 11 % du nombre total d'inscrits dans les bibliothèques publiques québécoises).

La progression du prêt tend à ralentir, même s'il a quand même connu une évolution de l'ordre de 22 % en 2016. Cela dit, comme il n'y a plus vraiment d'intégration de nouvelles bibliothèques (elles y sont pratiquement toutes déjà !), il n'y a plus d'ajouts massifs de nouveaux abonnés, comme c'était le cas par les années passées. Nous sommes maintenant face à une progression plus « normale », mais qui demeure très soutenue.

En moyenne, le taux d'activité se situe entre 10 et 15 %. En d'autres mots, il y a toujours entre 10 et 15 % des collections des bibliothèques qui sont empruntées, à un moment donné.

La moyenne, pour 2016, a été de 3 950 emprunts par jour. Environ le quart des emprunts sont issus d'une réservation.

Le livre québécois conserve une place de choix au cœur des collections de livres numériques des bibliothèques (environ 68 % de l'ensemble des titres acquis sont québécois), mais l'accroissement de l'offre de livres étrangers, en particulier français, depuis 2014, se fait ressentir dans les achats des bibliothèques. Les collections sont majoritairement composées d'EPUB (83 %), mais il y a encore une quantité appréciable de PDF (17 %, essentiellement du livre jeunesse, des livres de cuisines ou des documentaires illustrés). Le français est la langue prédominante dans les collections diffusées sur pretnumerique.ca (97 % des titres sont francophones), mais l'anglais commence à se tailler une niche (3 %). Nous espérons bientôt la mise en disponibilité de catalogues en d'autres langues (espagnol, italien et allemand, notamment).

Les livres les plus populaires sont des ouvrages de fiction pour adulte (68 % des prêts). Les deux catégories de livres qui « performent » le plus sont les romans historiques (10 %) et les romans sentimentaux (18 %) avec des taux de prêts de l'ordre du double de leur importance respective dans les collections (5 % et 9 %). À l'opposé, le livre jeunesse de fiction semble très peu en demande (4,5 % des emprunts), malgré une présence marquée dans les collections (13 % des collections).

Les 100 livres les plus populaires représentent environ 13 % des prêts, mais seulement 3 % des collections. C'est donc dire que les bibliothèques ont à cœur la *bibliodiversité*, et ne concentrent pas outre mesure leurs budgets d'acquisition sur quelques titres porteurs.

Sur les 100 livres les plus populaires, 91 ont été publiés au Québec. Guy-Saint-Jean Éditeur emporte la palme des livres les plus empruntés, avec 20 titres dans le top 100.

L'éditeur ayant vendu le plus de livres numériques aux bibliothèques en 2016 est Albin Michel, avec près de 12 000 exemplaires. L'éditeur ayant prêté le plus de livres est J'Ai Lu avec près de 122 000 emprunts.

11 www.eboundcanada.org

PRINCIPAUX RÉSULTATS APRÈS 5 ANS D'EXISTENCE

COLLECTIONS	
Nombre d'exemplaires	506 712
Valeur des exemplaires	8 157 050,75 $
Nombre d'exemplaires produits au Québec	344 829
Valeur des exemplaires produits au Québec	5 178 013,99 $
Valeur moyenne des exemplaires produits au Québec	15,02 $
Proportion des achats en produit Québec (nombre d'exemplaires)	68,05%
Proportion des achats en produit Québec (valeur $)	63,48%
Nombre d'exemplaires produits hors du Québec	161 726
Valeur des exemplaires produits hors du Québec	2 979 036,76 $
Valeur moyenne des exemplaires produits hors du Québec	18,42 $
Proportion des achats hors Québec (nombre exemplaires)	31,92 %
Proportion des achats hors Québec (valeur $)	36,52%
USAGES	
Prêt de documents numériques – Adultes	3 664 765
Proportion du prêt Adultes	91,30 %
Prêt de documents numériques – Enfants	349 152
Proportion du prêt Enfants	8,70 %
Prêt de documents numériques – Total	4 013 917
Total des connexions	6 454 287

ÉVOLUTION DES PRÊTS NUMÉRIQUES VERSUS ACQUISITIONS (EN NOMBRE D'EXEMPLAIRES)

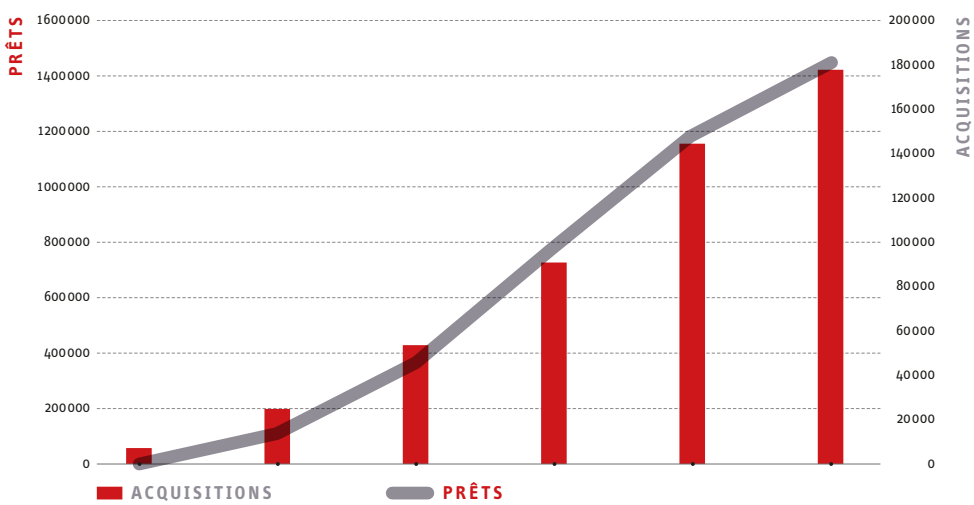

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Prêts	2495	116684	369662	780890	1185205	1445766
Aquisitions	7385	25313	53941	91241	144063	177912

ON REMARQUE QU'UNE PROPORTION GRANDISSANTE DES LECTEURS (PRÈS DE 60 %) VISITANT LA PLATE-FORME LE FONT SUR UN APPAREIL MOBILE IOS OU ANDROID

En ce qui a trait aux usages, on remarque qu'une proportion grandissante des lecteurs (près de 60 %) visitant la plate-forme le fait sur un appareil mobile iOS ou Android. Par ailleurs, bien que la très grande majorité des usagers visitent pretnumerique.ca de leur domicile au Québec, 5 % des visites proviennent de l'étranger, en particulier des États-Unis et du Mexique. Plusieurs bibliothèques offrent en effet des conférences et des ateliers à l'orée de l'hiver afin de former leurs lecteurs qui passeront les mois plus froids loin de la neige, sur les plages de la Floride ou du Yucatán.

À l'heure actuelle, la très grande majorité des bibliothèques publiques québécoises utilisent la plate-forme pretnumerique.ca. Le service est aussi utilisé, depuis 2013, par le réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (province voisine, à l'est du Québec) et il a été ouvert aux bibliothèques collégiales (Cégeps) au courant de l'année 2015.

D'un point de vue budgétaire, certaines bibliothèques sont déjà à 20 % de leur budget d'achat en livres numériques, alors que plusieurs sont encore timidement à 1 ou 2 %. D'après les données récoltées par bibliopresto.ca, le ratio budget d'acquisition de livre papier versus livre numérique s'établit, en moyenne, à environ 3 %. Compte tenu de la forte croissance du prêt numérique, on peut s'attendre à ce que la part des budgets investis dans cette direction continue à augmenter dans les prochaines années.

En ce qui concerne les frais de plateformes : bibliopresto.ca dispose d'une licence générale, contractée auprès de De Marque qui lui permet de desservir le marché des bibliothèques

LES BIBLIOTHÈQUES EN SONT VENUES À TENIR UN RÔLE LAISSÉ VACANT PAR LE RESTE DE LA CHAÎNE DU LIVRE : FORMER DES LECTEURS NUMÉRIQUES

publiques québécoises. Des avenants à ce contrat ont été ajoutés, avec le temps, pour permettre à l'organisme de desservir d'autres marchés, comme le Nouveau-Brunswick ou les bibliothèques collégiales.

Les bibliothèques souhaitant utiliser la plate-forme pretnumerique.ca doivent devenir membre de bibliopresto.ca et défrayer une cotisation annuelle. Cette cotisation est basée sur une tarification par habitant selon la population desservie par la bibliothèque. Étant membres de l'organisme (et non simplement clientes) les bibliothèques sont régulièrement sollicitées pour contribuer à différents comités de travail et sont appelées à participer à l'assemblée générale annuelle de bibliopresto.ca, où elles peuvent élire leurs représentants, ainsi qu'à différents comités de travail. Le conseil d'administration de l'organisme est en effet formé de neuf membres, dont huit doivent être des gestionnaires de bibliothèques.

Enfin, il nous apparaît essentiel de dire un mot sur les efforts de formation et de soutien qui ont été déployés par les bibliothèques québécoises au cours des trois dernières années. Difficilement quantifiable, cette variable nous semble pourtant fondamentale pour bien comprendre les succès rencontrés par la plateforme pretnumerique.ca : dès les tout débuts, les bibliothèques se sont investies dans la formation aux utilisateurs, en offrant des cliniques d'initiation, des séances de dépannage, des conférences, des ateliers. Ce faisant, les bibliothèques en sont venues à tenir un rôle laissé vacant par le reste de la chaîne du livre : former des lecteurs numériques.

Parallèlement à ces efforts de médiation déployés par les bibliothèques, bibliopresto.ca s'emploie à développer tout une gamme d'outils marketing (affiches, visuels pour les médias sociaux, vidéos promotionnelles, capsules de booktubers sur YouTube) pour appuyer la communication autour des livres numériques, avec l'objectif de générer plus de visibilité et de notoriété pour le prêt numérique[12].

PRETNUMERIQUE.CA : PROSPECTIVES

Pretnumerique.ca est maintenant un projet mature, connu des usagers et lecteurs et solidement implanté dans les bibliothèques. Cela dit, nous avons toujours essayé de garder à l'esprit qu'il fallait accepter de voir l'écosystème et les usages numériques évoluer et, en conséquence, accepter nous-mêmes de faire évoluer nos pratiques, nos outils et nos habitudes. L'univers du numérique en bibliothèque est nécessairement appelé à se redéfinir régulièrement, par exemple avec le développement de nouvelles technologies, mais aussi avec l'évolution des modèles économiques et des conditions d'accès.

Nous avons identifié quelques enjeux pour lesquels nous serons particulièrement attentifs dans les mois et années à venir.

LIVRES AUGMENTÉS, EPUB 3 ET LIVRE AUDIO

À l'heure actuelle, les livres numériques diffusés à travers la plate-forme pretnumerique.ca sont essentiellement des versions homothétiques de livres publiés initialement en version papier. Le livre augmenté amènera sans aucun doute de nouveaux types d'usages, tant au point de vue de la diffusion que de la lecture. De façon similaire, l'arrivée prochaine du livre audio permettra de développer de nouveaux usages (la popularité de ce médium numérique connaît une progression très marquée dans les bibliothèques anglo-saxonnes).

bibliopresto.ca

12 Tous ces outils sont disponibles à l'adresse suivante : http://bibliopresto.ca/documents.php

VERROUS NUMÉRIQUES

Pretnumerique.ca utilise le système de verrou numérique d'Adobe (DRM ACS4). Cette solution a été adoptée parce qu'il s'agissait à l'époque du standard industriel utilisé par la majorité des éditeurs. Ce verrou a évidemment le défaut d'être un système complètement fermé et très coûteux (dans le modèle québécois, ce sont les bibliothèques qui supportent les coûts liés aux DRM) et complexifie passablement le processus d'emprunt, en particulier pour les nouveaux utilisateurs. Bibliopresto.ca suit depuis un certain temps déjà les travaux autour du développement de la solution Readium LCP, ainsi que du système URMS Marlin, de Sony.

STREAMING

Le téléchargement de fichier a été la méthode de diffusion privilégiée par les bibliothèques québécoises depuis les premières discussions entourant le projet pretnumerique.ca. L'utilisation importante de liseuses, de même que les usages de lecture dans des contextes où les connexions réseau étaient difficiles, voire impossibles, ont amené les bibliothèques à choisir cette approche. Cependant, avec le développement des technologies, et l'arrivée prochaine d'une offre différente (qu'on pense par exemple au livre audio), il semble important d'évaluer l'intégration de mode de diffusion en continu (*streaming*).

QUI SAIT QUELS FORMATS SERONT AU GOÛT DU JOUR DANS TROIS OU CINQ ANS ? Y AURA-T-IL RÉTROCOMPATIBILITÉ ? EST-CE QUE NOS USAGERS VOUDRONT, AU-DELÀ DE L'ENTHOUSIASME INITIAL, CONTINUER À S'ÉQUIPER, ET À REMPLACER LEURS APPAREILS, RAPIDEMENT RENDUS DÉSUETS PAR L'AVANCEMENT DE LA TECHNOLOGIE ?

DÉCOUVRABILITÉ, MISE EN VALEUR ET MÉDIATION DES COLLECTIONS

Certaines bibliothèques québécoises ont maintenant des collections numériques de quelques dizaines de milliers de titres. Comment mettre en valeur, et travailler de telles collections, dans l'immatériel ? Comment outiller les bibliothèques afin qu'elles puissent faire une médiation efficace des contenus numériques ?

GESTION DES LICENCES

Déjà, certains titres acquis par des bibliothèques ayant rallié la plateforme dès le départ arrivent à la fin de leur vie utile, c'est-à-dire qu'ils ont atteint la limite d'emprunt prévue dans les licences négociées avec les éditeurs. Ces cas d'épuisement des droits consentis ne sont pas encore nombreux, mais ils augmenteront progressivement avec le temps, amenant de nouveaux défis pour les bibliothèques dans la gestion de leurs collections numériques. Jusqu'à maintenant, nous n'avions que peu de données sur les usages numériques ; nous pourrons bientôt avoir une meilleure idée de la vie et du comportement des collections de livres numériques.

PÉRENNITÉ TECHNIQUE

Le système repose sur un modèle relativement stable et sur l'exploitation de fichiers aux formats standards, comme l'EPUB et le PDF. Mais qui sait quels formats seront au goût du jour dans trois ou cinq ans ? Y aura-t-il rétrocompatibilité ? Est-ce que nos usagers voudront, au-delà de l'enthousiasme initial, continuer à s'équiper, et à remplacer leurs appareils, rapidement rendus désuets par l'avancement de la technologie ? Comment accéderons-nous, dans vingt ans, aux collections numériques patiemment acquises et mises en place aujourd'hui ?

EN GUISE DE CONCLUSION

La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques québécoises a considérablement évolué dans les trois dernières années. Alors qu'en 2011, pratiquement aucune n'offrait ce service (et qui plus est un service de prêt numérique de livres francophones), il s'agit maintenant d'un acquis, pratiquement un service de base.

La force du modèle québécois réside sans aucun doute dans la concertation et la collaboration, que ce soit entre les bibliothèques elles-mêmes (la création de bibliopresto.ca en est un bel exemple) ou avec l'ensemble du milieu du livre, comme en témoigne le lancement d'un projet comme pretnumerique.ca. Plus qu'un service populaire ou un outil de diffusion efficace, il s'agit ni plus ni moins d'une réussite collective qui a permis aux bibliothèques de réaffirmer leur pertinence et de se positionner comme des acteurs incontournables dans un écosystème du livre en profonde mutation. ■

À LA BIBLIOTHÈQUE COMME À LA MAISON…

Dans un pays au climat rigoureux comme le Canada, les bibliothèques ont plus qu'ailleurs besoin d'être des lieux accueillants et conviviaux. À travers cette petite sélection d'images, nous aimerions explorer l'approche québécoise des bibliothèques comme lieu de vie et d'échanges. Des sièges confortables, une attention toute particulière portée à la lumière naturelle, une incitation à la mixité des usages : les collègues québécois nous montrent combien le concept de « bibliothèque troisième lieu » peut être riche de renouvellement pour l'aménagement des espaces de nos établissements.

Espace destiné aux adolescents, le Square Banque Nationale au premier étage de la Grande Bibliothèque à Montréal, 2016. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

© Stéphane Legault

Étagère à jeux et jouets, 2010. Bibliothèque de Sainte-Thérèse, Sainte-Thérèse.

© Fernand Caron inc.

Salon des actualités, 2007. Bibliothèque de Saint-Lazare, Saint-Lazare.

© Fernand Caron inc.

Vue d'ensemble, 2004. Bibliothèque Aliette-Marchand, Ville de Québec.

© Nicole Grimard

Comptoir de prêt, 2010. Bibliothèque Marie-Uguay, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Coin détente et musique de l'Espace SODA de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage

© Viviane Morin

Maison de la littérature, 2016. Maison de la littérature, Ville de Québec

Terrasse extérieure, 2010. Bibliothèque Marie-Uguay, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

© Nicole Grimard

Postes d'écoute de l'Espace Jeunes à la Grande Bibliothèque à Montréal, 2005. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

© Bernard Fougères

© Michel Legendre

Atelier de création vidéo au Square Banque Nationale de la Grande Bibliothèque à Montréal, 2016. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

UNE GRANDE BIBLIOTHÈQUE RAFRAÎCHIE

Sise au centre-ville de Montréal, la Grande Bibliothèque a ouvert ses portes en avril 2005. Elle a connu dès son inauguration une fréquentation deux fois plus élevée que prévue. Encore aujourd'hui, ce sont 76 000 visiteurs qui traversent quotidiennement les portiques pour venir profiter d'espaces de travail et de lecture et de plus de 3,5 millions de documents.

Cet édifice présente une double mission. C'est à la fois une bibliothèque publique et de prêt qui assume le rôle de bibliothèque centrale pour les Montréalais et une bibliothèque patrimoniale également qui abrite la Collection nationale rassemblant un exemplaire de tous les documents publiés au Québec. Toutes les collections sont accessibles à tous. Les résidents du Québec peuvent s'abonner gratuitement pour pouvoir emprunter des documents.

Tous les publics fréquentent la Grande Bibliothèque, des bambins aux aînés, des sans-abri aux chercheurs universitaires. Elle attire davantage les adolescents et les jeunes adultes (de 16 à 40 ans) que ne le font habituellement les bibliothèques municipales et davantage d'hommes que de femmes. Un très grand nombre d'étudiants fréquentant l'Université du Québec à Montréal voisine et d'autres établissements d'enseignement supérieur viennent profiter de l'espace et des ressources. Le public se distingue aussi en étant majoritairement masculin, alors que les autres bibliothèques publiques comptent surtout des usagères.

Le quartier où se trouve la bibliothèque est le centre historique de la pauvreté à Montréal. La majorité des refuges et centres pour personnes vivant dans la rue ou en situation précaire s'y trouvent. Un bon nombre d'entre eux viennent lire et utiliser des ordinateurs régulièrement, notamment au rez-de-chaussée.

LE REZ-DE-CHAUSSÉE, TROISIÈME LIEU

Il y a quatre ans, nous avons formé le projet de faire d'une partie de la bibliothèque un troisième lieu, en nous inscrivant dans la mouvance

Bernard Fougères

La Grande Bibliothèque, située en plein cœur de Montréal, a ouvert ses portes en avril 2005.

Système de retour en libre-service, situé dans le hall. Les documents remis transitent vers la salle de tri sur un convoyeur visible dans cette cage de verre.

Cédric Lavenant

déjà amorcée dans plusieurs bibliothèques. Le rez-de-chaussée se prêtait particulièrement à cette métamorphose, par la diversité des activités et des ressources qui y sont offertes. On y trouve les collections de nouveautés, romans, documentaires et documents adaptés (en braille et sonores), une sélection de revues, les journaux – dont plusieurs multilingues –, des livres de poche de même que les livres en gros caractères. Les documents réservés par les abonnés s'y trouvent aussi, en libre-service. Les postes informatiques sont les plus utilisés de tout l'édifice, les places assises également. Enfin, c'est à ce niveau que se fait la majorité des emprunts, le retour, l'abonnement, le paiement des frais ainsi que les règlements de litiges dans les dossiers d'abonnés.

Dans la définition du projet, outre l'idée du troisième lieu, nous avons inclus la résolution de défaillances déjà connues et d'autres objectifs. Parmi les défaillances, le grand comptoir d'accueil et d'information à l'entrée devenait glacial pour les employés à chaque hiver en raison de sa proximité avec le hall. Il freinait également les usagers dans leur exploration de l'espace. Les rayonnages contenant la collection étaient très hauts, bloquant la lumière, pourtant largement présente partout ailleurs dans l'immeuble ; le système de retour était désuet et lent. Les usagers devaient attendre en file pour déposer leurs documents dans des paniers qui étaient transportés par convoyeur jusqu'à l'étage inférieur où les retours étaient faits manuellement par une armée de commis, suffisant souvent mal à l'affluence. Enfin, un très long comptoir de services et d'abonnement avec une enfilade de barrières donnait l'impression d'une lourde machine procédurale plutôt que d'un service aux usagers attentionné et efficace.

LES USAGERS PEUVENT REMETTRE LEUR DOCUMENT SANS AVOIR À ENTRER DANS LA BIBLIOTHÈQUE. CE SYSTÈME, LE SEUL DE CETTE AMPLEUR EN AMÉRIQUE DU NORD GÈRE 10 000 RETOURS DE DOCUMENTS PAR JOUR

Nous avons donc fixé les objectifs suivants pour le projet : faire du rez-de-chaussée un lieu lumineux et accueillant, modifier les espaces de lecture pour les adapter aux nouveaux modes de consommation de la culture et de l'information, favoriser encore davantage l'autonomie de l'usager, instaurer un service au public d'aide et de proximité et regrouper en une seule zone les collections, services, ressources et le personnel des services adaptés qui étaient, jusqu'alors, dispersés sur le rez-de-chaussée.

Dans ce hall circulent 8000 usagers par jour. L'espace bibliothéconomique est encadré de « chambres de bois », référence au roman du même nom de l'auteure Anne Hébert.

Bernard Fougères

INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Les travaux de rafraîchissement du rez-de-chaussée se sont étalés de janvier 2014 à février 2017. La première étape fut d'installer un système de retour en libre-service dans le hall, permettant aux usagers de remettre leurs documents rapidement. Ce

Bernard Fougères

Vue des étages de la Grande Bibliothèque. Les collections se déploient sur six étages, largement baignés de lumière.

Tables de lecture, nouveautés documentaires et, au fond, un espace café. Les rayonnages bas ouvrent l'espace sur les grandes fenêtres et l'extérieur.

C'EST AUTOUR DU CAFÉ, GRANDE NOUVEAUTÉ POUR UNE INSTITUTION QUI A LONGTEMPS ÉTÉ TRÈS STRICTE SUR LA CONSOMMATION DE BOISSONS À L'INTÉRIEUR DE SES MURS, QUE SE FONT LES ÉCHANGES ET LES CONVERSATIONS

système, le seul de cette ampleur (volume de retour, longueur du convoyeur et nombre de clés de tri) en Amérique du Nord gère 9 000 retours de documents par jour.

Vint ensuite la modification des comptoirs, avec un comptoir d'information et de service réduit en taille et davantage en retrait, et l'implantation d'un service mobile. Les employés couvrent désormais tout l'espace et se doivent d'être à l'affût des usagers en recherche d'information.

Les machines de prêt en libre-service déjà présentes depuis l'ouverture de la bibliothèque ont été remplacées par des modèles plus récents et la radio-identification est désormais utilisée autant pour l'emprunt que pour la sécurité des documents.

Afin d'accroître encore l'autonomie des usagers, des bornes de paiement ont été créées avec une interface conçue à l'interne. Celles-ci offrent à l'usager à la fois le paiement des amendes et l'ajout de crédit dans leur compte pour faire des impressions à partir des postes informatiques.

Enfin, des distributeurs permettant d'emprunter des tablettes et des portables seront bientôt installés au rez-de-chaussée, toujours en libre-service.

CONFORT ET AMBIANCE

La dernière étape des travaux, effectuée cette année, a introduit une nouvelle ambiance dans la Grande Bibliothèque. Une zone de lecture, visible de la rue, ose le vert d'eau sur le mur et au plancher, alors que l'architecture intérieure avait toujours misé sur le mariage du noir et du bois blond. Dans cette zone, afin de s'adapter à de nouveaux modes de lecture et de consommation de l'information, les chaises et fauteuils plus traditionnels sont remplacés par des fauteuils mobiles, une banquette et une console avec des tabourets hauts.

Cette partie du rez-de-chaussée avait d'abord été pensée comme un lieu plus animé, d'échange, mais on constate que les usagers l'ont plutôt adoptée pour une pratique de lecture concentrée et silencieuse. Un sondage mené avant le début des travaux avait d'ailleurs mis en lumière ce désir du public de retrouver un havre de calme dans une partie animée de la ville et nous avions modifié une partie du projet pour répondre à ce besoin.

C'est autour du café, grande nouveauté pour une institution qui a longtemps été très stricte sur la consommation de boissons à l'intérieur de ses murs, que se font les échanges et les conversations. Son ouverture a été saluée avec enthousiasme par les usagers sur les réseaux sociaux et sa popularité a été immédiate. Il

Entrée au rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque, mobilier de mise en valeur rappelant par sa forme des banquises. Comptoir d'information en arrière-plan.

Jean Corbeil

faut toutefois composer avec le désir d'autres usagers, les lecteurs de journaux notamment, qui apprécient moins le volume sonore plus élevé dans cette zone.

Enfin, désormais, dès l'entrée, en lieu et place des rébarbatives barrières rétractables, les usagers trouvent un mobilier de mise en valeur. Rappelant par sa forme des icebergs, celui-ci présente une sélection d'ouvrages récemment retournés, classés selon les niveaux et sections thématiques de la bibliothèque. Nous avions constaté que, souvent, les usagers ne connaissent que quelques sections et quelques collections. Nous avions le désir de leur faire découvrir l'étendue de notre offre. L'usager, quand il entre, va maintenant d'un iceberg à l'autre, naturellement, en bouquinant.

Autre sujet important, les collections numériques. L'offre virtuelle de BAnQ est très vaste, mais méconnue. Par le projet Le numérique révélé, soutenu financièrement par la Fondation de BAnQ, nous souhaitons rendre visible et matérielle cette offre. Des équipements sont ou seront prochainement déployés partout dans la Grande Bibliothèque. Au rez-de-chaussée, une vitrine interactive permet un premier contact avec certaines de nos ressources : photos d'archives, cartes postales, livres numériques et bases de connaissances. Une salle de formation offre, entre autres, une « halte numérique » où les usagers peuvent apprivoiser les ressources à leur disposition et se faire aider et guider par des bibliothécaires spécialisés en formation. Ces haltes attirent tout particulièrement les 55 ans et plus, grands consommateurs de livres numériques, mais souvent peu à l'aise avec la technologie.

CONTINUER À RAFRAÎCHIR

Quelques mois après son parachèvement, le nouveau rez-de-chaussée est un succès auprès du public. Plus de dix ans après l'ouverture de la Grande Bibliothèque, ce n'est pas le seul niveau qui mérite d'être rénové.

L'Espace Jeunes sera le prochain à être repensé ; des activités de conception participative et de consultation des petits et des grands sont déjà en marche.

Également, le service plus mobile et personnalisé au rez-de-chaussée n'a de pertinence que s'il se répercute aux autres niveaux. Une réflexion sur la façon de faire de la référence a été menée auprès des équipes. Il faut relever le double défi de répondre rapidement et efficacement aux besoins des usagers, tout en mettant en valeur l'expertise des professionnels.

Dans tous ces projets, un double objectif s'impose : conserver le public actuel et le caractère propre de la Grande Bibliothèque, tout en attirant de nouveaux usagers et en modernisant notre institution afin qu'elle reste unique, inoubliable et incontournable. ■

Introduction de la couleur et de nouveaux types d'espace de lecture. Cette zone, très calme, accueille une collection de revues et de journaux.

Jean Corbeil

UN SONDAGE MENÉ AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX AVAIT MIS EN LUMIÈRE CE DÉSIR DU PUBLIC DE RETROUVER UN HAVRE DE CALME DANS UNE PARTIE ANIMÉE DE LA VILLE

PAR CHLOÉ BARIL

TÉMOIGNAGE D'UN FRANÇAIS À BAnQ

entrevue avec Vincent Voisinot

Vincent Voisinot, magasinier de profession a décidé de quitter le temps d'une année le France pour découvrir le monde des bibliothèques québécoises.

Si vous vous présentiez en quelques lignes pour commencer ?

Je suis magasinier des bibliothèques à la Bibliothèque Universitaire de Colmar depuis 2010. Cette dernière est rattachée au Service Commun de la Documentation de l'Université de Haute-Alsace. Après six années à travailler dans la même structure, j'ai eu envie de parfaire mon expérience et de m'enrichir en allant à la rencontre d'un public et d'un environnement différents. Depuis plusieurs années, je pensais à la province du Québec au Canada. J'avais envie de découvrir le pays et j'étais intéressé par le mode de fonctionnement de cette société nord-américaine, mais francophone. J'ai obtenu un PVT (Permis Vacances Travail), sésame pour pouvoir vivre et travailler sur le territoire canadien pour une période de deux ans. Encouragé par ma hiérarchie, j'ai saisi l'opportunité de la disponibilité et je me suis établi dans la ville de Montréal en mai 2016.

Comment s'est déroulée votre intégration à Montréal ?

Je me suis fixé l'objectif de travailler en bibliothèque pour la rentrée, soit en septembre 2016. De mai à septembre, j'ai effectué les démarches administratives relatives à mon statut de nouvel arrivant et ai fait reconnaître ma licence par le gouvernement canadien (délai de trois mois) pour pouvoir travailler dans le domaine des bibliothèques. Durant ces quatre mois, j'en ai profité pour découvrir la ville, la culture et les spécificités du Québec. J'ai travaillé dans le domaine associatif avec des ONG, dans une fromagerie de quartier, et ai fait du bénévolat. Cela m'a permis de me confronter à l'environnement de travail au Québec et de me faire mes premiers contacts.

Comment se déroule le processus de recrutement à BAnQ ?

Fin août j'ai vu une annonce de recrutement pour la Grande Bibliothèque de BAnQ. BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) a pour missions la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Elle rassemble une vaste collection de monographies, périodiques et œuvres musicales, des collections patrimoniales alimentées par le dépôt légal (instauré en 1968) et une importante collection de publications gouvernementales (archives judiciaires, civiles et notariales, actes de baptême, etc.) Elle comprend douze édifices répartis sur tout le territoire du Québec dont la Grande Bibliothèque, situé au cœur de Montréal.
BAnQ publie ses offres d'emploi directement sur son site internet. Elle y expose le type d'emploi, les compétences et qualifications exigées. Le

"L'accueil du public est, selon moi, l'aspect le plus important et le plus difficile de notre métier. Ce sont les commis au Québec, et les magasiniers en France, qui sont principalement chargés d'accueillir le public"

candidat doit remplir un formulaire en ligne et y joindre son CV et une lettre de présentation. J'ai eu la chance de voir ma candidature retenue. Mon expérience en bibliothèque a clairement joué en ma faveur. L'expérience et la motivation sont très valorisées au Québec.
J'ai été convoqué pour une entrevue en groupe avec une douzaine de personnes. Les candidats avaient des profils assez similaires : expériences en bibliothèque ou librairie, étudiants en sciences de l'information, etc. Il s'agissait de la troisième session de recrutement pour ce poste. BAnQ avait reçu quelque 600 candidatures. Lors de cet entretien, nous avons effectué un test sur table comprenant des questions d'orthographe et de bibliothéconomie, dont un test de connaissance sur la classification Dewey. À la suite de cela, j'ai appris que ma candidature était retenue et que je devais fournir les coordonnées de mes anciens employeurs. Au Québec, c'est une pratique courante. Les expériences professionnelles antérieures sont primordiales. Les recruteurs cherchent à savoir si le candidat sélectionné est quelqu'un de confiance. Mes précédents employeurs ont donc été interrogés sur ma ponctualité, mon ouverture d'esprit, etc.
Une fois ces vérifications effectuées, j'ai pris mon nouveau poste le 6 septembre.
BAnQ a recruté onze personnes. Pendant quinze jours, nous avons effectué des formations : présentation de l'institution, règlement, utilisations du catalogue, des logiciels, etc.

Qu'est-ce qui différencie le personnel de bibliothèque en France et au Québec ?

Au Québec, le personnel de bibliothèque est réparti en trois classes : les commis, les techniciens et les bibliothécaires. Cela correspond à peu près aux catégories C, B et A en France.
Les commis de bibliothèque accueillent et renseignent les usagers. Ils réalisent les opérations courantes reliées aux inscriptions et au prêt de documents. Ils effectuent la lecture des rayons, le classement des documents.

"Un service de sécurité est présent durant les heures d'ouverture au public. Cette présence, qui peut d'abord paraître surprenante dans une bibliothèque, s'avère nécessaire et rassurante pour les usagers et le personnel"

Un diplôme d'études secondaires (équivalent du diplôme national du brevet) est exigé pour postuler à un poste de commis de bibliothèque, bien que, dans les faits, la majorité des commis à la Grande Bibliothèque possède un diplôme universitaire.
Les techniciens en documentation effectuent les tâches liées au catalogage, à l'indexation, à la classification et à la recherche bibliographique. Ils assistent les usagers dans leur recherche d'information.
Il faut posséder un diplôme d'études collégiales en Technique de la documentation (équivalent de notre Baccalauréat). Les techniciens sont formés au traitement et au classement de tout type de document administratif et sont amenés à travailler dans des administrations, des bibliothèques, des centres de documentation ou d'archives.
Les bibliothécaires sont appelés à développer, organiser et traiter les collections. Ils peuvent être gestionnaires, coordonner les activités et les ressources matérielles et humaines de la bibliothèque, et élaborer des politiques et des procédures de travail.
Les bibliothécaires ont une maîtrise en sciences de l'information, diplôme équivalent à un master en France.
Il faut noter que le système scolaire, les méthodes d'apprentissage et les exigences sont totalement différents en France et au Québec, ce qui les rend difficilement comparables. De plus, la notion de concours de la fonction publique ne revêt pas la même importance au Québec qu'en France.
Pour ma part, je suis commis surnuméraire. Cela signifie que je ne suis pas affecté à un seul service, parce que je suis amené à remplacer le personnel absent.
BAnQ recrute également son propre personnel administratif et a un contrat avec une agence pour le personnel de sécurité. En effet, un service de sécurité est présent durant les heures d'ouverture au public de la Grande Bibliothèque. Cette présence, qui peut d'abord paraître surprenante dans une bibliothèque, s'avère nécessaire et rassurante pour les usagers et le personnel. Les agents de sécurité sont formés et habitués à intervenir calmement en cas de conflit. La Grande Bibliothèque est un lieu public, au cœur de Montréal, et possède un accès direct à la plus grande station de métro de la ville. Chaque semaine, 42 000 personnes passent par la bibliothèque. Elle attire un public varié, qu'il est parfois nécessaire de recadrer. De ce point de vue, le personnel de sécurité fait un travail remarquable.

Quelles sont vos tâches à BAnQ ?

Mon statut de commis surnuméraire m'amène à travailler à tous les niveaux de la bibliothèque.

LE NIVEAU M (MÉTRO)
On y trouve les collections de l'Espace Jeunes, destinées principalement

aux enfants de 0 à 13 ans, qui regroupent 160 000 documents empruntables : livres de premières lectures, BD, romans pour adolescents, documentaires, magazines, DVD, CD, jeux vidéo et collections en langues étrangères (arabe, chinois, créole haïtien, espagnol et roumain).
On y retrouve également un petit théâtre proposant l'heure du conte, dans plusieurs langues. Enfin c'est également au niveau M que se trouve le Centre québécois de ressources en littérature pour la jeunesse (CQRLJ) consacré à la conservation et à la diffusion de collections en littérature jeunesse de langue française (le seul en Amérique du Nord).
Au niveau M, j'effectue plusieurs tâches parmi lesquelles :

- le ramassage des documents, qui sont ensuite portés à la salle de tri,
- le rangement dans la salle de lecture,
- la lecture de rayons,
- le renseignement des usagers au comptoir. Il s'agit d'être présent au comptoir d'accueil de l'Espace Jeunes, toujours en présence d'un bibliothécaire. Il faut répondre aux questions des usagers, les aider dans leurs recherches et dans l'utilisation des ressources à leur disposition (bornes de prêt automatiques, ordinateurs publics, impressions…). Les commis étant, de manière générale, peu formés à la recherche documentaire, ils ont pour ordre d'orienter les usagers vers les bibliothécaires pour toute demande spécifique.

"Le système scolaire, les méthodes d'apprentissage et les exigences sont totalement différents en France et au Québec, ce qui les rend difficilement comparables"

LE NIVEAU R (REZ-DE-CHAUSSÉE)

Situé dans le hall, il est la vitrine de la Grande Bibliothèque. On y trouve les comptoirs d'information et de services, le comptoir d'abonnement, le café, le Service québécois du livre adapté, les sections actualités et nouveautés, et les journaux.
Le personnel est réparti entre deux services : l'accueil et le prêt.
Comme au niveau M, j'effectue le ramassage et le rangement des documents ainsi que la lecture de rayons. Mais, ma tâche principale consiste à être présent et visible sur l'ensemble du niveau, afin de prêter attention et de proposer mon aide aux usagers, que cela soit pour les renseigner ou les diriger vers le service adéquat.
Au service du prêt, je participe au tri de l'ensemble des documents retournés par les usagers, et les envoie aux différents étages pour le rangement. Je traite également les documents réservés et procède à l'inscription des nouveaux usagers (inscription gratuite pour tous les résidents du Québec). J'effectue les prêts et retours pour les usagers qui ne souhaitent pas utiliser les bornes automatiques et j'encaisse l'argent pour les amendes de retard.

LES ÉTAGES SUPÉRIEURS

Le niveau 1 rassemble les collections d'arts et de littérature, ainsi que les jeux vidéo pour adultes et les livres audio. C'est à cet étage que se trouve également la bibliothèque de la Collection nationale, qui regroupe une partie des collections patrimoniales, uniquement consultables sur place.
Le niveau 2 réunit les collections relatives à l'économie, au droit, au marketing, aux sciences et aux technologies. On y trouve aussi la collection du Centre emploi-carrière (une collection documentaire spécialisée sur le marché du travail), la collection multilingue, la section revues et la collection pour les nouveaux arrivants. Cette dernière réunit 2400 titres qui portent sur divers aspects de la société québécoise, les institutions gouvernementales, l'éducation, la formation et l'emploi, la langue et la culture, etc.
Le niveau 3 regroupe les collections histoire, géographie et sciences humaines et sociales.
Le niveau 4 comprend la section musique et films. Elle offre une vaste collection de disques et de films ainsi que des livres sur la musique et des partitions, disponibles pour le prêt. Il est également possible d'y visionner des œuvres cinématographiques ou d'y écouter de la musique.
On retrouve à tous les niveaux des salles de travail et des cabinets de recherche.
Mes tâches, sur les étages, sont similaires à celles effectuées au niveau Métro : ramassage, tri et rangement des documents, lecture de rayons et renseignements au comptoir. En revanche, lorsque je suis affecté à un étage, je n'ai pas à circuler sur l'étage pour aller à la rencontre des usagers.

Quelle est la place du français à BAnQ ?

BAnQ étant un établissement provincial, la langue officielle parlée est le français. Aucune autre langue n'est exigée pour postuler. Les communications orales et écrites se font en français. Néanmoins, bien qu'il s'agisse d'une bibliothèque francophone, le public est bilingue. Le portail de BAnQ propose quelques pages en anglais et, dans le cas d'un interlocuteur anglophone, le personnel peut utiliser l'anglais pour faciliter la communication. On estime à 11,8 % le nombre de Montréalais anglophones (langue maternelle) ; à l'échelle de la province, le chiffre est de 8,3 %. Beaucoup d'employés maîtrisent les deux langues officielles (français et

anglais) comme la grande majorité des Montréalais (57,7 %). Sur le plan personnel, n'étant pas bilingue, je dois régulièrement répondre à des anglophones et tenter de me faire comprendre pour les aiguiller, ou demander de l'aide à mes collègues.

Quelles sont les différences entre le travail en bibliothèque en France et au Québec ?

La plupart des tâches effectuées en bibliothèque à Montréal sont équivalentes à celle que j'effectuais en France, bien que moins variées. Cela tient en partie au fait que la Grande Bibliothèque, compte tenu de sa taille et du nombre d'employés, nécessite une organisation et une division plus stricte des tâches.

Quelle est la place du service public ?

L'accueil du public est, selon moi, l'aspect le plus important et le plus difficile de notre métier. Ce sont les commis au Québec, et les magasiniers en France, qui sont principalement chargés d'accueillir le public. C'est de leur attention portée aux usagers, de leur capacité d'écoute, de compréhension et de leur faculté à répondre aux besoins des lecteurs que découleront l'image de la bibliothèque et la satisfaction globale des usagers. Les bibliothèques françaises ont accusé un retard dans le service au public, retard qu'elles se sont efforcées de combler ces dernières années. J'ai constaté que ce retard était toujours très présent à la Grande Bibliothèque. Les commis ne sont qu'à peine formés à l'accueil, ils ne disposent pas d'outils ou de référentiels pour s'évaluer et s'améliorer. À Colmar, j'effectuais beaucoup plus d'heures de service au public, j'avais plusieurs tâches transversales et les nombreuses formations que j'avais suivies me permettaient de fournir un travail plus détaillé en matière de recherche documentaire. Ici, le service que j'offre est moins approfondi.
De 2014 à 2017, la Grande Bibliothèque a réaménagé son rez-de-chaussée, pour suivre le chemin emprunté par de nombreuses bibliothèques, et en faire un troisième lieu, un espace accueillant et convivial. C'est une réussite, le rez-de-chaussée est plus ouvert, plus lumineux, le café apporte une touche chaleureuse à l'endroit. Le contraste avec les étages n'en est que plus saisissant. Ils renvoient l'image de lieux plus étroits et moins accessibles. La Grande Bibliothèque doit poursuivre son travail d'harmonisation et de réaménagement des lieux.

"Mon expérience en bibliothèque a clairement joué en ma faveur. L'expérience et la motivation sont très valorisées au Québec"

Quelle place accorde-t-on à l'autonomie des usagers ?

Pour qu'un usager se sente bien dans sa bibliothèque, il doit s'approprier les lieux, maîtriser les codes de l'institution.

SIGNALÉTIQUE

Beaucoup mise en avant en France, la signalétique est primordiale pour aider les usagers à s'y retrouver. BAnQ a fait le choix d'une signalétique épurée : en noir et blanc, sans plan, avec un affichage latéral sur les étagères, mais une absence totale d'indication sur les tablettes des rayonnages. De ce fait, les usagers ont du mal à s'orienter seuls et à trouver des documents sans s'adresser à un employé. Or, ici, même si l'employé peut accompagner l'usager dans les rayonnages, il est encouragé à rester assis à son poste lorsqu'il est affecté à un étage, là où, en France, on encourage la mobilité du personnel pour aider les usagers.

CLASSIFICATION

La Grande Bibliothèque n'est pas une bibliothèque spécialisée. Sa collection regroupe des ouvrages sur tous les sujets. En France, dans de nombreuses bibliothèques publiques, on utilise une version simplifiée de la classification Dewey : les subdivisions des indices sont limitées afin de regrouper les sujets et de faciliter la recherche des usagers. Ici, cette simplification n'a pas été adoptée et il n'est pas rare de retrouver des cotes avec des indices très longs, ce qui ne favorise pas l'autonomie des lecteurs.

Quelles sont les heures d'ouverture de la Grande Bibliothèque ?

La Grande Bibliothèque est ouverte au public de 10 heures à 22 heures du mardi au vendredi, et de 10 heures à 18 heures les samedis et dimanches. Avec une amplitude de 76 heures par semaine et des horaires d'ouverture étendus, elle fait mieux que la plupart de ses cousines françaises.

Un mot pour conclure ?

Je n'ai pas rencontré de réelles difficultés pour trouver un emploi en bibliothèque. Si la plupart des aspects du travail de commis de bibliothèques au Québec s'apparentent aux tâches des magasiniers en France, il me semble que les moyens mis en œuvre pour améliorer l'accueil du public sont moins développés. En revanche, concernant l'amplitude horaire, la Grande Bibliothèque a atteint un idéal qui semble encore difficilement envisageable dans de nombreuses bibliothèques françaises.
En définitive, découvrir un nouvel environnement de travail est toujours enrichissant et je pense que les bibliothèques françaises et québécoises auraient beaucoup à gagner à échanger sur leurs pratiques et à développer leur collaboration. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE COLOMB

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC : UNE INSTITUTION DE RECHERCHE AU SERVICE DES PARLEMENTAIRES

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec occupe une place importante dans le paysage culturel québécois. Institution unique, elle est depuis plus de deux cents ans une plaque tournante de la recherche au Québec. Portrait d'une des plus anciennes bibliothèques au Québec.

UNE HISTOIRE BICENTENAIRE

La Bibliothèque est fondée en 1802, ce qui fait d'elle la quatrième bibliothèque parlementaire la plus ancienne en Amérique du Nord derrière la State Library à Montpellier (Vermont – 1777), la State Library à Trenton (New Jersey – 1796) et la Library of Congress à Washington (1800). La France quant à elle se dote d'une bibliothèque parlementaire en 1796, alors que le Parlement britannique le fait en 1818.

Pendant près de quarante ans, la Bibliothèque est située dans la ville de Québec. L'Acte d'Union, voté en 1840, abolit les provinces et les assemblées législatives du Bas-Canada et du Haut-Canada, qui existaient depuis l'Acte constitutionnel de 1791. Désormais, il n'y aura qu'une seule province, celle du Canada. De cette union législative découlent la fusion des deux collections parlementaires et leur déménagement vers le nouveau siège du gouvernement fixé

Pierre Vallière, 2015, Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

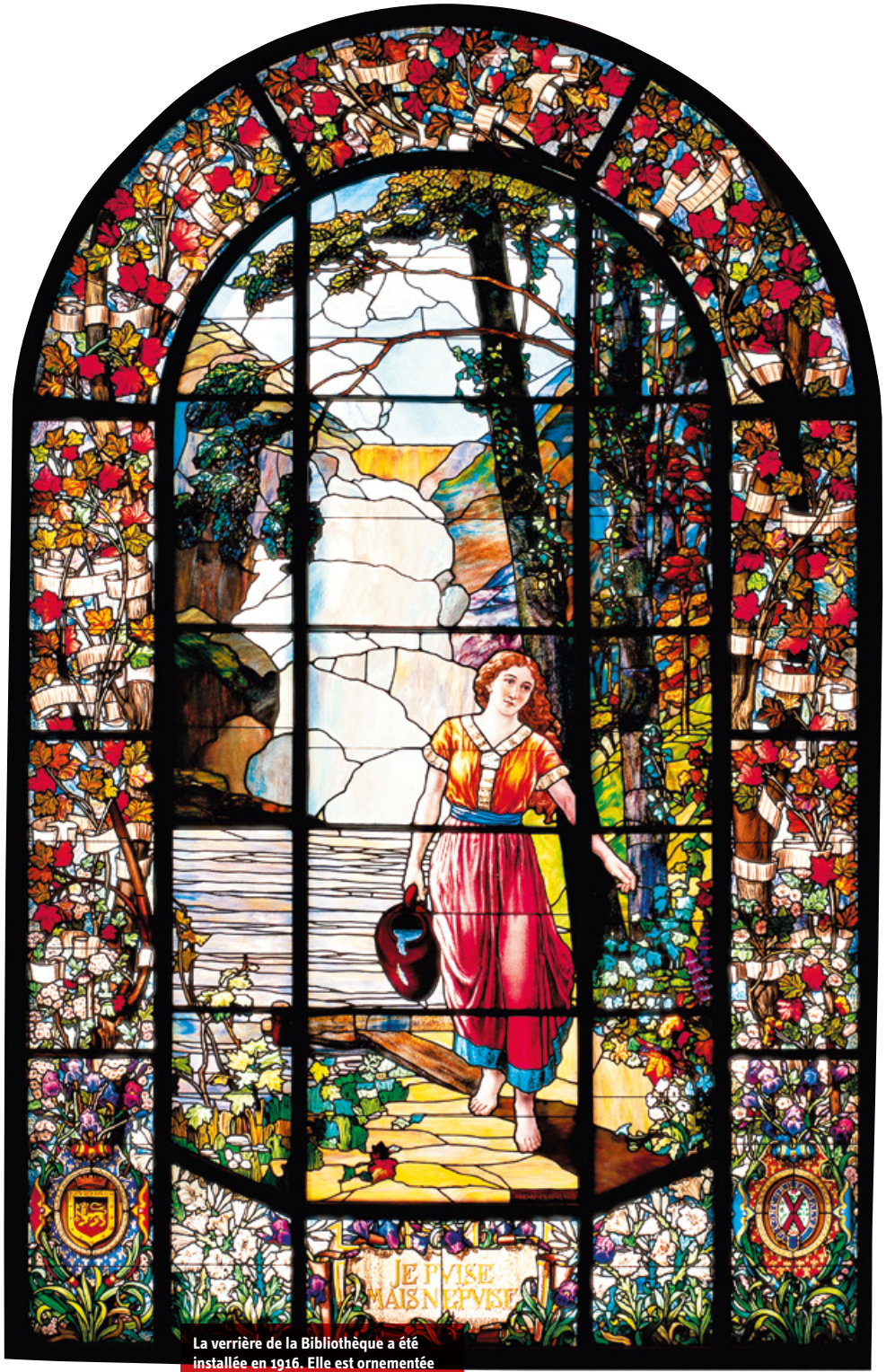

Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

La verrière de la Bibliothèque a été installée en 1916. Elle est ornementée de plusieurs motifs floraux, dont des iris versicolores, des marguerites, des églantines et des immortelles.

d'abord à Kingston (1841-1843), puis à Montréal (1844-1849). Par la suite, on établit un principe d'alternance entre Toronto (1850-1851 ; 1856-1859) et Québec (1852-1855 ; 1860-1865).

La Loi constitutionnelle de 1867 et la création de la fédération canadienne font en sorte qu'une partie des collections est déménagée à Québec, capitale de la nouvelle province de Québec. La Bibliothèque est désormais désignée sous l'appellation de Bibliothèque de la Législature, puisqu'elle est au service des deux Chambres.

Au cours de son existence, la Bibliothèque subit trois incendies. Le premier survient à Montréal le 25 avril 1849, entraînant la perte de quelque 22 000 volumes, d'archives parlementaires du Haut-Canada, du Bas-Canada et de la province du Canada, ainsi que la disparition de documents officiels et de manuscrits originaux. En février 1854, un deuxième incendie détruit l'hôtel du Parlement de Québec et entraîne de nouveau une perte considérable, soit la moitié de la collection, qui compte alors environ 17 000 volumes. Finalement, en 1883, un troisième incendie détruit l'édifice du parlement à Québec. À peine 4 500 volumes sur 30 000 sont sauvés.

Entre 1910 et 1915, un nouvel édifice est construit pour accueillir la Bibliothèque législative. En pénétrant dans ce lieu imposant, le visiteur est frappé par la beauté des matériaux et la perspective grandiose : le vaisseau atteint 7 m de haut et environ 57 m de long. Les murs, les planchers et les escaliers sont recouverts de sept types de marbres qui contribuent à la somptuosité des lieux. Le marbre d'une des colonnes abrite une ammonite, un mollusque fossilisé d'environ 50 millions d'années.

À l'entrée se trouve une magnifique verrière montrant une femme puisant de l'eau au pied d'une chute. Au bas de celle-ci, la devise de la Bibliothèque se lit comme suit : « Je puise mais n'épuise ». Cette allégorie indique qu'au même titre qu'il est impossible d'épuiser l'eau de la chute, le savoir contenu dans une bibliothèque ne peut se tarir. La verrière a été réalisée

par Guido Ninchéri, de l'atelier d'Henri Perdriau, à Montréal. Elle a été inspirée par une toile de Charles Huot et elle représente la chute Ouiatchouane près de Val-Jalbert, un village dans la région du Lac-Saint-Jean.

LA MISSION DE LE BIBLIOTHÈQUE EST DE RÉPONDRE AUX BESOINS DOCUMENTAIRES ET DE RECHERCHE DES DÉPUTÉS EN FOURNISSANT DE L'INFORMATION ET DES ANALYSES FIABLES ET IMPARTIALES

UNE BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES PARLEMENTAIRES

La mission principale de la Bibliothèque est de répondre aux besoins documentaires et de recherche des parlementaires et du personnel administratif de l'Assemblée en fournissant de l'information et des analyses fiables et impartiales. Pour ce faire, elle fournit des réponses appropriées aux questions des clientèles prioritaires ; elle sélectionne et emprunte la documentation nécessaire ; elle va au-devant des besoins exprimés par ses clientèles en produisant des outils documentaires thématiques et des listes de nouveautés ; elle offre un appui dans la gestion de leurs documents ; et elle donne accès à un service de recherche et d'analyse spécialisé. Afin de remplir sa mission avec professionnalisme, le personnel de la Bibliothèque respecte une stricte neutralité envers les groupes parlementaires représentés au Parlement.

En plus des députés et de leurs collaborateurs, la Bibliothèque répond aux besoins documentaires du personnel administratif de l'Assemblée nationale et des services de recherche des partis politiques représentés au Parlement, ainsi que du personnel des bureaux de circonscriptions, à l'exception des employés des cabinets ministériels. Elle dessert également les effectifs des bureaux du Lieutenant-gouverneur, du Vérificateur général, du Directeur général des élections, du Protecteur du citoyen, du Commissaire au lobbyisme, du Commissaire au développement durable et du Commissaire à l'éthique et à la déontologie, ainsi qu'aux journalistes, membres de la Tribune de la presse. Toutes ces personnes sont considérées comme des usagers prioritaires et bénéficient des mêmes services que les parlementaires.

La Bibliothèque apporte également un soutien documentaire aux diverses bibliothèques ministérielles et universitaires et aux centres de documentations spécialisées. Elle porte une attention particulière aux chercheurs universitaires ou indépendants. Consciente de l'expertise de son personnel et de la particularité de ses collections, elle soutient ces clientèles et agit comme pédagogue afin de favoriser les études politiques ou parlementaires.

Enfin, la Bibliothèque est aussi ouverte au public. Elle accueille et oriente les citoyennes et citoyens qui consultent sur place les ressources documentaires, qui bénéficient d'une visite guidée ou qui participent à ses activités.

DES COLLECTIONS RICHES ET VARIÉES

La collection, composée de livres, périodiques, journaux, microfiches, microfilms, documents électroniques et archives, compte plus de deux millions d'unités. Elle est spécifiquement développée pour répondre aux besoins documentaires des parlementaires. La collection générale couvre tous les domaines de la connaissance. Des sujets tels que le parlementarisme, le droit, la science politique, l'administration publique et l'histoire sont privilégiés. La Bibliothèque recueille les documents de la majorité des partis politiques québécois, dont

En pénétrant dans l'imposante salle de lecture, le visiteur est frappé par la beauté des matériaux et les perspectives grandioses des lieux.

Suzanne Rouleau

chiffres clés

2,3
millions de documents répartis dans différentes collections

1,6 million
de pages Web consultées à partir de notre catalogue ou de nos guides thématiques

250 000
dossiers de documents administratifs et historiques

184 883
documents numérisés

10 883
visiteurs ou usagers à la Bibliothèque

7 556
prêts de documents

6 116
demandes d'information et de recherche

6 000
objets patrimoniaux

188
travaux effectués par le Service de la recherche

58
fonds et collections d'archives

les programmes électoraux, les documents des congrès et les règlements internes. Finalement, la Bibliothèque est abonnée aux principaux journaux et périodiques québécois ainsi qu'à certaines publications canadiennes et étrangères portant sur une multitude de thématiques.

En vertu de la Loi sur l'Assemblée nationale, la Bibliothèque reçoit deux exemplaires de chaque publication produite par les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. À cet ensemble, s'ajoute plus de 1,6 km linéaire d'archives institutionnelles comprenant des documents textuels, iconographiques, sonores et vidéo et témoignant des activités de l'Institution.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale conserve une collection de livres rares et précieux d'environ 9 500 titres, qui constituent à la fois un héritage et une manifestation de la vie culturelle et parlementaire du Québec. À l'intérieur de cette collection, on trouve plusieurs ouvrages d'une grande valeur, dont *Le théâtre des cités du monde*, publié à Bruxelles vers 1574, et l'édition impériale de *La description de l'Égypte*, publiée à Paris entre 1809 et 1829. Le fleuron de la Bibliothèque est la Collection Chauveau. Constituée par le premier titulaire du poste de Premier Ministre du Québec en 1867, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, cette collection est riche de plus de 3 500 titres. Elle contient six incunables, dont le plus ancien livre, un extrait de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, imprimée en 1473.

DES RESSOURCES DISPONIBLES EN LIGNE

Afin de répondre à une demande croissante, la Bibliothèque contribue au patrimoine numérique québécois en numérisant les principaux documents produits par l'Assemblée nationale. Les internautes peuvent notamment consulter en ligne le *Journal des débats* de l'Assemblée nationale depuis ses débuts en 1867, les mémoires déposés en commission parlementaire et les lois annuelles depuis 1867. Cet important travail se poursuit et plusieurs collections s'ajoutent annuellement.

Soucieuse de rendre accessible son expertise et d'aider ses usagers, les chercheurs et les citoyens à s'orienter à travers un colossal ensemble documentaire, la Bibliothèque produit et diffuse en libre accès sur son site Web plusieurs outils et sources d'information. Parmi les principales, on trouve des banques de données spécialisées, des guides qui permettent un repérage rapide des principales sources sur des thématiques spécifiques et une encyclopédie sur le parlementarisme québécois. Voir à ce sujet le site Web de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec[1].

1 www.blibliotheque.assnat.qc.ca/fr/

Le théâtre des cités du monde **est orné de magnifiques gravures coloriées à la main. Il témoigne de l'intérêt des élites européennes pour la géographie humaine à l'époque de la découverte du Nouveau Monde.**

Collection spéciale, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Rome, image tirée du livre *Théâtre des cités du monde*

UN LIEU ACCUEILLANT ET DYNAMIQUE

Depuis le début des années 2000, la Bibliothèque fait la promotion et diffuse une diversité de contenus afin de mettre en valeur ses collections, ses expositions, ses publications et les différentes ressources offertes aux citoyens. Ainsi, elle organise des conférences-midi portant sur des sujets variés, elle accueille des lancements de livres et elle participe aux salons du livre de Montréal et de Québec. Chaque année depuis 2003, la Bibliothèque et l'Assemblée nationale du Québec encouragent les auteurs et les chercheurs qui écrivent sur des sujets reliés à la politique québécoise. Deux prix sont remis, soit le Prix de la présidence de l'Assemblée nationale, qui récompense la qualité et l'originalité d'une œuvre commerciale et les Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, qui sont décernés aux auteurs d'une thèse de doctorat ou d'un mémoire de maîtrise.

Toujours dans un souci d'ouverture et de faire découvrir ses richesses, la Bibliothèque développe un programme d'exposition dont l'objectif est de présenter un sujet historique, politique, d'actualité ou bibliothéconomique tout en mettant en valeur une partie de ses collections. Depuis quelques années, la Bibliothèque offre des visites commentées de ses expositions. Cette activité connaît un fort succès auprès des citoyens de Québec.

La Bibliothèque est depuis quelques années un incontournable pour les parlementaires qui doivent bénéficier d'une information de qualité et compter sur le personnel de la Bibliothèque pour se guider rapidement à travers la masse d'information disponible. Elle est aussi au cœur des activités de recherche des historiens, des politologues et d'autres chercheurs qui s'intéressent à l'histoire politique et parlementaire du Québec.

Grâce à une expertise unique, la Bibliothèque produit des outils et des ressources documentaires qui sont mis gratuitement à la disposition de la communauté. Avec sa riche histoire et ses nombreux trésors, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale est un bien patrimonial collectif dont les citoyennes et citoyens du Québec peuvent être fiers.

En terminant, Bernard Landry, ancien Premier Ministre du Québec, a bien résumé ce que représente la Bibliothèque : « *Cette Bibliothèque contient largement notre mémoire collective plus la science universelle. Il ne s'agit pas d'une bibliothèque québécoise, c'est celle de notre Assemblée nationale. Convergent ici le savoir humain et la mémoire du Québec, bien sûr, mais, par sa simple histoire, cette Bibliothèque est une leçon d'histoire du Québec*[2] ». ■

L'auteur tient à remercier Marie-Hélène Fournier, Martine Dignard et Stéphane Wimart pour leurs précieux commentaires.

2 *Témoignages sur la Bibliothèque*. Québec : Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2002, p. 13.

ZOOM SUR LES ÉDITIONS DU QUÉBEC

DES ÉDITEURS QUI TÉMOIGNENT DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC

En 2017, la ville de Montréal célèbre son 375e anniversaire de fondation. L'histoire de cette ville, de cette métropole cosmopolite, est on ne peut plus riche, tout comme l'est celle du Québec : autrefois une colonie de la France égarée sur les rives du Saint-Laurent, il s'agit maintenant d'une province forte, de par son identité, sa langue, sa culture. Au cours des dernières décennies, plusieurs chercheurs ont mis en relief différents pans de l'histoire de la province. Les presses universitaires figurent parmi les premières structures éditoriales à diffuser les fruits de leurs recherches. Actives depuis 1950, Les Presses de l'Université Laval ont édité jusqu'à ce jour plus de 280 ouvrages portant sur l'un ou l'autre des aspects de l'histoire de la province : citons pour mémoire *Québec : 1608-2008. Les chroniques de la capitale* (2008), de Jean-Marie Lebel, ainsi qu'*Histoire de Montréal et de sa région* (2012), de Dany Fougères. Fondée en 1988, les Éditions du Septentrion se distinguent en se spécialisant en histoire. Créées par Denis Vaugeois, historien et ancien ministre de la Culture du Québec, et maintenant dirigées par Gilles Herman, elles comptent plus de 700 titres à leur catalogue : ouvrages d'histoire et de sciences humaines en général, beaux livres et mémoires s'y côtoient, sans compter les études historiques, dont les plus connues sont assurément l'*Histoire populaire du Québec*, de Jacques Lacoursière, publiée en cinq volumes entre 1995 et 1997, et sa petite sœur, *Une histoire du Québec racontée par Jacques Lacoursière* (2002).

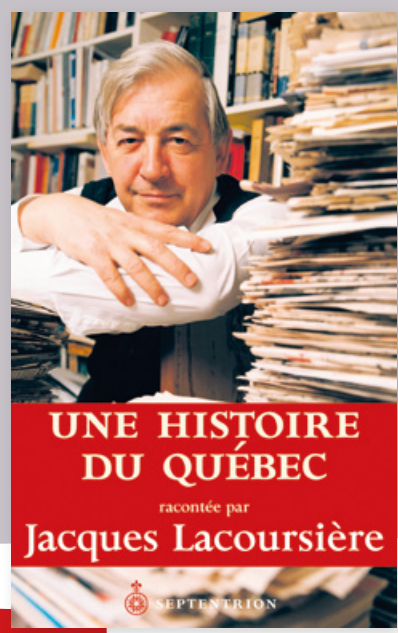

NICOLAS DICKNER

La parution du roman *Nikolski*, de Nicolas Dickner a lancé en force, en 2005, la toute nouvelle maison d'édition Alto. Dès sa parution, le livre est encensé par la critique comme par le grand public. En plus d'avoir remporté de nombreux prix littéraires, le roman est aujourd'hui publié dans une dizaine de langues et disponible dans plusieurs pays. Le dernier titre de Dickner, *Six degrés de liberté* (2015), pour lequel il a remporté le prestigieux prix canadien du Gouverneur général, a aussi été couronné de succès. Les droits ont été acquis par les Éditions du Seuil, qui l'ont publié au début de 2017. Nicolas Dickner a ainsi pavé la voie à d'autres auteurs des Éditions Alto, toujours à l'affût de nouvelles voix authentiques et originales, tels Dominique Fortier, Catherine Leroux et Larry Tremblay, dont les romans ont aussi été acquis par de grandes maisons d'édition françaises, en plus d'être traduits à travers le monde.

L'ILLUSTRATION AU QUÉBEC

Alors que la naissance et l'essor du livre illustré au Québec remontent aux années 1840, ce n'est qu'en 1980 que cet art s'est vraiment épanoui suite à un renouveau dans l'édition d'albums. Ainsi, c'est en 1981, suite au vernissage de l'exposition du premier concours d'illustrations de livres pour enfants au Québec, que se rencontrent les passionnés qui créeront une association en 1982. Aujourd'hui, les artisans québécois sont de plus en plus nombreux à s'imposer, au Québec et à l'étranger, grâce à leur travail distinct qui rehausse la présentation matérielle et visuelle d'ouvrages divers. Parmi les illustrateurs incontournables, on retrouve l'un des plus prolifiques de la province, Philippe Béha qui, depuis le début des années 1980, a mis son talent au service de la plupart des maisons d'édition publiant de la littérature jeunesse. Il a notamment signé : *Je suis heureux !* aux Éditions de l'Isatis en 2016. On peut aussi penser à Isabelle Arsenault (*Louis chez les spectres*, 2 016), mondialement connue pour son œuvre, qui collabore de près aux Éditions La Pastèque, une maison d'édition qui a pour objectif la production de livres d'une qualité graphique irréprochable. C'est d'ailleurs à cette enseigne que Michel Rabagliati fait paraître, depuis 1999, les volumes de la série *Paul*, aujourd'hui traduits en plusieurs langues. D'autres illustrateurs, tels que Fabrice Boulanger, Yves Dumont et Manon Gauthier, ont fait leur marque chez des éditeurs jeunesse aussi variés que La Bagnole, Dominique et Compagnie et Les 400 coups. Les images que proposent ces artistes sont plus que de simples éléments décoratifs : elles entrent littéralement en symbiose avec les textes pour créer des livres-objets uniques qui captivent les tout-petits et interpellent les plus grands un peu partout dans le monde.

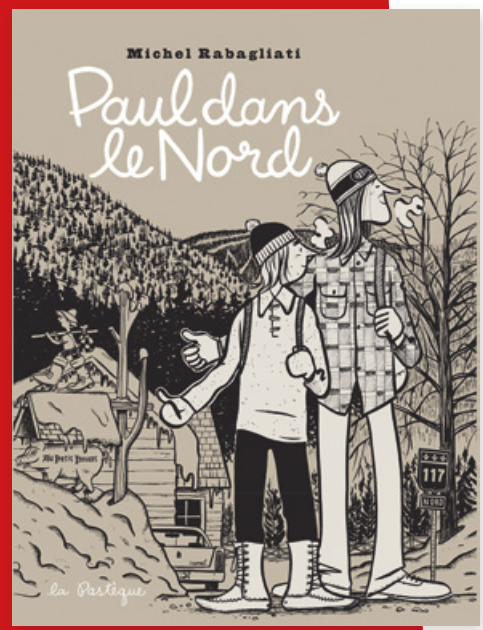

LE CONTE QUÉBÉCOIS : ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ

Souvent considéré comme mineur, le conte se voit accorder ses lettres de noblesse au tournant des années 1990 et 2000 au Québec, grâce entre autres aux initiatives de passionnés qui ont voulu, en créant des maisons d'édition, ne plus cantonner ce genre à l'oralité et, d'une certaine façon, à l'éphémère. Fondées en 1997 par André Lemelin, rachetées par Marie-Fleurette Beaudoin en 2002, les Éditions Planète rebelle sont intrinsèquement associées aux genres de l'oralité. Plusieurs collections sont mises sur pied, reflétant ainsi la pluralité des démarches d'écriture des conteurs québécois : soulignons notamment « Paroles », où paraissent uniquement des livres-disques, ainsi que « Mémoires », où sont réimprimés des ouvrages épuisés et introuvables. La maison est célèbre pour avoir publié Michel Faubert et (peut-être surtout) pour avoir lancé Fred Pellerin et plusieurs de ses contes, dont *Il faut prendre le taureau par les contes !* (2003). Plus récente, La Montagne secrète est une initiative de Roland Stringer. Depuis sa création en 2000, la petite entreprise a lancé plus d'une trentaine de livres-disques s'adressant principalement aux enfants. Tout en valorisant le patrimoine musical et artistique de la province, ces titres ont aussi une vertu pédagogique. La maison publiait l'automne dernier *Gaya et le petit désert*, un livre où les mots de Gilles Vigneault côtoient des chansons d'artistes québécois comme Louis-Jean Cormier, Daniel Lavoie et Diane Tell.

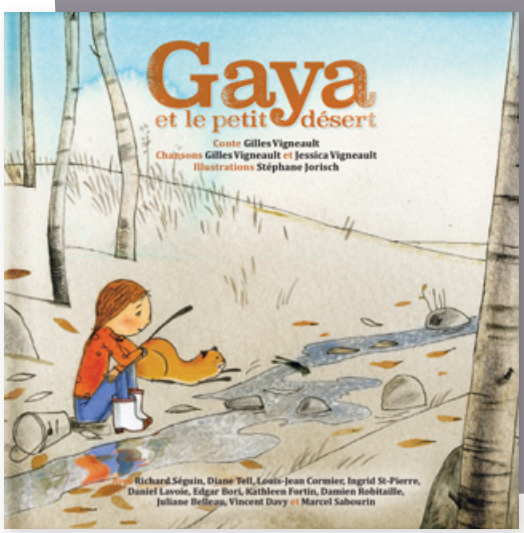

ENQUÊTER DANS LES RUES DU QUÉBEC

Depuis la parution, en 1982, de *Chère voisine*, le premier roman de Chrystine Brouillet, le polar est en plein essor au Québec. Plusieurs maisons d'édition généralistes, qui voient en ce genre un créneau porteur, ouvrent leurs portes à des auteurs de romans policiers : c'est le cas des Éditions Hurtubise, qui publient les œuvres de Jacques Pelletier et de Laurent Chabin. Fondées en 1996 par Louise Alain, Lorraine Bourassa et Jean Pettigrew, les Éditions Alire se consacrent entièrement à la littérature de genre : roman d'espionnage, horreur, fantasy, fantastique, science-fiction et polar. Parmi les auteurs que la maison a contribué à faire (re) connaître, mentionnons Patrick Senécal, Joël Champetier ainsi que Jacques Côté, auteur de plusieurs romans, dont *Le rouge idéal* (2002), mettant en vedette l'inspecteur Daniel Duval, enquêteur de la Sûreté du Québec travaillant dans la région de Québec. Tout en proposant aux lecteurs des intrigues enlevantes et rocambolesques, de tels auteurs – et tout spécifiquement Jacques Côté – font découvrir, à travers moult mystères et rebondissements, le Québec sous un autre jour.

Karine Davidson-Tremblay

Patrick Senécal

L'ÉDITION EN SCIENCES HUMAINES AU QUÉBEC

L'édition québécoise n'est pas seulement le fait de littéraires : des philosophes et des penseurs de tous ordres ont aussi investi ce milieu afin de diffuser plus largement les plus récentes trouvailles en sciences humaines et sociales. Nées en 1992, les Éditions Écosociété se définissent avant tout comme un carrefour de militants. Dissidentes, cherchant à remettre en question la *doxa* sociale, elles n'hésitent pas à lancer des ouvrages polémiques et polarisants, tel *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique* (2008) d'Alain Deneault, avec Delphine Abadie et William Sacher, un brûlot qui a plongé ses auteurs ainsi que les membres de l'équipe éditoriale dans une saga judiciaire fort médiatisée. Avec plus de 170 titres parus à ce jour, Écosociété continue, par le biais de livres au contenu politisé, d'interroger la réalité sociale dans son ensemble et d'aborder de grandes problématiques comme l'altermondialisme et l'écologie. Pour sa part, Lux éditeur est emblématique du renouveau de l'édition indépendante dans le Québec contemporain. Créé en 1995 par les historiens Robert Comeau et Jean-François Nadeau – et alors connu sous l'appellation Comeau & Nadeau –, produisant en moyenne une vingtaine de titres par an, Lux privilégie la publication d'essais politiques et engagés d'inspiration libertaire, comme le *Petit cours d'autodéfense intellectuelle* (2005), de Normand Baillargeon, l'un des best-sellers de la maison, et *Médiocratie* d'Alain Deneault. Avec un bureau à Paris depuis 2009, Lux éditeur continue année après année d'accroître son lectorat français.

Oxfam

Alain Deneault

LA REVUE *COLLECTIONS*

Initiative de l'Association nationale des éditeurs de livres lancée en 2013, *Collections* est un véritable pont entre le monde de l'édition et celui des bibliothécaires. Publiée six fois l'an tant en format papier qu'en ligne et distribuée dans la majorité des bibliothèques du Québec, la revue propose, à chaque numéro, des dossiers inédits, des entrevues avec des professionnels du livre et des auteurs ainsi que des recensions de titres québécois et franco-canadiens s'inscrivant dans une thématique spécifique : de la littérature jeunesse aux ouvrages sur l'économie, de la littérature contemporaine aux guides de voyage, en passant par l'essai, la poésie, le théâtre et la bande dessinée, *Collections* fait de la promotion du fonds littéraire et éditorial québécois l'une de ses priorités. Abondamment illustré, donnant à lire des textes à la fois rigoureux et bien vulgarisés, le périodique s'est imposé, au fil de ses quelque vingt livraisons, comme un outil incontournable afin de découvrir la littérature québécoise, ses genres, ses maisons d'édition particulièrement vivaces et ses auteurs phares.

UNE BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE EN FRANCE

LA BIBLIOTHÈQUE GASTON-MIRON – ÉTUDES QUÉBÉCOISES DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE

Née en 1964, la bibliothèque de la Délégation générale du Québec à Paris, conçue à l'origine comme un centre de documentation destiné au personnel, a rapidement ouvert ses portes au public devant l'intérêt grandissant des Français à l'égard du Québec.

LA PLUS IMPORTANTE BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE EN EUROPE

Gaston Miron (1928-1996) était un poète, éditeur et militant québécois. Auteur d'un unique recueil de poésie, publié d'abord à Montréal, puis à Paris chez François Maspero en 1981 et Gallimard en 1998, il est venu pour la première fois en France en 1959. Il y reviendra souvent par la suite. Au fil des voyages, il tissera de nombreux liens avec des poètes, écrivains et éditeurs français. Il fréquentait régulièrement la bibliothèque de la Délégation générale du Québec et offrait des exemplaires des livres de sa maison d'édition L'Hexagone, d'où la remarquable collection de poésie québécoise de la bibliothèque. En 2003, la Délégation lui rend hommage en nommant la bibliothèque en son honneur.

En 2012, la Bibliothèque Gaston-Miron déménage ses 18 000 ouvrages à l'Université Sorbonne Nouvelle. Elle a ainsi rejoint deux autres entités québécoises de cette université, la Chaire d'études du Québec contemporain, mise sur pied en 2007, et le Centre d'études québécoises inauguré lui aussi en 2012. Son insertion au sein d'une institution renommée, vouée à l'enseignement et à la recherche, lui donne un second souffle et la rend encore plus accessible et visible pour les chercheurs français et européens, tout en étant ouverte et gratuite pour le grand public.

La recherche sur le Québec est toujours d'actualité. En France, on dénombre plus de 250 thèses en préparation sur ce sujet. Elle couvre tous les domaines : scientifiques, juridiques, sociaux, artistiques, littéraires… Pour soutenir cette recherche, la Bibliothèque Gaston-Miron met à disposition sa collection, particulièrement riche en littérature, sciences sociales et histoire. Grâce à l'engagement constant des autorités québécoises, le développement des collections a pu être assuré de façon soutenue et professionnelle. L'accent est bien entendu mis sur les ouvrages universitaires, mais pas seulement. Des ouvrages grand public, voyages, BD, cuisine, sont également présents dans la collection. À ces livres, s'ajoutent les revues. Plus de 250 titres recensés, parfois des collections complètes, parfois des numéros uniques et une vingtaine d'abonnements actifs. La documentation électronique n'est pas en reste puisque l'Université souscrit aux bases de données *Érudit* qui regroupent les revues universitaires québécoises, *Europresse*, qui contient également les journaux québécois et *ScholarVox*, plateforme de livres électroniques qui diffuse de nombreux éditeurs québécois en littérature et des presses universitaires.

La Bibliothèque Gaston Miron – Études québécoises a intégré la bibliothèque de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris-3 en 2012. Elle occupe un espace ouvert, lumineux et accessible à tous les publics.

© Sorbonne Nouvelle Photothèque / E.Prieto Gabriel

46 ACTIVITÉS ONT ÉTÉ ORGANISÉES À CE JOUR ET ONT ATTIRÉ 1300 PERSONNES

Le public qui fréquente la bibliothèque est certes constitué d'étudiants et de chercheurs, mais beaucoup de lecteurs assidus y viennent régulièrement emprunter. Public parisien pour la plupart, mais pas uniquement, notamment chez les universitaires où les demandes et visites proviennent d'autres régions et de l'étranger : Italie, Espagne, Pologne, Hongrie, République tchèque, Russie, Corée et Japon. Les études québécoises sont présentes dans plusieurs pays. L'association internationale des études québécoises recense près de 20 centres en Europe et certains d'entre eux possèdent d'ailleurs une bibliothèque tels que Liège, Innsbruck, Bologne, Moscou, Poitiers et le Jura. Ils offrent une bonne idée de l'étendue des ramifications de la documentation québécoise en Europe.

Dès son arrivée à l'Université Sorbonne Nouvelle, la bibliothèque Gaston-Miron a mis sur pied une programmation d'activités scientifiques et culturelles de concert avec les enseignants de différentes universités, d'autres bibliothèques, des associations et même un théâtre pour des activités hors les murs. Dans son espace, tables et chaises sont enlevées, déplacées, empilées et laissent ainsi le champ libre, au milieu des rayonnages de livres, aux écrivains, poètes, artistes, professeurs et chercheurs. Ce sont 46 activités qui ont été organisées à ce jour et qui ont attiré 1300 personnes. Elles mettent en valeur l'ensemble de la collection en s'organisant autour de différents thèmes : philosophie, muséologie, histoire, société, autochtones, littérature, art visuel, cirque, théâtre, chanson, médias, linguistique. Elles prennent toutes les formes, des plus traditionnelles en milieu universitaire aux plus éclatées : conférences, présentations, débats, expositions, performances, multimédia, spectacles musicaux, installations.

© Adèle Godefroy

Lancement de la programmation scientifique du Centre d'études québécoises le 11 octobre 2016 avec Myriam Suchet du CEQ et les artistes circassiens québécois Claudel Doucet et Émile Pineault.

La bibliothèque héberge également l'unique œuvre d'art permanente de l'Université, la chaise poème de Gaston Miron du sculpteur québécois Michel Goulet. *Me voici en moi*, titre de l'œuvre qui reprend le liminaire du recueil de poésie de Gaston Miron *L'homme rapaillé* publié en 1970. Michel Goulet, auteur de plusieurs œuvres publiques en France, a également repris un vers de Gaston Miron pour son projet « Les Confidents » du Jardin du Palais Royal inauguré en 2016, hommage à 20 grands écrivains contemporains francophones.

Les poèmes de Miron résonnent encore aujourd'hui. Au Québec, certes, mais aussi en France. Ainsi, lors de son discours de réception à l'Académie française en 2015, Dany Laferrière a cité de nombreux écrivains et a choisi de lire un seul extrait, le poème « Compagnon des Amériques » de Gaston Miron. Le P.E.N. Club français lui a rendu hommage lors d'un colloque organisé en février 2017. Il a fait l'objet du numéro 1031 de la revue Europe en mars 2015, il a été mis en spectacle par les Percussions Claviers de Lyon en 2015, par la Compagnie Fracas à Bordeaux en mars 2017, Babx l'a chanté à la Maison de la poésie en 2015 et Jean-Louis Trintignant l'a récité à la Salle Pleyel le 7 mars 2017. Quelques exemples récents pour montrer la vitalité et la richesse de la culture québécoise qui s'étend bien au-delà d'un seul poète et s'épanouit bien au-delà de ses frontières. ■

Rencontre avec l'académicien Dany Laferrière, le 27 janvier 2015, animée par Marie-Noëlle Blais de l'Association Cousins de personne. La BGM offre une programmation culturelle et scientifique variée et originale.

© Délégation générale du Québec à paris / Emilie Fondanesche

LE QUÉBEC DES BIBLIOTHÈQUES

La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Loi du livre), adoptée par le gouvernement du Québec au tout début des années quatre-vingt, visait et vise toujours à structurer le secteur du livre en favorisant le développement d'entreprises à propriété québécoise et le déploiement d'un réseau de libraires professionnels sur tout le territoire.

Pour atteindre ces objectifs, la Loi du livre aura prévu la création d'un marché du livre institutionnel par l'établissement, pour toutes les institutions québécoises, notamment les bibliothèques publiques, d'une obligation d'achat de livres dans au moins trois librairies agréées de leur région respective, et ce au prix suggéré par l'éditeur, sans rabais aucun. Cette législation, de concert à d'autres mesures émanant des politiques de démocratisation de la culture, a permis le développement d'un réseau de bibliothèques publiques dont le Québec peut s'enorgueillir.

En effet, les bibliothèques publiques autonomes (BPA)[1] du Québec offrent un déploiement, et par la même occasion un accès à la culture et à l'information, des plus enviables. Au cours de la période de 2012 à 2014, les BPA québécoises ont desservi une moyenne de 6 846 349 individus, soit une proportion égale à 84,4 % de la population totale moyenne du Québec pour la même période[2].

65 % DE VISITES DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES QUÉBÉCOISES ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LE LIEU PHYSIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT, 35 % SE SONT TRADUITES PAR UNE VISITE VIRTUELLE

Si les collections de documents des BPA québécoises sont des plus diversifiées, elles demeurent résolument attachées au livre. D'ailleurs, au cours de la période de 2012 à 2014, les BPA du Québec ont mis à la disposition de leurs usagers une moyenne annuelle de 19 807 145 documents de tout type. Des 19 807 145 documents disponibles en moyenne annuellement dans les BPA québécoises, 18 011 748 (91 %) étaient des livres au format imprimé, 121 674 (0,6 %) étaient des livres au format audio et 117 205 (0,6 %) étaient des livres au format numérique. Ainsi, il appert que de tous les types de livres disponibles dans les BPA québécoises, les livres imprimés aient été, au cours de la période, le type de document le plus présent dans les collections de celles-ci dans des proportions de 97 % et plus, et ce sans variation significative sur le plan géographique.

Les efforts conjugués de ce déploiement sur le territoire aux collections mises à la disposition de la population ne sont pas laissés en plan. En effet, au cours de la période de 2012 à 2014, une moyenne de 2 088 461 usagers des BPA québécoises ont effectué 105 323 663 visites à au moins une de ces institutions, soit une moyenne quotidienne de 96 186 visites. 65 % de ces visites ont été réalisées sur le lieu physique de l'établissement, 35 % se sont traduites par une visite virtuelle. Aussi, les BPA québécoises ont prêté en moyenne annuellement, au cours de 2012 à 2014, 44 438 388 documents, dont 35 612 268 livres au format imprimé (80 % de tous les documents) et 297 880 livres au format numérique (0,7 % de tous les documents).

Devant cet état de fait arrimant un déploiement territorial exceptionnel, une offre de documents enviable et une fréquentation intéressante, il n'est pas surprenant que des chercheurs s'intéressent de près aux phénomènes sociaux et culturels émanant des bibliothèques publiques québécoises.

Pour ma part, je développe depuis quelques années un programme de recherche qui porte sur les bibliothèques publiques et scolaires qui

1 Au Québec, une bibliothèque publique autonome (BPA) est une bibliothèque publique desservant habituellement une population de plus de 5 000 habitants. Les bibliothèques publiques desservant une population de 5 000 habitants et moins sont dites affiliées puisqu'elles le sont effectivement à l'un des onze centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), lesquels sont également connus sous le label Réseau BIBLIO du Québec. La Grande Bibliothèque de Bibliothèque et Archives nationales du Québec constitue également une bibliothèque publique, mais sa vocation nationale en fait une catégorie en soi.

2 Institut de la statistique du Québec (2015). *Le bilan démographique du Québec*, Édition 2015, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 18 : http://tinyurl.com/statistiques-Quebec

s'articule autour de quatre axes principaux, à savoir l'offre de services déployée par les bibliothèques publiques et scolaires, les publics et non publics de ces institutions, la bibliothèque publique et la bibliothèque scolaire en tant qu'organisation, et les contextes, notamment géographique, technologique, industriel et politique, de ces institutions.

L'offre de services déployée par les bibliothèques, publiques comme scolaires, interagit de façon indéniable sur les usages que les usagers, et les éventuels usagers, en font. La diversité, l'ampleur et la nature de l'offre déployée, qu'il s'agisse de l'offre centrale ou de l'offre périphérique, nécessitent d'être documentées afin d'en apprécier les variations dans le temps et dans l'espace ainsi que dans la visée de l'analyser en relation avec ses usages.

D'ailleurs ces usages, comme ces non-usages par la population, constituent un objet de recherche fort important, notamment dans le contexte découlant des politiques de démocratisation de la culture et de l'émergence de l'environnement numérique. Il s'agit certainement d'un objectif de recherche ambitieux que celui de mieux comprendre les usagers et non-usagers des bibliothèques publiques et scolaires, plus spécialement depuis l'émergence du numérique. Ce sont plus particulièrement les motivations qui sous-tendent les comportements observés, le processus de sélection des produits et services ainsi que les éventuels liens entre les motivations, les profils sociodémographiques et les compétences culturelles des publics et non publics qui m'intéressent.

L'axe concernant les bibliothèques publiques et scolaires en tant qu'organisation se traduit par l'étude des différents processus émanant de leurs activités. Ces processus, de gestion, de traitement documentaire, de service à la clientèle, de gestion des ressources, pour n'en nommer que quelques-uns, nécessitent d'être documentés (dans une visée de transmission des meilleures pratiques), analysés (dans une visée comparative) et reconsidérés (dans une visée d'amélioration continue). D'ailleurs, j'ai entamé en 2015 avec des collègues des travaux visant à adapter les approches d'amélioration continue, plus spécifiquement celle du Lean, aux contextes et réalités des bibliothèques québécoises.

Aussi, les contextes dans lesquels évoluent les bibliothèques publiques et scolaires sont nombreux et ils influent grandement sur l'évolution de ces organisations. Parmi ces contextes, celui de la chaîne industrielle québécoise du livre, laquelle est à la refonte « des règlements de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre » dans le domaine du livre, le contexte politique, notamment le contexte municipal, lequel se voit déléguer de plus en plus de pouvoirs dans le cadre de la récente tendance à la décentralisation, et le contexte provincial, lequel réfléchit à une éventuelle loi constituante pour les bibliothèques publiques. D'égale importance, le contexte géographique constitue un contexte important pour toute institution culturelle, et ce depuis les travaux de l'École de Chicago. En effet, la culture varie dans le temps et dans l'espace, et les variations de l'offre comme de la demande sont relativement importantes, et ce tant au niveau macro qu'au niveau micro. Mes intérêts de recherche à cet égard se traduisent par la volonté de rendre compte de ces variations territoriales du déploiement de l'offre et des comportements de consommation et de développer des outils méthodologiques permettant une meilleure compréhension de ces phénomènes. Dans le cadre de ma thèse, j'ai d'ailleurs développé une typologie territoriale novatrice qui permet de mieux apprécier les statistiques culturelles à une échelle locale. Je compte la développer encore davantage à l'échelle des quartiers et des villages ainsi que de l'adapter aux différentes réalités territoriales des pays francophones.

Enfin, le contexte technologique demeure central dans ce programme de recherche. L'ère numérique, en parallèle à la mondialisation des marchés, a emporté avec elle de nombreuses transformations, notamment en matière de modes de diffusion de la culture et de modes de consommation de ses produits et services. Je souhaite m'intéresser à l'évolution de l'offre culturelle, notamment dans ses modes de diffusion, ainsi qu'à la construction de la relation de consommation dans l'environnement en ligne. Si le Québec a toujours constitué une nation distincte, le Québec des bibliothèques constitue à la fois un phénomène social et culturel d'une envergure indéniable ainsi qu'un objet de recherche qui mobilise de nombreuses disciplines.

IL S'AGIT CERTAINEMENT D'UN OBJECTIF DE RECHERCHE AMBITIEUX QUE CELUI DE MIEUX COMPRENDRE LES USAGERS ET NON-USAGERS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET SCOLAIRES, PLUS SPÉCIALEMENT DEPUIS L'ÉMERGENCE DU NUMÉRIQUE

GRAND PRIX LIVRES HEBDO DES BIBLIOTHÈQUES FRANCOPHONES

LANCEMENT DE LA 8e ÉDITION

Pour connaître les modalités d'inscription :
Contacter Marion Muller : mmuller@electre.com - 01 44 41 28 54

Avec la participation de

sofia infor

PAR SOPHIE AGIÉ

la littérature, à quels prix ?

Histoire des prix littéraires,
Éditions La Découverte

Dans son ouvrage, fruit de quinze années de recherches, Sylvie Ducas raconte les prix. Elle se place dans une posture historienne et sociologique : le livre comme industrie culturelle, dont la prolifération n'est pas gage de qualité.
Les prix littéraires sont de plus en plus nombreux, aussi bien en termes de genres, de notoriété… et sont souvent (voire toujours) un passage obligé dans les acquisitions des bibliothécaires. Ces livres couronnés bénéficient d'une aura médiatique, d'une « validation » par le prix qui légitimera leur existence aux yeux du public : ce sont des étapes de lecture. Mais, en dehors de certains titres qui resteront dans les annales, les prix littéraires sont vite oubliés, remplacés par d'autres, et ainsi de suite.
Sylvie Ducas, à travers un parcours historique des prix littéraires emblématiques en France, identifie deux grandes familles de prix : les prix des médias et les prix des lecteurs, qui ne relèvent pas du même prestige, ni de la même valeur. Une reconnaissance du public n'est pas la reconnaissance de ses pairs. Aujourd'hui, un prix littéraire « réputé » sera une rente, certes temporaire, mais une rente quand même, pour l'éditeur responsable. L'auteur est finalement au croisement des besoins de l'industrie culturelle qu'est le monde du livre : entre éditeur cherchant à asseoir sa réputation et libraire cherchant à s'assurer une rentrée d'argent quasi garantie. Un prix littéraire attribue forcément à son auteur-trice une aura, qui aurait pu (ou non) exister sans le prix : de prime abord, le prix ne remet jamais en question la qualité du texte.
En bibliothèque, on le voit dans la circulation des documents : les prix littéraires sont ultra-demandés et achetés en multi-exemplaires pour satisfaire une demande engendrée mécaniquement par la visibilité. Un grand nombre de lecteurs et lectrices reviennent déçu·e·s d'un livre primé, qu'ils auront emprunté pour « faire bien » : le prix littéraire ne sort pas toujours gagnant de l'épreuve incontournable de la rencontre avec le public.

PAR SOPHIE RAT

nouvelles perspectives en littérature de jeunesse

Hommage à Denise Dupont-Escarpit
Sous la direction de Pierre Bruno et Bernadette Poulou.
Éditions universitaires de Dijon, 2016

Alors que Denise Dupont-Escarpit a disparu en 2016, cet ouvrage se propose de rappeler le rôle majeur qu'elle a pu jouer dans la recherche universitaire sur la littérature pour la jeunesse et comment elle a œuvré à la compréhension du sujet et de sa critique.
Une première partie est consacrée aux hommages suivis d'une série de témoignages. La deuxième partie de l'ouvrage présente àdes articles et conférences. Les hommages font ressortir pour certains le rôle qu'elle a joué dans leur découverte de la littérature de jeunesse, tandis que d'autres rappellent qu'elle a sorti la littérature de jeunesse de son univers mièvre. Certains se souviennent de son parcours citoyen et engagé.
Les différents auteurs de la série de témoignages de la première partie ont tous un lien avec le livre pour la jeunesse. Ils sont universitaires, éditeurs et écrivains. Ce sont surtout les différents rôles que Denise Dupont-Escarpit a joués qui sont évoqués : celui d'ambassadrice de la littérature de jeunesse en France et à l'étranger et son esprit novateur. Plusieurs thèmes importants de la littérature pour la jeunesse sont mis en avant : l'apparition de la définition de l'album, l'importance de l'image dans la construction de l'enfant, l'émergence de questions autour de la place du texte et des réflexions sur la lecture. La question de la traduction est également abordée avec les problèmes pouvant y être liés. D'autres témoignages font référence à la volonté de Denise Dupont-Escarpit d'œuvrer pour la diffusion du livre de jeunesse et de l'intérêt qu'elle avait pour toutes les nouvelles formes littéraires dont la poésie. Enfin, l'attention qu'elle attachait à la médiation est traitée avec l'importance de la critique.
La seconde partie nous donne accès aux écrits de Denise Dupont-Escarpit qui parfois sont devenus introuvables ou sont inédits. C'est une façon pour nous de découvrir sa pensée, son engagement après le regard des témoins. La question de la censure y prend une large place.
Plus qu'un hommage à Denise Dupont-Escarpit, cet ouvrage traite des grands thèmes de la littérature pour la jeunesse et de ses questionnements, accompagnés d'un historique et d'une bibliographie précieuse.

PAR ANNE VERNEUIL

évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts

Sous la direction de Cécile Touitou
Collection « La boîte à outils » #37 ; Presses de l'Enssib, 2016

Ce précieux ouvrage aborde l'évaluation en bibliothèque par ses pratiques les plus novatrices. Une première partie en balaie l'historique (récent), mesurant collections puis flux de publics, le contexte de concurrence et de justification des dépenses publiques nécessitant à présent une évolution des méthodes.
L'évaluation par les mesures d'impacts apparaît avec la norme ISO 16439 puis la rédaction d'un livre blanc par l'Afnor[1]. Il convient de mesurer les retombées directes et indirectes de la bibliothèque, acteur économique aux services essentiellement non marchands, le rendu de ses missions tout autant que la satisfaction des besoins des usagers. Évaluation contingente, estimation du coût alternatif du service et retour sur investissement en sont les nouveaux indicateurs, tout comme les données qualitatives pour les apports non monétisables de la bibliothèque.
La partie méthodologique aborde les tableaux de bord urbains, constitués d'indicateurs produits par l'ensemble des services publics à destination des élus et des citoyens, permettant une gouvernance participative en libérant les données. L'impact sur le territoire s'appuie sur la zone de chalandise où sont situés les publics potentiels. Une enquête néerlandaise mesure plutôt les outcomes, analyse des effets des services sur les usagers, en privilégiant cinq dimensions de valeur : sociale, culturelle, éducative, économique mais aussi affective !
Pour le pilotage et la prise de décision, les indicateurs normatifs peuvent devenir un frein au changement, quand l'évaluation doit se mettre au service d'une vision politique des services. Pour cela, trois ingrédients importants : l'observation de terrain, la prise de recul et la réflexion partagée. Dépasser les services rendus pour partir des besoins des usagers et construire des offres pertinentes, on est là dans du design orienté utilisateur.
Le dernier chapitre aborde différentes expériences de pilotage mêlant évaluation qualitative, quantitative et mesure d'impact. L'utile mémento final de Cécile Touitou reprend les éléments majeurs de l'ouvrage : de la définition des missions à la construction du plaidoyer, en passant par la collecte des indicateurs et le benchmarking… Tout une méthodologie pour mesurer de façon pertinente et pouvoir ainsi mettre en place une advocacy efficace !

1 Livre blanc : « Qu'est-ce qui fait la valeur des bibliothèques ? » Paris : Afnor, 2016.

NEUTRALITÉ EN BIBLIOTHÈQUE ?

Notre métier comporte nécessairement une part d'engagement – si ce n'est de militantisme – dans la mesure où dans notre société la place de la culture, du livre et des bibliothèques est toujours à conquérir. Nous devons nous battre pour créer des bibliothèques et préserver, maintenir leurs moyens. Nous avons à défendre régulièrement la nécessité du pluralisme de nos collections et l'accès à l'information. Nous avons à expliquer régulièrement quel est le rôle de la bibliothèque au sein des politiques de notre collectivité. La bibliothèque se doit d'être un espace de débat démocratique. Le comité éditorial a décidé d'ouvrir plus rapidement que prévu cette rubrique « Débat » suite à la polémique autour des propos tenus par une collègue sur les réseaux sociaux. Nous avons mis en vis-à-vis deux points de vue et le débat peut continuer sur Agorabib si vous le souhaitez.

DEVOIR DE RÉSERVE ET DE RÉSISTANCE ?

PAR LIONEL MAUREL Comme beaucoup de bibliothécaires, j'ai été choqué par les propos aux relents xénophobes tenus sur son profil Facebook par Anne-Sophie Chazaud, la rédactrice en chef du Bulletin des Bibliothèques de France (BBF). La polémique qui a suivi a été âpre et va sans doute laisser des traces. Cet épisode pose la question des limites à la liberté d'expression qui s'imposent aux bibliothécaires, soumis comme tous les agents publics à un devoir de réserve (cet article est issu d'un billet de blog et a été coupé dans le cadre de sa publication dans *Bibliothèque(s)*).

Un flou considérable entoure ces notions, car si les grands principes sont à peu près clairs, leur application concrète peut s'avérer très délicate et les agents publics sont souvent renvoyés au quotidien à une incertitude problématique à gérer. Dans le contexte houleux de cette polémique, Yves Alix – directeur de L'Enssib – a publié une note de mise au point sur le devoir de réserve, qui s'avère fort précieuse. Elle rappelle notamment l'enjeu de la distinction entre sphère publique et sphère privée, de plus en plus complexe à opérer à l'heure d'internet et des réseaux sociaux comme Facebook. Je ne peux qu'approuver ces propos et tous les professionnels devraient constamment garder en tête de tels repères, mais il me semble que cela ne suffira pas à mettre fin au débat, car la notion de devoir de réserve doit sans doute en elle-même être réinterrogée.

Elle renvoie en effet à la question de la neutralité des agents publics et à travers elle, à celle de la neutralité du service public des bibliothèques. Or la bibliothèque en tant que projet ne peut pas à mon sens être considérée comme « politiquement neutre ». La bibliothèque est un champ d'affrontement symbolique entre de nombreuses conceptions politiques contradictoires. Les choix que nous faisons en tant que professionnels, même ceux qui paraissent en apparence les plus techniques, ont tous une portée politique. Aussi, il me paraît illusoire de penser que parce qu'on se garderait de critiquer sa tutelle ou qu'on ferait un usage modéré de sa liberté d'expression, que ce soit pendant ou en dehors de ses fonctions, on serait pour autant un agent « neutre » officiant dans un service « neutre ».

Les bibliothécaires américains ont déjà exploré ce genre de questions, de manière bien plus approfondie que nous ne l'avons fait en France. Ce fut le cas par exemple au moment de l'adoption du Patriot Act au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, mais ça l'est surtout depuis l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. De nombreux bibliothécaires refusent en effet la stigmatisation des minorités, les politiques discriminatoires, le discours montant autour de la « post-vérité » et les tentatives du gouvernement Trump de faire disparaître certaines données scientifiques lorsqu'elles contredisent sa vision du monde. Ces bibliothécaires contestent l'idée d'une bibliothèque conçue comme un espace « neutre » et ils appellent leurs collègues à sortir de leur réserve pour réaffirmer des valeurs fondamentales dans le cadre de leurs fonctions. Très clairement, ils opposent un devoir de résistance au traditionnel devoir de réserve, dont ils considèrent que l'observation stricte risque rapidement de devenir synonyme de compromission.

L'affaire Anne-Sophie Chazaud dépasse donc largement son simple cas personnel et interroge l'ensemble de la profession des bibliothécaires. Ce qui arrive en ce moment aux États-Unis pourrait très bien rapidement survenir en France (et c'est déjà le cas dans une certaine mesure). Une période trouble s'ouvre où nous risquons d'être confrontés à des choix extrêmement compliqués à opérer entre respect du devoir de réserve et impératif moral d'un devoir de résistance. Et il ne suffira sans doute plus de nous montrer « réservés et discrets » pour être considérés comme un professionnel « irréprochable » ; peut-être même que chercher à le rester nous fera justement basculer dans l'inacceptable.

Je voudrais terminer en citant de larges extraits du texte « Stand. Fight. Resist » publié sur son blog par le bibliothécaire américain Jason Griffey après l'élection de Donald Trump. Il aborde des sujets essentiels que nous devrions reprendre et travailler collectivement, sans attendre d'avoir basculé dans le pire…

LEVEZ-VOUS. BATTEZ-VOUS. ENTREZ EN RÉSISTANCE

« L'idée que les bibliothèques constituent des espaces neutres a été largement déconstruite au cours des dernières années. Depuis les services que nous offrons jusqu'aux collections dont nous nous occupons, les décisions que prennent les bibliothèques et les bibliothécaires sont politiques et reflètent des valeurs. […] Ces valeurs s'inscrivent dans nos technologies, dans nos ontologies et dans nos systèmes d'indexation. […]

Je voudrais suggérer quelque chose de plus fort encore : même s'il était possible pour les bibliothèques d'être des espaces neutres, créer de tels espaces poserait encore question d'un point de vue moral et pourrait même s'avérer éthiquement condamnable. […]

La neutralité favorise les puissants et marginalise encore davantage ceux qui sont marginalisés. Dans le climat politique actuel, alors que les opinions sont utilisées comme des gourdins et que la désinformation est devenue une arme de prédilection pour manipuler et exercer une coercition intellectuelle, il est temps pour ceux qui accordent encore de la valeur aux faits et ont le souci des plus faibles de se lever et d'affirmer qu'on ne saurait se comporter autrement. […]

Nous arrivons à un moment de l'histoire qui n'est plus fait pour la neutralité. Ce n'est plus le temps où les bibliothèques pouvaient servir paisiblement leurs communautés. Quand je dis que les quatre années qui viennent seront peut-être les plus importantes dans l'histoire de notre pays, je ne fais pas une simple métaphore ou une hyperbole. Je crois sincèrement que le sort de la République est peut-être en jeu et que la menace du fascisme est réelle et imminente. Face à une telle éventualité, la bibliothèque est à la fois un refuge et une cible, un bastion contre la désinformation et dans le même temps, elle risque d'être écrasée sous la botte de l'anti-intellectualisme. […]

La bibliothèque doit rester un endroit pour tous et chacun, mais surtout pour ceux qui courent le plus de risques. Elle doit renforcer notre compréhension du monde et notre compassion pour les personnes qui l'habitent. La neutralité et l'équilibre ne sont plus des voies à suivre. Nous devons entrer en résistance contre les forces qui cherchent à banaliser la ségrégation, l'agression et l'ignorance. […]

Les bibliothèques constituent de puissantes forces positives. Il est maintenant temps de rassembler nos forces, de nous dresser courageusement face à ceux qui cherchent à limiter et à réduire nos droits et notre compréhension du monde. Jetons le faux voile de la neutralité et travaillons pour embrasser et soutenir un monde de justice sociale, d'équité pour tous et de compréhension scientifique. Ce pays, et les gens qui l'habitent, mérite un monde meilleur que celui qu'on les force à accepter. Utilisez votre pouvoir comme autant de piliers pour vos communautés, comme gardiens du savoir et dispensateurs de secours, utilisez votre pouvoir pour résister à la banalisation du fascisme et de l'obscurantisme, de la haine, de la peur et de l'avidité. Levez-vous pour la vérité et la connaissance, la justice et l'équité pour tous. Levez-vous pour défendre les faits et ceux qui sont les plus fragiles. Dressez-vous contre ce spectacle d'horreurs qui se révèlent peu à peu à nous et battez-vous avec ceux qui sont déterminés à maintenir l'équité sociale, la justice face aux injustices et l'amour au-delà de la haine. » ■

S'EXPRIMER, S'ENGAGER… AVEC RÉSERVE ?

PAR DOMINIQUE LAHARY « La liberté, c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement. » Rosa Luxemburg, *La Révolution russe*, 1918. Ce texte est une version réduite d'un billet publié le 14 avril 2017 sur le blog DLog

En désaccord cordial mais ferme avec un certain nombre de collègues :
Non, je n'aurais pas publié un tel post totalement éloigné de mes valeurs.
Non, je n'aurais pas rediffusé ce post sur les réseaux sociaux en accusant nommément son auteur dans sa fonction.
Non, je n'aurais pas dénoncé son auteur à son supérieur hiérarchique.
Non, je n'aurais pas souhaité qu'il n'appartienne plus à « la profession » ni tiré des conclusions sur la revue dont il dirige la rédaction.

Pure création de la jurisprudence, le devoir de réserve est une obligation à laquelle sont soumis les agents publics (c'est-à-dire les fonctionnaires et les contractuels) ne porte pas atteinte à leur liberté d'opinion mais peut limiter leur expression publique, même en dehors du cadre professionnel.

Ce devoir est très facile à comprendre pour les collectivités territoriales : il s'agit en gros de ne pas dénoncer publiquement la politique de la collectivité qui nous emploie. La question est plus délicate pour les agents de l'État. La présentation du

→→

devoir de réserve dans deux sites officiels, service-public.fr et fonction-publique.gouv.fr, permet d'envisager l'ensemble des fonctions publiques.
Le premier précise « cette obligation ne concerne pas le contenu des opinions […], mais leur mode d'expression » : « *Tout agent public doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles* ». Le second site précise que « *le principe de neutralité du service public interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque* ».
On voit bien que cette obligation n'est en cause que si une relation peut être faite avec l'administration où exerce l'intéressé. S'exprimer à titre personnel sur une question générale ne me paraît pas y déroger. Mais, s'agissant de propos portant très fortement à polémique, on peut comprendre que la mention de la fonction et du service de l'intéressé puisse être considérée comme pouvant l'impliquer indirectement.

NEUTRALITÉ, EXPRESSION PUBLIQUE ET ENGAGEMENT

Il serait bien dommageable que la parole des agents publics soit largement bridée. Imagine-t-on une société ou les enseignants ne s'expriment pas sur l'enseignement, les personnels de santé sur la santé publique… les bibliothécaires sur l'enseignement, les personnels de santé sur la santé publique… les bibliothécaires sur les bibliothèques et tout sujet qui peut lui être associé ?
Plus largement, l'article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires affirme : « *La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires* ». Cela signifie bien que tant qu'elles ne touchent pas le service ni ne nuisent à la fonction, l'expression publique des opinions émises à titre personnel est libre.
Cette liberté d'opinion, qui doit être garantie aux fonctionnaires par leur administration, me semble également devoir être respectée par les citoyens. C'est une dérive dangereuse que d'aller dénicher sur les réseaux sociaux des opinions exprimées à titre personnel pour remettre en cause un agent public dans l'exercice de ses fonctions.
D'autant que le fonctionnaire est soumis (article 28 de la même loi de 1983) au devoir d'obéissance : « *Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.* »
Il faut donc accepter d'être soi-même, et que les autres soient, d'une part une personne privée, d'autre part un agent public, sans vouloir imposer une cohérence qui ne serait pas démocratique : le service public n'a pas à être le produit du seul bon plaisir de ses agents.
Il peut arriver de se trouver en contradiction grave avec sa conscience : la désobéissance est alors à ses risques et périls. Il est des époques et des circonstances où celle-ci force le respect et est après coup honorée.
Mais l'agent public peut en tout cas s'exprimer dans le débat public, sans être tenu à une quelconque réserve quand il agit dans le cadre d'un groupe : syndicat, collectif, association. Ce n'est pas la bibliothèque qui s'engage, mais le bibliothécaire, mais les bibliothécaires organisés.
Les bibliothèques sont au demeurant souvent associées à des valeurs, qu'on pourra dire humanistes, qu'on retrouve dans tous les textes de références, et qui vont du manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques au Code de déontologie de l'ABF en passant par des textes généraux sur les droits de l'homme ou les droits culturels.
Ces engagements possibles, les valeurs mêmes associées aux bibliothèques, contredisent-elles le principe de neutralité ? Je ne le crois nullement, du moins dans le système de référence français.
Tout d'abord ce principe s'impose au fonctionnaire, selon l'article 25 de la loi précitée n° 83-634 telle qu'elle a été modifiée par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires : « *Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité.* »
On voit que cette neutralité est avant tout une attitude d'ouverture et de non-discrimination vis-à-vis du public. Une bibliothèque accueillera par exemple sans discrimination aucune et avec un égal traitement des femmes voilées comme des hommes enturbannés.
Le site officiel vie-publique.fr, en présentant les principes du service public à la française (continuité, égalité, adaptabilité), rattache d'ailleurs la neutralité à l'égalité : « *le défaut de neutralité – principe qui est un prolongement du principe d'égalité – d'un agent du service public, par exemple une manifestation de racisme à l'encontre d'un usager, constitue une grave faute déontologique* ».
Ainsi compris, le principe de neutralité est une arme contre une éventuelle dérive qui viendrait par exemple d'autorités politiques.

LAÏCITÉ ET VIVRE ENSEMBLE EN FRANCE AUJOURD'HUI

Il me faut enfin évoquer le contexte idéologique dans lequel a surgi cette polémique le 4 avril 2017 et qui s'exprime en particulier sur les réseaux sociaux. Au risque de caricaturer, je dirais que d'aucuns se font traiter d'ultra-laïcards par ceux qu'ils traitent d'islamo-gauchistes. En tenant pour la complexité et ayant choisi de ne m'enrôler dans aucun camp, je lis avec intérêt les textes émis ou diffusés par les uns et les autres quand ils contiennent des analyses et informations sérieuses. Et trouve utile qu'il y ait des vigies de la laïcité et du féminisme, et des gens pour veiller à la compréhension et au vivre ensemble tant qu'il est compatible avec l'émancipation individuelle.
Ce sont précisément ces clivages qui apparaissent comme l'arrière-plan de la polémique, le post incriminé pouvant être analysé comme la dérive d'une posture laïque et féministe aboutissant à un texte parfaitement compatible avec les thèses du Front national et finalement légitimant celles-ci.
Ainsi en va-t-il du mouvement des idées et des débats politiques dans la difficile période que nous vivons. Contre ces dérives, après tout, le principe de neutralité du service public n'est pas un mince appui. Et n'empêche nullement l'engagement. ■

SOUTENIR L'ACCÈS AU LIVRE POUR LES PUBLICS EMPÊCHÉS ET ÉLOIGNÉS

Le Centre National du Livre soutient pour la troisième année consécutive les projets de qualité de bibliothèques publiques françaises, en faveur des publics dits empêchés, nécessitant des actions particulières pour bénéficier d'une égalité d'accès au livre et à la lecture, intégrant notamment l'acquisition de collections et de matériel de lecture, des actions de médiation et de valorisation des fonds développés.

À la faveur d'une remise à plat de l'ensemble de ses dispositifs, début 2015, le Centre national du livre (CNL) a profondément remanié les principes et modalités de son soutien aux bibliothèques, lequel devient « aide aux bibliothèques et aux associations pour la diffusion du livre auprès des publics empêchés et éloignés ».

À l'instigation du ministère de la Culture et de la Communication, son autorité de tutelle, le CNL a réorienté son aide vers les publics empêchés de lire du fait de leur handicap, de leur détention, de leur hospitalisation ou de leur perte d'autonomie et, au-delà, vers les publics éloignés du livre et de la lecture, ce géographiquement, culturellement ou socialement et habitant des communes de moins de 3 500 habitants ou des intercommunalités majoritairement constituées de communes de moins de 3 500 habitants.

Le renversement de perspective, par rapport aux deux dispositifs d'aide à la création des fonds et aux fonds thématiques datant de 2008, est majeur, car, à l'ancienne subvention à l'acquisition de collections, il substitue une logique de soutien à des projets à destination de publics spécifiques nécessitant des actions particulières pour bénéficier d'une égalité d'accès au livre et à la lecture. En effet, outre les achats de collections qui restent indispensables à tout projet et ont été étendus aux formats numériques, audio, Daisy ou braille, les dépenses éligibles comprennent désormais aussi l'achat de matériel de lecture (liseuses, tablettes, lecteurs Daisy), les actions d'animation et de médiation, voire l'embauche spécifique de personnel pour un nouveau service de portage à domicile et même, pour les établissements pénitentiaires et hospitaliers, des actions de formation d'auxiliaires bibliothécaires ou de sensibilisation des personnels encadrants. Les bibliothèques de tout statut, y compris associatif, ce que traduit explicitement la dénomination du dispositif, sont éligibles pour autant qu'elles consentent un effort suffisant au budget d'acquisition (livre papier ou numérique, mais aussi support multimédia) mesuré par un seuil d'ailleurs inchangé depuis bientôt deux décennies (2 € par habitant desservi en BM, 1,50 € pour les BIC et 0,50 € pour les BDP). Sont exclues les bibliothèques scolaires, universitaires ou pratiquant la location d'ouvrages. Pour être recevable, un projet doit mobiliser un budget d'au moins 1 000 € et il peut prétendre à une aide de 30 à 70 %, le plafond de subvention étant fixé à 50 000 € par projet.

À l'instar de la plupart des dispositifs d'aide du CNL, c'est une commission, nommée pour trois ans et constituée de professionnels des bibliothèques et du handicap, actuellement présidée par Mélanie Villenet-Hamel, qui se réunit deux fois par an pour examiner les demandes et proposer le taux d'accompagnement. Les critères d'appréciation sont codifiés pour objectiver, autant que faire se peut, le niveau de l'aide. Sans les citer tous, mentionnons l'adéquation des collections et des actions de médiation au public visé, ainsi que le critère déterminant des partenariats et du travail en réseau.

En 2015 et 2016, la commission a examiné 210 dossiers et en a soutenu 181, taux de satisfaction très supérieur à la moyenne du soutien du CNL.

→→

> Le CNL a réorienté son aide vers les publics empêchés de lire du fait de leur handicap, de leur détention, de leur hospitalisation ou de leur perte d'autonomie et, au-delà, vers les publics éloignés de la lecture géographiquement, culturellement ou socialement

PAR MARC GUILLARD
ET STÉPHANIE MEISSONNIER

Elle a distribué 1,20 M€ d'aides à des bibliothèques territoriales dans 57 % des cas, des établissements pénitentiaires pour 28 % et des établissements hospitaliers pour 10 %. De ces deux premières années de pratique du dispositif, quelques tendances apparaissent nettement : les publics concernent majoritairement les personnes incarcérées et les personnes éloignées du livre et de la lecture (un tiers des projets chacun), suivies des personnes dépendantes (un quart) et hospitalisées (13 %). Sur cent projets aidés, tous incluent des acquisitions d'ouvrages, puisque c'est une condition d'éligibilité, 41 des actions d'animation et de médiation, 24 l'acquisition de matériel et 4 des actions de formation d'auxiliaires bibliothécaires.

Ce nouveau dispositif, encore mal connu, présente de nombreux assouplissements par rapport aux précédents : il n'est plus nécessaire d'inclure des ouvrages soutenus par le CNL dans les listes d'acquisition et, pour permettre au demandeur d'adapter son projet au programme d'animation et de médiation, seuls 20 % des titres et la répartition par catégorie d'ouvrages doivent figurer dans la demande.

De surcroît, pour s'adapter au public, le projet, au-delà des dix champs documentaires soutenus par le CNL, peut inclure des romans français contemporains, des dictionnaires et des méthodes de langues, des ouvrages en édition bilingue et des livres pratiques. Rappelons aussi qu'un financement conjoint avec la DRAC est possible, à la condition de ne pas porter sur les mêmes types de dépenses.

Il est très probable que de nombreux besoins sont inexprimés à ce jour : n'hésitez pas à faire connaître cette aide autour de vous et à la solliciter, par exemple en suscitant la mutualisation de projets à destination des personnes handicapées en milieu rural qui puissent circuler dans les territoires avec l'aide de la BDP, ou bien en montant des partenariats avec les bibliothèques d'établissements hospitaliers ou d'établissements pénitentiaires. ■

"LIRE C'EST VIVRE" POUR LES DÉTENUS DE LA MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS (91)

Le 17 mars 2017, le président du Centre national du livre a participé à l'inauguration de la médiathèque Henri-Cartier-Bresson du bâtiment D4 de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, fruit du travail commun de l'association Lire c'est vivre et de l'administration pénitentiaire.

L'association a pour objet le développement de la lecture en milieu carcéral et la gestion des bibliothèques de la plus importante maison d'arrêt d'Europe (3 500 détenus en 2017), par des professionnels des bibliothèques (permanents et bénévoles) assistés de détenus auxiliaires bibliothécaires, formés par l'ABF, qui assurent aux détenus l'accès aux collections documentaires et l'organisation permanente d'une action culturelle autour du livre, de la lecture, de l'écriture et de l'image en liaison avec la culture.

Le CNL a soutenu en 2016 un important projet d'acquisition de collections documentaires de 37 500 €, portant principalement sur la constitution, le renforcement ou le renouvellement de trois fonds thématiques : « Citoyenneté et vie politique », « Nature et progrès » et « Théâtre » et sur l'acquisition de nouveautés et d'ouvrages en appui aux ateliers, cercles de lecture et actions autour du livre et de la lecture proposés dans les 9 bibliothèques du site de Fleury-Mérogis.

Vincent Monadé, Président du CNL, inaugure la médiathèque Henri-Cartier-Bresson du bâtiment D4 de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, le 17 mars 2017.

© DISP Paris/COM

QUELQUES PROJETS EXEMPLAIRES

PARMI LES 181 SOUTENUS PAR LE CNL

Parmi les nombreux projets portés par les bibliothèques de lecture publique, les plus appréciés par la commission ont su :

- s'appuyer sur un réseau partenarial transversal en cohérence avec les publics ciblés et en lien avec les services publics compétents, notamment pour les personnes en situation de dépendance ;
- renforcer les actions en direction des publics en situation de handicap, dans sa plus large acception. Information sur http://tinyurl.com/bib-access ;
- développer des projets à destination des bibliothèques des établissements pénitentiaires en profitant de la dynamique territoriale créée autour de coordinateurs régionaux ou de manifestations littéraires nationales ou de proximité ;
- favoriser les partenariats avec les associations de bibliothèques d'établissements hospitaliers et mettre en œuvre la formation des bénévoles ;
- faire connaître les nouveaux outils de lecture adaptés et proposer des actions de médiation aux publics ciblés ainsi qu'aux partenaires qui les accueillent.

PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Outre les projets de la Médiathèque José Cabanis de Toulouse pour renforcer son fonds et ses actions en direction des publics sourds en LSF et son pôle « L'Œil à la lettre », on peut citer ici par exemple, le projet de la Médiathèque municipale de Carnac (56), commune labellisée « Tourisme et handicap » qui a été présenté en 2016 au CNL. À destination des publics de la commune en situation de handicap (auditif, mental, moteur et visuel), il a permis de renforcer un accueil et une offre d'ores et déjà très accessibles par l'achat de collections documentaires tous supports, l'acquisition de lecteurs Daisy et l'organisation d'animations à destination de tous ces publics, usagers de la bibliothèque, issus de foyers ou d'établissements spécialisés. Enfin, le projet présenté par la Médiathèque municipale Louis-Aragon de Martigues (13), est venu consolider le travail entrepris depuis 2013, en faveur des publics empêchés de son territoire. Pour accompagner cette action, la médiathèque a recruté trois agents entièrement dédiés à l'accueil des publics empêchés qui assurent également un service de portage en établissements spécialisés. Elle a adapté la signalétique de ses bâtiments pour chaque type de handicap. La médiathèque a été soutenue pour poursuivre son action, qui vise toutes les tranches d'âge et tous les types de handicaps des publics, menée en partenariat avec les services municipaux Éducation et Handicap et dépendance et le CCAS. Ce projet s'est décliné en trois axes : développement de collections adaptées pour les personnes malvoyantes et malentendantes et les professionnels et familles (ressources documentaires autour du handicap), acquisition de matériel de lecture pour renforcer l'équipement de la BM et animations (ateliers et lectures) destinées à des personnes en situation de handicap mental.

PUBLICS DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

La bibliothèque du CHU d'Angers comme le réseau des bibliothèques de l'AP-HP ont été soutenus pour des projets d'acquisition et d'animation ambitieux à destination des patients, familles et des personnels des hôpitaux concernés. La Médiathèque des Hôpitaux de Bordeaux a reçu un soutien en 2015 pour son projet innovant d'introduction de tablettes et de ressources numériques dans cinq grands services hospitaliers. Un accompagnement pour l'utilisation de ces nouvelles ressources documentaires a été proposé par l'équipe qui continue à faire évoluer les services aux personnes hospitalisées. Cette expérimentation devrait donner une nouvelle impulsion au travail de la médiathèque et moderniser son image auprès des patients et des partenaires institutionnels du CHRU.

PUBLICS ÉLOIGNÉS

Le projet de la Bibliothèque communautaire du Pays de Mirepoix (09), soutenu par le CNL en 2015, s'est attaché à développer des collections adaptées et à mettre en œuvre des ateliers de poésie pour les publics porteurs de handicaps, notamment ce qu'on nomme les troubles « DYS », dans le cadre du schéma départemental de lecture publique de l'Ariège. La bibliothèque a noué de multiples partenariats avec les services publics ayant en charge les personnes en situation de dépendance et des associations locales, et propose de nombreux livres audio grâce à sa convention avec la bibliothèque sonore de Perpignan.

PUBLICS SOUS-MAIN DE JUSTICE

L'agence de coopération Interbibly a coordonné en 2015 un projet soutenu par le CNL pour trois établissements de la Marne, en partenariat avec les SPIP de la Marne et de l'Aube, les bibliothèques de Troyes et de Reims, la Drac et Conseil général de la Marne, consistant à développer des collections imprimées et proposer des animations autour du théâtre, des ateliers d'écriture et des lectures de poésie dans les maisons d'arrêt de Reims et Troyes et le centre de détention de Villenaux, au bénéfice de plus de 700 détenus. Ce travail se poursuit en 2017 en autonomie, par des résidences de poètes dans ces établissements.
Les bibliothèques des Maisons d'arrêt de Limoges et de Guéret, en partenariat avec le Centre régional du livre en Limousin et dans le cadre du protocole « Culture-Justice » ont porté un projet en 2016 pour le développement des collections et une expérience originale de résidence d'écrivain en milieu pénitentiaire autour du thème de l'autobiographie et du retour sur soi. ■

> La commission a examiné 210 dossiers et en a soutenu 181, taux de satisfaction très supérieur à la moyenne du soutien du CNL

POUR ALLER PLUS LOIN

Rendez-vous sur le site internet du CNL : www.centrenationaldulivre.fr à la rubrique « bibliothécaire » pour prendre connaissance du règlement de l'aide à la diffusion du livre en bibliothèque et télécharger le formulaire de demande.

PAR MARC GUILLARD ET STÉPHANIE MEISSONNIER

ACCUEILLIR DES ENFANTS D'UNE AUTRE CULTURE EN BIBLIOTHÈQUE

Réfléchir à l'accueil de personnes d'origine étrangère en bibliothèque est l'occasion de réaffirmer nos missions notamment l'égalité d'accès à la culture, à l'information et aux loisirs. Les bibliothèques sont ouvertes à tous et sont « des lieux de brassage, de mixité des générations et des populations ; des lieux qui jouent un rôle irremplaçable pour faire société dans la vie d'aujourd'hui. »
(Manifeste de l'ABF du 2 mars 2012, « La bibliothèque est une affaire publique »)

Une distinction s'opère dans la manière dont les bibliothèques gèrent l'accueil de ces deux types de publics mais l'enjeu reste le même. En effet, c'est une double opportunité pour la bibliothèque de se positionner comme un lieu d'insertion et d'intégration et d'affirmer son rôle social.

Historiquement, avant de se lancer dans des actions à destination d'enfants de migrants, les bibliothèques de lecture publique se sont d'abord préoccupées des enfants issus de l'immigration dont les parents étaient venus en France pour travailler.

Ces enfants, « à la croisée » de deux cultures, ont, pour la grande majorité, découvert l'institution « bibliothèque » par le biais de visite de classes. S'il est difficile de parler d'intégration dans les premiers temps, on peut admettre que les parents issus de la première génération d'immigration, peu habitués à nos codes sociaux et culturels, ont confié à l'école le soin d'ouvrir l'esprit de leurs enfants à la société française.

Aussi, beaucoup de jeunes se sont retrouvés avec le sentiment d'être tiraillés entre leur culture d'origine et celle d'accueil. Si on ajoute à cette double culture, les difficultés liées à la période de l'adolescence, nous pouvons admettre qu'il est plus ardu pour ces jeunes de trouver un équilibre dans la construction de leur identité. Puisqu'il s'agit aussi, en effet, de ne pas chercher à leur faire abandonner tout ce qui fait le ferment des relations inter et intrafamiliales.

En bibliothèque, une des actions les plus répandues est celle de la constitution de fonds de livres en langues étrangères correspondant aux communautés présentes sur le territoire. Ces initiatives, qui se sont développées au début des années quatre-vingt, constituent un signal fort envoyé aux publics immigrés pour leur signifier la reconnaissance de leur langue. Ainsi, Dominique Lahary a raison de dire « Si quiconque, entrant dans une bibliothèque, n'y décèle rien qui lui soit déjà familier, alors il lui est signifié, j'ose dire avec violence, que cet endroit n'est pas pour lui. »[1]

C'est également l'occasion de promouvoir ces communautés auprès des autres usagers de la bibliothèque.

Si dans les quartiers à forte population immigrée, le programme d'action culturelle s'adapte aisément à son public, la mise en place d'une politique documentaire à long terme est un travail plus complexe qu'il n'y paraît : choix des documents, difficulté à les commander, à les intégrer dans le catalogue et à les valoriser. Il est donc plus facile de se tourner vers des partenaires associatifs ou institutionnels pour mettre en place une exposition, une rencontre interculturelle ou encore de faire venir un auteur issu d'une autre communauté que de mener de manière pérenne une politique documentaire ouverte aux autres cultures.

Mais la mobilisation des équipes a permis aux services jeunesse des bibliothèques d'être pionnières en la matière en proposant, notamment et assez tôt, des ouvrages bilingues ou en VO. L'Union Internationale pour les Livres de Jeunesse, IBBY (International Board on Books for Young people) a organisé en mars 1999 à l'Institut du Monde arabe, une des premières journées d'étude « Lire en VO » sur les livres en langues étrangères dans les bibliothèques jeunesse. Il résulte de cette journée qu'il est visiblement plus aisé de

1 Dominique Lahary, « Best-sellers à la bibliothèque », *Bulletin d'information de l'ABF* n° 189, 2000

C'est une double opportunité pour la bibliothèque de se positionner comme lieu d'insertion et d'intégration

monter un fonds en langue étrangère jeunesse qu'un fonds s'adressant aux adultes. Pourquoi ? Parce que les bibliothécaires arrivent plus facilement à se faire une idée sur un album jeunesse que sur un roman adulte et parce que des éditeurs ont développé des collections bilingues à destination des enfants pour faire écho à leur double culture et certainement parce que les enfants sont plus réceptifs à ce type d'initiatives qui fait appel à leur curiosité. Cependant, les expériences à l'échelle nationale sont très disparates et parfois cela relève plus d'une initiative personnelle d'un professionnel motivé par la question des langues d'immigration.

Bien que la bibliothèque s'inscrive dans un rôle social, elle doit faire face à un paradoxe : prôner les valeurs de la République, telles que la laïcité et l'indivisibilité, tout en reconnaissant l'existence de communautés dans leurs diversités et leurs spécificités. Par conséquent, il peut nous paraître incongru, voire impossible, de nous inspirer de bibliothèques américaines ou scandinaves, alors même que celles-ci mènent une politique remarquable depuis les années soixante par leur modèle social et politique basé sur des principes opposés aux nôtres et qui vise à renforcer l'identité

Bien que la bibliothèque s'inscrive dans un rôle social, elle doit faire face à un paradoxe, prôner les valeurs de la République et reconnaître la diversité des communautés

des communautés. Le professionnel français sera probablement étonné de voir, qu'en Suède, l'existence d'offres multilingues en bibliothèque est garantie par la loi de 1997.

Il y a 20 ans, Michèle Petit soulignait déjà : « Le désir individuel de savoir d'où l'on vient est légitime [...] Or, les parents, très souvent analphabètes, et coupés depuis longtemps du pays qu'ils ont quitté, ne transmettent que des bribes de leur culture [...] Et si l'on ne fournit pas à chacun les moyens de répondre à ses interrogations sur son origine en toute singularité, d'autres s'en chargeront, mais sur le mode mythique d'une identité communautaire. »[2]

ENFANT D'AILLEURS : UN STATUT PARTICULIER AU SEIN DE LA CELLULE FAMILIALE

La fréquentation de nos bibliothèques publiques par ces enfants venus d'ailleurs se fait assez naturellement puisqu'ils sont habitants de nos villes, de nos quartiers,

2 Michèle Petit, « Faire jouer des appartenances plurielles », *De la bibliothèque au droit de cité*, p. 167, BPI, 2000

de nos territoires. Les enfants sont souvent curieux et ouverts aux choses nouvelles quels que soient leurs cultures d'origine et leur environnement familial. Que la découverte du lieu et de son usage ait été due à un accueil de classe ou à l'entraînement d'autres habitués, l'envie d'y revenir, voire de s'inscrire, a été suscitée de la même manière que pour les autres enfants. Plus ils sont jeunes, plus ils sont réceptifs, pour peu que le lieu soit attractif et que ce qu'on leur propose leur semble accessible et fait pour eux.

Depuis longtemps, les professionnels sont soucieux de toucher tous les types de publics et cherchent à développer leur rayonnement territorial. Cela est passé par une réflexion sur l'implantation, l'ouverture plus large, la qualité de l'accueil, les liens noués avec les acteurs institutionnels ou associatifs et bien sûr, une offre documentaire adaptée. Les enfants de migrants peuvent se retrouver dans une offre documentaire quelles que soient leurs origines, si celle-ci est suffisamment diversifiée et ciblée. En effet, la richesse, la variété, le dynamisme de l'édition jeunesse ainsi que l'introduction d'autres supports facilitent l'appropriation de la bibliothèque par ces publics. L'arrivée, puis le développement du manga par exemple, est fédérateur et peut séduire tous les enfants, peu importent l'environnement culturel et la langue pratiquée à la maison.

Avant même, la publication de ce genre en France et son entrée dans les collections, avant même la diversité des supports (CD et des DVD), des enfants nouvellement arrivés pouvaient trouver dans nos bibliothèques, des ouvrages qui s'adressaient directement à eux.

Les problématiques liées à nos politiques documentaires, quand celles-ci tiennent compte des enfants d'immigrés ou de migrants, c'est-à-dire entre deux cultures, mériteraient un développement et une réflexion approfondie. Par ailleurs, l'accueil de ces publics soulève aussi une question essentielle. Elle se pose sous l'angle des relations à nos institutions et celui du statut de l'enfant dans la cellule familiale et la communauté d'appartenance.

Comme tous les enfants, les migrants dès leur arrivée sont scolarisés. Dans ce cadre, la connaissance des règles et des pratiques du pays d'accueil, l'apprentissage de la langue, la maîtrise de la lecture et de l'écriture s'opèrent. Plus ils sont jeunes, plus cela va vite, même s'ils sont dans un autre bain culturel en dehors de l'école et des lieux publics qu'ils fréquentent. Ce n'est pas forcément le cas pour les adultes, et plus particulièrement pour les femmes, surtout si elles sont astreintes au foyer. Leurs contacts avec l'extérieur sont limités et leur environnement est composé de locuteurs possédant les mêmes codes linguistiques, alimentaires, vestimentaires... Leurs enfants maîtrisant mieux la langue et les usages de notre pays deviennent des intermédiaires pour les démarches des adultes de leur communauté. Dans nos établissements, ils aident leurs parents à remplir les formulaires (autorisations parentales pour l'inscription...), expliquent le fonctionnement et au besoin empruntent pour le reste de la famille. Que les parents soient analphabètes ou qu'ils ne parlent pas le français, ils s'en remettront à l'enfant pour, par exemple, se procurer des documents (recettes de cuisine, apprentissage de la lecture, du français etc.). Ils jouent également ce rôle pour d'autres adultes, membres de la communauté. Parfois, très jeunes (9-10 ans) ils se retrouvent investis de responsabilités, ayant un autre statut au sein de la famille, voire de la communauté, que celui qu'ils auraient normalement sans cette situation d'exil.

Cette approche du statut de l'enfant est à nuancer selon les cultures, tant sont diverses les origines des primo-arrivants et les raisons de leur venue. Les conceptions de l'éducation, la place de l'enfant, la notion de famille et de parentalité varient beaucoup d'une région du monde à l'autre. La fonction parentale et éducative, les liens familiaux, le rapport au groupe et au collectif sont appréhendés différemment. D'une manière générale, l'exil est presque toujours accompagné d'un bouleversement culturel et identitaire.

Des enfants parfois très jeunes se retrouvent investis de responsabilités, ayant un autre statut au sein de la famille, voire de la communauté que celui qu'ils auraient normalement sans cette situation d'exil

ACCUEILLIR UNE CLASSE DE PRIMO-ARRIVANTS EN BIBLIOTHÈQUE

En France, les enfants venus d'ailleurs ont toujours été comme les autres, soumis au principe de l'école obligatoire. Des dispositifs se sont peu à peu mis en place pour les accueillir. Plusieurs arrêtés et circulaires encadrent par des directives la première année dans le système scolaire avec des classes particulières et un enseignement spécifique. Les critères pris en compte sont l'âge, la barrière de la langue, la scolarisation ou non dans leur pays d'origine pour leur intégration à l'école élémentaire et dans le second degré.

À l'école élémentaire, ils peuvent être dans une classe réservée ou non. À douze ans révolus, ils entrent au collège avec toujours un suivi particulier. Après 16 ans,

c'est un système d'orientation qui prévaut. Comme tous les élèves, les jeunes étrangers scolarisés ont le droit de s'inscrire aux examens nationaux. Ils peuvent présenter le DELF (Diplôme d'Études en Langue Française).

Appelées d'abord CLIN ou classe d'initiation, ce dispositif est regroupé depuis 2012 sous un terme plus générique : UPE2A (Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants). Elles concernent les élèves non scolarisés en France précédemment, allophone et gens du voyage.[3] Leurs enseignants se tournent vers la bibliothèque comme lieu de ressources et de soutien aux apprentissages.

L'accueil de ce type de classes doit être préparé en amont avec l'enseignant. L'hétérogénéité du public de ces classes est manifeste : âges, langues parlées, bagages scolaires et systèmes scolaires précédents, dates d'arrivées, etc. Et c'est sur cette difficulté que repose la préparation de la réception de la classe. On peut s'appuyer sur des abécédaires, sur des albums sans textes, très visuels, sur des livres « pop-up » et des livres qui privilégient l'image et qui stimulent l'expression orale. On peut également s'appuyer sur des collections de contes de diverses origines, proposer des livres en langues étrangères avec d'autres alphabets… Attention aux références implicites et codes sociaux qui peuvent être contenus dans certains livres et qui du coup ne seraient pas compréhensibles. Sans aller jusqu'à la simplification à l'extrême, il faut privilégier la qualité graphique et celle du propos. Pour sensibiliser les enfants, leur donner envie d'aller plus loin, de revenir à la bibliothèque, il faut parvenir à rester dans le ludique tout en ayant cerné la demande de l'enseignant. L'accueil peut se faire sur plusieurs séances qui familiariseront les enfants avec la bibliothèque et ses ressources ce qui permettra de les accompagner dans leur progrès.

Une classe de 20 enfants de 12 à 15 ans, accompagnée par leur professeur et la documentaliste du collège Jacques Jorissen à Drancy en Seine-Saint-Denis a été accueillie pour une première visite dans la médiathèque du quartier des Bois de Groslay. Après une brève présentation des différents documents que l'on peut y trouver, une présentation d'albums en langue étrangère et les modalités d'inscription, tous les enfants se sont présentés à la demande de leur professeur. Il y a eu un temps assez long pour qu'ils regardent et choisissent des livres pendant que la documentaliste empruntait sur une carte collectivité des documents mis de côté pour cette classe. Le conte du Chat botté a été choisi dans la version de la collection Les petits contes du tapis. Cette collection d'albums comprend de nombreux contes traditionnels de toutes les origines. Les livres sont en grand format avec des pages rigides, richement illustrées, qui se déploient pendant que l'on raconte le texte placé au dos du livre. Celui-ci est souvent une adaptation écrite par des conteurs ce qui rend cette collection très adaptée à la lecture à voix haute tout en restant très visuelle. Chaque élève a pu décrire les images, puis l'histoire a été lue par la bibliothécaire. Les élèves ont fait un petit résumé de ce qu'ils avaient compris. Cette classe était très attachante, volontaire, avec une grande soif d'apprendre… Ce type de séances avec des thèmes

3 http://tinyurl.com/scolarisation

décidés à l'avance pourra être renouvelé par la suite.

INSCRIRE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LE DISPOSITIF OEPRE

Un autre type d'actions touchant les enfants primo-arrivants peut être mené. Si cette action ne s'adresse pas directement à ces enfants, elle les cible particulièrement car elle s'adresse à leurs parents.

En effet, un accueil spécifique en bibliothèque peut être fait dans le cadre d'un dispositif de l'Éducation Nationale intitulé OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) [4]. Il est à organiser avec les directions des écoles qui se sont impliquées dans ce dispositif. Celui-ci existe depuis plusieurs années et a été conçu pour appuyer la prise en charge des élèves allophones, nouvellement scolarisés en France. Il est le fruit d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation Nationale. Mise en place à titre expérimental en 2008-2009 dans 12 départements de 10 académies, cette opération a été étendue à 64 départements de 27 académies en 2011-2012 et 2012-2013. Aujourd'hui, cette expérimentation a pris une ampleur nationale et vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Ainsi, des formations gratuites sont organisées dans des écoles et établissements scolaires pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents d'élèves. Les formations ont pour objectifs de permettre : l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire), la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française et la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.

La visite « découverte » de nos équipements encadrée par l'institution scolaire sur ces temps de formations entre tout à fait dans les objectifs poursuivis par

Les bibliothèques et le dispositif OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants) ont des objectifs communs

l'OEPRE, ainsi que dans nos missions telles qu'elles sont définies par le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque de lecture publique.[5]

À Drancy, en Seine-Saint-Denis, la médiathèque principale est dans cette démarche en planifiant ce type d'accueils pour les établissements scolaires qui le souhaitent. Pour cette visite, les groupes sont accompagnés d'enseignants et de formateurs en langue française. Il s'agit de faire une présentation de l'ensemble de la médiathèque et de son réseau, de son fonctionnement, de ses ressources en s'attardant plus particulièrement sur certaines collections et offres de services qui pourraient intéresser ce public et susciter l'envie de la fréquenter en famille. On présente l'espace jeunesse, l'espace presse, le secteur géographie et voyage, l'espace image et son avec les DVD et les CD de musique du monde.

Il s'agit de leur faire savoir qu'une médiathèque de lecture publique s'adresse à tous et à tout âge : animations, spectacles, projections, concerts, ateliers, heures du conte, livres en langue étrangère, livres en français faciles, livres d'apprentissage du français pour adultes, ouvrages sur la vie pratique et documentaires aidant à la connaissance des institutions et de la culture française… On privilégie, tout genre d'ouvrages venant en soutien à la préparation au DELF (Diplôme d'études en langue française), et les collections pouvant servir de support aux formations qu'ils reçoivent.

Par ailleurs, on montre que si la médiathèque permet de se former et de s'informer, elle contribue également aux loisirs. Ce type d'action est facilement réalisable sans mobiliser beaucoup de temps de préparation ni de moyens humains et peut s'adapter à toutes sortes de lieux et de fonds. Il peut être à l'origine de projets plus développés. Il permet de toucher un public captif qui est déjà dans une démarche d'intégration. ■

4 http://eduscol.education.fr/cid49489/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants.html

5 http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html

VIE DE COM RH

Les ressources humaines sont au cœur de nombreuses réformes. Dans cet article, la commission RH en veille permanente sur le sujet, se penche plus particulièrement sur la question des CPA, des GIPA et du temps de travail.

L'activité de la commission s'articule autour de la veille et d'aides sur certains dossiers (temps de travail, service civique…). En cela, il s'agit d'une commission dite « experte » de l'association. Elle communique via différents canaux et est joignable par sa page Facebook[1] RH et se termine sur un dossier que nous suivons depuis le congrès de Clermont-Ferrand, le temps de travail. Avant cela, revoyons deux dispositifs et une modification statutaire :

LE CPA (COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ)

Il s'adresse à tous (privé, public demandeurs d'emplois et travailleurs indépendants) à partir de 16 ans (15 ans pour les apprentis). Le CPA regroupe trois comptes: Le CPF (compte personnel de formation), le C3P (compte personnel de prévention de la pénibilité) et le CEC (compte d'engagement citoyen). Pour les fonctionnaires, ces droits acquis au 1er janvier 2017 pourront être utilisés sur le portail CPA en janvier 2018.

LA GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA)

La GIPA compense une diminution du pouvoir d'achat des agents publics (fonctionnaires ou non titulaires). Il s'applique aux trois fonctions publiques et est un complément financier différentiel dont le montant couvre l'écart entre l'évolution du traitement et l'inflation.

MODIFICATIONS STATUTAIRES ENTRE ATTACHÉS TERRITORIAUX ET BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX

Un projet de décret permettra la création d'un grade d'attaché principal pour les cadres d'emploi des bibliothécaires et attachés de conservation du patrimoine. Cela alignera en partie leurs carrières sur la filière administrative.

1 http://tinyurl.com/fb-commision-abf-rh

Autre point, nous avons poursuivi le travail annoncé au congrès de Clermont-Ferrand sur l'organisation du temps de travail. Pour rappel, deux rapports ont été rédigés (le premier par la sénatrice Sylvie Robert sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques et le second par le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, Philippe Laurent sur l'évaluation du temps de travail des fonctionnaires). Cela a conduit à diverses questions :

Comment les recommandations du rapport Laurent sont-elles transposables dans le domaine des médiathèques ?

Peut-on établir une « image » de ce qu'est le temps de travail en médiathèque ?

D'octobre à décembre 2016, l'ABF a proposé à chacun de contribuer autour de ces questions par une enquête accessible sur le site de l'association. L'étude a obtenu 614 réponses complètes dont 79,5 % par des collègues de la fonction publique territoriale et 10% par des collègues de l'État. En ce qui concerne les grades, les questionnaires ont été rempli de manière homogène (30 % catégorie A, 35 % catégorie B et 24 % catégorie C).

À la question de la répartition du temps de travail par cycle, 78 % déclarent être sur la base des 35 heures par semaine, 12 % sur 70 heures réparties de manière différente sur deux semaines, 3 % sur 105 heures réparties sur trois semaines et 4 % sur 140 heures réparties sur quatre semaines. Répartir les 35 heures sur une période plus longue est une possibilité pour faciliter l'élargissement de l'amplitude horaire mais peut-être ce point est lié aux effectifs selon les équipements, ce que l'enquête ne mesure pas ?

Second point, si 78 % des collègues effectuent 35 heures par semaines, 59 % des collègues disposent de récupération du temps de travail (RTT). Or, le rapport Laurent propose de réduire le nombre de RTT et avec ce chiffre on remarque que tous les collègues qui sont aux 35 heures ne disposent pas de RTT.

Troisième point sur les jours supplémentaires (jour du président, du maire…), si 68 % des collègues disposent de jours supplémentaires, 62 % ont entre 1 et 2 jours, 24 % entre 3 et 4 jours et 13 % entre 5 et 13 jours. Le rapport fait état d'une disparité que ces chiffres ne reflètent pas. D'autres résultats seront accessibles lors du congrès de cette année au cours de la rencontre avec la commission.

Pour conclure, le temps de travail n'est pas uniquement un problème économique. C'est aussi une question sociale et politique, voire anthropologique. Ouvrir mieux, ouvrir plus c'est proposer un « contrat social » différent autour de la médiathèque et de ce qu'elle propose. Cette idée d'ouvrir plus confronte une politique optimale pour la société dans son ensemble ce qui ne l'est pas nécessairement pour chacun d'entre nous qui la composons, c'est alors qu'interviennent « les corps intermédiaires » afin de résoudre ces contradictions.

On ne compte plus les éléments de nature à modifier la fonction publique (39 heures, le statut, télétravail…). Parfois démagogique, parfois avant-gardiste, les qualificatifs ne manquent pas sur la nature de ces dispositifs mais chacun doit se saisir pour faire évoluer notre métier de bibliothécaire en ayant en tête ces contradictions. ■

> Le temps de travail est aussi une question sociale et politique, voire anthropologique

PAR SÉBASTIEN LAGARDE

LA CULTURE À L'HÔPITAL, UNE FENÊTRE SUR LE MONDE

De nombreuses expériences ont montré combien l'action culturelle peut contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes malades, de leurs proches mais aussi celles des professionnels de santé. La médiathèque de l'hôpital Raymond Poincaré en est un très bel exemple.

L'hôpital Raymond Poincaré est une référence dans le domaine de la prise en charge globale de la personne handicapée : réanimation, soins intensifs, médecine aiguë spécialisée, et réadaptation, adulte ou enfant. Les services de pédiatrie accueillent des enfants atteints de maladies génétiques, de pathologies neurologiques et neuromusculaires rares. La pédiatrie associe un environnement scolaire adapté, de la maternelle au lycée. L'établissement est également un centre de référence des troubles de l'apprentissage. Pour tous, adultes comme enfants, la durée d'hospitalisation est habituellement longue, de plusieurs mois, à plusieurs années. La médiathèque de l'hôpital Raymond Poincaré est le seul lieu qui réunit des publics de tous âges, de toutes catégories sociales, momentanément exclus de l'offre culturelle. Notre mission s'inscrit dans les missions traditionnelles d'un service de lecture publique, mais ne peut se limiter à l'offre de lecture habituelle. Dans un lieu fermé comme l'est l'hôpital, il est essentiel de ne pas exclure les non-lecteurs de la médiathèque.

UN ESPACE D'INTÉGRATION ET DE RETOUR À L'INTIME

À l'hôpital, plus qu'ailleurs sans doute, participer à la vie culturelle est un geste à la fois social et personnel. Toutefois, cette participation n'est pas évidente, car le besoin est rarement exprimé. Aussi, il importe de mettre en œuvre une politique d'animation et de proposer un espace convivial où l'imaginaire et la créativité peuvent s'épanouir. Et ceci afin que le patient trouve sa place entre les contraintes imposées par les soins, la vie collective, et le besoin de liberté et d'intimité. Réaffirmer la prise en compte des besoins non matériels, c'est-à-dire, intellectuels et affectifs de chacun c'est considérer autrement l'hôpital et les patients. C'est permettre à la personne hospitalisée et à ses proches de vivre autrement l'hospitalisation et ainsi, pour le patient plus particulièrement, de renforcer sa propre identité dans un moment où celle-ci est fragilisée par la souffrance et la maladie.

Enfin pour le personnel, la médiathèque crée des moments propices à l'échange et au partage hors de la dimension de soignants. Notre ambition est de faire vivre autrement les collections pluridisciplinaires mises à disposition tout en participant à la formation culturelle et intellectuelle de l'ensemble de la communauté hospitalière.

DES SCIENTIFIQUES À L'HÔPITAL

La programmation d'animations autour de la découverte des domaines scientifiques est l'une des actions pérennes proposées par la médiathèque. Cette programmation innovante embrasse le champ scientifique en offrant un espace de débats, de rencontres, et d'expérimentations au travers de projections, conférences, ateliers pédagogiques et ludiques. Construite avec des praticiens hospitaliers exerçant à l'hôpital Raymond Poincaré et des chercheurs du CNRS, cette démarche de vulgarisation de qualité ouvre une perspective de rapprochement. L'objectif étant de tenter de créer un trait d'union entre tous.

Par une approche vivante de la science, cette action innovante pour le milieu hospitalier invite le public non-initié à découvrir les évolutions scientifiques et techniques d'aujourd'hui.

Par sa diversité, la programmation aborde la question de la science et de la santé sous un spectre résolument pluridisciplinaire en croisant les approches anthropologiques, sociologiques et historiques. Il s'agit autant d'accompagner les transformations de l'hôpital : L'homme du futur, (conférence sur la robotique), de réfléchir aux questions de santé publique, que d'ouvrir sur d'autres domaines scientifiques : l'astronomie, l'archéologie…

© Création originale Stanislas

© Bérangere Lomont

Nous souhaitons par cette démarche, ouvrir l'hôpital sur l'extérieur, valoriser les savoirs des praticiens hospitaliers par un dialogue au sein de l'hôpital entre gens de laboratoires et praticiens, favoriser la rencontre entre le public et les chercheurs, et pourquoi pas susciter des vocations (notamment dans le cadre des ateliers-conférences et des passeports pour les sciences en direction des enfants hospitalisés). Enfin, nous recherchons à encourager les débats afin que chacun mesure les enjeux de l'évolution de la santé, des sciences et de ses applications. Dans l'espace-temps singulier que constitue l'hospitalisation, cette action de médiation et de sensibilisation par la diffusion scientifique participe à la formation des patients, de leurs proches et d'un large public, puisque chaque rencontre est ouverte sur l'extérieur. Comme toutes les actions de médiation elle est pensée en lien avec nos collections.

Chaque journée thématique se décompose en deux temps : des ateliers ludiques et pédagogiques introduits par une conférence, en direction des enfants hospitalisés le matin et un temps de rencontre-débat tout public l'après-midi. L'opération associée, entreprise par la médiathèque, « Mon passeport pour les sciences » incite les enfants et adolescents hospitalisés à poursuivre une démarche d'investigation et de production autour de la programmation « Des Scientifiques à l'hôpital ». Chaque conférence-débat fait l'objet d'une réalisation vidéo mise en ligne sur le site internet de l'hôpital. Vingt DVD sont intégrés dans le fonds de la médiathèque et mis à disposition des usagers afin de permettre à ceux qui ne peuvent se déplacer d'avoir accès à cette rencontre. D'autre part, le fonds de la médiathèque s'enrichit de documents en lien avec chaque thème abordé.

UN ATOUT DANS LA RECONSTRUCTION DU PATIENT

Pour les patients, passer de longs mois à l'hôpital provoque inévitablement une privation totale ou partielle des plaisirs culturels. Pour certains d'entre eux, c'est à la médiathèque de l'hôpital qu'ils s'ouvrent pour la première fois au plaisir de la lecture et de la culture. Ce premier contact peut inciter à fréquenter les médiathèques et d'autres lieux culturels hors du cadre hospitalier. C'est en tant que moyen de participation à la vie culturelle, propice à l'épanouissement personnel et à la reconstruction, que l'offre de lecture et de ses animations conjointes est envisagée. C'est-à-dire dans une perspective à la fois humaniste et démocratique. Car dans un contexte budgétaire contraint on sait ce que coûte la culture mais sait-on ce que coûte l'absence de culture ?

LA NUIT DE LA LECTURE

Réactifs et inventifs, les bibliothécaires ont une nouvelle fois fait preuve de leur talent en préparant en quelques semaines de très belles animations pour la première Nuit de la lecture dans les bibliothèques et les librairies. Sous le haut patronage de la pleine lune, les habitants de différents territoires ont passé des nuits à écouter des histoires, à lire, à jouer, à découvrir d'autres cultures, à débattre et échanger… des nuits de rêve.

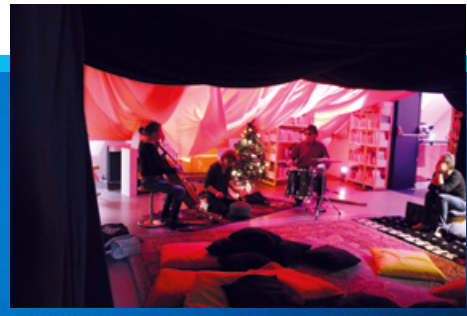

DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'ABF SE PENCHE SUR L'AGENDA 2030

La France a signé en 2016, au sein des Nations Unies, son engagement envers l'Agenda 2030, par conséquent elle soutient les 17 objectifs de développement durable (ODD ou SDG's), qui couvrent aussi bien les enjeux écologiques, sociétaux, politiques ou économiques de nos sociétés. Ce sont autant de pistes pour penser l'action des bibliothèques sur nos territoires, en coopération avec les acteurs locaux et les habitants.

Afin d'accompagner ce projet et donner suite à la signature de la Déclaration de Lyon en 2014, l'ABF a décidé de monter un sous-groupe au sein de la commission Advocacy pour travailler la notion de développement durable via cet outil qu'est l'Agenda 2030 dans un double objectif :

Promouvoir auprès des bibliothécaires l'importance de s'intégrer dans les stratégies de développement durable de leurs territoires.

Proposer des outils aux bibliothèques désireuses de montrer leurs actions et leur impact dans les stratégies de développement durable déjà en cours sur leurs territoires.

Le groupe Agenda 2030 de la commission Advocacy de l'ABF travaille d'ores et déjà sur quelques projets pour les six mois à venir. L'action de l'ABF prend place dans une dynamique nationale autour de l'Agenda 2030, impulsée par le Cfibd, et portée également par la BPI et l'Enssib. Les partenaires travaillent soit conjointement, soit sur des projets distincts à quatre grands champs d'action : information, formation, élection, documentation.

INFORMATION

L'Agenda 2030 ne date que de quelques mois, aussi un travail d'information auprès des professionnels doit être mené en priorité. Plusieurs actions sont prévues, dont une journée d'étude organisée par l'ABF et l'Enssib sur l'advocacy le 15 mai à Lyon, pendant laquelle la méthode IFLA Advocacy/Agenda 2030 sera présentée. Des articles seront publiés dans plusieurs langues, en France et à l'étranger. Enfin, la création d'un site web en collaboration avec les partenaires fait partie également des plans pour faciliter la connaissance et la compréhension de ces outils.

FORMATION

L'ABF avec le CFIBD, l'Enssib, la Bpi et la Médiathèque de Martigues organiseront une formation de bibliothécaires français afin de constituer une équipe relais sur l'Agenda 2030. Les stagiaires seront sélectionnés en fonction de leur intérêt pour les objectifs de développement durable, de leur capacité à représenter les différents acteurs de notre métier et de leur localisation géographique. Des recherches de financement spécifique sont en cours.. La réponse sera donnée en avril 2017.

« ÉLECTIONS »

Le groupe réfléchit avec le Bureau national de l'ABF aux formes par lesquelles interpeller le plus efficacement possible les candidats aux présidentielles et aux législatives, en mobilisant d'une part les techniques d'advocacy et d'autre part l'approche par les objectifs de développement durable et le rôle des bibliothèques dans la mise en œuvre de ceux-ci.

DOCUMENTATION

Enfin, mener des campagnes d'advocacy nécessite d'avoir des documents, présentant des statistiques, des témoignages, des recueils d'actions. Pour pouvoir vous proposer cette documentation et parce que nous savons que les bibliothèques sont déjà très actives sur le plan du développement durable, nous lançons une collecte d'actions menées pour répondre aux différents objectifs de l'Agenda 2030[1].

La collecte, complétée par des ressources de Bibliothèques dans la Cité de la Bpi et de la Plateforme des projets de l'Enssib, permettra d'alimenter le site web mentionné précédemment et de produire une brochure, réalisée en collaboration avec l'ensemble des partenaires : Cfibd, Bpi, Enssib et ABF. ■

1 Nous vous invitons donc à répondre au questionnaire suivant : https://goo.gl/forms/gwxKhqMvGUxM5Wok1

PAR RAPHAËLLE BATS

VIENT DE PARAÎTRE

(...) À l'heure où les pratiques culturelles se diversifient et où l'accès aux images et aux œuvres se fait en ligne, quels sont les enjeux pour le cinéma et l'image animée en bibliothèque aujourd'hui ?

L'objectif de ce livre est de dessiner les lignes de force qui sont à l'œuvre sur cette question : en préambule, on s'essayera à évoquer quelques-unes des problématiques qui s'offrent aux médiathèques aujourd'hui. Les pratiques des publics sont plus éclectiques, peut-être plus volatiles aussi. Les médiathèques, si elles souhaitent rester des lieux attractifs et fréquentés, doivent prendre en compte ces usages et adapter leurs offres et leurs pratiques...

(...) L'ambition de ce livre, né de la volonté conjointe de l'ABF et d'Images en bibliothèques, est de rendre compte des évolutions, de proposer un état des lieux complet et de proposer des pistes de réflexion sur la question du cinéma et des images en bibliothèque... Chacun saura y trouver, n'en doutons pas, des germes pour les actions futures des médiathèques et des publics.

Charlotte Hénard

ISBN : 978 2 90017 74 88

30€

commandez en ligne sur

abf.asso.fr/boutique

FACTEUR DE SENS - 2017

CONTRIBUTEURS

Sophie Agié
Responsable de la médiathèque Visages du Monde – Cergy le Haut

Christiane Barbe
Présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et présidente de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises

Chloé Baril
Directrice de l'accueil et du prêt, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Geneviève Baril
Direction du livre, de l'audiovisuel et de la recherche, ministère de la Culture et des Communications du Québec

Amélie Barrio
Élève conservatrice d'État de bibliothèques, promotion DCB 25 Bertrand-Calenge, Enssib

Raphaëlle Bats
Responsable mission relations internationale, Enssib

Alice Bernard
Chargée numérique à la médiathèque de Saint-Avertin

Céline Bernard
Responsable Réseaux et Territoires à la médiathèque départementale des Deux-Sèvres ; membre du groupe de travail Réforme territoriale de l'ABF

Anne-Marie Bock
Directrice de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin

Mina Bouland
Chargée du Pôle Enfance – médiathèque Jean-Lévy ; bibliothèque municipale de Lille

Éric Bourdeau
Agent du patrimoine dans le réseau des bibliothèques de Bordeaux et président du groupe ABF Aquitaine

Fabrice Boyer
Directeur de la Bibliothèque Clermont-Université ; président du groupe ABF Auvergne

Éric Briat
Chef de service, adjoint au directeur de la ville et de la cohésion urbaine au CGET

Soizic Cadio
Responsable action culturelle, partenariat et communication médiathèque Françoise-Sagan, Paris

Renaud Chantraine
Doctorant CIFRE (MuCEM – IIAC/EHESS)

Joëlle Claud
Inspection générale des bibliothèques

Linda Clermont
Direction du livre, de l'audiovisuel et de la recherche, ministère de la Culture et des Communications du Québec

Philippe Colomb
Élève conservateur, Enssib

Xavier Coutau
Directeur de la Bibliothèque départementale d'Eure-et-Loir

Jean-François Cusson
Directeur général de bibliopresto.ca

Agnès Defrance
Chef du service Médiathèque pierresvives et Médiations – Médiathèque départementale de l'Hérault :; présidente du groupe ABF Languedoc-Rouissillon

Stéphane Dumas
Responsable du développement numérique et de l'informatisation des bibliothèques ; bibliothèque départementale de l'Ardèche

Gérard-François Dumont
Professeur à la Sorbonne ; président de la revue Population & Avenir

Virginie Eck
Responsable de la bibliothèque Lacassagne, Lyon 3e ; Présidente du groupe ABF Rhône-Alpes

Viviane Ezratty
Directrice de la médiathèque Françoise-Sagan

Elizabeth Flock
Journaliste et productrice pour NewsHour

Xavier Galaup
Président de l'ABF et chef de service du développement culturel, éducatif et sportif au département du Haut-Rhin

Nicholas Giguère
Doctorant à l'Université de Sherbrooke (Québec) et auteur de poèmes et de récits

Nelly Godonou-Dossou
Directrice de la Bibliothèque départementale de l'Ardèche

Marc Guillard
Chef du département de la Diffusion, Centre national du livre

Stéphanie Grenier
Bibliothécaire responsable de la Bibliothèque Gaston-Miron – Études québécoise Delphine Guibourgé ; bibliothécaire, ville de Montréal

Zuzana Hajkova
Adjointe au directeur de la Bibliothèque scientifique de Bohême du Sud à České Budějovice

Stéphane Labbé
Doctorant en communication sociale à l'Université du Québec à Trois-Rivières, chercheur et consultant

Sébastien Lagarde
Directeur de la médiathèque du Rû de Nesles ; Champs-sur-Marne, Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne ; responsable de la commission Ressources humaines de l'ABF

Dominique Lahary
Bibliothécaire retraité ; membre du groupe de travail Réforme territoriale de l'ABF.

Pauline Le Goff-Janton
Adjointe au chef du département des bibliothèques ; Ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des médias et des industries culturelles, service du livre et de la lecture

Stéphan Ludot
Adjoint au sous-directeur de la cohésion et du développement social au CGET

Yann Marchand
Directeur des bibliothèques universitaires – Université Lille Droit et Santé

Lionel Maurel
Conservateur des bibliothèques ; auteur du blog S.I.Lex ; Co-fondateur du collectif SavoirsCom1, politiques des biens communs de la connaissance ; membre du Conseil d'Orientation Stratégique de la Quadrature du Net

Stéphanie Meissonnier
Adjointe au chef de département de la diffusion, en charge des bibliothèques

Bernard Mnich
Bibliothécaire en charge des collections de périodiques ; bibliothèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris ; Responsable de la commission Bibliothèque spécialisée de l'ABF

Helga Mondésir
Géomaticienne, chargée de mission au CGET

Claire Moniot
Élève-conservatrice des bibliothèques, DCB 25 promotion Bertrand-Calenge, Enssib

Martin Pelletier
Bibliothécaire de référence et responsable du développement des collections, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Édouard Philippe
Maire du Havre

Claude Poissenot
Enseignant-Chercheur en sociologie IUT Nancy-Charlemagne/Centre de REcherche sur les Médiations (CREM) Université de Lorraine

Anne Ponté
Responsable de la mission formation tout au long de la vie pour les médiathèques de Drancy, Dugny, Le Bourget

Cécile Queffélec
Responsable de l'Observatoire de la lecture publique, Service du livre et de la lecture, Direction générale des médias et des industries culturelles

Sophie Rat
Responsable du pôle 3 et de la coordination jeunesse, bibliothèque municipale de Dijon

Élisabeth Ravoux
Responsable de la coordination du réseau des Médiathèques Terres & Mer – MEDIATEM Saint-Raphaël et Pays de Fayence

Myriam Revial
Directrice de la médiathèque du personnel et des malades, Hôpital Raymond-Poincaré

Isabelle Ripert
Conservatrice en chef de la médiathèque Saint-Raphaël

Thierry Robert
Conseiller rénovation, agrandissement et constructions de bibliothèques ; division RAC, Direction des bibliothèques, service de la culture, ville de Montréal

Laurent Ronsin-Ménerat
Directeur de la Médiathèque départementale du Morbihan

Olivier Tacheau
Directeur des bibliothèques de Caen

Benoît Vallauri
Chargé de médiation culturelle Service Formation-Animation ; médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine

Véronique Vassiliou
Conservatrice en chef, directrice de la Médiathèque des Carmes, médiathèque intercommunale du Val de Durance (Métropole Aix-Marseille Provence)

Anne Verneuil
Directrice de la médiathèque d'Anzin ; responsable de la commission Advocacy

Vincent Voisinot
Magasinier des bibliothèques

Magda Zemmou
Bibliothécaire agent de liaison, bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage

FLORILÈGE

DOSSIER

INÉGALITÉS TERRITORIALES

Les inégalités territoriales en France : « Le 22 à Asnières » toujours d'actualité
GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

Repenser l'égalité d'accès aux bibliothèques
CLAUDE POISSENOT

Les bibliothèques départementales contribuent-elles à l'égalité territoriale ?
INTERVIEW DE ANNE-MARIE BOCK, XAVIER COUTAU & XAVIER GALAUP

La Médiathèque pierresvives, un exemple d'inclusion dans un quartier
AGNÈS DEFRANCE

Morbihan : la proximité chemin lisant
LAURENT RONSIN-MÉNERAT

Les contrats de territoire-lecture : un dispositif efficace pour l'égalité d'accès à la lecture et à la culture
CLAIRE MONIOT

Un égal accès aux services des bibliothèques en République tchèque ?
ZUZANA HAJKOVA

[...]

FOCUS

BIBLIOTHÈQUES AU QUÉBEC

La politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec
GENEVIÈVE BARIL & LINDA CLERMONT

La Déclaration des bibliothèques québécoises : Un rayonnement au-delà des frontières du Québec
CHRISTIANE BARBE

Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage : Les nouveaux arrivants et les partenaires, un défi d'engagement envers la communauté
MAGDA ZEMMOU

Les Bibliothèques de Montréal, lieux vecteurs d'inclusion sociale
DELPHINE GUIBOURGÉ

Terrains de jeux : le renouvellement du rôle ludique des Bibliothèques de Montréal
THIERRY ROBERT

[...]

ET AUSSI

LE DÉBAT

- Devoir de réserve et devoir de résistance en bibliothèque LIONEL MAUREL
- S'exprimer, s'engager... avec réserve ? DOMINIQUE LAHARY

BIBLIOMONDE

- Pourquoi les bibliothécaires refusent l'ordre de Trump ? ELIZABETH FLOCK – TRADUCTION DE PHILIPPE COLOMB

ESPACES & ARCHITECTURE

- *Amazing* Richelieu ! BERNARD MNICH
- Caen, Bibliothèque Alexis-de-Tocqueville OLIVIER TACHEAU

BIBLIOTHÈQUES & INCLUSION

- Rendre visibles les femmes invisibles RENAUD CHANTRAINE

BIBLIOTHÈQUES & NUMÉRIQUE

- Apprendre à apprendre : le cas du learning centre du SCDU Lille-2 INTERVIEW DE YANN MARCHAND
- Culture numérique en valises (clandestines) BENOÎT VALLAURI
- Le projet Cré@lab de la médiathèque de Saint-Raphaël ÉLISABTEH RAVOUX & ISABELLE RIPERT
- Un fablab à la BmL VIRGINIE ECK
- De la réalité virtuelle en bibliothèque ALICE BERNARD

[...]

30 €